L'Origine et la Fonction économique
DES VILLES

Principaux travaux du même Auteur

Vie religieuse et vie économique : la division du travail (1 br. 80 p., extrait de la *Revue internationale de sociologie*, décembre 1907, janvier 1908, février 1908).

La distribution géographique des industries (extrait de la *Revue internationale de sociologie*, juillet 1908).

Die Soziologie in Frankreich seit 1900 (extrait de la *Monatschrift für Soziologie*, Leipzig, février 1909).

Sociologues et solidarité (*Revue d'économie politique*, octobre 1909.)

BIBLIOTHÈQUE SOCIOLOGIQUE INTERNATIONALE
Publiée sous la direction de M. René Worms
Secrétaire général de l'Institut International de Sociologie

XLII

L'ORIGINE
ET LA
FONCTION ÉCONOMIQUE
DES VILLES

(*ETUDE DE MORPHOLOGIE SOCIALE*)

PAR

René MAUNIER
Docteur en Droit
Diplômé de l'École des Hautes-Études Sociales.
Membre de la Société de Sociologie de Paris



PARIS Ve
V. GIARD & E. BRIÈRE
LIBRAIRES-ÉDITEURS
16, Rue Soufflot, et 12, Rue Toullier

1910

AVANT-PROPOS

Le présent travail prétend être un livre de sociologie, quoiqu'il renferme seulement une tentative de traiter avec quelque méthode un objet relativement précis et défini : l'arrangement local des fonctions industrielles dans les groupes urbains. Cette recherche nous a en effet conduit indirectement à considérer, sous un aspect assez spécial, un problème qui est tout à fait central en sociologie; celui de l'origine des villes. Par là même, ce livre est sociologique dans son objet. Mais il l'est aussi dans son esprit, et conséquemment dans sa méthode, dont les caractères seront exposés plus loin. Il y a toutefois un point sur lequel nous voulons attirer l'attention ici même ; c'est l'usage qui est fait dans ce livre des documents ethnographiques. Les savants qui ont étudié jusqu'ici l'origine des villes se sont seulement servis de documents historiques, relatifs à notre moyen âge ; cela les a conduits à certaines propositions qui ne sont valables que pour certaines des formes du phénomène urbain ; telle la théorie qui

lie étroitement l'origine des villes au développement de la vie commerciale (1). Cependant, si l'on veut connaître les formes les plus élémentaires de la ville, pourquoi ne pas les observer dans des sociétés actuellement vivantes, sur lesquelles nous sommes souvent mieux renseignés que sur notre haut moyen âge, et qui nous présentent, à bien des égards, des phénomènes plus primitifs? Les documents du Bureau d'ethnologie de Washington contiennent, sur les villes des Indiens de l'Amérique du Nord, des faits bien observés (2), non par des voyageurs ignorants de la sociologie comparée, mais par des sociologues et des ethnologues de profession, et qui nous ont amené à proposer des explications assez différentes des théories courantes (3). Il est assez étonnant que les recherches ethnologiques, dont les économistes commencent à user couramment en Allemagne, restent à peu près inconnues des économistes fran-

---

1. C'est ainsi que M. Pirenne, le savant professeur à l'Université de Gand, a écrit, pour n'avoir observé que les villes flamandes : « Les villes sont l'œuvre des marchands ; elles n'existent que par eux. » *L'origine des constitutions urbaines* in *Revue historique*, LVII, p. 70.

2. Voir pour références, p. .

3. Nous n'avons pas cru devoir faire précéder notre travail d'un exposé général à ces théories qui sont bien connues, et qui se ramènent au fond de deux thèses antagoniques : celle de M. Pirenne, et celles de MM. von Below et Sombart, qui voient dans la surproduction agricole la cause de la formation des villes. Voir d'ailleurs une excellente étude d'ensemble de M. G. Bourgin, faite pourtant d'un point de vue trop exclusivement historien : *Les études sur les origines urbaines au (moyen âge* dans la *Revue de synthèse historique*, t. VII, 1903) à laquelle il faut joindre deux travaux de M. Sombart, *Der Begriff der Stadt und das Wesen der Stædtebildung* (*Braun's Arch.*, XV, 1907), et *Die Entstehung der Stædte im Mittelalter* (*Rivista di Scienza*, III, 1907).

çais, alors que nos colonies fourniraient à l'étude des origines des institutions économiques, un riche tribut d'observations (1). Une étude que nous avons publiée sur les origines de la division du travail (2), faite à l'aide de documents ethnographiques, et qui, quelle que fût son imperfection, avait au moins cet intérêt, d'ouvrir une voie nouvelle chez nous, est restée isolée, et même, à peu près ignorée, en France du moins. Nous persistons cependant à suivre cette voie. On verra d'ailleurs que nous avons fait ici une large place aux documents historiques. Il serait aussi faux de faire usage seulement des documents ethnographiques : car ces deux catégories de sources s'éclairent l'une par l'autre.

Nous obéissons avec plaisir à une vieille tradition, en remerciant ici ceux qui nous ont aidé dans ce travail : MM. Durkheim et Mauss, qui nous ont prêté des livres ; M. Maxime Kovalewsky (3), correspondant de l'Institut, qui nous a fourni des références ; M. Camille Enlart, directeur du Musée de sculpture comparée du Trocadéro, qui nous a informé sur certaines questions d'archéologie du moyen âge auxquelles nous avons été amené à toucher

---

1. V. nos communications aux *Congrès coloniaux* de 1908 et 1909 sur *La vie économique des Somalis* et sur *La ville annamite* (*Revue internationale de sociologie*, octobre 1908 et octobre 1909.)

2. *Revue internationale de sociologie*, décembre 1907, janvier-février 1908.

3. Nous regrettons de n'avoir pu profiter de son livre sur *Les villes* formant le tome II de son ouvrage sur *La France économique et sociale à la veille de la Révolution*, et qui a paru à peu près en même temps que celui-ci, et dans la même *Bibliothèque*.

dans le premier livre. Nous devons une gratitude spéciale au professeur Alfred Weber, de l'Université de Heidelberg, qui nous a gracieusement envoyé son livre sur la localisation des industries (1) lequel, malgré que la méthode en soit différente de celle qui sera suivie ici, est d'un extrême intérêt, et constitue le premier livre d'ensemble qui ait été écrit sur la question. Dans ce volume, M. Alfred Weber prend à partie, fort aimablement d'ailleurs, l'étude générale que nous avons publiée il y a quelque temps sur la distribution géographique des industries (2), où nous recherchions comment la dépendance des industries vis-à-vis des conditions physiques varie suivant les types sociaux et les systèmes économiques ; il croit que ces recherches comparatives sont en elles-mêmes de peu d'intérêt, car le problème de la localisation des industries est autre chose qu'un problème de géographie économique. Mais c'est aussi notre avis, et notre travail avait précisément pour but de le montrer, en faisant voir que les causes physiques sont toujours conditionnées à quelque degré dans leur action par des causes sociales. Le présent travail, qui n'est pas une théorie générale de la localisation des industries, mais une étude des formes spéciales que prend ce phénomène dans une certaine espèce de groupes sociaux, les groupements urbains, nous semble faire, plus complè-

1. *Ueber den Standort der Industrien*. I, *Reine Theorie des Standorts*, Tubingen, Mohr, 1909.
2. *Revue internationale de sociologie*, juillet 1908.

tement encore, la même démonstration ; et c'est à ce titre encore qu'on y doit voir non pas un livre de *géographie humaine*, mais un livre de *morphologie sociale* et aussi de *sociologie économique* (1).

---

1. Au moment où ce travail allait s'imprimer, plusieurs livres nouveaux sont venus à notre connaissance, qui en intéressent certaines parties. De nombreux faits relatifs à la structure matérielle des villes de l'antiquité ont été réunis dans le livre de R. von Lichtenberg : *Haus, Dorf, Stadt, Eine Entwicklungsgeschichte des antiken Staedtebildes*, 1909. L'histoire du plan des villes est faite dans Raymond Unwin, *Town Planning in practice*. Londres, 1909, et H. Inigo Triggs, *Town Planning, Past, Present and Possible*. Londres, 1909. On complétera les notes de la seconde section du dernier livre par l'étude toute récente de M. Paul Meuriot. *Les migrations internes dans quelques grandes villes (Journal de la Société de statistique de Paris*, août 1909) qui étudie d'un point de vue très général le déplacement des populations urbaines vers la périphérie, sans le considérer comme nous sous son aspect économique.

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

Objet de l'étude

Le problème traité dans ce livre fait partie d'un ensemble complexe de problèmes, qui forme toute une branche de la sociologie. Il est nécessaire de le définir, c'est-à-dire de le délimiter par rapport aux problèmes voisins, de marquer la place qu'il tient dans cet ensemble, et de dire l'intérêt qu'il présente à la fois pour la science sociale et pour la science économique.

I

La matière de la société est faite de trois sortes d'éléments hétérogènes ; des individus, des groupes, et aussi des *choses*, c'est-à-dire des réalités qui ne sont ni des hommes ni des groupes d'hommes (1). Il n'y a pas

---

1. C'est une des raisons qui font que la société est une réalité distincte des individus. Elle n'est pas faite que d'eux ; elle contient aussi des éléments matériels, et n'est pas un pur système d'états de conscience. L'hétérogénéité même des éléments sociaux témoigne que le tout qu'ils forment diffère d'eux comme ils diffèrent entre eux.

de société possible sans un ensemble de conditions objectives, matérielles ou immatérielles. Toute société possède une base géographique, un appareil circulatoire, un système moral et juridique fixé dans des Codes (1), et ces réalités sont distinctes de ses éléments humains ; elles les précèdent, et elles leur survivent.

Ces choses, qui sont d'origine sociale, comme le droit, ou d'origine extra-sociale, comme le territoire, conditionnent et déterminent toute la vie collective ; parce qu'elles en sont des éléments constants, leurs propriétés influent sur celles du tout auquel elles sont parties ; il varie selon ce qu'elles sont.

I.— Elles affectent d'abord directement la *morphologie* de la société. L'organisation sociale, l'arrangement des individus et des groupes secondaires dans la société, dépend de la manière d'être des choses sociales ; il y a des liens sociaux entre les hommes et les choses, comme entre les hommes, et la nature des premiers réagit sur celle des seconds. Selon que le lien entre la société et le sol est plus ou moins lâche, son organisation sociale et juridique, et en particulier son droit de propriété, est tout autre. Toute organisation des hommes suppose une organisation parallèle des choses, et subit le contrecoup des états par où passe celle-ci. C'est ce qu'on peut voir nettement dans l'exemple du régime des castes. Il consiste, nous dit-on, en ce que la société est formée de

1. Worms. *Philosophie des sciences sociales*, I, p. 70-77.

groupes hiérarchisés, spécialisés, opposés (1). Mais les rapports ainsi définis entre des groupes impliquent des rapports entre des groupes et des choses, et entre des choses. La spécialisation implique l'usage exclusif de certaines choses par certaines castes ; il y a une hiérarchie des choses parallèle à celle des castes ; enfin des choses s'excluent parce que les castes auxquelles elles appartiennent s'excluent. Ces trois types de rapports sont au même degré essentiels, pensés comme tels, et sanctionnés socialement de la même façon ; et ils évoluent parallèlement. L'organisation des choses se désagrège avec celle des hommes ; mais celle-ci à son tour dépend de l'arrangement des choses et s'efface avec lui ; la nécessité de construire à Calcutta des canalisations d'eau communes aux diverses castes y a affaibli le sentiment de caste ; des castes qui usent des mêmes choses cessent par là-même d'être des castes, et toute séparation morale s'affaiblit, qui cesse de s'affirmer extérieurement par des séparations objectives.

L'organisation des choses ne *conditionne* pas seulement des rapports sociaux ; elle en *détermine*. Quantité de rapports sociaux naissent exclusivement *du fait des choses*. Des individus ou des groupes sont liés entre eux uniquement parce qu'ils sont liés aux mêmes choses (2) ; la communauté d'habitat entre individus suffit à les constituer en société (3). La responsabilité du fait des

---

1. Bouglé. *Essais sur le régime des castes*, introduction.
2. Cf. Simmel. *Soziologie*, Leipzig, 1908, p. 200.
3. Cf. Ratzel. *Politische Geographie*, § 9, p. 12 sqq : « Zusammenhang des Staates *durch* den Boden. »

choses, qui se développe à nouveau, et tend à réidentifier l'individu avec sa chose, n'est que l'affirmation par le droit d'un rapport social de ce genre (1).

II. — Comme les choses conditionnent la morphologie de la société, elles en affectent indirectement l'*éthologie*. Les caractères de l'esprit social dépendent de ce qu'elles sont ; et la « psychologie des peuples » ne peut pas ne pas tenir compte, dans ses interprétations, des influences objectives. De même que le moral de l'individu dépend de son physique, le moral de la société varie avec l'état de ses éléments matériels ; il dépend par exemple de l'aspect du milieu physique ; il est tout autre selon que la société est nomade ou sédentaire, c'est-à-dire selon le rapport qu'elle soutient avec un certain ordre de choses (2).

III. — Les choses conditionnent enfin la *physiologie* sociale. La nature et l'arrangement des fonctions sociales dépendent de la manière d'être des choses que ces fonctions impliquent ; c'est ainsi que la composition du sol influe sur la nature des industries, Mais, de plus,

---

1. Il n'y a pas seulement, entre l'organisation des hommes et celle des choses une étroite *solidarité;* il existe aussi entre elles une *hiérarchie*. Les rapports entre choses et entre hommes et choses, dont la forme la plus achevée est le droit réel, sont le prototype des rapports et des droits ; ce sont les seuls qui soient complets et absolus, et qui saisissent le tout de leurs objets ; tandis que les rapports entre personnes et les droits sur les personnes ont dans leur nature même d'être limités et partiels, parce que l'individu ne résigne jamais complètement sa personnalité. Le droit de propriété, le droit de l'Etat sur son territoire, sont pour cette raison les seuls « droits parfaits » et absolus ; et l'esclavage a cessé d'être le jour où l'esclave n'a plus été pensé comme une chose.

2. Par là la société diffère de l'individu, dont la dépendance vis-à-vis de sa matière est relativement invariable.

les choses elles-mêmes ont des fonctions, qui sont ou ne sont pas différenciées (1), exactement comme celles des individus et des groupes, et qui dépendent de l'état propre de ces choses ou de celui d'autres choses ; le relief du sol conditionne le système des voies de communications, comme sa composition commande la localisation des industries.

L'objet du présent travail se rattache à cettre troisième catégorie de rapports ; c'est l'étude du rapport entre certaines des choses sociales, dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle l'espace social, et certaines des *fonctions* sociales.

II

Les plus importantes des choses sociales, ainsi définies, sont *l'espace* et le *temps*.

L'espace est un élément de toute société (2). Même

---

1. L'arc a été longtemps à la fois une arme et un instrument de musique (Cf. Balfour. *The natural history of musical bow*. Oxford, 1899) ; le même objet sert d'abord de lance et de couteau, etc. On a même pu classer les civilisations préhistoriques d'après le degré de *spécialisation* de leurs outils (G. et A. de Mortillet. *Le préhistorique*, 3e éd., 1900).

2. C'est un fait dont la démonstration et l'étude a fait l'objet de nombre de travaux depuis quelques années. Il faut citer en première ligne ceux de Ratzel : *Studien über politische Ræume*, dans *Geogr. Zeitschrift*, I, 1895, p. 163-182, 286-302 (Cf. Ratzel, *Studies in political areas*, in *American Journal of Sociology*, novembre 1897) ; *Der Staat und sein Boden geographisch beobachtet*, 1896 (Cf. G. von Mayr. *Der Staat und sein Boden*, in *Geographische Zeitschrift*, 1897) ; *Il suolo e la popolazione* (*Riv. italiana di sociologia*, II, p. 139-151) : *Le sol, la société, l'Etat* (*Année sociologique*, III, p. 1-14) ; *Politische Geographie*, 1897, 2e éd., 1902. — (Cf. Vidal de la Blache. *La géographie politique à propos de M. Ratzel* (*Annales de géo-*

les sociétés les plus grossières que nous connaissions ne sont pas abstraites du sol ; elles ont leur espace défini et limité (1). Et les sociétés ont toujours eu une conscience nette de l'état de dépendance où elles se trouvent vis-à-vis de leur base géographique. Elles ont souvent pensé l'espace comme identique à elles-mêmes, comme formé de vivants, et constituant un véritable système social où les choses sont groupées et hiérarchisées, soutenant entre elles des rapports de parenté ou de subordination (2). Mais elles se sont pensées aussi comme identiques à lui : c'est ce qu'implique la croyance universelle que les sociétés seraient issues du sol (3). Elles se considèrent par là comme une partie intégrante

---

graphie, 1898) ; enfin divers écrits publiés après sa mort : *Lage und Raum* et *Ræumliche Anordnungen in der Geschichte*, tous deux dans *Kleine Schriften*, 1906, II, 286-287 et 521-525 ; et *Raum und Zeit in Geographie und Geologie* édité par Paul Barth. Leipzig, 1907. — Voir aussi : G. Simmel. *Ueber ræumliche projectionen sozialer Formen* dans *Zeitschrift für Sozialwissenschaft*, 1903, Heft, 5) et dans la *Soziologie* du même auteur, le long chapitre intitulé *der Raum und die ræumlichen Ordnungen der Gesellschaft*, p. 614-708. — Vidal de la Blache. *Les conditions géographiques des faits sociaux* (*Annales de géographie*, janvier 1902). A un point de vue plus spécialement économique, P. Clerget. *Introduction géographique à l'étude de l'économie politique*, extrait du *Bull. de la Soc. neuchateloise de géographie*, XVIII, 1907). Enfin, comme travaux d'un caractère plus philosophique : Geddes. *On the influence of Geographical conditions ou social development* (*Geogr. Journal*, 1898). — Ripley. *Sociology and Geography* (*Political science quarterly*, vol. X). — Mougeolle. *Les problèmes de l'histoire*, 1re partie, livre III. — A. Kirchhoff. *Mensch und Erde*. — W. Heinemann. *The physical basis of civilization*. Chicago, 1908.

1. Spencer et Gillen. *The native tribes of central Australia*, Londres, 1899, p. 8.

2. V. Durkheim et Mauss. *Des formes primitives de classification*, au tome VI de l'*Année sociologique* — Cf. Mannhardt. *Antike Wald-und Feldkulte*, I, p. 1-4.

3. V. sur l'universalité de cette notion de *Terre-Mère* : Tylor. *Civilisation primitive*, I, p. 374-376 : Diederich. *Mutter Erde, ein Versuch über Volksreligion*, Leipzig, 1905.

de l'espace (1), évoluant parallèlement à lui, et subissant le contre-coup de ses changements d'état (2) ; et de fait l'espace leur est un élément particulièrement essentiel, car c'en est un élément permanent. Les individus passent ; les groupes et les choses restent : et les choses ont à un plus haut degré encore que les groupes, ce caractère de pérennité ; elles sont moins transformables et moins périssables, et ainsi ce sont elles qui assurent à la vie sociale sa continuité (3).

*
* *

Mais l'espace, comme élément de la société, est lui-même quelque chose de complexe. Toute société occupe une certaine étendue, mais ses éléments n'y sont pas distribués également ; il y a des points de cette étendue où la vie sociale se concentre, et d'autres d'où elle se retire. Il y a ainsi en quelque sorte deux espaces pour la société : l'*étendue* ou *espace physique*, considéré comme quelque chose d'un, d'homogène, de simple ; l'*espace social*, qui est quelque chose de complexe, de différencié, d'hétérogène, fait de parties douées de qualités spéciales (4). En effet, l'espace social est, en quel-

---

1. Ratzel dit de même (*Anthropogeographie*, I, p. 23) : « L'humanité est une partie de la terre ».
2. V. Mannhardt. *Wald-und Feldkulte*, I, p. 32-33 (sort de l'homme lié à celui des plantes, etc.)
3. Voir en particulier sur le rôle du sol comme substrat de la continuité des groupes : Simmel. *Comment les formes sociales se maintiennent* (*Année sociologique*, I, p. 76) et *Soziologie*, p. 497.
4. On voit que cette distinction est sensiblement différente de celle que faisait Ratzel entre l'*œkoumène* et l'*anœkoumène*.

que sorte, la projection de la société dans la partie de l'espace physique qu'elle occupe ; or, il n'y a pas de société connue qui ne soit différenciée, faite de parties, de groupes secondaires, et ainsi la figure que la société trace sur le sol ne peut être quelque chose d'amorphe. Il suffit de considérer la carte géographique d'une société donnée, pour voir que ses éléments humains sont inégalement répartis dans son espace ; il y a des points de celui-ci où ils se concentrent et forment des établissements sociaux ; il y en a d'autres d'où la vie est plus ou moins absente.

Il suit de là que le problème des propriétés et des fonctions de l'espace dans la société est double.

I. — En premier lieu, l'*étendue* occupée par une société présente, considérée globalement et comme un tout, abstraction faite de la distribution des éléments sociaux à son intérieur, des caractères généraux qui affectent profondément la morphologie, l'éthologie, la physiologie de la société. Le plus important de ces caractères paraît bien être ce qu'on peut appeler son volume ou sa *dimension*. Celle-ci influe d'abord sur la morphologie du groupe ; on a pu observer par exemple comment la différenciation interne d'une société est, sous certaines conditions, d'autant plus développée que cette société a une base géographique plus vaste (1). La dimension du groupe en affecte aussi l'é-

1. Voy. sur cette loi bien connue : Ratzel. *Anthropogeographie*, I[2], p. 191, 196 sqq., 229 sqq et *Politische Geographie*[2],

thologie ; c'est ainsi qu'on a noté un parallélisme entre l'étendue de l'espace social et la capacité d'abstraction des individus (1). Elle en commande enfin le fonctionnement ; la nature et l'arrangement interne des fonctions sont autres dans une petite et dans une grande société. D'un point de vue plus général et plus vague, c'est l'ensemble des institutions, ou ce qu'on appelle « la civilisation », dont l'état dépend de l'étendue des sociétés. Il y a longtemps qu'on a remarqué que le progrès des sociétés était parallèle à leur extension spatiale (2). L'étendue de l'espace d'une société peut en

---

p. 106-114, 387, 416. — Durkheim : *Division du travail social*[2], liv. II, chap. II. — L'étendue de l'espace social agit aussi sur la morphologie par l'intermédiaire du *nombre* des individus, qu'elle conditionne. — V. Simmel. *Influence du nombre des unités sociales sur les caractères des sociétés* (*Annales de l'Institut international de Sociologie*, I, p. 373-385) ; id. *The number of members as determining the sociological form of the group* (*American Journal of Sociology*, VIII, nos 1 et 2) ; enfin *Soziologie*, chap. II, p. 47-133.

1. Durkheim. *Division du travail social*[2], p. 272, et Simmel. *Soziologie*, p. 628 et sq., 641 et sq. — F. Ratzel. *Studien über politische Rœume (Geogr. Zeitschrift*, 1895, I, p. 174-176 ; der Raum im geist der Vœlker).

2. Cette tendance des sociétés à s'agrandir à mesure qu'elles s'élèvent est une de ces « lois » auxquelles les sociologues font le plus allusion. Voy. déjà Ratzel. *Anthropogeographie*, I[2], p. 233-237 sqq., 248-250 ; aussi dans *der Staat und sein Boden*, 1896 (cf. Ratzel in *Année Sociologique*, III, p. 8, 14) dans *Das Meer als Quelle der Vœlkergrosse*. Leipzig et Munich, 1900, et dans *Politische Geographie*[2], 1re partie, chap. XIII. — V. surtout de Ratzel un travail spécial sur ce sujet : *Die Gesetze der rœumlichen Wachstums der Staaten*, in *Petermann's Mitteilungen*, XLII, 1898, p. 97-107). Parmi les sociologues proprement dits : G. De Greef. *Le transformisme social*, 1895, p. 364. — Coste. *Principes d'une sociologie objective*, 1899, chap. XI, et surtout Tarde. *Lois de l'imitation*[4], p. 337 et sqq., 376-381 et *passim* ; *Criminalité comparée*[2], p. 186-190 ; *Transformations du droit*[4], p. 18-21. Dans sa *Psychologie économique* (I, p. 13-22) il remplace le mot « loi d'élargissement » par celui d' « amplification historique » ; M. Van Houtte dit « ampliation » (*Une loi d'ampliation*, in *Mouvement*

quelque manière servir à marquer le degré qu'elle a atteint sur l'échelle des types sociaux (1) ; et l'évolution sociale elle-même pourrait ainsi se définir comme un agrandissement et un déplacement des sociétés.

II. — En second lieu, à côté de ces propriétés générales, il y a des parties de l'espace social qui présentent des caractères spéciaux. Ce sont les points où se concentre la vie collective, où se rassemblent les hommes et les choses, et que nous avons désignés du nom d'établissements sociaux. Il en est notamment de deux sortes : les *centres* (2) et les *limites* (3) des groupes

---

sociologique international, 8e année, mars-avril 1907. V. encore Gumplowicz. *Sociologie et politique*, p. 143 sqq. — Bouglé. *Les idées égalitaires*², p. 96 sqq. ; et, au point de vue spécial de la société économique : Bücher. *Etudes d'histoire et d'économie politique*. étude II. — Schmoller. *Principes d'économie politique*, t. II, §§ 103-106. — Van Houtte, *op. cit.*

1. Comme le dit très bien Ratzel (*Anthropogeographie*, I², p. 238) : « Grœssenstufen sind im Vœlkerleben Altersstufen. »

2. Cette notion sociologique de centre d'un groupe, sur laquelle nous reviendrons, diffère de celle de centre d'une population qui est une notion géographique. (V. sur celle-ci : John F. Hayford, *What is the center of an area or the center of a population*, *in Pub. of the Amer. statistical Assoc.*, VIII, 1902-1903, n° 53, et Meuriot. *Du centre mathématique d'une population*, in *Journal de la Soc. de statistique de Paris*, août 1902.)

3. L'étude des frontières ou des limites comme faits sociaux s'est développée seulement dans ces dernières années. (V. surtout Ratzel. *Politische Geographie*², VIe partie, p. 535-620 ; c'est de beaucoup le travail le plus important) — Cf. F. Ratzel, *Uber allgem. Eigenschaften der geogr. Grenzen und über die politische Grenze* (*Bericht uber die Verhandl der Kœn. sœch. Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig*, *philol-histor. Klasse*, vol. XLIV, 1892.) — Cf. le livre récent de M. De Greef, *Sociologie, la structure générale des sociétés* (t. I, *La loi de limitation*, t. II, *Théorie des frontières et des classes*, Paris, 1908) et notre compte rendu de ce livre, *Revue d'Economie politique*, février 1909. M. De Greef avait d'ailleurs émis dès 1895 quelques idées sur ce sujet. (V. *Transformisme social*, p. 348). — Cf. aussi Simmel. *Excurs über die soziale Begrenzung* dans *Soziologie*, p. 624-628.

sociaux. Dans toute unité sociale et géographique, c'est là que sont attirées les fonctions sociales, et que la vie est le plus intense. Commes les autres fonctions, les fonctions économiques tendent vers des centres et des limites ; c'est ce qui sera démontré au cours même de ce travail.

L'étude qui va suivre veut être une contribution aux deux catégories de problèmes qui viennent d'être distinguées ; mais ces problèmes n'y seront traités que sous un aspect spécial. D'abord il ne s'agira que du rapport entre l'espace social et l'arrangement interne des *fonctions* sociales, et, parmi celles-ci, seulement des fonctions *économiques*, ou « industries ». De plus l'étude aura pour objet, non pas les formes abstraites et générales de cet arrangement dans les divers types sociaux ni même les aspects concrets qu'il présente dans une société d'un certain type, mais seulement les formes et les causes de cet arrangement dans certains groupes secondaires, présentant certaines propriétés qui vont être définies, et qui sont, comme les sociétés dont ils font partie, des unités géographiques : nous voulons dire les *villes*. Mais, dans ces espaces restreints, la duplicité du problème va se retrouver ; la question qui se posera d'abord à nous est celle des types et des causes de la distribution locale des industries dans l'espace urbain, considéré globalement ; puis se posera celle du rapport entre les fonctions industrielles et certains points de cet espace, doués de propriétés spéciales ; le *centre* de la ville, et la *limite* ou périphérie de la ville ; nous aurons

alors à dire comment les fonctions économiques tendent vers le centre et vers les limites de la ville, à classer les formes de cette tendance, et à en marquer les causes.

Nous sommes ainsi en état de donner de l'objet de ce travail, par une seconde approximation, une définition plus précise : c'est *l'étude générale des formes et des causes de l'arrangement local des industries dans les groupements urbains* (1). On reconnaît maintenant que

---

1. Il ne s'agit donc pas ici d'un traitement général de la localisation des industries, mais seulement de l'explication d'une des formes de ce phénomène. Jusqu'ici les économistes ne l'ont guère étudié qu'à un point de vue général. V. Palgrave, *Dictionary of political economy*. V° *Localization of industries* (t. II, 1896, p. 628-631), et l'appendice bibliographique au livre de M. Alfred Weber, cité plus bas, *Ueber den Standort der Industrien* (t. I, p. 214-223). Comme ces deux bibliographies sont très incomplètes — elles ne contiennent l'une et l'autre qu'une dizaine de mentions — nous allons tâcher de dresser une bibliographie à la fois plus complète et plus systématique de la question.

I. — Études dogmatiques. — a) *Localisation des industries proprement dites.* — Les anciens économistes se sont fort peu occupés de la question. Pourtant Turgot (*Réflexions sur la formation des richesses*, *Œuvres*, t. I, p. 8) voyait dans la localisation des cultures selon les qualités des sols, la forme primitive de la division du travail. Steuart (*Recherche des principes de l'économie politique*, trad. fr., 1789, t. I, ch. IX, *Quels sont les principes qui règlent la distribution des habitants dans des fermes, des villages, des hameaux et des villes*) a étudié brièvement les conditions qui déterminent la résidence des cultivateurs et des artisans : il montre déjà que la résidence des consommateurs détermine celle des artisans, mais non celle des manufactures, qui dépend des matières premières, du bas prix des transports, etc. (t. I, p. 86-88). Adam Smith (*Richesse des Nations*, liv. III, chap. I, p. 453-456 de la trad. Garnier) ne fait que présenter quelques remarques sur la division du travail entre la ville et la campagne. Dans la première moitié du XIXe siècle, peu de chose sur la localisation des industries proprement dite : la *Filosofia della Statistica* de Melchiore Gioja (Milan, 1826) contient, dans sa IVe partie, un article intitulé *Influenza degli elementi topografici sulle arti e sui mestieri* (p. 163-173), mais qui ne fournit rien d'intéressant ni d'original. Stuart Mill, comme Smith, fait quelques

cette étude comprend deux parties : étude globale de l'espace urbain et de son organisation économique interne, considérée dans ses types généraux ; et étude

---

allusions à la division du travail entre la ville et la campagne (*Principes d'économie politique*, liv. I, ch. VIII, § 3). A cette époque, c'est la localisation des *cultures* qui préoccupe, à la suite des théories de Thünen (*L'Etat isolé*, ou *Recherches sur le prix des grains*, trad. fr., 1851) ; ainsi Wolkoff (*Précis d'Economie politique rationnelle*, Paris, 1868, ch. X) et l'essai de vérification historique de Wiskemann (*Die antike Landwirtschaft und die von Thünensche Gesetze*, Leipzig, 1859. — Cf. pour des critiques modernes de cette théorie, Loria, dans ses articles cités plus bas (in *Verso la Giustizia sociale*, 2e éd., 1908, p. 288-290) et Max Bücher (*J. Von Thünen und seine Nationalœkonomischen Hauptlehren*, Berne, 1907).

C'est Roscher qui a ouvert l'étude scientifique de la localisation des industries, avec ses *Studien über die Naturgesetze welche den zweckmæssigen Standort der Industriezweige bestimmen* (*Ansichten der Volkswirtscaft*, II, 1865) traduit en français dans ses *Recherches sur divers sujets d'économie politique* ; il y énonçait la thèse, restée longtemps classique, que dans les formes primitives de l'industrie le lieu de celle-ci dépend du lieu de consommation, tandis que dans les formes élevées il est réglé par les conditions de la production. Schæffle développa les mêmes théories dans son *Gesellschaftliches System der menschlichen Wirtschaft* (V. 3e édi., 1873). A peu près au même moment, Sir Leonard Courtney étudiait les causes des mouvements de l'industrie (*The migration of centres of industrial energy*, in *Fortnightly Review*, décembre 1878, nouvelle série, vol. XXIV.)— Stanley Jevons (*L'Economie politique*, Paris, 1878, 9e éd., 1905, §§ 22 et 30) exposait les avantages de la division *territoriale* du travail ; et un peu plus tard M. Llewellyn Smith étudiait les mouvements du travail vers les villes (*The migration of labour*, dans *National liberal Club, Political economy circle transactions*, vol. I, 1891, pp. 104-123).

Mais c'est récemment que l'étude de la localisation des industries comme telle s'est généralisée. M. Loria en fit un traitement abstrait, à la manière de Thünen, dans deux remarquables articles : *Intorno all' influenza della rendita fondiara sulla distribuzione topografica delle industrie*, dans *Rendiconti dell' Academia dei Lincei*, 1888, et *Ricerche ulteriori sulla distribuzione topografica delle industrie*, même recueil, 1898 : ces deux travaux sont reproduits dans son livre *Verso la Giustizia Sociale* (2e éd., 1908, pp. 278-299) : M. Loria s'y occupe surtout de l'influence de la rente des terres et des frais de transport. M. Patten, dans ses *Fondements économiques de la protection* (V. trad., fr. 1899, pp. 40-41, 120, 123, 155, 158-159) combattait vigoureusement les théories physiques de la localisation : il croit que la cause déterminante de celle-ci est la

spéciale de certaines parties de cet espace, dans leur rapport avec les fonctions industrielles.

Ce seront là les divisions maîtresses du livre.

---

productivité du travail des ouvriers (cf. p. 90). M. Bastable (*Théorie du commerce international*, p. 27, 41-42, 185-186) mettait ingénieusement en rapport la localisation avec la loi du rendement décroissant, dont le jeu est nécessaire pour que la concentration locale soit avantageuse. M. Ross (*The location of industries*, in *Quarterly journal of economics*, X, 1896), s'est inspiré ingénieusement des études de Roscher. M. Marshall consacrait à la question un chapitre devenu classique (*Principes d'économie politique*, livre IV, chap. X : trad. fr. t. I, p. 460-473) ; il y développait en même temps que M. Hobson. (*The evolution of modern capitalism*, p. 24 et sqq.), une conception éclectique, à la fois physique et psychologique, qui est suivie par M. Landry (*Manuel d'économique*, p. 333-334). M. Dechesne (*La spécialisation et ses conséquences. Revue d'Economie politique*, 1901, p. 739-747) a précisé après Schmoller (V. *Principes d'Economie*, II, p. 326-332, et déjà dans ses articles de 1889-1890 sur la division du travail) la notion de division géographique du travail (1). Dans son *Moderne Kapitalismus*, II, p. 196 sqq., M. Sombart a fait une étude remarquable de la localisation dans son rapport avec les formes d'industrie. Signalons comme travaux récents (2) : Seligman. *Principles of Economics*, 2e éd., p. 45-47. Angus H. Crawford. *The geographical distribution of labour* (*Scottish geographical Magazine*, mars 1908). — E. Van Dyke Robinson. *Economic geography, an attempt to state what it is* (*American Econ. Assoc., Papers of the 21th meeting*, 1908, p. 247-257) pour lequel (p. 251) la localisation des industries serait l'objet essentiel de la géographie économique. M. Grossman vient d'apporter une contribution intéressante à l'étude des conditions techniques de la localisation (*Die technische Entwicklung der Glasindustrie*. Leipzig 1908, ch. I, *Der Einfluss der technischen Entwicklung auf den Produktionsstandort*, p. 5-16) et on a récemment montré comment la localisation des industries conditionne la formation des trusts. (Grunzel, *Uber Kartelle*. Leipzig, 1902 Chastin. *Les trusts et les syndicats de producteurs*, 1909, p. 163-166). — Parmi les sociologues, voir Novicow. *Le problème de la misère et les phénomènes économiques naturels*, 1908, p. 67 et sqq. (la division du travail selon les lieux serait sortie de la division du travail dans un même lieu), et Simmel, *Soziologie*, p. 694-695 (classification intéressante des formes d'organisation spatiale de l'industrie).

1. M. Dechesne signale (*ibid.*, p. 139) que Kleinwæchter faisait usage de ce concept.

2. Nous n'avons pu atteindre un article de Menzies, *The localization of industries* (*Popular Science Monthly*. XXVI), cité dans le *Dictionnaire de Palgrave*.

Mettons à part deux études comme étant d'esprit historique : H. Hauser. *La géographie humaine et l'histoire économique* (*Revue du Mois*, février 1906) et René Maunier. *La distribution géographique des industries* (in *Revue internationale de sociologie*), juillet 1908. (Nous essayons, dans ce travail, de montrer comment le rapport entre l'industrie et les conditions physiques varie suivant les types sociaux, en faisant l'histoire des formes de la localisation des industries en Angleterre dans l'économie de village, manoriale, urbaine, enfin nationale.)

Mais le travail de beaucoup le plus important est celui tout récent du professeur Alfred Weber : *Ueber den Standort der Industrien*. I, *Reine theorie der Standorts*, Tubingen, Mohr, 1909, 246 p. : c'est une étude générale et abstraite accompagnée d'un appendice mathématique (1); l'auteur réserve l'étude des faits concrets relatifs à l'Allemagne pour un second volume. C'est dire que la méthode en est juste l'inverse de celle du présent livre, qui est objective et inductive ; mais, sans pouvoir analyser ici ce travail, disons qu'il présente pour l'économie politique pure un intérêt considérable.

On a enfin étudié des *formes spéciales* de la localisation des industries ; c'est d'abord la division internationale du travail, sur laquelle il y a toute une littérature que nous ne mentionnerons pas ici (2). C'est ensuite la concentration de l'industrie dans les villes, notamment dans les grandes villes. Citons seulement Engel. *Die Industrie der grossen Stædte* (*Berliner stædtisches Jahrbuch*., 1868). — Schwarzschild. *Die Grosstadt als Standort der Gewerbe* (*Jahrbücher* de Conrad, dritte Folge, Bd XXXII. — Waentig. *Die wirtschaftliche Bedeutung der Grosstædte* (*Jahrbuch der Gehe Stiftung*, IX, Dresde, 1903). — Weber. *The Growth of cities*, 1899, p. 198 sqq, 207 sqq (la localisation des industries serait la cause essentielle de la formation des grandes villes).

Comme étude dogmatique spéciale des localisations industrielles à l'intérieur des villes, objet du présent livre, nous ne pouvons citer qu'un seul travail : H. Bourgin. *Essai sur une forme d'industrie : l'industrie de la boucherie à Paris au XIXe Siècle*, au tome VIII de l'*Année sociologique*, qui étudie la distribution des bouchers par arrondissements, et en représente l'évolution dans des cartogrammes.

b) Géographie des communications. — A la différence des précédentes, les études théoriques sur la distribution des fonctions commerciales ont été surtout le fait des géographes beaucoup plus que des économistes. Le plus ancien travail qui est resté l'essentiel, est le livre magistral de J.-G. Kohl. *Der Verkehr und die Ansiedelungen der Menschen in ihrer Abhængigkeit von der Gestaltung der Erdoberflæche*, Dresde et

1. Nous avons trouvé dans la *Théorie de l'Economie politique* de Jevons la mention d'une étude plus ancienne de la localisation faite aussi au point de vue mathématique : W. Launhardt. *Der zweckmæssigste Standort einer gewerblichen Anlage* (*Zeitschrift des Vereins deutscher Ingenieure*, 1882).

2. V. comme étude récente, E. M. Sobral. *La division internacional del trabajo* (*El economista mexicano*, 1908) que nous n'avons pas consulté non plus.

Leipzig, 1841 ; important aussi est resté celui de Jansen. *Die Bedingtheit des Verkehrs und der Ansiedlungen der Menschen durch die Gestaltung der Erdoberflache.* Kiel, 1861. Dans des temps plus récents, F. Ratzel s'en est beaucoup occupé : V. *Politische Geographie*[2], 1903, (VII[e] partie, ch. XVI, *der Verkehr als Raumbewæltiger*, p. 447-534) ; déjà *Anthropogeographie*, II, 1891, § 16, p. 525-536, et dans *die Erde und das Leben, eine vergleichende Erdkunde*, 2 vol, 1901-1902, t. II, p 138-141, 634-639 ; et un travail spécial, *die geographischen Bedingungen und Gesetze des Verkehrs und der Seestrategik* (*Geogr. Zeitschrift*, IX, 1903, p. 489-513.) Il a d'ailleurs tiré ces théories d'études objectives comme celle qu'il a faite dans *die Vereinigten Staaten von Amerika*, II, p. 40-41, 396 sqq. — Cf. Hückel. *La géographie de la circulation d'après Friedrich Ratzel* (*Annales de géographie*, novembre 1906 et janvier 1907). — Voir comme études générales récentes : Chisholm, *Handbook of commercial geography*, 1889-1900, p. 47-51 (causes du développement des centres de commerce). — H. Tyler, *The geography of communications* (*Scottish Geogr. Magazine*, XIII, 1897, p 337-357). — F. von Richthofen, *Vorlesungen uber allgemeine Siedlungs und Verkehrsgeographie*. Berlin, 1904. — A. Weber, *Ueber den Standort der Industrien*, 1909, ch. III, p. 40-93 Signalons enfin deux études qui, tout en ayant un objet local, sont surtout théoriques. — E. Schatz, *Verkehrsgeographische Betrachtungen uber Wasserwege und Eisenbahnen im rechtsrheinischen Suddentschland*, Diss., Iéna, 1907, et Emory R. Johnson. *Geographic influences affecting the early development of American commerce* (*Bull. of the Amer. Geogr. society*, 1908, p. 129-143).

II. — Etudes descriptives. — Elles sont innombrables : on en citera ici quelques-unes qui ont un intérêt historique ou théorique.

a) Antiquité. — Büchsenschütz. *Die Hauptstætten des Gewerbefleisses im Klassischen Altertum*, 1869 (ouvrage classique). Cf. M. Besnier. *Note sur la géographie économique du Maroc dans l'antiquité* (*Acad. des Inscriptions*, compte-rendu. 1906, p. 135-138).

b) Temps modernes. — Riches matériaux dans les *Mémoires des Intendants*, la plupart de 1697-1698 (résumés par Boulainvilliers dans son *Etat de la France* et dans le *Dictionnaire du commerce* de Savary). Cf. A. de Saint-Léger. *Mémoire concernant la situation économique de la Flandre en 1699* (*Annales de l'Est et du Nord*, III, janvier 1907 et suiv.) Comme travaux d'historiens, il faut citer ceux de Germain Martin. *La grande industrie sous le règne de Louis XIV*, 1898, notamment p. 154-199, 283-305, et *La grande industrie sous le règne de Louis XV*, 1899 ; et E. Levasseur. *Géographie industrielle de la France en 1789* (dans l'*Histoire des classes ouvrières avant 1789*, t. II, p. 671 et suiv.) Pour l'Angleterre, la remarquable description de M. Mantoux, dans *La révolution industrielle en Angleterre au XVIII[e] siècle*, avec cartes de la répartition des industries à diverses époques mettant en lumière leur mouvement vers l'Ouest. On trouvera des renseignements généraux, pour la fin du XVIII[e] siècle, dans Peuchet. *Dictionnaire universel de la géographie commerçante*, 5 vol. Paris, an VII et suiv.

c) Epoque contemporaine. — Ouvrages généraux : Chisholm. *Handbook of commercial geography*, 1901 ; Trotter. *Geography of commerce*, 1903 ; W. Rochelau. *Geography of commerce and industry*, Boston, 1908 ; J. du Plessis de Grenédan. *Géographie agricole de la France et du monde*, 1903.

France. — Documents administratifs : *Statistique sommaire des industries principales en 1873*. Paris, 1874 (cartes de répartition) et recensements professionnels, ne donnant que la population industrielle par départements (v. *Album graphique de la statistique générale de la France*. Paris, 1907, p. 85-170 ; cartes pour les diverses industries. On peut citer aussi quelques bonnes descriptions régionales, accompagnées d'excellentes cartes, dans : Blanchard. *La Flandre*, ch. XIV, p. 370-408 ; Demangeon. *La plaine picarde*, ch. XI et XII, p. 260-304 ; De Felice. *La Basse Normandie*, ch. XXI, p. 441-482 ; Vallaux. *La Basse-Bretagne*, ch. VII, p. 191-217.

Allemagne. — Les documents officiels sont beaucoup plus riches que les nôtres sur la répartition de l'industrie : Cf. surtout l'étude générale de la localisation des industries dans *Statistik des deutschen Reichs*, Neue Folge, Bd 119 (1899) ; voir pour l'industrie des villes *ibid*, volumes 107, 108, 109, 110, 111, 116, et l'étude de Langhaus basée sur le premier document (*Geographische Verbreitung von Industrie und Landwirtschaft im Deutschen Reiche*, dans *Geographische Mitteilungen*, 1900).

Etats-Unis. — L'état ancien a été décrit par Laspeyres (*Die Gruppirung der Industrie innerhalb der Nordamerikanischen Union*, in *Vierteljahrsschrift für Volkswirtschaft und Kulturgeschichte*, 1870 et 1871), et par Ratzel. *Die Vereinigten Staaten von Amerika*, II, p. 234 sqq., 373 sqq. — Les derniers documents, ceux du *Census* de 1900, sont synthétisés, dans le *Census* lui-même, par Hall (*The Localization of Industries ; Twelfth census*, vol. VII, part. I, chap. II, p. CCX-CCXVII) ; cette étude a été résumée en Français par M. Hauser (*La localisation des industries particulièrement aux Etats-Unis*, dans *Annales de Géographie*, XII, 1903, p. 193-206). Le volume VII du *Census* sur les *Manufactures* contient d'ailleurs nombre d'autres rapports sur la distribution des industries, dont nous n'encombrerons pas cette note bibliographique : signalons seulement le § 34 du ch. II sur la notion du *centre des manufactures* et le déplacement de celui-ci vers l'Ouest. — V. l'étude d'ensemble de A. Oppel. *Wirtschaftsgeographie der Vereinigten Staaten von Nordamerika*, Halle, 1907.

Peuples primitifs. — L'étude des faits de localisation des industries chez les peuples de l'Afrique a été faite presque exclusivement par Schurtz (*Das Afrikanische Gewerbe*, 1900, ch. II, *Orts- und Stammgewerbe*, p. 29-65) : v. l'étude de cas de localisation particulièrement développés en Afrique dans Kandt, *Gewerbe in Ruanda* (*Zeitschrift fur Ethnologie*, 1903, p. 334) ; et René Maunier, *Tableau de la vie économique chez les Somalis*, etc. (*Congrès colonial français* de 1908, p. 227, 228, 232, 233).

III. — Etudes normatives. — Le *Parfait négociant* de Savary contient déjà des conseils pratiques relatifs au choix du lieu des établissements industriels (édition de 1679, t. I, p. 11, 299, 300 ; t. II, p. 98 sqq.), et de même les traités actuels consacrent

quelques pages à cette question : V. Paul Razous, *Installation des ateliers et usines*, 1908. Haberstroh, Weidlich, Gorts et Stegemann, *Anlage von Fabriken*. Leipzig, 1908.

IV. — Etudes corrélatives. — Certains phénomènes sont trop directement liés à la localisation des industries pour que leur connaissance ne soit pas nécessaire ou simplement utile à son étude.

C'est d'abord la *localisation de la richesse*, sur laquelle on a une belle étude de Rogers, *De la localisation de la richesse en Angleterre aux différentes époques de son histoire*, qui forme le chap. VII de l'*Interprétation économique de l'histoire ;* Cf. aussi, dans *Travail et Salaires*, le chapitre V, *Distribution régionale de la richesse et du commerce au moyen âge ;* il faut les compléter par l'article de Sir J. Ramsay. *The subsidy-rolls of Edward II* (*English historical review*, avril 1909, qui reprend la question de la distribution de la richesse par comtés). Pour la France, cf. Turquan. *Evaluation de la fortune privée en France et à l'étranger* (p. 58-89, richesse par départements, avec cartogrammes). — C'est aussi la *géographie des prix* étudiée par Engelbrecht. *Die geographische Verteilung der Getreidepreise in den Vereinigten Staaten*. Berlin, 1903 et *Die geographische Verteilung der Getreidepreise in Indien*. Berlin, 1908. — A un point de vue plus général, la géographie de l'industrie est liée aussi à la *géographie monétaire* (v. De Foville. *La géographie de l'or*, dans *Annales de géographie*, 15 mai 1897).

Mais la localisation des industries conditionne aussi directement des phénomènes non économiques, dont le plus important est la *géographie du crime*. Le rapport entre les deux se voit à la simple lecture de cartogrammes comme ceux de Guerry. *Statistique morale de l'Angleterre comparée à celle de la France* ; on en trouvera surtout la démonstration directe dans l'article de E. Tarnowski. *Répartition géographique de la criminalité en Russie* (*Archives d'Anthropologie criminelle*, XVI, 1901). D'ailleurs, si avec Tarde on considère le crime comme une industrie, sa géographie appartient légitimement, par certains côtés, à l'étude économique : V. Tarde. *Géographie criminelle* (dans *Criminalité comparée*, 3e éd., 1894, p. 151-165).

CHAPITRE II

Méthode et définitions

Dans ce qui précède, l'objet de l'étude a été posé dans sa généralité. Il faut maintenant fixer les règles de méthodologie suivant lesquelles cet objet va être traité.

I

Ce sont en premier lieu des règles relatives à *l'observation* des faits. On a déjà introduit, dans la compréhension de l'étude, certaines limitations relatives à l'objet lui-même ; il s'agit seulement des formes de la distribution locale des industries dans les espaces urbains. D'autres limitations vont être introduites quant au champ de l'observation. On n'observera pas toute l'échelle des formes du phénomène, et par conséquent on n'en dégagera pas les caractères communs et les causes générales : on en décrira seulement *les formes les moins élevées*. Il y a, à cette attitude, à la fois des raisons de méthode et de nécessités de fait.

***

Tout d'abord, l'observation la plus extérieure des faits nous apprend que c'est dans des sociétés relativement peu élevées que les phénomènes de localisation industrielle sont le plus nettement marqués (1) ; c'est donc là que leurs causes sont le plus agissantes, et qu'on a le plus de chances de les découvrir. De plus, c'est là aussi que ces phénomènes sont le plus simples ; or l'étude des formes élémentaires d'un phénomène conditionne celle des formes plus élevées ; car en général celles-ci ne se sont pas construites de toutes pièces avec des matériaux neufs, mais se sont faites par superposition aux éléments premiers d'éléments nouveaux ; c'est ainsi que la plupart des villes modernes sont issues directement des villes médiévales ; en sorte qu'on retrouve, à l'intérieur des types les plus complexes, les formes élémentaires, plus ou moins intactes. Ainsi la genèse même des formes élevées interdit de les aborder de front, et commande des travaux d'approche. C'est là un processus assez analogue à celui des approximations successives, dont M. Vilfredo Pareto et M. Marshall affirment la nécessité ; mais ce sont ici des approximations d'un genre spécial. Au lieu que les stades successifs de la recherche soient déterminés par le savant, ils consistent dans l'observation successive des stades du phénomène lui-même ; on passe ainsi naturellement des

1. C'est en Afrique et en Inde qu'on trouve les castes professionnelles les plus sévèrement localisées ; la localisation des industries modernes a quelque chose de beaucoup plus flou et de beaucoup plus variable.

formes simples aux formes plus complexes, qui ne sont que le développement des premières. Il s'agira donc de constituer le type le plus rudimentaire d'arrangement des fonctions économiques dans l'espace de la ville, et de suivre comment, et par l'action de quelles causes, il s'est développé, transformé et compliqué. On parviendra ainsi naturellement aux formes les plus élevées; pour en analyser les éléments il aura suffi d'en suivre la genèse.

Cette démarche a d'ailleurs un autre avantage : elle permet de mettre plus facilement la main sur les causes essentielles et constantes de l'objet, parce que ce sont celles-là qui se retrouvent à son origine, dégagées de toute la gangue de causes adjuvantes qu'il a en quelque sorte ramassées en route. Au cours de son évolution, le système de ses causes est nécessité à se compliquer ; car, à mesure que l'effet se développe, et que se complique le milieu où il évolue, il entre en rapport avec plus des phénomènes. C'est à son origine même que ses causes fondamentales apparaissent pures de tout mélange.

* * *

A côté de ces raisons de méthode, qui ont une valeur générale, on peut faire intervenir des raisons de fait, spéciales à notre objet. C'est d'abord la complexité spéciale des formes actuelles du phénomène. L'arrangement des industries dans une grande ville moderne est quelque chose de fort enchevêtré et qui requiert, pour être connu et décrit avec quelque précision, une localisa-

tion de l'étude dans l'espace et dans le temps, qui lui enlèverait beaucoup de sa portée scientifique. D'ailleurs, une telle étude ne pourrait être faite par l'observation directe, mais seulement à l'aide de statistiques relatives au nombre des établissements, des ouvriers, etc., suivant les quartiers de la ville : or, la plupart des annuaires statistiques des grandes villes ne contiennent point de renseignements de ce genre (1) ; les exceptions à cette règle sont extrêmement rares (2). Au contraire, l'organisation des fonctions à l'origine des villes est quelque chose d'assez simple qui, on le verra, est facilement et directement saisissable dans les textes.



Mais si on se bornera à l'observation des formes élé-

---

1. L'*Annuaire statistique de la Ville de Paris* ne donne que des chiffres relatifs à la distribution des forces motrices ; le *Dénombrement de 1891* pour Paris donne la population professionnelle par arrondissements ; celui de 1896 donne les « locaux servant exclusivement d'atelier » par arrondissement ; tout cela est insuffisant. Des documents plus anciens nous renseignent plus directement sur la localisation des industries parisiennes ; ce sont la *Statistique de l'industrie à Paris, résultant de l'enquête faite par la Chambre de commerce pour les années 1847-1848*, publiée en 1851, (chapitre V) et la statistique analogue publiée en 1864 pour l'année 1860 ; mais ce sont des données sommaires ; on verra celles de 1851 résumées dans Husson. *Les consommations de Paris*, 1856, p. 31-32. — Les anciens documents, comme le *Mémoire de la généralité de Paris* publié par de Boislisle, l'article *Paris* du *Dictionnaire géographique des Gaules* d'Expilly, et l'introduction au *Dictionnaire du commerce* de Savary, sont relativement moins pauvres.

2. Nous n'en connaissons pas parmi les Annuaires des capitales. Il paraît que l'Annuaire de Dusseldorf (*Mitteil. zur Statistik der Stadt Dusseldorf*, par le Dr O. Most, mars 1908) contient des données sur la répartition des industries dans la ville ; mais nous n'avons pu mettre la main dessus.

mentaires, il n'y a aucune raison pour fonder cette observation sur les seuls documents *historiques* ; les phénomènes offerts par les sociétés présentement vivantes, sur lesquelles nous renseigne l'ethnographie, ne peuvent pas être négligés. Ils sont, à certains égards, de meilleure qualité que les données de l'histoire (1) ; outre qu'ils ont pu être observés directement par le savant lui-même, ou par un observateur doué d'esprit scientifique, ils sont plus élémentaires, plus originaires que les faits historiques précis, car les faits de l'histoire sont d'autant moins certains et moins bien connus qu'ils se rapportent à des temps plus éloignés, donc à des sociétés plus simples. D'ailleurs, abstraction faite même de cette moindre valeur du fait historique, vouloir établir des propositions scientifiques générales, relatives à *la* ville, alors qu'on n'a observé et comparé que les villes de quelques sociétés de l'Europe occidentale, est un non-sens logique (2).

1. On s'est souvent fondé, pour les exclure, sur l'affirmation contraire. Mais une bonne description prise par des observateurs bien au courant du droit comparé, comme certains membres du bureau d'ethnologie de Washington, n'est-elle pas préférable à un texte de Plaute ou de Cicéron, ou même à un Code dont on ne sait ni si ni comment il était appliqué ?

2. En revanche, les faits relatifs aux sociétés animales ne seront pas compris dans notre recherche, faute d'une suffisante préparation de notre part. Ils sont pourtant très intéressants. Autant l'étude de la psychologie collective des sociétés animales est de peu d'intérêt pour celle des sociétés humaines, autant la connaissance de leur morphologie est utile et nécessaire. L'étude des nids, par exemple, montrerait que la vie par familles isolées n'est pas, chez les animaux, si fréquente qu'on le croit souvent. M. Forel cite des fourmis d'Amérique qui vivent par agglomérations compactes, qu'il compare lui-même à des villes : certains de ces « établissements » comprennent jusqu'à seize mille nids (on en trouve

On le voit, le premier stade de ce travail sera essentiellement descriptif ; mais notre description ne se suffira pas à elle-même ; elle voudra être directement préparatoire à l'explication ; elle sera systématique, classificatrice, organique ; elle tendra à former des séries de faits, des types d'institutions, et par suite elle rendra possibles des explications d'une relative généralité.

II

Ce sont les règles qui présideront à cette *explication* qui nous restent à définir. Elles se résument toutes dans cette proposition, que notre explication des faits sera *sociologique*.

Elle le sera d'abord en ce qu'elle tendra à relier les phénomènes donnés à des phénomènes plus généraux dont les premiers ne seraient que des cas particuliers. C'est ainsi, par exemple, que nous rattacherons en dernière analyse le phénomène des industries urbaines périphériques à une propriété générale des limites. Par là même, l'explication sera sociologique en un second sens:

---

en Europe formés de deux cents nids) placés côte à côte, et forment, à son dire, une population de *200 à 400 millions d'habitants!* (Forel, *Ant's Nests*, in *Smithsonian Report to 1894*. Washington, 1896, p. 480.) — Ces études comparatives ne doivent pas être confondues avec les théories des organicistes qui recherchent à l'intérieur même des organismes l'analogue des villes : ainsi M. Bordier appelle les villes « les points d'ossification de l'organisme social ». (*La vie des sociétés*, 1887, p. 111.) V. une critique de cette proposition par Worms. *Organisme et société*, 1896, p. 163.

dans ce processus de généralisation graduelle remontant de l'effet à la cause, on est nécessité, à un moment donné, à sortir du domaine des faits économiques, à expliquer des phénomènes économiques par des phénomènes extra-économiques et par des propriétés communes aux divers ordres de faits sociaux.

Nous serons ainsi mis à même d'illustrer à maintes reprises cette proposition, que des phénomènes apparemment très différents et appartenant à des catégories diverses du phénomène social, ne sont souvent que les formes que prend en se réalisant une même tendance, et dépendent des mêmes causes. C'est ainsi que nous ferons voir comment des institutions aussi variées que le village, le patronage, la ghilde, sont sorties des mêmes besoins, ou que le phénomène des rues de métier est, à son origine, une institution du même genre que les emblèmes et les blasons, et répond à des nécessités mentales de même nature. Mais cette observation appelle un complément : elle n'est vraie que mise en parallèle avec la proposition inverse. Un phénomène considéré traditionnellement comme unique et simple est souvent fait de réalités hétérogènes dépendant de causes distinctes. Tandis que les anciens économistes traitaient e la division du travail *in globo*, on a reconnu l'existence de formes spécifiques de cette institution, dont certaines n'ont pour ainsi dire rien de commun entre elles. Quoi de commun entre la spécialisation des clans, et la « décomposition du travail », ou même entre celle-ci et la division du travail entre corporations ? Mais

les phénomènes ainsi disjoints peuvent être, chacun de son côté, rattachés à une série plus générale de phénomènes (1), et ainsi l'explication reste toujours généralisatrice.

Elle l'est encore à d'autres points de vue que ceux qui viennent d'être dits. Non seulement elle relie des phénomènes particuliers à des phénomènes plus généraux, mais les liens eux-mêmes qu'elle institue entre eux sont généraux, et en quelque manière indépendants des faits particuliers qu'ils rattachent ; elle postule des mécanismes capables de relier entre eux d'autres phénomènes. C'est ainsi qu'on constatera une influence complexe du volume de la ville sur sa différenciation économique interne ; mais c'est là un mécanisme général qui s'applique à toute société, et non pas seulement à la ville, et à toutes fonctions, et non pas seulement aux fonctions économiques. Par là encore, l'explication sera sociologique : elle tendra à conclure à des rapports de causalité valables dans tout le domaine de la vie collective.

La méthode sera sociologique enfin, en ce qu'à côté de ces mécanismes déjà abstraits reliant entre eux des faits particuliers, elle tendra à en démontrer d'autres plus généraux encore, reliant les types abstraits de l'institution étudiée aux types de sociétés ; démarche qui est, de toutes, la plus proprement sociologique, si l'on admet que la sociologie est la connaissance des types

1. C'est ainsi que la spécialisation des clans nous est apparue comme une manifestation particulière du système totémique. (*Vie religieuse et vie économique*, p. 42-49.)

sociaux et de leurs propriétés. On fera voir, par exemple, comment les caractères économiques de tel type urbain expriment des caractères généraux du milieu social où il se développe ; plus précisément, on montrera comment les villes les plus simples se sont faites par simple contraction de sociétés préconstituées, et comment par suite leur organisation économique interne n'est qu'un diminutif et un décalque de celle de ces sociétés, dont elles ne sont elles-mêmes que le prolongement.

En résumé, la méthode d'explication qui va être suivie sera sociologique, parce qu'elle tendra systématiquement à rattacher les uns aux autres des phénomènes qui diffèrent entre eux, soit par leur *nature* (par exemple un fait économique à un phénomène juridique), soit par leur *généralité* (par exemple une propriété des fonctions économiques à une propriété générale des fonctions sociales), par des liens qui eux-mêmes sont plus généraux que les phénomènes concrets qu'ils rattachent, et peuvent en être abstraits.

*
* *

Nous pouvons maintenant donner, de l'objet de cette étude, une définition précise. Cet objet est en fin de compte le suivant : *Description, classification et explication des types les plus simples de l'arrangement des fonctions industrielles dans les espaces urbains, successivement considérés comme étendues homogènes et comme espaces sociaux hétérogènes ayant un centre et une limite.*

III

Puisque nous nous proposons pour objet certaines modalités du phénomène urbain, il faut définir ce qui sera entendu sous le nom de *ville* au cours de cette étude ; et, avant de constituer une définition à nouveaux frais, rechercher s'il n'est pas possible d'accepter une des définitions courantes.

***

Celles-ci peuvent être classées en deux groupes.

I. — Les plus nombreuses se fondent sur un *caractère unique ;* elles appellent ville tout établissement social présentant une certaine propriété définie. Mais elles diffèrent quant à la nature de ce caractère.

Certains auteurs usent de caractères *morphologiques*. On a communément appelé villes des *agglomérations* ayant une certaine *population* (1), c'est-à-dire qu'on caractérise le groupe urbain par son volume ou sa dimension, par la quantité de ses éléments humains mise en rapport avec celle de son élément territorial. C'est ainsi que procèdent le plus souvent les statistiques administratives ; les recensements français depuis 1846 et l'Institut international de statistique depuis 1887, appellent ville toute agglomération de plus de 2.000 habitants. Une telle définition ne peut servir de base à une étude scientifique et on en a depuis longtemps

1. C'est notamment le point de vue de M. Meuriot. *Des agglomérations urbaines dans l'Europe contemporaine*, 1898 et de M. Weber. *The Growth of Cities*, 1899.

dénoncé l'arbitraire ; la dimension des établissements est un caractère trop extérieur et trop variable suivant les milieux. —De nombreux historiens ont défini la ville du Moyen âge par un autre caractère morphologique, l'existence d'une fortification (1) ; mais outre que ce caractère, étant absent des villes modernes, manque de constance, il ne peut même pas servir à définir et à spécifier le type des villes médiévales ; car des villages et même des fermes possédaient aussi une fortification (2).

D'autres auteurs, parmi lesquels Rümelin, se sont servis de caractères *démographiques* et ont défini la ville par exemple par la faiblesse de sa natalité ou le taux élevé de sa nuptialité ; mais il reconnaissait lui-même que ces caractères ne sont nullement spécifiques. La démographie de la grande ville ressemble à celle de la ferme ; celle de la petite ville ressemble à celle du village (3). D'ailleurs les propriétés démographiques de la ville sont trop peu fixes pour la spécifier ; elles varient suivant le volume de la ville, et aussi selon les temps et les sociétés ; c'est ainsi qu'au moyen âge la mortalité

1. Les écrivains allemands du XI[e] siècle distinguaient déjà deux espèces de lieux : les lieux non fortifiés (villages) et les lieux fortifiés (villes) : ils opposaient ainsi l'*urbs, castellum* ou *civitas* à la *villa* ou au *vicus* (V. Keutgen. *Untersuchungen uber deutschen Stadtverfassung*, p. 46). Maurer (*Geschichte der Stædteverfassung*, I, p. 31 sqq) dit de même : « Les villes sont des villages entourés de murs. » Cf. aussi Babeau. *La ville sous l'ancien régime*, p. 239, qui voit dans la muraille la propriété essentielle de la ville.

2. Voir plus loin. Inversement dans beaucoup de civilisations même anciennes les villes ne sont souvent pas fortifiées : il en était ainsi au Japon au XVIII[e] siècle (Charlevoix. *Histoire et description du Japon*, p. 10).

3. Rümelin. *Ville et Campagne* (dans *Problèmes d'Economie polit. et de statistique*, p. 210-212).

urbaine était plus faible que la mortalité rurale ; au temps de Graunt c'était l'inverse ; aujourd'hui on tend à nouveau pour d'autres causes à revenir à une mortalité urbaine plus faible.

Les définitions *juridiques* (1) ont le même défaut que certaines définitions morphologiques ; elles ne valent que pour certains types de villes ; et encore les caractères juridiques de la ville ne sont-ils même pas constants dans un milieu social donné : le droit municipal ou le droit du marché, qui ont souvent servi de critères aux historiens, étaient, même au moyen âge, absents de beaucoup d'agglomérations dénommées « villes » dans les textes (2), et assez importantes.

Les plus sérieuses des définitions unilatérales sont celles qui se fondent sur un caractère *fonctionnel*. On a quelquefois appelé ville toute agglomération qui est le siège de fonctions spéciales, quelles que soient d'ailleurs ces fonctions (3) ; la *spécialité* abstraite de la fonction est prise en considération indépendamment de son contenu concret. D'autres auteurs, plus exigeants, ont requis l'existence de *certaines* fonctions déterminées et concrètes, et notamment de certaines fonctions *économi-*

---

1. Justi définissait déjà la ville par l'existence d'un conseil, *Stadtrat ;* mais beaucoup de villages au moyen âge avaient un organe de ce genre, comme aujourd'hui le *panchayât* du village hindou. On a aussi défini la ville par la *spécialité* de son droit, par l'ensemble de ses privilèges (V. Maitland, *Domesday Book and Beyond*, p. 173), ce que les Allemands ont appelé sa « Privilegierung ».

2. V. par exemple Planiol, *Les villes de Bretagne au* XVIIIe *siècle* (*Nouv. Rev. historique de droit*, 1894, p. 134).

3. Müller-Lyer. *Phasen der Kultur und Richtungslinien des Fortschritts*, 1908, p. 133.

ques (1). Aujourd'hui encore, les historiens définissent couramment la ville médiévale par l'existence du marché. Mais l'histoire de la localisation des industries montre suffisamment qu'aucune fonction économique n'est un caractère constant et spécifique de la ville. Les villes de l'antiquité, comme le reconnaît Sombart après Bücher (2) étaient surtout des villes de consommation, même les plus considérables ; et dans les temps modernes on trouve des villes à fonction complexe et des villes à fonction spécialisée, des villes d'industrie et des villes de commerce ; on peut même dire que, parmi les caractères de la ville, la fonction est l'un des plus variables.

II. — Passons donc aux définitions fondées sur des *caractères multiples*. Le plus souvent elles spécifient la

1. Déjà Adam Smith (*Richesse des Nations*, livre III, t. I, p. 475, 485) ; « Les villes étaient habitées principalement par des artisans et gens de métier». C'est là, d'ailleurs, en ce qui concerne le moyen âge, une assertion dont toute une partie de ce livre démontrera la fausseté. — V. surtout Sombart, *Der Begriff der Stadt und das Wesen der Stædtebildung* (*Braun's Archiv*, 1907, XXV, p. 2) ; les villes seraient « des agglomérations d'hommes qui pour leur subsistance dépendent des produits du travail agricole extérieur ». Mais cette proposition, comme celle de Smith, n'est vraie que pour des villes relativement modernes. — Ratzel, *Anthropogeographie*, II, 406, définissait aussi la ville comme un centre industriel et commercial. — Sieveking (*Die mittelalterliche Stadt*, in *Vierteljahrschrift für Soc. und Wirtschaftsgeschichte*, II, 1904, p. 190, la définit comme un centre d'*échange*).

2. V. *Etudes d'histoire et d'économie politique*, p. 342-343. Cantillon avait eu la vue plus juste quand il écrivait (*Essai sur le commerce*, p. 20) : « L'assemblage de plusieurs riches propriétaires de terres, qui résident ensemble dans un même lieu, suffit pour former une ville ». Sombart répondrait que ces purs consommateurs vivent bien du travail agricole du dehors : mais il sera montré plus loin avec détail que dans une foule de civilisations l'agriculture tient, dans les villes mêmes et à leur intérieur, une place considérable ; c'est là un fait trop méconnu.

ville par une multiplicité de caractères qui sont *de même nature* ; c'est ainsi que M. Pirenne définit la ville par un ensemble de caractères morphologiques (1), et que les économistes contemporains la définissent par un ensemble de caractères fonctionnels (2). Mais les caractères retenus par la définition peuvent être aussi *de nature différente*, la définition se fondant alors à la fois sur des caractères de la morphologie et sur des caractères de la fonction de l'agglomération (3). Mais ces définitions, n'étant que l'amalgame de plusieurs des définitions simples d'abord énoncées, encourent les mêmes reproches.

*
* *

Toutes ces définitions, qu'elles soient simples ou

---

1. La ville, dit-il, se distingue du plat pays par ses *portes*, ses *églises* et la *densité* de sa population. (*L'origine des constitutions urbaines*, in *Revue historique*, t. LVII, p. 64.)

2. Par exemple par la coexistence des fonctions industrielles, commerciales et politiques.

3. En 1801, la Cour de Rennes appelait ville une agglomération ayant « une *population nombreuse*, à laquelle sont réunis des *établissements publics* pour l'harmonie de l'association générale et les *besoins commerciaux* (cité par Ramalho. *Des villes, bourgs et villages*, dans *Revue générale d'administration*, 1901, t. I, p. 291). — M. Geddes (*Civics as concrete and applied Sociology*, in *Sociological Papers* de la société de sociologie de Londres, II, 1905, p. 67 sq., 88 sq.) définit la ville comme formée de trois éléments : *people* (individus et institutions), *affairs* (fonctions) et *places*.— Von Below (V. Bürger, in *Handwærterbuch der Staatswissenschaften* de Conrad, II², p. 1181) caractérise la ville médiévale à la fois par la *fortification* et le *marché* : de même Heil. *Die deutschen Stædte im Mittelalter*, p. 25-27. — M. Flach (*Origines de l'ancienne France*, II, 329) définit la ville à la fois par la *protection matérielle*, la *protection religieuse* et l'*activité commerciale*. Mais la possession d'un marché avec le droit spécial y attaché étaient loin de caractériser toutes les villes. Voir une critique de ces définitions par M. Hassert. *Die Stædte geographish betrachtet*, 1907, p. 4-6.

complexes ont d'ailleurs des vices communs. Elles se fondent sur des caractères trop spéciaux, dont beaucoup sont en outre superficiels et secondaires, dont beaucoup aussi ne sont pas constants et appartiennent seulement à certains types de villes. La définition doit partir d'un caractère sociologique, qui doit présenter les qualités suivantes :

1° Il doit être *constant,* c'est-à-dire se retrouver dans tous les types urbains ; cette condition va de soi ;

2° Il doit être *fixe*, c'est-à-dire qu'il doit s'y retrouver relativement inchangé, et varier aussi peu que possible en degré ; car une modalité qui, tout en subsistant dans les formes diverses de son objet, varierait trop en degré avec celles-ci, ne répondrait pas à la fonction de la définition, qui est de rendre facile la reconnaissance de l'objet défini, et de permettre de le distinguer à coup sûr.

On voit de suite que le caractère en question ne peut être un caractère *fonctionnel ;* il n'y a aucun caractère de cette sorte qui soit constant et fixe. La *spécialité* de la fonction, considérée abstraitement et en soi, n'est le fait que de certains types de villes ; elle manque à ce qu'on a appelé l' « économie urbaine » ; et de même la qualité concrète de la fonction est très variable selon les villes spécialisées (villes de commerce, d'industrie, ou même vivant de telle ou telle industrie, etc.).

Les critères que nous emploierons devront donc être d'ordre *morphologique ;* et comme nous avons déjà éliminé certains critères de cette espèce, le champ de

notre choix devient assez restreint. Ni la *dimension* de l'établissement, ni l'état des choses qu'il implique (muraille, construction des maisons) ne peuvent nous servir ; la *forme* extérieure de l'agglomération n'est pas davantage spécifique. Il ne nous reste donc que les caractères relatifs à sa *structure interne*. La question est donc de savoir quel est le phénomène de structure qui différencie la ville parmi les modes d'établissement ; et pour y répondre il est nécessaire de constituer une classification générale de ceux-ci.

Cantillon, qui l'a un des premiers essayé (1) distinguait quatre types d'habitat : le village (2), le bourg, la ville, la capitale. La classification en usage aujourd'hui est plus simple : on y distingue la ferme isolée, le village, la ville. Celle que nous proposerons est plus simple encore : elle sépare seulement deux modes essentiels d'établissement, comprenant chacun un certain nombre de sous-types.

La première catégorie est formée des *établissements*

1. Il faut signaler avant lui Botero (*Delle cause della grandezza e magnificenza delle città*. Rome, 1588) qui insiste sur les conditions et les limites physiques du développement des villes et dont l'importance pour la statistique et la sociologie a été bien vue par M. Kovalewsky (V. son mémoire sur Botero au tome III des *Annales de l'Institut international de sociologie*).

2. Il ne parlait point de la ferme isolée, qui sans doute était rare encore de son temps, mais qu'on trouve pourtant en Angleterre dès le XIe siècle. (Vinogradoff, *English society in the eleventh century*. Oxford, 1908, p. 264, 267-268. Maitland, *Domesday Book and Beyond*, p. 15, 16). Un peu plus tard Steuart (*Recherche des principes de l'Economie politique*, trad. fr., t. I, ch. IX) complétait à ce point de vue la classification de Cantillon et distinguait la ferme, le hameau, le village et la ville.

simples, c'est-à-dire composés d'un groupe social unique. Elle comprend donc ce qu'on appelle couramment la ferme, formée d'une famille : le hameau et le village, formés de plusieurs familles, mais qui constituent entre elles une société indivise, un seul organisme politique et social : le type le plus pur du village est la *longue maison*, telle qu'on la trouve chez les Indiens de l'Amérique ou en Océanie, où tous les membres du village vivent en commun dans une même maison (1), chaque famille y ayant seulement un compartiment spécial. A son origine, le village n'est que le prolongement d'un clan ; il forme une véritable famille indivise, une communauté étroite liée par la responsabilité collective ; et quoique le village moderne soit fait d'une multiplicité de familles vivant séparément, ces familles sont des unités trop restreintes et d'ailleurs trop lâches pour constituer de véritables divisions sociales ; elles n'affectent pas son organisation qui reste homogène et simple.

La seconde catégorie d'établissements sociaux comprend les *établissements complexes*, c'est-à-dire formés d'une multiplicité de groupes sociaux distincts : c'est à ceux-là que sera donnée dans ce livre la dénomi-

1. Cf. Morgan. *Ancient Society*. New-York, 1878, p. 399, qui cite de ces maisons contenant 160 personnes. — M. de Morgan (*Les premières civilisations, études sur la préhistoire et l'histoire*, 1909, p. 121) signale qu'au XVIIIe siècle les populations du Kamtchatka vivaient dans des sortes de maisons souterraines longues de 20 à 100 mètres, larges de 6 à 10 mètres, divisées en compartiments, et où s'entassaient jusqu'à 300 personnes.

nation de *villes*. Ils présentent des degrés divers de complexité, et la composition de leurs parties se fait suivant des modes différents ; mais tous présentent deux caractères communs, qui constituent la définition de la ville : un caractère dominateur et un caractère secondaire.

I. — D'ordinaire on définit la ville comme un fait d'agglomération, ou dirons-nous plus précisément, comme une contraction de la société (1) ou d'une partie de la société. Ce n'est pas là pour nous le caractère le plus important. Celui-ci est que la ville est une *société complexe*, c'est-à-dire *formée d'une multiplicité de groupes secondaires* (2). La ville est une société faite d'un assemblage de sociétés plus petites : familles, groupes professionnels, etc. Elle est ainsi conçue, non pas comme un simple fait géographique, ni même comme un simple phénomène économique, mais comme un fait social. La ville n'apparaît pas comme un phénomène isolé, *sui generis* ; c'est une *société*, qui peut être rattachée par ses caractères à un certain type social, et qui ne diffère des sociétés du même genre qu'en degré.

II. — En effet, à l'intérieur même du genre formé par les sociétés complexes, il existe des sociétés de deux espèces. Les unes ont une base locale définie, plus ou moins nettement limitée sans doute, mais sont toujours

1. On verra plus loin qu'il y a, à l'origine, des villes qui résultent de la concentration d'une société entière.
2. La Bruyère disait déjà : « La ville est partagée en diverses sociétés, qui sont autant de petites républiques, qui ont leurs lois, leurs usages, leur jargon... » (*Caractères*, chapitre VII, 4.)

étroitement liées à une portion du territoire ; les autres sont des associations personnelles, dépourvues de base géographique. Le clan local, le village, la province, la nation, sont des sociétés du premier type ; le clan totémique, la société de commerce, l'Eglise universelle, sont du second. Sans doute, celles-ci mêmes ne sont pas sans être liées à un certain point de l'espace, centre totémique, siège social ou ville sainte ; mais toujours elles le débordent en étendue, et il ne leur sert que de centre.

La ville est une société du premier genre. Mais, dans ce groupe lui-même, elle occupe une place spéciale ; et c'est là le second caractère, qui permet de la séparer des sociétés du même type. Toutes ont une base locale assez nettement définie ; mais cette base locale est plus ou moins vaste, la société y est plus ou moins distendue et conséquemment la densité des éléments sociaux, hommes et choses, y est plus ou moins forte. Une tribu indienne ou eskimo occupe un espace qui, *relativement au nombre de ses membres*, est vraiment énorme. La ville, au contraire, est une société qui, *par rapport à son volume* — ou, si l'on veut, à la quantité de ses éléments humains — occupe un espace particulièrement resserré (1). Mais il n'y a là qu'une différence de pur

1. Par suite, un *marché* peut, à la condition de réunir une multiplicité de groupes sociaux, comme les marchés intertribaux, être considéré comme une ville temporaire. Il y a des « villes » qui sont périodiques aussi et d'autre part le marché présente souvent des caractères morphologiques analogues à la « ville » ; il est souvent lui-même fortifié. Mais nous ne voulons pas dire par là, avec M. Pirenne, que toutes les villes sont nées de marchés ; la première partie de ce travail a précisément pour but de démontrer juste le contraire. Le marché n'est qu'une espèce de la ville, caractérisée par la *périodicité* et une certaine *fonction*.

degré, qui est spécifique seulement en ce qu'elle sépare la ville, un coup classée dans un type social, des sociétés du même type ; mais ce n'est pas ce second caractère qui la distingue des autres modes d'établissement, et c'est pourquoi nous le qualifions de secondaire. On ne peut vraiment dire où commence l'espace assez petit pour que la société qui l'occupe puisse être appelée ville ; c'est là non pas une notion *absolue,* mais une notion *relative,* qui varie selon les types sociaux et surtout selon la population de la ville. Il y a, entre la ville et la société du même type la plus distendue, toute une gamme d'intermédiaires. Une ville comme Paris occupe un espace plus considérable qu'une petite société qui pourtant n'est pas une ville ; mais, en raison de son énorme population, elle constitue un conglomérat compact de groupes sociaux, et cela suffit.

La ville est donc *une société complexe dont la base géographique est particulièrement restreinte relativement à son volume,* ou *dont l'élément territorial est en quantité relativement faible par rapport à celle de ses éléments humains.*

*
* *

Cette définition rend compte du caractère extérieur d'où partent les définitions courantes : la plus forte population de la ville ; car une société complexe est normalement plus volumineuse et plus nombreuse qu'une société simple, puisqu'elle est faite d'une multiplicité de sociétés simples. Mais elle n'est pas néces–

sairement plus vaste, car il y a des sociétés simples de dimensions très variées ; et ainsi s'explique que ce caractère extérieur ne soit pas assez constant pour la définir.

Mais notre définition conduit aussi à certaines conséquences. Tendant à renverser la hiérarchie traditionnelle des caractères de la ville en considérant comme secondaire le fait de l'agglomération, et comme essentiel le fait de complexité, et remplaçant ainsi dans la définition un caractère purement extérieur par un caractère constitutionnel, elle fait apparaître la différence entre la ville et le village à la fois comme moindre et comme plus grande qu'elle n'est représentée d'ordinaire. Moindre d'abord, car nous ne qualifions pas la ville par une *fonction*, économique ou autre, qui lui serait propre ; la ville ne différant du village que par sa *morphologie* plus complexe, une agglomération de villages qui se joignent entre eux suffira, ainsi qu'il sera démontré, à constituer une ville. Mais la différence entre les deux apparaît à un autre point de vue comme plus nette ; ce ne sont pas seulement deux modes d'établissement différant uniquement par leur dimension, mais ce sont deux sociétés de type différent. La différence essentielle entre ces sociétés est bien encore une différence de morphologie ; mais c'est un caractère morphologique plus profond qui est choisi pour la fixer ; on remplace une simple différence de dimension par une différence de structure interne.

Une autre conséquence enfin est que c'est d'après les

modalités de ce caractère que seront classées les *formes* du phénomène urbain. Au lieu de classer les villes, comme font les statistiques, en petites, moyennes et grandes, on cherchera à sérier les types urbains d'après leur degré de complexité et surtout d'après le mode de composition de leurs parties. Il est possible ainsi de séparer deux types de villes très différents ; et cette distinction conditionne directement notre étude, car c'est seulement l'un d'eux, le plus élémentaire, qui en fera l'objet principal.

La ville, avons-nous dit, est un groupe local complexe. Mais les groupes plus simples dont elle est faite peuvent être eux-mêmes des *groupes locaux*, ou au contraire des *associations personnelles* sans base géographique propre et définie. Dans le premier cas la ville est formée de groupes localement juxtaposés, dont chacun occupe dans l'espace urbain sa place distincte ; dans le second les groupes secondaires qui la composent sont géographiquement confondus, et occupent l'espace urbain indivisément. Les quartiers, les métiers du moyen âge occupant chacun sa rue, sont des divisions du premier genre : les familles ou les professions d'aujourd'hui, dont les membres sont dispersés par toute la ville, sont des exemples du second. Dans le premier type, l'espace urbain est lui-même complexe et hétérogène, formé d'espaces sociaux multiples et distincts. Dans le second il est simple et indivis : la complexité de la société urbaine n'affecte pas l'organisation de son espace : chacun de ses groupes secondaires

est distendu sur tout l'espace urbain. On pourrait appeler la ville du premier genre *ville segmentaire* ou *morcelée*, et l'autre *ville indivise ou homogène*, ces termes s'entendant de l'espace urbain, non de la société urbaine qui est toujours complexe, divise, hétérogène.

Mais ces groupes secondaires peuvent être ou non différenciés quant à leur fonction économique ; ce peuvent être par exemple des économies familiales, des professions, des entreprises. Or, quand ces groupes sont des groupes locaux, leur spécialisation a pour effet immédiat la localisation de leurs fonctions respectives dans les parties de l'espace urbain qui leur sont propres. Et ainsi la localisation des industries urbaines apparaît comme directement et étroitement liée à la morphologie de la ville ; elle est affectée par le caractère local ou non local des groupes qui composent celle-ci ; son étude est donc bien une étude de *morphologie sociale*, et non pas seulement une étude de *géographie économique*.

C'est surtout dans ses relations avec les villes ainsi composées de groupes géographiquement distincts que sera étudiée ici la localisation des industries urbaines ; car comme ces villes constituent les formes les plus élémentaires du phénomène urbain, c'est chez elles que nous trouverons les formes élémentaires de la distribution des industries, auxquelles nous voulons nous limiter. Sans doute, une localisation se développe aussi dans des villes du type indivis comme sont nos grandes villes modernes ; mais elle ne sera étudiée ici que

dans la mesure où elle se rattache à l'autre, et dans le but de rechercher certaines des nécessités communes qui les déterminent toutes deux.

LIVRE I

Les régions de la ville

SECTION I

Le type indifférencié

Le type le plus simple d'arrangement des fonctions industrielles dans une ville est celui où celle-ci est formée de divisions locales fonctionnellement indifférenciées, dont chacune est le siège de l'ensemble des fonctions de la ville, et constitue un tout autonome. Nous proposons de l'appeler *type indifférencié.*

Il semble que ce type urbain soit hors de l'objet de notre étude, puisqu'il se définit à l'état pur par l'absence de localisations industrielles internes. Pourtant son étude est une préface nécessaire à celle des phénomènes de localisation ; d'abord parce que les villes à localisation interne sont issues des villes indifférenciées, ou plutôt s'y sont superposées sans en détruire complètement l'organisation ; ensuite parce que l'étude des causes qui font l'absence de localisations industrielles est logiquement nécessaire à l'étude inverse des causes qui déterminent la localisation ; enfin parce que

les villes indifférenciées constituent la forme la plus élémentaire de la ville comme phénomène économique, et sont par conséquent l'objet même du problème de l'origine des villes.

Loin que ce type de ville soit une construction de l'esprit, il est extrêmement répandu dans les types sociaux inférieurs. Il présente lui-même des états divers, dont le plus simple est représenté par les villes doubles, formées de deux parties distinctes et indépendantes ; on trouve ce phénomène non seulement dans les civilisations africaines (1), mais aussi dans l'antiquité (2), et dans notre moyen âge, où la division des très anciennes villes à fonction encore agricole en *castrum* et *civitas* (3), ou en vieille et neuve ville (4), ou en bourg et faubourg (5) est fréquente. On rencontre de même des

---

1. V. Binger. *Du Niger au golfe de Guinée*, I, 255-256 et plan : (Niélé, ville sans industrie, formée de deux villages avec un mur d'enceinte commun.)

2. Ziebarth. *Kulturbilder aus griechischen Stædten*, p. 34 : Pergamon, formée d'une ville haute et d'une ville basse ayant chacune son marché et formant chacune « eine Stadt für sich », (p. 37.) La très ancienne Rome a passé par cet état : Jordan, *Topographie der Stadt Rom im Altertum*, I[1], p. 156, 154.

3. Cette division existe à Strasbourg, dès 722 (*Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, I, n° 3, « ... in suburbano civitatis novo ») ; à Thouars dès 760 : Thibaudeau. *Abrégé de l'histoire du Poitou*, I, (1782), p. 227. — V. pour Limoges, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. LXX, p. 112. On a aussi la *civitas* et le *burgus* (G. Caro, *Stædtische Erbleihe zur Karolingerzeit*, in *Historische Vierteljahrsschrift*, V, 1902, p. 387), la *civitas* et le *castellum* (Sohm. *Entstehung des deutschen Stædtewesens*, p. 36. Coire, x[e] siècle).

4. V. *Domesday Book*. I, 219[a] (Northampton). — Schwarz *Anfænge des Stædtewesens in der Elb und Saalegegenden*, p. 5, 42 (Merseburg) — Gozzadini, *Topographia di Bologna*, p. 69 (vieille et neuve ville ne furent unies en un tout qu'en 1257).

5. *Domesday Book*, I, 132 (Hereford). *Roturi Hundredorum*, II, p. 228 (Warwick. *Burgus* et *Suburbium*).

villes formées de trois parties indépendantes (1). Mais le type peut atteindre à plus de complexité (2) ; on le retrouve jusque dans des villes considérables (3). Mais même alors on en constate l'existence dans des sociétés où l'échange et la division du travail sont fort peu développés, en particulier dans les villes de consommation antiques, et ainsi on est bien sûr d'avoir affaire ici à des agglomérations indifférenciées.

Ce premier livre a pour objet la démonstration des causes d'où dépend cette organisation. Mais dans cette démonstration nous devrons procéder aussi par approximations successives. L'analyse des documents témoigne

---

1. Rome a aussi passé par ce stade. — Gilbert. *Geschichte und Topographie der Stadt Rom*, II, p. 1 sqq. — V. un autre exemple dans Hanriot. *Recherches sur la topographie des dèmes athéniens*, p. 41. — Moyen Age. Piganiol de la Force. *Nouvelle description de la France*, IV, 123 (Semur formée de trois parties, le Bourg, le Donjon et le Château. — Cf. aussi Munster. *Cosmographie universelle* (1575), I, 300, (2e série) qui dit que ces trois parties sont « si bien conjointes ensemble qu'on les juge pour une mesme ville ».) — *Rotuli Hundredorum*, II, p. 35-36. (Oxford. *Castrum burgus* et *suburbium*) ; Chine. *The Book of ser Marco Polo*, éd. Yule, p. 154-155 (Yang-Chau formée au XIIe siècle de trois parties ayant chacune son enceinte). Inde. Hunter. *Imperial gazetteer of India*, V, 234 et s. (Gwalior : fort, vieille ville, nouvelle ville).

2. Ainsi Thons en Perse, formée de quatre villes (Barbier de Meynard. *Dictionnaire de la Perse*, p. 374, 396). — Syracuse, formée de cinq villes unies par un mur (*Géographie de Strabon*, trad. Tardieu, livre VI, ch. II, § 4). — Halicarnasse, contenant dans son enceinte six villes (Raoul Rochette. *Histoire de l'établissement des colonies grecques*, I, 337), de même qu'une ville en Abyssinie d'après Ratzel.(*Anthropogeographie*, II, 425). Voir pour la généralité de ce morcellement : Kornemann. *Zur Stadtentstehung in den ehemals keltischen und germanischen Gebieten des Rœmerreichs*, Giessen, 1898, p. 30.)

3. V. Beloch. *Campanien, Geschichte und Topographie des antiken Neapel*, 1890, p. 75-76 (Naples antique). — D'Herbelot. *Bibliothèque orientale ou Dictionnaire universel contenant tout ce qui regarde la connaissance des peuples de l'Orient*, 1776, p. 190 (Bokhara), et pour l'Afrique Ling Roth. *Great Benin*, p. 169, 173 (Abeokuta formée d'une multiplicité d'établissements distincts ayant chacun son nom).

en effet que la genèse de ce type est quelque chose de multiple ; ces villes peuvent se constituer suivant plusieurs processus différents. Il faudra d'abord décrire et classer ces divers mécanismes et analyser leurs causes spéciales ; puis dégager synthétiquement, de cette première recherche, les caractères généraux du type indifférencié et les causes générales qui les déterminent.

Les différents modes suivant lesquels se constitue la ville indifférenciée se ramènent à deux mécanismes généraux. Ou bien la ville se forme en même temps que ses parties ; ou bien elle se constitue par complication d'une agglomération préexistante, par superposition, à un ou plusieurs établissements anciens, d'éléments nouveaux.

Le premier mécanisme consiste en un resserrement local d'une société complexe jusque là dispersée. La concentration est *temporaire* ou *définitive ;* et celle-ci à son tour présente des modalités suivant la nature des éléments simples ainsi rapprochés. Ou bien chacun d'eux était lui-même dispersé ; ou bien ils formaient déjà des villages et même des villes ; mais même alors l'ensemble qu'ils forment ne s'est pas agrégé à l'un d'eux ; ils sont venus se fixer tous en un point de l'espace social jusque-là vierge de tout établissement.

Le second processus consiste dans l'attraction d'une agglomération nouvelle par une agglomération préexistante. Il présente, lui aussi, des modalités suivant la nature de l'élément ancien et de l'élément nouveau. Chacun d'eux peut être une agglomération simple, c'est-

à-dire un village ou une agglomération complexe, c'est-à-dire une ville. On a ainsi, pour ce second mode, quatre sous-types possibles, mais qui ont les mêmes traits essentiels.

CHAPITRE PREMIER

Formation de la ville par concentration temporaire d'une société complexe

I

Nous sommes ici en présence de la forme la plus rudimentaire du phénomène urbain ; c'est la ville intermittente ou périodique, dont les causes sont ainsi les causes originelles de la ville.

Ce phénomène est déjà lui-même quelque chose de complexe. Il se constitue en effet de deux manières : soit par un resserrement temporaire et périodique d'une société complexe, normalement distendue ; soit par une concentration permanente d'éléments jusque-là dispersés, mais l'agglomération ainsi constituée est mobile, et se déplace rythmiquement entre deux points fixes.

I. — La première formation s'observe déjà dans des sociétés demi-nomades. Chez les Omahas la tribu se concentre régulièrement en un camp où chacun des clans de la tribu a sa place marquée (1) et qui consti-

---

1. Dorsey, *Omaha Sociology* (*Third report of the Bureau of Ethnology*. Washington, 1883, p. 219-220) ; cf. Powell. *Wyandot government* (*First report*, p. 64 ; Wyandots).

tue ainsi un embryon de ville. Chez les Eskimos le rythme de concentration et de dispersion est régulier ; l'été la société vit dispersée ; l'hiver elle est concentrée et forme alors des agglomérations parfois considérables (1). Dans des sociétés plus fixées, de véritables villes, désertes en temps de paix, servent de refuges périodiques en temps de guerre ; les nomades eux-mêmes s'y concentrent avec leurs troupeaux ; la plupart de ces refuges, donnant asile à des tribus entières (2), c'est-à dire à des sociétés complexes, formées de clans, constituent nécessairement des villes, à l'intérieur desquelles se reforme une sorte de réduction de la vie nomade du dehors. Le resserrement temporaire de la société laisse intacts son organisation (3) et son fonctionnement, et le nomadisme se perpétue à l'intérieur même de la ville (4).

Mais c'est dans des sociétés sédentaires et agricoles que ce phénomène se développe. Ou bien c'est un rythme saisonnier de dispersion et de concentration (5), ou bien surtout la population se concentre en temps de guerre

1. Mauss, *Essai sur les variations saisonnières des sociétés Eskimos* (*Année sociologique*, IX, p. 65, 78, surtout 83-84).
2. Durrieux et Fauvelle. *Samarkand*, p. 47-48, (l'enceinte fortifiée de Gheok-Tepé pouvait contenir même plusieurs tribus).
3. Souvent même on rétablit simplement les tentes à l'intérieur comme au dehors, (*ibid*, p. 48), l'enceinte fortifiée comprenant seulement, en temps ordinaire, un terrain nu.
4. Durrieux et Fauvelle. *Samarkand*, p. 149 : ces vastes agglomérations appelées *Kala* contiennent un grand nombre de maisons vides, et les indigènes émigrent des unes aux autres avec une grande facilité.
5. V. Ratzel. *Vœlkerkunde*, I, 200 (Afrique). — Flach. *L'origine historique de l'habitation* (*Enquête sur l'habitation*), II,

dans des refuges temporaires, vides ou à peu près en temps de paix, qui constituent de véritables villes périodiques (1).

II. — La seconde formation est une transition directe entre le phénomène des villes périodiques et l'agglomération permanente. La concentration est maintenant plus continue, mais l'établissement se déplace périodiquement ; il y a un village d'été et un village d'hiver (2), et ce déplacement n'est pas seulement horizontal mais aussi vertical ; le premier est une agglomération de plaine, le second une agglomération de montagne (3). On a ici en quelque sorte une ville dont les parties sont successives au lieu de coexister, et dont l'une joue vis-à-vis de l'autre le rôle de refuge périodique. C'est là un phénomène qui sera constant dans les

---

p. 36 : les Gaulois habitaient en été de petits *ædificia* ruraux. et se retiraient l'hiver dans les villages et les villes).

1. Ainsi chez les nègres de l'Afrique (Dapper. *Description de l'Afrique*, Amsterdam, 1686, p. 259) chez les Indiens Pueblos (Krause, *die Pueblo Indianer* in *Abhandlungen der Kaiserl. Leopold. Deutschen Akademie der Naturforscher*, t. LXXXVII, Halle, 1907, p. 53) : aux îles Hawaï : Westermarck, *Origin and development of the moral ideas*, II, 629, id. 630, 631 (Hébreux) chez les anciens Romains (Mommsen. *Histoire romaine*, I, 51-52) ; dans l'Afrique romaine (Diehl. *L'Afrique byzantine*, 1896, p. 143, 144, 215) ; en Grèce (Haussoullier. *La vie municipale en Attique*, p. 193-194) ; en Gaule (Jullian. *Histoire de la Gaule*, 1908, I, 174-175, II, 38-39 et Flach. *L'Origine de l'habitation*, p. 26). Voy. aussi pour le haut moyen âge : Caggese, *Classi e comuni rurali nel medio evo italiano*, I, 1907, p. 176-177 ; Hegel. *Geschichte der Stædteverfassung in Italien*, I, 480 ; Ballard. *The Domesday Boroughs*, p. 109 ; Meitzen. *Siedelung und Agrarwesen*, etc., II, p. 239 (les vieilles villes slaves étaient complètement vides en temps de paix): Reinhardt, *Volksdichte und Siedlungsverhæltnisse Oberschwabens*. Stuttgart, 1908, p. 67.

2. V. Ratzel. *Anthropogeographie*, I, 171 (Alaska, Balkans).

3. Krause. *Die Pueblo-Indianer*, p. 51-52.

établissements permanents dont une partie, mieux défendue, servira pour les autres de refuge périodique. Même dans des villes temporaires on trouve déjà cette division (1) ; et ainsi il n'y a pas de solution de continuité entre les faits de concentration périodique et la « ville » comme établissement permanent. La périodicité de la ville se prolonge en quelque sorte à son intérieur ; une ville périodique survit dans la ville permanente elle-même.

II

Quelles sont les causes d'où dépendent ces formes diverses et successives d'un même phénomène ?

L'identité du caractère fondamental, à savoir la périodicité de l'établissement, permet de dire que ces causes sont les mêmes, et varient seulement en degré ou en quantité à mesure qu'on passe de la ville périodique à la ville permanente à base mobile ; et cette évolution même manifeste l'existence d'une lutte entre des nécessités de concentration et des nécessités de dispersion, les premières devenant de plus en plus agissantes et les secondes leur opposant de moins en moins de résistance.

---

1. Un des anciens refuges périodiques ou *terramares* de l'antiquité est formé d'une enceinte qui ne dépassait pas 400 mètres de diamètre, à l'intérieur de laquelle une seconde muraille délimitait un *arx* ou citadelle de 60 à 70 mètres ; et cependant il n'y a à l'intérieur de ces enceintes aucune trace de constructions (V. Baumeister. *Denkmæler des Klassischen Altertums,* III, V° *Stadtanlage*, p. 1694-1695, avec plan).

Dans le cas de concentration intermittente, c'est la tendance centrifuge qui est la plus forte ; puis les causes de concentration, agissant de façon continue, prennent le pas sur elle.

Il est facile alors de voir de quelle nature sont ces tendances croisées.

Les tendances dispersantes sont l'œuvre de nécessités d'ordre économique ; elles tiennent à la nature de l'activité économique des sociétés où se constituent ces premières villes. Dans les unes, c'est la chasse, qui nécessite le maximum de dispersion des unités sociales ; la société se concentre l'hiver, lorsque la chasse est impossible ou rare. Dans les autres c'est une agriculture rudimentaire, épuisante, qui par suite requiert des migrations fréquentes ou au moins une forte dissémination des éléments sociaux Mais déjà la dispersion exigée par l'activité agricole est moindre que celle nécessitée par la chasse : la nécessité de dispersion s'affaiblit à mesure qu'on remonte l'échelle des sociétés les moins élevées.

En même temps progresse la nécessité de concentration, qui est le fait de l'état de guerre (1). Dans les sociétés peu fixées la guerre est rare et intermittente (2) mais dans les sociétés fixées elle devient fréquente et

1. C'est ce que les textes disent quelquefois eux-mêmes : Les villes et châteaux sont bâtis, disent les vieux textes anglais, « for the shelter of the folk » (V. Ballard. *Domesday Boroughs*, p. 109).

2. On a souvent noté le caractère pacifique des rapports intertribaux en Australie.

périodique (1), et nécessite l'existence de refuges fixes où la population se concentre d'abord périodiquement, puis de façon permanente dès que la guerre est suffisamment continue ; mais alors l'action des nécessités économiques de dispersion détermine le changement rythmique du lieu de l'établissement qui descend en plaine pendant l'été, pour remonter l'hiver sur les hauteurs où il est plus en sûreté, dès que le cycle des tâches agricoles est accompli.

* * *

Il reste à déterminer ce qui cause l'indifférenciation économique interne de ces premiers établissements urbains.

On vient de voir que la ville n'est à son origine qu'un resserrement temporaire puis permanent d'une société complexe, formée d'une multiplicité de groupes distincts. C'est généralement une tribu qui la constitue ; or la tribu est un assemblage de clans. Concentrée, elle reste ce qu'elle était disséminée ; elle continue d'être formée d'une multiplicité de groupes locaux, normalement indépendants les uns des autres au point de vue économique, la tribu ne constituant guère qu'une unité politique et religieuse ; et ainsi se trouve constituée, par simple contraction d'une organisation préexistante, une ville de type indifférencié. L'organisation interne de la ville n'est qu'un prolongement et un décalque réduit de l'organisation tribale. Toutes les divisions de celle-ci

1. Elle était à l'état chronique chez les Indiens agriculteurs de l'Amérique du Nord.

s'y retrouvent ; non seulement les clans ont leur place marquée dans la ville périodique des Omahas, mais aussi les deux phratries de la tribu s'opposent localement dans cette ville éphémère (1) ; et de même les refuges périodiques fortifiés comprennent souvent, outre une enceinte centrale, une multiplicité d'enceintes plus petites (2) qui sont le germe premier des faubourgs, et où les diverses divisions du groupe qui venait se réfugier dans cet ensemble continuaient sans doute à vivre à part les unes des autres.

L'organisation de ces premières villes n'est donc qu'une forme particulière d'une organisation plus générale, l'organisation tribale, dont elle est issue par simple contraction ; l'autonomie économique des divisions de la ville n'est que le prolongement de l'autonomie économique des clans, et elle dépend des mêmes causes. Ces causes, nous n'avons pas à les rechercher ici ; il nous suffit d'être remonté à cette structure plus générale et d'avoir montré, dans le caractère essentiel de la ville indifférenciée, un prolongement d'un caractère général du milieu social où elle se forme.

---

1. Dorsey. *Omaha Sociology* (*Third Report of the Bureau of Ethnology*, p. 219, 220.)—Cf. Morgan. *Ancient Society*, p. 95. (Opposition locale des phratries aussi chez les Iroquois quand la tribu se rassemble en conseil.)

2. Baumeister. *Denkmæler des Klassischen Altertums*, v° *Stadtanlage*, III, 1695, 1696. — Meitzen, *Siedelung und Agrarwesen der West-und Ostgermanen*, etc., II, 239. Ces enceintes ne contiennent, rappelons-le, aucune espèce de bâtiments ; le resserrement temporaire de la tribu ne modifie même pas la technique de son habitation.

CHAPITRE II

Concentration définitive et permanente

I. — Agglomération de clans.

Ce phénomène est le prolongement direct des précédents. La ville est formée d'une tribu, divisée en clans qui ont cessé d'être distendus et éloignés les uns des autres, et vivent maintenant côte à côte. Il suffit que la cause de concentration, c'est-à-dire la guerre, devienne suffisamment continue, pour que la ville elle-même devienne quelque chose de définitif. La ville ainsi formée ne diffère donc pas des villes périodiques ; sa genèse est identique ; seulement dans son mécanisme causal la proportion entre la force centripète et la force centrifuge se trouve modifiée et renversée au profit de la première. L'indifférenciation économique interne de la ville s'explique donc de la même façon ; la ville n'est qu'une tribu réduite et ramassée en un point de son espace. Les villes des Indiens de l'Amérique du Nord sont des formations de ce genre : elles sont faites d'un ensemble de clans dont chacun occupe dans la ville un

quartier spécial (1) ; et de même dans certaines villes africaines chaque grande économie familiale constitue un quartier distinct (2). Quelquefois on est en présence de formations plus complexes ; il y a des villes formées de plusieurs tribus ou fractions de tribus différentes (3) ; alors la division locale de la ville par tribus est la règle chaque quartier tribal étant divisé à son tour en quartiers de clans (4). De cette organisation locale de la ville par clans ou par tribus, qui a pour conséquence la division de la ville en groupes locaux économiquement autonomes, on trouve d'ailleurs encore des survivances dans les villes antiques (5).

Non seulement on peut saisir directement dans les faits cette filiation entre la tribu et la ville, entre le

---

1. Krause. *Die Pueblo-Indianer*, p. 50. — Gatschet. *A migration legend of the Creek Indians*. 1884, p. 154 (Creeks et Dakotas) 172-173 ; chaque clan a son groupe de maisons désigné par un emblème distinctif. — Frazer. *Totémisme*, p. 47 (Ottawas). — V. surtout le travail spécial sur ce sujet de Mindeleff. *Localization of Tusayan Clans* (19th *Report of the Bureau of Ethnology*, p. 635-655, Tusayans et Hopis). Cf. aussi Mindeleff, *Navaho Houses* (17th *Report*) et *A study of Pueblo architecture* (8th *Report*, 1891). — Adde Morgan. *Houses and house life of the American aborigines*. (*First report of the archœol Inst. of America*, 1881), et E. Sarfert, *Haus und Dorf bei den Eingeborenen Nordamerikas, Archiv für Anthropologie*, VII, 1908).

2. Spieth. *Die Ewe Stæmme*, p. 365 (Togo). — Cyr. van Overbergh. *Les Bangala*, p. 158 (Congo Belge). Aussi chez les Papous : Kohler. *Das Recht du Papuas* (*Zeitschrift für vergl. Rechtswiss.*, XIV, p. 330).

3. Dapper (*Description de l'Afrique*, 1686, p. 285) signale une ville formée de deux groupes de pêcheurs vivant à part l'un de l'autre, issus de contrées différentes et se rattachant ainsi sans doute à des tribus différentes.

4. Villes de l'ancienne civilisation aztèque divisées chacune en quatre ou six quartiers de « parentés » qui devaient être des tribus car elles contenaient des divisions plus petites (Morgan. *Ancient society*, p. 198, 203).

5. V. Jordan. *Topographie der Stadt Rom* I, 519 (rues ayant pris le nom des *gentes* qui y vivaient) et Liebenam, *Stædteverwaltung in rœmischen Kaiserreiche*, p. 224, 225 (survivances de la division en phratries).

clan et le quartier ; mais on peut l'induire des caractères que présente la ville dans ces sociétés, et qui ne sont pas essentiellement différents de ceux que présente la tribu. La ville a les mêmes caractères juridiques que la tribu (1), et aussi les mêmes caractères économiques (2) ; elle est indifférenciée parce que la tribu est normalement indifférenciée.

Ce qui achève de le démontrer par *a contrario* c'est que, dans les cas assez rares, où une division du travail s'est instituée entre les clans de la tribu, une ville *différenciée* peut sortir directement de cette organisation, et des localisations industrielles se constituer dans la ville. C'est ce dont on trouve le germe dans certaines villes indiennes (3), et ce qu'on trouve nettement développé dans des villes africaines (4) ; la spécialisation des clans ou des familles, se prolongeant dans la ville, y donne naissance à des localisations industrielles ; mais ce sont là des faits que nous retrouverons.

1. Les caractères de la tribu sont en effet ; la possession d'un territoire, un nom, un conseil de chefs, un dialecte, une religion (Cf. Morgan. *Ancient Society*, I, ch. IV, *The Iroquois tribe*) et la ville a tout cela. M. Jullian (*Les villes fortes de la Gaule romaine*, in *Journal des Savants*, 1908, p. 77) essaie aussi de relier certaines de nos anciennes villes aux tribus gauloises ; mais c'est évidemment plus difficile.

2. Elle en a même la structure matérielle. En 1884, au moment de sa conquète, Merv n'était qu'une immense enceinte fortifiée ou étaient éparses des tentes et des huttes (Durrieux et Fauvelle, *Samarkand*, p. 74.)

3. Chez les Osages, les clans de paix et les clans de guerre occupent deux còtés opposés du cercle tribal (Frazer. *Totémisme*, p. 115-116).

4. A Matsé (Togo) la ville était divisée en « familles » localisées chacune dans un quartier qui avaient chacune son activité économique spéciale : il y avait ainsi des forgerons, des faiseurs de sabres, des faiseurs de couteaux, des faiseurs d'ornements, enfin des agriculteurs et des chasseurs (Spieth. *Die Ewe-Stæmme*, p. 762).

En résumé, la segmentation et l'indifférenciation interne de la ville ainsi formée ne lui sont pas propres ; ils tiennent à ce qu'elle se constitue par contraction d'une société qui présente les mêmes caractères. La ville n'est qu'une tribu réduite ; et ainsi se trouve confirmée notre définition initiale de la ville. En conséquence, les causes de l'organisation interne de la ville sont ici indépendantes des causes mêmes du resserrement local d'où naît la ville ; car cette organisation est antérieure à ce resserrement ; la division de la ville préexiste à la ville. Au contraire, on verra dans les types qui nous restent à étudier comment la cause même de la ville contribue en même temps à déterminer son organisation interne. Ici, la structure de la ville est un phénomène plus général que la ville, qui lui est antérieur, et qu'elle trouve tout constitué dans son milieu.

CHAPITRE III

Concentration définitive et permanente *(suite)*

II. — Agglomération de villages

I

Nous arrivons à un mécanisme déjà plus complexe. La ville se constitue par une concentration au second degré ; chacun des groupes locaux simples qu'elle rapproche était déjà aggloméré ; au lieu de s'être faite par un amalgame de clans, la ville est issue de la convergence de plusieurs villages en un même point de l'espace social.

Ce processus n'est pas spécifiquement différent des précédents ; il n'en est qu'une complication, et il s'y relie directement. En effet, le village à son origine n'est pas autre chose qu'un clan qui s'est contracté, de même que la ville n'est à ses débuts qu'une tribu qui s'est resserrée. Non seulement on peut constater en fait cette filiation (1), mais les caractères juridiques et économiques

---

1. V. Zimmer. *Altindisches Leben*, p. 141. Stubbs. *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre*, I, 100-101. — Vinogradoff. *Growth of the manor*, p. 140.

du clan et du village sont les mêmes : les membres du village, comme ceux du clan, se croient issus d'un même ancêtre, et sont tenus d'un devoir de protection réciproque (1) ; le village, comme le clan, a son territoire nettement délimité (2) ; il est aussi exclusif et fermé au dehors (3).

Sans doute, le village perd assez vite ce caractère familial ; les villages qui s'agrègent pour former une ville sont le plus souvent de pures unités géographiques ; mais il y a des cas certains où des villes se sont formées par une réunion de villages qui n'étaient pas autre chose que des familles ou des clans fixés, et qui en avaient conservé le nom et le caractère (4). C'est là une constatation importante, car nous trouvons jusque dans no-

1. Voy. pour les caractères du clan : Morgan. *Ancient society*, p. 71.— Dorsey. *On Kinship and the clan (Third report Bur. Ethnology*, p. XLVI-LV*)* et M. Kovalewsky. *Le clan (Annales de l'Inst. intern. de sociologie*, VII, 1901*)*; nous simplifions ici leurs exposés ; et confér. pour les caractères analogues du village : Baden Powell. *The Indian village community*, p. 20-21 *(*parle d'un *joint village* qui est comme le pendant de la *joint-family* de Summer-Maine*)*,p. 26, caractère de *fraternité*.—Cf. Vinogradoff. *English society in the eleventh century*,p. 4-6, caractère communiste de la vie de village.— Mater. *Le socialisme municipal*, 1909, p. 23-27, 28-29 analogie du retrait vicinal et du retrait familial ou lignager.

2. Voy. pour le clan Vinogradoff, *Growth of the manor*, p. 17.

3. Un homme d'un autre village ne peut s'y établir qu'avec l'assentiment des habitants ; c'est le sens du *Titre de Migrantibus*. V. aussi Farjenel. *Le peuple chinois*, p. 259, village chinois.

4. V. Gatschet. *Migration legend of the Creek indians*, p. 120 (agglom. de villages distincts formés chacun d'un clan). — Jordan. *Topographie der Stadt Rom* I[1], p. 188-189, 199, 279 (les anciens établissements de collines auraient été à un moment des villages formés de *gentes* distinctes). D'anciennes villes anglaises, comme Reading et Basingstoke, n'ont fait que conserver des noms de clans qui eux-mêmes étaient devenus des villages d'où sont issues ensuite ces villes (Freeman, *English Towns and districts*, p. 55).

tre moyen âge des villes qui se sont ainsi faites par agglomération de villages ; nous pouvons ainsi les relier, sans solution de continuité, aux types très primitifs précédemment analysés.

Cette filiation même et cette identité du mécanisme formateur témoignent de l'identité, dans les deux cas, des causes de la ville quant à leur nature ; mais la complexité plus grande de ce mécanisme implique aussi que ces causes générales ont agi ici autrement ; leur action a été à la fois plus graduelle et plus prolongée. Dans les cas précédents c'était une contraction brusque, d'abord rythmique, puis définitive, de groupes sociaux jusque-là dispersés ; ici la concentration s'est faite graduellement et en deux temps ; les parties se sont contractées avant le tout ; les causes qui ont constitué la ville agissaient déjà, quoique plus faiblement, pour en agglomérer les éléments. Les causes de la ville ne sont que le prolongement et l'intensification de causes préagissantes. Et de même l'organisation de la ville n'est, comme précédemment, que le prolongement d'une organisation préconstituée. Ici donc, c'est entièrement avec des matériaux anciens, et sous l'action de facteurs anciens, que la ville s'est organisée. Dans les cas précédents, ce qu'il y avait d'ancien et de plus général qu'elle c'était sa structure interne ; le resserrement qui la définit était une nouveauté ; ici il n'est que le développement d'un resserrement des unités sociales déjà accompli.

L'importance de ce phénomène est considérable, en

ce qu'il présente, à deux points de vue, un caractère de haute généralité. On voit d'abord, par ce qui vient d'être dit, que le mécanisme causal qui le commande est en lui-même général, en ce qu'il ne s'agit pas de causes spéciales à la ville, mais de causes qui agissent déjà, à un degré plus faible, pour déterminer des formations plus simples ; les causes de la ville y apparaissent comme une simple intensification des causes du village. Mais il est général aussi quant à son extension ; on le voit fonctionner dans les milieux sociaux les plus éloignés dans l'espace et dans le temps (1) ; on le voit déterminer non seulement de petites villes (2) mais aussi

---

1. Exemples : ancienne Chaldée. Maspéro, *Hist. ancienne des peuples de l'Orient classique*, I, 626 : les villes sont le plus souvent de vastes enceintes enfermant plusieurs villages) Maroc (*Géographie d'Aboulféda*, trad. Reynaud, II[1], p. 187 : Darah, formée de villages contigus : cf. *ibid.* II[1], 129, Alfor). Haut moyen âge (Stubbs, *Hist. constit. de l'Angleterre*, I, 117). Inde : Hunter, *Imperial Gazetteer of India*, II, 403 (Bhongaon, 7.000 habitants, n'est qu'une collection de *hamlets*) : *ibid.* VII, 71 (Jaitpur, 6.000 habitants, formée de villages distincts.)

2. Exemples : Menchiech, ancienne ville égyptienne, composée de sept bourgs et formée par la réunion de plusieurs villages (Baillet, *Divisions administratives d'une ville égyptienne*, in *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes*, IX, 1889, p. 36). Anciennes villes allemandes : Fritz, *Die deutsche Stadtanlagen*, p. 10-11, cf. tableau IV, plans de villes) : Inama-Sternegg, *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, III, 87 (Hameln, formée de cinq communautés agricoles agglomérées ensemble et restées juridiquement rattachées à cinq villages voisins dont elles formaient comme des colonies). Kallsen, *Die deutschen Stædte*, p. 232 : division caractéristique des anciennes villes en *Bauerschaften* ou *Hoferschaften* : cf. à ce sujet Maurer. *Geschichte der Stædteverfassung*, II, p. 155-161 (p. ex. Soest, divisée en six *Hœfe*, etc.). On a même vu dans les paroisses des anciennes villes d'anciens groupes communaux d'abord indépendants ; V. Arnold, *Geschichte der deutschen Freistædte*, 2 vol. 1854, et Liebe, *die Kommunale Bedeutung der Kirchspiele in den deutschen Stædten*. — Chine : Yung-Chau, formée de plusieurs villages contigus dans une seule enceinte (Colquhoun, *Autour du Tonkin, Chine méridionale*, II, 1884, p. 218-219). Inde : Paraspur-Ata, formée de deux villages

des villes considérables qui ont été le siège de hautes civilisations (1).

Enfin, ce mécanisme a aussi une valeur explicative, en ce qu'il rend compte de toute une série de caractères essentiels de la ville. La ville indifférenciée et le village présentent en effet des ressemblances fondamentales, que les historiens ont trop souvent négligées. Elles sont pourtant d'une importance extrême ; car, outre qu'elles peuvent témoigner sous certaines conditions, d'un lien de filiation directe entre le village et la ville, elles démontrent en tout cas que l'un et l'autre dépendent des mêmes nécessités ; l'identité des effets est le signe de l'identité des causes.

II

Ce sont ces ressemblances qui vont maintenant être exposées.

*
* *

En premier lieu, la *morphologie* de la ville indifférenciée, abstraction faite de sa complication, n'a rien

---

(Hunter, *Imperial gazetter*, XI, 58, cf. XI, 65, VIII, 241, autres exemples) : Mahraj, formée de quatre villages (Hunter, IX, 184) : Satgaon, faite de sept villages (Hunter, *Statistical account of Bengal*, III, 307-310).

1. Exemples : Lagash, capitale de l'ancienne Chaldée, faite anciennement d'une série de gros villages très rapprochés (Maspéro, *op. cit.*, I, 603) ; et en général pour les villes antiques Pohlmann, *Uebervolkerung der antiken Grosstadte*, p. 3-4 :

d'essentiel qui la distingue de celle du village ; elle n'en est qu'une répétition à plusieurs exemplaires.

Elle présente les mêmes caractères généraux ; l'irrégularité normale du plan et l'inconstance de la forme. Les rues de ces villes se caractérisent à la fois par leur petit nombre (1), leur étroitesse (2) et leur tracé tortueux (3) ; ce sont seulement les villes de certaines civilisations, comme beaucoup de villes antiques (4), ou les villes d'une certaine espèce, comme les villes neu-

---

ce sont pour la plupart d'immenses enceintes contenant une multiplicité d'agglomérations, villages et villes, et renfermant de la terre cultivée. Rappelons aussi les origines de Rome : Gilbert, *Geschichte und topographie der Stadt Rom*, I, 21.23. En Inde ; Kulachi, 10.000 habitants en 1868, formée de 16 *villages* distincts réunis au point où se touchent leurs territoires (Hunter, VIII, 331).

1. V. Sitte. *L'art de bâtir les villes*, 1889, p. 71-73. (Moyen Age). Aussi entre ces rues sont de nombreux espaces vides, cours et jardins.

2. L. Bizard, *Bulletin de correspondance hellénique*, XXXI 1907, p. 473 (Délos). — Von Below. *Altere deutsche Stædtewesen*, p. 31.

3. Antiquité : Chamonard. *Bulletin de correspondance hellénique*, 1906, p. 569 (Délos). Moyen Age : Babeau. *La ville sous l'ancien régime*, p. 358 (« les rues ne semblent pas faites pour circuler, mais pour y demeurer »). — Chéruel. *Dictionnaire des institutions de la France*, V° *Rues*, t. II, p. 1115 (on ne commence à s'occuper sérieusement des alignements qu'en 1607). — Fritz. *Die deutsche Stadtanlagen*, p. 6, 8-9, 12-13 (insiste beaucoup sur cette ressemblance matérielle entre la ville et l'établissement villageois). — G. von Below. *Das æltere deutsche Stædtewesen*, p. 29. — Capasso. *Il pergaminus e la prima età comunale a Bergamo* (*Archivio storico lombardo*, 1906, série 4, t. VI, p. 323). — Reuss. *L'Alsace au XVIIe siècle*, II, 37. — Inde : La Mazelière. *Evolution de la civilisation indienne*, I, 316-317 (Moyen Age). — Huc. *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine*, 1850, t. I, p. 37. 39. — Hunter. *Imperial gazetteer of India*, VIII, 414 sq. (Lahore). Le même auteur dit qu'il ne connaît qu'une seule ville hindoue qui soit régulière.

4. V. G. Humbert, V° *Colonia*, in *Dictionnaire des antiquités* de Daremberg et Saglio, I², p. 1312 ; cela vient de ce que ces villes étaient fondées tout d'une pièce. Cf. Ziebarth, *Kulturbilder ans griechischen Stædten*, p. 52. — Audollent. *Carthage romaine*, p. 310.

ves fondées délibérément (1), qui échappent à cette règle. La forme de la ville ne lui est pas davantage propre ; il n'y a pas de forme constante définissant la ville ni le village ; l'un et l'autre présentent à cet égard des types différents (2). Enfin, l'un et l'autre sont pourvus d'organes de défense, de fortifications (3).

Ce ne sont pas seulement le plan et la forme de l'agglomération qui sont identiques ; c'en sont aussi les éléments matériels. La maison urbaine ne se différencie de la maison rurale ni quant à sa matière (4), ni quant à sa construction qui est celle caractéristique de

---

1. V. Flach, *L'Origine historique de l'habitation*, p. 71.

2. Notamment la forme *ronde* et la forme *allongée* existent pour le village comme pour la ville ; c'est ce que Meitzen appelle le *Runddorf* et le *Strassendorf* (v. description et figures dans *Siedelung und Agrarwesen der Westgermanen und Ostgermanen, etc.*, I, p. 45-54, II, 412-413, 253, 259, 470-471). V. sur cette variété de formes du village dans d'autres civilisations : Krause, *Die Pueblo-Indianer*, p. 47-49 ; les cinq types qu'il distingue peuvent se ramener à deux, le village compact et le village allongé. La ville présente les deux mêmes types : v. Fritz, *Deutsche Stadtanlagen*, p. 14-15. V. des exemples de *longue ville* dans Hunter, *Imperial gazetteer of India*, XII, 356 (ville de 77000 hab. longue de 4 milles, large de moins de 1 mille), et Cyr van Overbergh, *Les Basonge* (Congo belge), p. 192 (cas remarquable : ville de 8 kilomètres de long, formée de 2 rangées de maisons).

3. Voir plus bas p. 91.

4. Fréquence des constructions en chaume dans ces villes : déjà dans les anciens établissement romains (P. F. Girard, *in Nouvelle Revue historique de droit*, 1901, p. 52, note 3). V. en particulier pour les toits en chaume : Piganiol de la Force, *Description historique de la ville de Paris*, éd. 1765, I, 3 (Lutèce). — Kallsen, *Die deutschen Stædte im Mittelalter*, 1891, p. 185. — Keutgen, *Urkunden zur stædtischen Verfassungsgeschichte*, II, 1901, n° 334, p. 432 (interdiction des toits en paille en 1385 à Hameln, ville qu'on a vue plus haut formée de cinq villages). — Ulysse Chevalier, *Les rues de Romans*, p. 47 (nom du faubourg de Pailherey tiré de ses toits en paille). — Gilliodts van Severen, *Coutumes de la ville et du port de Nieuport*, 386 (mentions de toits en chaume au XVIe siècle). — Heil, *Die deutschen Stædte in Mittelalter*, p. 34 ; et même à Florence

l'exploitation rurale(1) ; et cette identité matérielle des choses est déjà un témoignage, indirect de l'identité de leur fonction.

*
* *

C'est surtout à ce point de vue de la *fonction* que les ressemblances sont nombreuses et importantes.

Le fonctionnement économique de la ville indifférenciée présente en effet deux caractères, qui sont ceux-là mêmes que présente, dans les sociétés où elle se forme, la vie économique d'un groupe quelconque. C'est d'abord la *complexité et l'indifférenciation de la fonction.* La ville est le siège de l'ensemble des fonctions ; elle suffit à elle-même, et forme ce que List eût appelé

(Perrens, *Histoire de Florence*, III, 407). A Amiens les couvreurs de roseau, d'herbe et de chaume formaient même un corps distinct de celui des couvreurs de tuile (Thierry, *Monuments pour servir à l'histoire du Tiers-Etat*, II. 214). — Dans les villes nègres : Laffitte, *Le Dahomé*, 1876, p. 226, cf. p. 88 (Whydah, descriptions du XVIII[e] siècle). — Comme dans les villages, la plupart des maisons des anciennes villes sont en bois : V. Maurer, *Geschichte der Stædteverfassung in Deutschland*, II, 5.

1. La maison est essentiellement une *cour,* entourée de bâtiments d'exploitation et de granges. V. Grenier, *Habitations gauloises et villas latines dans la cité des Médiomatrices*, p. 122 sqq. (ressemblance entre la villa urbaine et la villa rustique). — Maurer, *Geschiche der Stædteverfassung*, II, 1-4, et Otto, *Die Bevælkerung der Stadt Butzbach*, Darmstadt, 1893, p. 17-18 (existence de *hœfe* ou *curtes* dans les anciennes villes). — Egypte, *Géographie d'Aboulféda*, II[1], p. 167 (Aydab « a plutôt l'air d'une ferme que d'une ville »). — Afrique. Ling Roth, *Great Benin*, p. 157-160, 165-116 (Bénin consistait essentiellement en *cours*, entourées par les maisons, v. les photographies). — Asie : Durrieux et Fauvelle, *Samarkand*, p. 146 (Samarkand). — Amérique : Prescott. *History of the conquest of Peru*, 1847, I, p. 93 (Cuzco).

une « économie complexe » ; c'est là un fait dont la démonstration sera faite plus loin. Le second caractère a trait à l'importance relative de ces fonctions coexistantes ; c'est la *prépondérance de la fonction agricole* par rapport à la fonction industrielle et commerciale. Comme les villes sont souvent considérées comme étant par essence même le siège de cette dernière fonction, il nous faut démontrer cette proposition avec quelque détail.

C'est un fait déjà bien connu que l'élevage était très pratiqué dans nombre d'anciennes villes ; à vrai dire, c'est là un caractère de tout un type urbain, qui se manifeste sous divers aspects, et qui laisse après lui des survivances nombreuses.

Tout d'abord on trouve des terres communes de pâturage dans les villes antiques (1), et surtout dans beaucoup d'anciennes villes médiévales en France (2) et en

---

1. Liebenam, *Stædteverwaltung in rœmischen Kaiserreiche*, p. 14-15, 28-29 (Palmyre) ; Magoffin, *Topography of Praeneste*, (*Johns Hopkins U S.*, XXVI, 1908, p. 22-23) ; Trapenard, *L'Ager scripturarius*, 1908, p. 10 sqq.

2. G. Espinas, « *Les origines de la commune de Douai* », *Nouv. Rev. hist. de droit*, XXV, 1901, p. 184 ; Giry, *Hist. de Saint-Omer*, 232 sq. ; Thierry, *Monuments*, IV, p. 104, 105, 205, 208 (Abbeville) 622 (Doullens, 1202), I, p. 90, 193, 351 (Amiens, 1166, 1218, 1312) III, 318, 436 (Amiens encore en 1772) ; Vigié, *Les Bastides du Périgord*, 1907, p. 27 ; surtout Trapenard, *Le pâturage communal en Haute-Auvergne*, 1904, p. 34 (Mauriac, 1783) 172-173, 32 (Aurillac, 1768) et nombreux autres faits ; Stouff, *Cartulaire d'Arbois*, p. 27 sqq.; Hanauer, *Etudes économiques sur l'Alsace*, II, 167 (Colmar) ; Tuetey, *Etude sur le droit municipal en Franche-Comté*, p. 200 (Dôle). — Les coutumes font fréquemment mention des droits de pâturage ou d'usage des villes et les réglementent à la fois pour *les habitants des villes et villages*. Exemple : *Coutumes générales de la ville de Mets*, 1677, tit. XIV, art 1 : « *Habitans des villes et villages... peuvent mener leurs bestes grosses et menues, l'un ur l'autre en vaines pâtures...* » ; et beaucoup d'autres coutu-

Angleterre (1), en Allemagne (2), en Italie (3) ; le fait

---

mes que nous pourrions citer ; v. *Coutumes générales de la ville de Verdun*, 1762, tit. XV.

1. V. Gomme, *The Village community*, p. 273 (Nottingham) ; Vinogradoff, *English society in the Eleventh century*, p. 258 (divers). — V. *Domesday Book*, I, 154 : *Omnes burgenses Oxenford, habent comunit. extra muru pastura*... Cf. Ellis, *An introduction to Domesday*, I, 206 (Colchester). Ballard. *The Domesday Boroughs*, p. 106. — V. *Rotuli Hundredorum* (13e s.), II, 35, colonne 2 (commune pâture des bourgeois d'Oxford *in suburbio ; extra muru*, lisait-on dans le Domesday) ; Scrutton, *Commons and common fields*, p. 141 (Londres ; v. aussi pour Londres Gomme, *The Village community*, p. 213-214) ; Tait, *Mediaeval Manchester*, p. 102-105 (XIIIe siècle, droit d'usage commun). Les villes anglaises ont conservé très tard ces propriétés et droits d'usage : V. Green, *Town life in the fifteenth century*, I, 136-137 (XVe siècle) ; Scrutton, *Commons and common fields*, 87-89 (Cambridge, 1549, Norwich, 1739) ; Maitland, *Township and Borough*, p. 47 (Cambridge, 1833 ; grande importance encore des droits de pâture). Cf. Maitland, « *The survival of archaic communities* », *Law Quarterly Review*, IX, 1893, p. 36, 40, 41, 43 (droits de pâture commune à Nottingham, Malmesbury, Aston, etc., en 1835). — Les villes écossaises avaient des possessions et droits semblables : V. *Ancient laws and customs of the burghs of Scotland* (1868), III, p. 98, cf. Summer Maine, *Lectures on village communities*, p. 95. — V. en général sur ces propriétés rurales des villes : Ashley. *Histoire et doctrines économiques de l'Angleterre*, II, 57-60.

2. Voir en général Karl Hegel, *Entstehung des deutschen Stædtewesens*, p. 102 sqq. — Boehmer, *Urkundenbuch der Stadt Frankfurt*, I, n° 50, p. 26 (mention de la *pascua communi*, 1219). — Strasbourg : Von Below, *Entstehung der deutschen Stadtgemeinde*, p. 35 ; *Urkundenbuch der Stadt Strassburg* (nombreux textes, v. l'index, V° *Almende*) ; Eheberg, *Verfassungs-Verwaltungs und Wirtschaftsgeschichte der Stadt Strasburg*, I, 1899, p. 2 (1387), p. 79, 162, 224, etc. — Worms : *Urkendenbuch der Stadt Worms*, I, p. 244 (Burgelwelde = Burgerweide ultra Renum, 1276), et *Monumenta Wormatiensa*, p. 416. — Gothein, *Wirtschaftsgeschichte des Schwarzwaldes*, I, 85-87 (Villingen ; cette ville avait au XIIIe siècle un territoire agricole énorme, qu'elle cherchait sans cesse à accroître). — Keutgen, *Urkunden zur stædtischen Verfassungsgeschichte*, II, p. 289 ; Otto, *die Bevœlkerung der Stadt Butzbach*, p. 56 (tendance des bourgeois à accroître l'allmend) ; Kohl, *Die Allmende der Stadt Oldenbourg*, 1903. — Cf. en général : Inama-Sternegg, *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, III, 186 sqq., (v. p. 189, note 1 la mention d'un almend à l'intérieur même de la ville, *almendas in civitate*) ; Maurer, *Geschichte Stædteverfassung*, II, 161-180, 191-221. — V. pour la Flandre Des Marez, *Etude sur la propriété foncière dans les villes flamandes*, p. 120-121 : existence d'un allmend même à Gand et à Ypres, qui ne disparut qu'au XVIIIe siècle (p. 135).

3. V. Roberti, *Dei beni appartenenti alle città dell' Italia*

se reproduit dans les villes américaines (1). Quelquefois le troupeau lui-même est une propriété communale (2).

Mais là même où n'où n'en avons point de preuves directes, le droit urbain porte de nombreuses traces de l'élevage actif qui était pratiqué à l'intérieur même des villes ; l'existence des cens en porcs et en volailles (3), et surtout les interdictions répétées et impuissantes d'élever des bestiaux, et notamment des porcs, à l'intérieur des villes (4), suffisent à montrer combien l'élevage y

---

settentrionale », etc. (*Archivio Giuridico*, 1906, t. LXX, p. 53-55) ; Zdekauer, *Il constituto della comune di Siena dell' anno 1262*, 1897, p. 364 ; Davidsohn, *Forschungen zur Geschichte der Stadt Florenz*, IV, 513, 514 (*pratum communis*, où on défend en 1325 de faire séjourner les porcs).

1. Andrews, « *The River towns of Connecticut* » (*Johns Hopkins U. S.*, VII, p. 68 sq. : prairie commune ; Levermore, *The City of Newhaven* (*ibid.*, IV, p. 454 ; champs et pâturages communs à Newhaven en 1784).

2. Von Below, *Entstehung d. d. Stadtgemeinde*, p. 35 (Strasbourg) : encore en 1611 le berger d'un des faubourgs de Strasbourg avait à garder un troupeau de 500 vaches (Reuss, *L'Alsace au XVII*e *siècle*, I, 560). A Nancy le troupeau communal, qui comptait 200 vaches et 120 moutons, fut pris par les troupes françaises en 1633 (Pfister, « *Nancy au début du règne de Charles IV* ». *Annales de l'Est et du Nord*, III, janvier 1907, p. 61).

3. Arnold, *Zur Geschichte des Eigentums in den deutschen Stædten*, 1861, p. 35-36, et Des Marez, *Prop. foncière dans les villes flamandes*, p. 65. V. Bogisic, « *Le statut de Raguse* » (XIIIe siècle), *Nouv. Rev. hist. de droit*, 1893, XVIII, p. 529 (cens en vaches).

4. De La Mare, *Traité de la police*, I, 571 (Paris, 1291, 1348, 1350 et encore en *1502!*) ; Tanon, *Histoire des justices des anciennes églises de Paris*, 1883, p. 118 ; Déprez, *Institutions municipales d'Aire-sur-la-Lys*, 1909, p. 44 ; Thierry, *Monuments*, IV, 205-209 (Abbeville, XIVe s.). — Schulz, *Hausliches Leben in Mittelalter*, p. 70, 72. *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, I, 473 : « *Nemo porcos in civitatis debet habere...* » ; cf. Eheberg, *Wirtschaftsgeschichte der Stadt Strassburg*, I, p. 162 (XVe s., ordonnance sur la tenue de vaches dans la ville) ; Keutgen, *Urkunden zur stædt. Verfassungsgeschichte*, II, no 439, p. 437-438 (Hameln, interdiction significative à chaque bourgeois d'avoir plus de *six* vaches et *quatre* porcs) ; von Below, *Altere deutsche Stædtewesen*, p. 37 (Ulm, 1410) ; Maurer, *Gesch. der Stædteverfassung*, III, 39 (Francfort, 1481) ; Inama-

était répandu. C'est ce dont témoigne aussi le nom de beaucoup de rues (1) ; et dans certains cas la statistique nous permet d'en soupçonner la considérable importance (2). Non seulement les bourgeois, mais aussi

---

Sternegg, *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, III, 191, note 4 (interdiction de tenir plus de *20 porcs* dans chaque étable, bien significative aussi). L'importance de cet élevage urbain est déjà signalée par Roscher. *Economie politique rurale*, p. 418 (cite des faits relatifs au XVI[e] s.). — Gilliodts van Severen, *Coutumes de la ville de Bruges*, I. 215 (1275, simple obligation d'anneler les porcs). — Angleterre : *Leges Burgorum*, caput LXXXIX (dans Houard, *Coutumes anglo-normandes*, II 429), *De porcis in Burgo*, cf. caput CXXVI, *De damnum animalium in Burgo: « Non licet Burgensi nec alicui in Burgo manenti, porcos tenere... »*. Cf. Bateson, *Borough Customs*, I, 87 (Portsmouth, 1272, amende pour dommages causés par bétail dans les rues). Tait, *Mediaeval Manchester*, p. 49 (porcs vaguant par les rues au XVI[e] siècle). Cosmos Innes, *Ancient laws and customs of the Burghs of Scotland* (*Fragmenta Collecta*, XXXVII, p. 179, *De porcis in burgo*, cf. XXXV, XXXVI, LXXXIV, *De porcis habendis in burgo*, XXXVIII, *Lex caprarum et aucarum*). Cf. Ashley, *Hist. écon. de l'Angleterre*, I, 98 (Londres). — Les statuts des villes italiennes prévoient aussi les dommages causés par les animaux ; Lattes, *Il diritto consuetudinario delle città italiane*, p. 165 (Milan, 1396). V. Zdekauer, *Il constituto della comune di Siena* (III, XXXXVI. p. 416 « .... quas cives Senenses voluerint comperare pro suo vivere et pro sua familia *et pro suis bestiis...* » Dans les villes hindoues les porcs vaguent aussi par les rues : Hunter, *Imperial gazetteer of India*. XI, 482-483 (Rangoon). V. pour les villes nègres, Ling Roth, *Great Benin*, p. 163 (chèvres, moutons). — Les citadins possèdent souvent aussi des chevaux ; cf. Lœrsch. *Achener Rechtsdenkmæler aus dem XIII, XIV, und XV Jahrhundert*, Bonn, 1871. p. 185 (136 chevaux doivent être fournis « zum Dienste der Stadt », ce qui en suppose beaucoup d'autres).

1. Rue aux Vaches à Edimbourg (Munster, *Cosmogr. universelle*, I. 105), au bourg Saint-Germain-des-Prés (Jaillot, *Recherches critiques sur Paris*, 1775, V, p. 76), rue aux Porcelets à Provins (Bourquelot, *Histoire de Provins*, I, 276), rue des Etables à Romans (U. Chevalier, *Les rues de Romans*, p. 17, cf. p. 21) ; et surtout nombreuses rues à Strasbourg, J. F. Hermann, *Notices historiques .... sur la ville de Strasbourg*, 1819, I, 214 (rue du Bétail), 217 (des Bœufs) 220 (des Bestiaux), 221 (des Veaux) etc.

2. En 1720 il y avait encore dans Berlin 265 bœufs, 780 vaches, 4.728 moutons et 615 porcs (Wiedfeldt, *Statistische Studien zur Berliner Industrie von 1720-1890*, in *Forschun-*

les bouchers (1), les boulangers (2) et même les autres artisans (3) s'y livraient activement.

Mais la fonction agricole proprement dite est, dans ce type urbain, encore plus importante. On verra plus loin comment la ville, comme le village, a un caractère *réel*, et a son territoire agricole à elle. D'une façon plus générale, l'*agriculture* y apparaît comme l'occupation essentielle des citadins. La ville contient un grand nombre d'individus qui sont purement agriculteurs et vivent du travail de la terre ; c'est là un caractère général des villes antiques (4), et qu'on retrouve fréquemment au haut moyen âge en Angleterre (5), en France (6), en Alle-

---

gen de Schmoller, XVI, 2, p. 56); or Berlin avait en 1720 environ 60.000 habitants; et certainement il n'y a là qu'une survivance déjà bien effacée d'un état antérieur.

Les habitants ont même le droit de tuer chez eux ; Inama-Sternegg, *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, IV, 109.

1. Inama-Sternegg, III, 368, IV, 109; De Boislisle, *Mémoire de la généralité de Paris*, p. 658 (doc. de 1637).

2. Inama-Sternegg, III, 192.

3. Inama-Sternegg, III, 355.

4. Haussoullier, *La vie municipale en Attique*, p. 3-4, 185 (Athènes) ; Magoffin, *Topogr. of Praeneste* (*Johns Hopkins U. S*, 1908, p. 22) ; Toutain, *Les Cités romaines de la Tunisie*, p. 255. Cela ressort pour les villes gauloises de ce que César nous dit qu'une seule d'entre elles, Avaricum, avait un forum (Jullian, *Notes gallo-romaines*, *Revue des Etudes anciennes*, I, 322).

5. V. en général Ashley, *Hist. écon. de l'Angl.*, I, 88-90, et Gross, *Gild Merchant*, I, 3, 4, 126 ; Maitland, *Township and Borough*, p. 44-46. Cela ressort indirectement du peu de références faites par le Domesday à des « marchés »: Ballard, *Domesday Boroughs*, 73-74. — Les bourgeois de Cambridge prêtent leurs charrues au sheriff trois fois par an (*Domesday Book*, I, 189 : « *Burgenses T. R. E. accomodabant vicecomiti carrucas suas ter in anno...* »).

6. V. Lefranc. *Histoire de Noyon*, p. 160, 174 : surtout G. Bourgin, *La commune de Soissons*, 1908, p. 263-264 (Senlis) 78 (Soissons) 278-279 (Crépy) 100 (Laon). Cf. en général Chabrun, *Les bourgeois du roi*, 1908, p. 1, note 1, 187 sqq. et *passim*. — V. sur le caractère agricole des *villes neuves* Viollet, *Institutions politiques et administratives*, III, 19. — De nos

magne (1) et ailleurs (2), et de nos jours dans les civilisations extra-européennes (3) ; et les statistiques professionnelles dont nous disposons montrent que les agriculteurs forment dans ces villes le plus gros contingent (4). Enfin, même dans les villes où se sont déve-

---

jours les villes corses ne sont presque toutes que des agglomérations d'agriculteurs (v. Ratzel, *Korsische Stædte*, in *Kleine Schriften*, I, 220).

1. Otto, *Die Bevœlkerung der Stadt Butzbach*, p. 55-57 : les 11/12 de la bourgeoisie vivent d'agriculture : cf. Gaupp, *Deutsche Stadtrecthe des Mittelalters*, I, 93 (Haguenau 1164 : agriculture occupation essentielle des habitants) ; Gothein, *Wirttschaftgseschichte des Schwarzwaldes*, I, 120-121 ; Reuss, *L'Alsace au XVII*e *siècle*, I, 463-464 (Colmar : « la population... vivait principalement du rendement de ses champs ») ; cf. C. Hoffmann, *L'Alsace au XVIII*e *siècle*, I, 1906, p. 48.

2. C. Capasso, « *La prima et à comunale a Bergamo* » (*Arch. stor. Lombardo*, 1906, p. 339-340 : économie complètement agricole : on ne peut même pas trouver un seul document qui nous parle d'un marchand) ; Davidsohn, *Geschichte von Florenz*, I, 303 ; Bryce, « *The Holy Roman Empire* » (new. ed., Londres, 1906, ch. XVI, *Rome in the Middle Ages*, p. 297 : caractère entièrement agricole : « there was no industry »). — V. en général sur le caractère agricole des anciennes villes : Huvelin, *Essai historique sur le droit des marchés et des foires*, 1897, p. 215-216 et notes (nombreuses autres références). Ce caractère se trouve en Asie : V. Marco-Polo, *La description géographique des provinces et villes les plus fameuses de l'Inde orientale*, Paris, 1556, p. 19, 31, surtout 27. « Les habitants de cette cité ne se mêlent d'aucun trafic de marchandise et vivent seulement des fruits de la terre. » — V. aussi sur le caractère agricole des premières villes américaines : Moses, *Establishment of San Francisco* », *Johns Hopkins U. S.*, VII, 1889, p. 10).

3. V. Hunter. *Imperial gazetteer of India*, *passim* par ex. XII, 43 (Reoti) IV, 366 (Etah).

4. A Nottingham le Domesday compte 214 maisons, 173 bourgeois, 19 villani et seulement 4 *mercatores* (Ellis, *Introd. to Domesday*, II, 476). A Colchester 276 bourgeois ne tiennent pas moins de 1.296 acres de terre : l'opposition est nette avec Norwich, ville d'industrie, où les 1238 bourgeois n'avaient que 80 acres (Ballard, *Domesday Boroughs*, p. 60-61). A Francfort en 1387 les artisans ne font que 1554 individus (Bücher, *Zur mittelalterlichen Bevœlkerungstat.*, *Z. f. die ges. Staatswiss.*, XXXVIII, 1882, p. 115, 116). A Strasbourg en 1473, il y a 26.198 hab. dont 5.476 *Landleute* (Eheberg, *Strassburg's Bevœlkerungszahl, etc. Jahrbucher* de Conrad, XLI, 1883, p. 308). A Hambourg en 1376 il y a 1075 artisans contre 1566 agriculteurs, gens de guerre et de justice, etc. (Paas-

loppés des métiers, les artisans eux-mêmes s'occupent activement à la culture du sol (1). Des liens étroits subsistent entre la ville et la campagne ; souvent au temps de la moisson les habitants de la ville émigrent dans les villages voisins (2) ; parfois même ils y sont obligés par le droit (3). La ville elle-même possède des terrains de culture communs (4).

Mais il y a plus. Non seulement les habitants de la

---

che, *Die stædt. Bevælkerung früherer Jahrhunderte*, *Jahrbücher* de Conrad, XXXIX, p. 319 et note 1). A Strasbourg en 1784 la profession la plus nombreuse est celle des jardiniers, avec 431 membres (Hermann, *Notices historiques... sur Strasbourg*, II, 263 sq. : statistique professionnelle).

1. Roller, *Die Einwohnerschaft der Stadt Durlach im XVIII Jahrhundert*, 1907, p. 300 ; Boissonnade, *Essai sur l'organisation du travail en Poitou*, II, 141-142 (XVIIIe siècle).

2. Rogers, *History of agriculture*, I, 252.

3. A Hereford les tenanciers habitant dans la ville doivent un certain nombre de jours de travail au dehors : Ellis, *Introd. to Domesday*, I, 195 ; cf. Ballard, *Domesday Boroughs*, p. 57 (Gloucester).

4. Haussoullier, *Vie municipale en Attique*, p. 69 ; Houdoy, *Condition et admin. des villes chez les Romains*, 1875, p. 414-415 ; Liebenam, *Stædteverwaltung in rœmischen Kaiserreiche*, p. 6-8 : Preisige, *Stædtisches Beamtenwesen im rœmischen Egypten*, Halle, 1903, p. 23 et note 7, p. 17, note 3 (terres labourables) ; Vinogradoff, *English society in the eleventh century*, p. 399-400 (terres de la ville sont comme les autres cultivées en *open fields*) ; Ballard, *Domesday Boroughs*, 87-89 (Exeter, Colchester). Cf. le texte cité par Hallam, *View of the state of Europe during the middle ages*, 4e éd., t. III, 1826, p. 30 : « Burgenses Exoniae urbis habent extra civitatem terram duodecim carucatarum » ; Gomme, *The Village community*, ch. VII-VIII ; Rietschel, *Die Civitas auf deutschem Boden*, p. 61, note 3 (*marke* des villes de l'époque mérovingienne) ; Otto, *Die Bevælkerung der Stadt Butzbach*, p. 18 ; A. von Bulmerincq, *Die Verfassung der Stadt Riga...*, p. 26 ; Reuss, *L'Alsace au XVIIe siècle*, I, 436, 437 (Strasbourg). Cf. en général Maurer, *Geschichte der Stædteverfassung*, I, p. 270 sqq. et Heil, *Die deutschen Stædte in Mittelalter*, p. 62-63 (signale que la marke de Gœrlitz n'avait pas moins de 1.500 hectares) ; Zdekauer, *Il constituto della comune di Siena*, p. 122 (titre CCCXIX) ; Capasso, *La prima età comunale a Bergamo* (*loc. cit.*, p. 341-342) : Roberti, *Dei beni appartenenti alle città...* (*Archivio guiridico*, 1906, t. LXX, p. 55).

ville sont des agriculteurs, possédant des terres au dehors ; mais l'espace urbain lui-même est en grande partie cultivé. Les textes font de fréquentes mentions d'espaces vides cultivés (1) ou d'exploitations agricoles (2) dans les villes, ou en impliquent l'existence (3) ; enfin les plans des anciennes villes permettent de mesurer l'importance de ces cultures internes (4). Ce sont sans doute surtout des jardins (5) et des vignes ; mais

---

1. Magoffin, *Topography of Praeneste*, p. 13. — Merian, *Topographia Galliae, sive descriptionis et delineationis famosissimorum locorum in potentissimo regno Galliae*, Francfort, 1656. *Pars Quarta*, p. 8 (Autun : «... multas areas vacuas... ») ; Maitland, *Township and Borough*, p. 68 (Cambridge) ; Gozzadini, *Topografia di Bologna*, p. 13.

2. Ernst Mayer, *Die dalmatisch-istrische Munizipalverfassung im Mittelalter (Z. der Savigny-Stiftung*, XXIV, 1903, p. 295 : à Citànova, existence dans la ville d'un *fiscus* comprenant 200 *coloni)*; cf. Blanchard, *La Flandre*, p. 314 (Furnes, XIV[e] siècle, nombreuses mentions de granges).

3. Par exemple en posant des prescriptions relatives à l'usage des engrais dans la ville : Th. de Limburg-Stirum, *Coutumes de la ville d'Audenarde*, II, 64 (interdiction de porter du fumier dans la rue). Les villes siamoises actuelles contiennent aussi des exploitations agricoles, comme en témoigne l'art. 335 du récent *Code pénal du royaume de Siam* (1909) qui punit « ceux qui *à l'intérieur des villes*, villages ou marchés... emploient comme engrais des matières fétides et insalubres ».

4. V. Guichardin, *La description de tous les Pays-Bas... avec plusieurs pourtraictz de villes tirez au naturel* (XVII[e] siècle), plan de Gravelines face à la p. 380 : les espaces vides prédominent nettement sur le terrain bâti.

5. Gilbert, *Geschichte und Topogr. der Stadt Rom*, I, 73, III, 49. — Jordan, *Topogr. der Stadt Rom im Altertum*, V. index, V. *Horti*. — Duchesne, *Notes sur la topographie de Rome au Moyen Age (Mélanges d'archéol. et d'histoire*, 1902, p. 3 (jardins sur toutes les hauteurs). — Zdekauer, *Il constituto della comune di Siena*, p. 293 : «... omnes et singulos ortos, qui sunt ad altum... ». — Drouyn, *Bordeaux vers 1450, description topogr.*, 1874, p. 471. — Boehmer, *Urkendenbuch der Stadt Frankfurt*, *passim* où de nombreuses maisons sont désignées ainsi : in ortis, apud ortos, in den Gærten. — Civilisations diverses : Bastian, *die alte Hauptstadt Japans*, dans *Geogr. Bilder*, 1873, p. 378 (l'ancienne capitale du Japon, dit-il, était remplie de jardins et ressemblait à un village). — Bruce, *Voyage aux sources du Nil*, IV, 54 (Adoua : « la ville ressemble à une forêt » ; chaque maison entourée de jardins et d'arbres) ; Burnes, *Voyages de l'embouchure de l'Indus à Lahor, Ca-*

les mentions de terre arable non plus ne sont pas rares (1). Parfois même ces cultures internes séparent encore les divers quartiers de la ville (2) et sont ainsi une preuve indirecte de l'origine villageoise de ceux-ci.

*
* *

Si la vie économique de la ville indifférenciée présente avec celle du milieu rural les analogies générales qui viennent d'être dites, le fonctionnement de ses institutions *juridiques* va nous permettre de constater des ressemblances plus précises. Le droit urbain et le droit rural présentent la même nature. Sans doute la condition juridique de la ville, en tant que commune, est une condition spéciale et privilégiée ; mais on sait de reste que les communes rurales ont été un phénomène fréquent.

---

boul, etc... Paris, 1835, II, 227 (Balkh : voy. ce renseignement confirmé pour cette même ville par Hunter, *op. cit.*, II, 14 sq.); *Voyage d'Ibn-Batoutah*, trad. Defrémery et Sanguinetti, IV, 295 (villes chinoises).

V. pour les vignes M. Poète, *L'enfance de Paris*, p. 88, 94, 105-106, etc. ; Schæfer, *Wirtschaftsgeschichte der Reichstadt Uberlingen*, p. 33 sqq. (importance extrême ici de la vigne dans la ville même); Zdekauer, *Il Constituto di Siena*, fréquentes mentions (V. Index, V. *Vinea) ;* Duchesne, *Les régions de Rome au Moyen Age (Mélanges d'archéol. et d'histoire*, 1890, p. 128) ; Capasso, *La prima età comunale a Bergamo (loc. cit.*, p. 343).

1. Terres arables déjà à Babylone (Pohlmann, *Uebervœlkerung der antiken Grosstædte*, p. 3). — V. Rietschel, *Die Civitas auf deutschem Boden*, p. 70 (époque carolingienne); Kallsen, *Die deutschen Stædte im Mittelalter*, p. 231-232 ; Rietschel, *Die Entstehung der freien Erbleihe (Z. der Savigny-Stiftung*, XXII, 1901, p. 214-215 : *curtes* dans la ville à Würzbourg, et terres labourables) ; Inama-Sternegg, *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, III, 338-339. A Nancy au xve siècle, on parle aussi de champs labourables « es rues de Nancy » (Pfister, *Histoire de Nancy*, 1,265). — V. Piganiol de la Force. *Description historique de la ville de Paris*, I, p. 21 (Paris de Philippe-Auguste, terres labourables).

2. Hunter, *Imperial gazetteer of India*, XII. 375 (Shamsabad)

Tout d'abord l'élément ou caractère juridique essentiel de la ville et du village est le même. La ville est une association *réelle* (1) qui tient profondément au territoire. Toute ville a ainsi, comme le village, son territoire, sa banlieue, auquel s'étend son droit (2) et qui en est partie intégrante. Pour faire partie de l'association urbaine, il ne suffit pas d'avoir juré la commune ; le plus souvent il ne suffit même pas de la simple habitation ; il est nécessaire d'y posséder une maison ou un fonds de terre (3). Quitter la ville, perdre le contact pendant un certain temps avec son territoire, suffit à faire perdre la qualité de citadin (4). Sans

---

1. V. en général Von Below. *Altere deutsche Stædtewesen*, p. 83. — A. Solmi. *Sulla costituzione del omune italiano nel medio evo* (*Rivista Italiana di Sociologia*, XI, mai-juin 1907, p. 381-382, 385 ; territoire élément essentiel de la ville).

2. Une partie de la population rurale faisait partie des dèmes athéniens (Hanriot. *Recherches sur la topographie des dèmes de l'Attique*, 1853, p. 3-4), dont chacun comprenait ainsi une partie intérieure et une partie extérieure. Au moyen âge la banlieue était assimilée au territoire privilégié de la ville. Luchaire. *Les communes françaises*, p. 69, 71. G. Bourgin. *La commune de Soissons*, p. 97. Sée. *Les classes rurales et le régime domanial en France*, p. 284 et sqq.—Green. *Town life in the fifteenth century*, I, 3. De même chacun des quartiers de Patna comprend à la fois une partie de la ville et une portion du territoire avoisinant (Hunter, XI, 108). La justice de la ville a de même un caractère territorial, est limitée à la ville et à la banlieue : Testaud. *Les justices municipales*, p. 113.

2. Von Below. *Entstehung der deutschen Statdgemeinde*, p. 52 (il faut posséder une terre et une maison, *Haus und Hof*).— Philippi, *Bischofstædte*, p. 42. — Gomme. *The Village community*, p. 256 (dans la ville la tenure de terre est la source de tous les droits même politiques). — Green. *Town life in the fifteenth century*, I, 170 (à Manchester chaque citoyen était tenu de posséder au moins un acre de terre).

4. Vanderkindere. *La première phase de l'évolution des communes flamandes* (*Annales Est-Nord*, I, 1905, p. 353, 354 : obligation d'habiter la ville *sauf en temps de culture et de moisson*).— G. van Severen. *Coutumes de la ville et du port de Nieuport*, p. 20 (1542, interdiction de la bourgeoisie foraine). — G. van Severen. *Coutumes de la ville de Bruges*, II, 20-22 (interdic-

doute le droit admettait l'existence de bourgeois *forains* ou d'une bourgeoisie personnelle (1), mais ce n'a jamais été qu'une exception (2).

Cette analogie du caractère juridique général s'accompagne d'analogies plus particulières entre les institutions juridiques de la ville et la coutume rurale. Son *droit civil* est tout imprégné de celle-ci ; il y a longtemps qu'on a montré que le droit de propriété urbain n'est qu'un prolongement de la tenure rurale (3) ; et le retrait

---

tion de quitter la ville). — Green. *Town life*. I, 179-180 (*id*). — Chabrun. *Les bourgeois du roi*, p. 177, note, 181 (bourgeois de Mâcon tenus de résider dans la ville aux quatre fêtes annuelles). Inversement le droit de cité s'acquiert surtout par demeurance prolongée ; le séjour d'an et jour libère les serfs. V. Ballard. *Boroughs in the reign of John, Englisch historical Review*, XIV, 1899, p. 95 ; ailleurs la bourgeoisie s'acquiert par le séjour d'une demi-année, mais il faut avoir dans la ville son principal hôtel Crahay et Bormans. *Coutumes du pays de Liège*, III, 339. Ce n'est que très tard que la bourgeoisie cesse d'être un droit réel. V. *Coutumes locales de la loy, banlieue et échevinage de la ville d'Arras*. Lens, 1746, p. 115 ; la bourgeoisie a cessé de s'acquérir « par demeurance » : il y faut le consentement des échevins, mais celui-ci est suffisant.)

1. V. Haussoulier. *Vie municipale en Attique*, p. 31 agrégation de l'étranger au dème par simple inscription sur un registre, mais ne donnant que des droits incomplets. — Petit-Dutaillis. *L'origine des villes en Angleterre* (dans Stubbs, I, 837). — Ballard. *Domesday Boroughs*, p. 56 bourgeois forains « cultivant le sol »). — Tuetey. *Etude sur le droit municipal en Franche-Comté*, p. 31 (les gens de 20 villages voisins étaient bourgeois de Pontarlier).

2. C'est la conclusion à laquelle arrive M. Chabrun dans son livre *Les bourgeois du roi*, p. 132. — Cf. aussi Luchaire. *Les communes françaises*, p. 68.

3. Déjà Arnold. *Zur Geschichte des Eigentums in den deutschen Stædten*, 1861. — V. Rietschel. *Die stædtische Erbleihe* (*Z. der Savigny-S.*, XXII, 1901. Génestal, *La tenure en burgage*, p. 185-186. — Stubbs. *Hist. constitutionnelle de l'Angleterre*, I, 500. — Tait. *Mediaeval Manchester*, p. 63 sqq. — Les villes ne sont rien de spécial dans l'organisme juridique général; comme les châteaux, elles font partie intégrante de la hiérarchie féodale Cf. R. de Maulde. *De l'organisation municipale coutumière au moyen âge. Nouv. Rev. hist. de droit*, VII, 1883, p. 2. L'impôt y a les mêmes bases: il est fondé en Angleterre, dans les villes comme dans les communautés rurales, sur l'unité de cinq *hides*. (Round. *Feudal England*, p. 45.)

familial en cas de vente se retrouve même dans les villes (1). La *procédure* aussi y est restée très primitive ; elle a le même caractère formaliste ; les ordalies (2), le serment collectif (3) en sont restés des pièces essentielles. Le *droit pénal* surtout conserve des traces d'institutions très lointaines ; il est cruel (4) et admet encore la responsabilité collective (5), le droit de vengeance (6) et la composition (7).

*
* *

Non seulement la ville et le village ont en fait, dans ces sociétés, la même nature ; mais la conscience collective les pense comme identiques. C'est ce que montre l'identité du nom qui les définit. Il n'y a pas de terme spécial pour désigner la ville ; le même terme de *vicus*,

---

1. *Ancient Laws and customs of the burghs of Scotland.* (*Leges Burgorum*, n[os] 89, 90, 91, p. 43-44 : le droit de retrait des parents est seulement éteint quand on a bâti sur la terre vendue.)

2. Vanderkindere. *La première phrase... des communes flamandes* (*loc. cit.*, p. 358-359: épreuves par le fer rouge et l'eau froide).

3. Tait. *Mediaeval Manchester*, p. 84-85 (*cojurantes*) : cf. p. 80-81, droit de saisie privée du créancier sur les biens du débiteur sans jugement. Cf. Lattes. *Il diritto consuetudinario nelle città lombarde*. 1899, 117 sqq. (Caractère primitif de la procédure.)

4. Cf. en général Stroobant. *Notes sur le système pénal des villes flamandes, etc.* Malines, 1897.

5. Bateson. *Borough Customs*, 115 sqq. — Green. *Town life*, I, 167, respons. collective de la commune entière, comme du village. — Cf. aussi Lattes. *Diritto consuetudinario nelle città lombarde*, p. 163, fait le rapprochement avec la commune annamite.)

6. Dubois. *Les asseurements au XIII[e] siècle dans nos villes du Nord*, p. 102 sqq. (Vengeance collective de la commune.)

7. Subsistance de la composition pour les crimes à Chester. (Ellis. *Introd. to Domesday*, I, 201.)

de *town*, etc., s'applique au village, au quartier, à la ville elle-même (1).

En résumé, ce n'est pas seulement la fonction économique de la ville qui est l'analogue de celle du village ; mais c'est toute l'organisation urbaine, dans ses éléments juridiques comme dans ses éléments matériels, qui apparaît comme n'étant qu'un développement de celle du village. L'analogie entre la ville et le village apparaît ainsi comme globale ; ce sont des sociétés qui seraient de même espèce si elles ne différaient en complexité.

III

Quelle est la valeur de ces ressemblances pour l'explication du type de ville que nous sommes en train de constituer ? Elles ont une valeur générale et commune ; et de plus certaines d'entre elles ont une portée particulière.

*
* *

En premier lieu, elles rendent vraisemblable, dans les cas où elles sont le plus nettes et le plus complètes une

1. Déjà en Egypte le même mot qui désigne les divisions d'une ville désigne aussi les divisions territoriales. (Baillet. *Divisions administratives d'une ville égyptienne*, *loc. cit.*, p. 34-35). A Rome *vicus* veut dire à la fois village, quartier et rue. (Marquardt. *Rœmische Staatsverwaltung*, in *Hdb der Rœm. Altertümer*, IV, 1873, p. 7 : de même chez nous : Grenier. *Habitations gauloises et villas latines*, p. 115.) A Florence les divisions de la ville comme celles de la campagne s'appellent *vicinantia* (Davidsohn. *Geschichte von Florenz*, I, 317). La ville non plus n'a pas de nom spécial : cf. Vinogradoff. *Growth of the Manor*, p. 148, qui remarque l'importance du fait et aussi Wilhelm. *Local institutions of Maryland* (*Johns Hopkins U. S.* III, p. 403). A Francfort la *nova urbs* est appelée *novo vico*. (*Urkundenbuch der Stadt Frankfurt*, I, p. 284).

filiation entre la ville et le village, qu'on a pu d'ailleurs observer directement dans les faits (1). Elles impliquent en tout cas la *possibilité* d'une telle filiation ; et c'est là un fait déjà important par lui-même. Mais il faut se souvenir que la ressemblance manque sur un point capital ; le village est une société simple, la ville une société complexe. Cela implique que cette filiation a dû se faire *d'une certaine manière ;* la ville, différant du village par sa multiplicité, n'a pu sortir du village que par agglomération de plusieurs villages, ou par segmentation d'un village unique en plusieurs parties (2).

En second lieu, la ressemblance entre la ville et le village montre qu'ils dépendent l'un et l'autre des mêmes causes. Mais ici encore la différence de structure entre les deux démontre aussi que cette identité n'est que dans la *nature* des causes, non dans leur intensité. La ville étant comme le développement et la multiplication du village, est le fruit des mêmes causes que celui-ci, multipliées aussi et développées.



A côté de cette portée générale et commune, certaines analogies ont une valeur plus spécialement et plus

---

1. Schwalm. *L'industrie et les artisans juifs à l'époque de J. C.* (*Sc. Sociale,* XXIV, mars 1909, p. 29-30 Nazareth.) — Petit-Dutaillis. *L'origine des villes en Angleterre* (dans Stubbs. *Hist. constit.*, I, 832). — Flach. *L'Origine historique de l'habitation,* p. 39 (d'après Strabon), et *Origines de l'ancienne France,* II, 156 (villes neuves issues de villages). — Cf. aussi Liesegang. *Niederrheinisches Stædtewesen,* p. 115-116). — Vinogradoff. *Growth of the Manor,* p. 148-149 et note 39, p. 251.

2. C'est un procédé que nous retrouverons plus loin (chapitre IV).

directement démonstrative ; ce sont les analogies *économiques* et les analogies *juridiques*. Les premières se résument dans l'indifférenciation fonctionnelle de la ville et dans la prépondérance chez celle ci de la fonction agricole : elles impliquent que, quels que soient les autres caractères de la ville, son caractère économique n'est en rien différent de celui du milieu où elle s'est constituée ; elle n'est qu'un segment local autonome, parmi d'autres segments du même genre, dont elle diffère seulement par sa morphologie ; elle n'est en somme qu'un ensemble particulièrement resserré de districts agricoles (1).

Mais les ressemblances les plus topiques sont celles d'ordre *juridique*. Elles n'ont, il est vrai, qu'une portée limitée en ce que, si elles impliquent bien que la ville et son milieu sont des organisations sociales semblables, souvent le droit retarde sur les faits, et la ville est encore soumise au droit rural, alors que des changements importants s'y sont déjà produits : quand la ville se forme, elle prend naturellement les éléments de son droit dans le droit existant. Mais elle lui en prend d'autant moins, et les modifie d'autant plus, qu'elle diffère davantage de ce milieu ; aussi peut-on faire quelque état de ces analogies.

Certaines d'entre elles sont directement démonstratives d'une identité d'organisation économique de la ville et du village. Ce sont les analogies de droit civil, en

1. Nous aurons à démontrer plus longuement cette proposition (V. p. 133-134).

particulier celles relatives au droit concernant les biens économiques, au droit de propriété ; elles impliquent que l'assiette économique du village et de la ville est la même, que les fortunes y ont la même composition, donc que la nature des fonctions y est la même. Les autres analogies juridiques ont une portée plus vague et moins directe. Les analogies de procédure et de droit pénal impliquent une ressemblance dans les traits généraux de l'organisation sociale ; et de même l'identité de nom témoigne qu'au jugement de la conscience sociale le village et la ville sont des objets analogues.

Tout concourt donc à montrer qu'il n'y a pas de différence essentielle entre la ville indifférenciée et son milieu externe ; car celui-ci, considéré globalement, est aussi quelque chose de complexe, fait d'une multiplicité de groupes locaux, de villages. La ville apparaît ainsi à nouveau comme un simple resserrement d'un milieu préconstitué dont elle ne diffère encore en rien, sinon par sa dimension plus restreinte. Comme dans les cas précédents, son organisation lui est antérieure ; la seule différence est que ses éléments, c'est-à-dire les villages, au lieu de se constituer en même temps qu'elle, étaient tout formés dans son milieu, et qu'elle n'a eu en quelque sorte qu'à les rassembler.

IV

Nous sommes maintenant en état de déterminer les causes de la ville indifférenciée formée par agglomération de villages.

***

Le rapprochement de villages qui constitue la ville est le fait de la même cause que l'agglomération du clan en un village ; c'est-à-dire de la guerre. Le tout et les parties se constituent ici sous l'action des mêmes forces ; et c'est ce qui explique déjà leur identité.

I. — Il faut d'abord démontrer cette causation du village. Les causes générales du village sont certainement des causes sociales ; car dans les sociétés où se produit l'agglomération de villages, le village est le type d'habitat uniforme et presque exclusif (1) ; la ferme isolée est une rareté (2), que l'on rencontre surtout

---

1. Cf. Sée. *Les classes rurales et le régime domanial en France*, p. 145-146. — Inama-Sternegg. *Deutsche Witschaftsgeschichte* I, 40. — Stubbs. *Hist. const. de l'Angleterre*, I, 61.

2. Elle existe dès les sociétés les plus simples, mais y est très rare. V. sur ces deux points : Spieth. *Die Ewe-Stæmme*, p. 49*, 53*, 366 (Togo). — Halkin. *Quelques peuplades du district de l'Uelé, Mouvem. sociol. internat.*, mars 1907, p. 173-174 (Congo Belge). — Krause. *Die Pueblo-Indianer*, p. 46. — Briffaut. *La cité annamite*, 1909, p. 85-86 (dit même que la ferme isolée est *absente*, ce qui est peu vraisemblable). — Wallis. *Biblical sociology*, *Amer. Journal of Sociology*, XIV, janvier 1909, p. 506 (ancienne société juive). — Seebohm. *The English Village community*, p. 371 : v. surtout l'étude de Vinogradoff. *English Society in the eleventh century*, p. 267-268 (étude très complète de la morphologie sociale dans le Domesday), et Maitland. *Domesday Book and Beyond*, p. 15. — Lamprecht. *L'état économique de la France au haut moyen âge*, p. 144. — Flach. *Fundus, Villa et Village*, *Nouvelle Revue historique de droit*, 1900, p. 385 sqq. (combat la théorie fantaisiste de Fustel de Coulanges qui allait jusqu'à nier l'existence des villages à l'époque franque) et *l'Origine historique de l'habitation*, p. 36. 42. — Vinogradoff. *Growth of the Manor*, p. 147. — Maitland. *Township and Borough*, p. 23. — Inama-Sternegg lui-même, qui est partisan du système du *hof*, admet la prédominance ancienne du village chez les Francs ripuaires (*Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, I, 43-45).

dans les montagnes (1). Cette circonstance spéciale mise à part, les propriétés du milieu physique sont trop variables suivant les lieux et les sociétés pour pouvoir rendre compte d'un effet d'une telle généralité (2) ; la cause n'en peut être qu'une propriété générale du milieu social.

Ce caractère essentiel est l'état de guerre, qui a agi successivement de deux façons. Tout d'abord il agit indirectement, en déterminant une forte organisation de la famille, qui, dans ces sociétés, vit en commun, donc tend naturellement au village. Les caractères du village, analogues à ceux du clan, témoignent d'ailleurs de cette filiation. Mais alors même que la *joint-family* s'est désagrégée, l'état de guerre travaille directement à rendre impossible la vie isolée. La fonction essentielle du village est une fonction de défense. Son origine même le démontre ; il n'apparaît que dans les sociétés où la guerre devient fréquente (3) ; et les caractères mêmes de sa morphologie trahissent sa fonction. Sa forme souvent ronde, l'irrégularité de son plan ont pour fin

1. Vinogradoff. *Growth of the Manor.*, p. 16 et *English society*, p. 264-265 (districts forestiers) ; Inama-Sternegg. *Deutsche Wirtschaftsgeschicthe*, I, 41.

2. D'ailleurs, Vinogradoff (*English society*, p. 263) remarque qu'en ce qui concerne l'Angleterre les conditions physiques n'y étaient pas de nature à influer sur la distribution de la population : pas de montagnes, forêts existant à peu près partout, etc.

3. Voir en général sur cette origine et ce rôle du village : Gomme. *The Village community*, p. 148 (ce seraient les invasions qui auraient déterminé le resserrement des « tribus » en villages : d'abord pour des nécessités militaires, et aussi en déterminant ensuite une plus grande densité de la population). — Cf. pour l'Afrique : A. Vierkandt. *Die Volksdichte im westlichen Central Afrika*, dans F. Ratzel. *Zur Gebirgskunde*, etc. Leipzig, 1895, p. 164-166.

essentielle d'en rendre la défense plus facile ; et surtout le village, comme la ville, est régulièrement fortifié (1). Par cette fonction même, le village se rapproche encore du clan et de la famille, dont la protection réciproque est une des fonctions essentielles (2) ; et il apparaît aussi par là comme l'analogue de toute une série d'institutions qui résultent des mêmes besoins, et remplissent la même fonction ; les fraternités, les guildes, le patronage, qui se développent dans les mêmes sociétés, et qui sont,

---

1. Afrique : Masqueray. *Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie*, p. 86. — Cyr. van Overbergh. *Les Mayombe*, p. 160 (Congo Belge) — Asie. Cabaton. *Les peuplades demi-civilisées de l'Indochine* (*Conférences Ecole coloniale*, 1907-1908, p. 94) : *The Book of ser Marco Polo*, éd. Yule, II, 131 (Chine). — Hunter. *Imperial gazetter of India*, I, 458, XIII, 88 et *passim*. — Codrington. *The Melanesians*, p. 302 (nécessité spéciale de protection contre les *head-hunters*) — Amérique. Tylor. *Civilisation primitive*, I, 54 (Sioux, Iroquois). — Dorsey. *Omaha sociology*, in *Third report*, p. 313, 314 (description et plan d'un fort Ponka). De même : Diehl. *L'Afrique byzantine*, p. 224, 292. — Jullian. *Histoire de la Gaule*, II, 214, 215 (existence de villages ouverts et de villages murés où on se concentrait en temps de guerre). — Flach. *Origine historique de l'habitation*, p. 45 sqq. et *Origines de l'ancienne France*, II, 301 sqq. — Thierry. *Monuments pour servir à l'histoire du Tiers-Etat*, IV, 785 (villages du Ponthieu étaient presque tous fortifiés). — Stouff. *La description de plusieurs forteresses et seigneuries de Charles le Téméraire*, *Revue bourg. Ens. Sup.*, XII, p. 14 (village fortifié encore en 1473). Cela ressort d'ailleurs de ce que des agglomérations de 22 feux, de 50 feux, etc., sont désignées dans les textes du nom de *castrum* (Molinier. *La sénéchaussée de Rouergue*, *Bib. Ecole Chartes*, 1883, p. 468, 470 et *passim*, nombreux exemples). — K. Hegel. *Entstehung des deutschen Stædtewesens*, p. 30, 33. Le fait avait déjà été remarqué par Roscher que la plupart des anciens villages allemands étaient fortifiés (*Economie politique rurale*, p. 299-300), et il voit avec Justi dans le village « un produit de l'âge du droit du plus fort ». — Gomme. *The village community*, 122-123. — Stubbs (*Histoire constitutionnelle de l'Angleterre*, I, 101, note 5, 114) prétend même que le nom de *township*, qui caractérise le village de la ville, vient de la haie vive ou *tun* qui entourait tous les villages qui n'avaient point une muraille proprement dite. Cf. sur les villages fortifiés de l'époque néolithique : J. de Morgan. *Les premières civilisations, étude sur la préhistoire et l'histoire*, 1909, p. 152.

2. Vinogradoff. *Growth of the Manor*, p. 15, 140.

ainsi que le village, comme des institutions d'assurance mutuelle, dont l'apparition était naturelle dans un milieu dont le trouble et le risque sont la loi.

II. — Il suffit dès lors que s'intensifie ce caractère du milieu social, pour que la famille ou le village lui-même devienne une protection insuffisante ; et alors, de même que s'étaient rapprochés les membres de la famille, les villages s'agrègent ensemble, et la ville se constitue. Que ce soit là la cause de l'agglomération des villages c'est ce qui est impliqué, comme pour le village, par la morphologie même de la ville ; et c'est ce qui peut être observé directement dans certains cas privilégiés (1).

*
* *

Mais qu'est-ce qui détermine l'organisation économique interne des villes ainsi formées ?

Le même mécanisme se reproduit qu'on avait déjà vu fonctionner dans l'agglomération des clans : dans les deux cas, la ville est le simple resserrement d'une société déjà complexe, mais dont les parties sont indifférenciées. En effet, ce qui caractérise le village dans ces sociétés, c'est l'autonomie économique : l'économie de village constitue un organisme presque fermé au de-

1. Expilly (*Dictionnaire géographique des Gaules*, III, 251) montre que la ville de l'Isle-sur-Sorgue s'est ainsi constituée par l'union de deux villages dont les habitants, ne se voyant pas en état de résister aux violences croissantes des grandes compagnies, « abandonnèrent leurs demeures et se retirèrent dans le bourg de l'Isle ».

hors (1). Que plusieurs villages se joignent pour faire une ville, ils conservent chacun son autonomie économique et ainsi les quartiers de la ville constituent, les uns par rapport aux autres, des unités relativement fermées. Le rapprochement qui se fait entre les villages est purement géographique, parce qu'il résulte d'une pression externe, qui ne les constitue pas en société ; la ville est une unité politique et juridique, non une unité économique. Ce ne sont pas les parties de la ville qui s'attirent l'une l'autre, poussées par le besoin de se lier socialement ; c'est une nécessité tierce qui les force à se placer côte à côte. Ainsi l'organisation interne de la ville se relie à la nature de sa cause ; il semble en quelque sorte que par cet isolement interne les villages manifestent leur résistance contre les nécessités qui les joignent. Ils tendent en quelque sorte d'eux-mêmes à se disjoindre ; on verra même comment ils sont souvent entre eux sur le pied de guerre (2). Autrement dit, le village, en devenant partie à la ville reste pourtant lui-même ; il ne revêt aucun caractère nouveau ; sa morphologie et sa fonction restent ce qu'elles étaient. Voilà pourquoi la ville et le village peuvent présenter les mêmes traits fondamentaux, et ne diffèrent qu'en complexité.

---

1. V. notre *Distribution géographique des industries*, p. 4-8 et références.

2. V. p. 122-123. Téhéran était divisé en douze quartiers qui étaient en lutte permanente : *un homme domicilié dans un quartier n'entrait jamais dans l'autre.* (Barbier de Meynard, *Dictionnaire de la Perse*, p. 399.) Ici les parties de la ville sont des unités rigoureusement fermées les unes aux autres.

*
* *

A côté de cette cause, qui est générale dans les types sociaux dont il est question, ont agi des causes adjuvantes, dont l'aire d'influence est plus limitée.

Ce sont d'abord des causes *physiques*. Les établissements qui se sont constitués dans d'étroites vallées, étant comprimés, ne se peuvent développer que dans une seule direction : et ainsi des agglomérations peu éloignées se rapprochent peu à peu et parviennent à former des chapelets de villages qui sont de véritables embryons de villes (1).

Ce sont plus rarement des causes *politico-juridiques*. L'union politique des villages ou synœkisme, comme celle des clans, prépare et facilite leur rapprochement géographique (2).

Mais on voit que, dans tous les autres cas, c'est sous l'action d'une contrainte externe, physique ou sociale (3), que les villages se joignent pour faire une ville indifférenciée. Comme ils constituent des sociétés fer-

---

1. V. Stübler. *Anthropogeographische Studien in der sæchisschen Schweiz*. Leipzig, 1903, p. 31.—Vinogradoff. *English society in the eleventh century*, p. 266-267.

2. C'est ainsi que les villes grecques, comme Sparte, se sont formées par intégration de villages. V. H. Francotte. *Formation des villes, des Etats, des confédérations et des ligues dans la Grèce ancienne* (*Bull. Acad. royale de Belgique*. Lettres, 1901 ; reproduit dans son livre *La Polis grecque*, 1908). Mais M. Francotte généralise trop ces faits particuliers quand il ne voit, dans la formation des villes, pas autre chose que le maximum du processus de centralisation politique dit synœkisme.

mées et autonomes, ils n'ont rien en eux-mêmes qui tende à les rapprocher (1).

---

1. Une ville peut de même se constituer par *agglomération de villes*, c'est-à-dire par agrégation d'éléments déjà complexes. Lagash en Chaldée était faite de trois villes juxtaposées, issues de villages, et dont deux au moins avaient chacune leur muraille (H. de Genouillac. *Une cité du Bas-Euphrate au quatrième millénaire, Revue historique*, CI, 1909, 244) ; et il nous est dit (p. 247) que la guerre tenait une grande place dans l'activité de ce peuple. La ville de Com, en Perse, s'était formée par union de sept villes d'abord indépendantes, et resta divisée en sept quartiers qui eurent chacun le nom d'une de ces villes (d'Herbelot. *Bibliothèque orientale*, p. 249). Le Pékin du Moyen age, déjà très considérable était formé de quatre villes distinctes et séparées, et non pas emboîtées les unes dans les autres comme aujourd'hui. (Bretschneider. *Recherches hist. et archéol. sur Pékin, Pub. de l'Ecole des Langues orientales vivantes*, 1879, p. 21.) De même dans l'ancien Mexique la ville de Tlascala était formée de quatre villes, bâties à des époques différentes et ayant chacune son mur (Prescott. *Histoire de la conquête du Mexique*, I, 357).

CHAPITRE IV

Complication d'un établissement préexistant

I. — Segmentation d'une agglomération simple

Dans les cas précédents, la ville résulte de la convergence en un même point d'éléments issus de points différents de l'espace social : les organismes qu'elle rassemble lui viennent d'ailleurs, et elle se constitue sur un errain vierge. Dans les modes qui nous restent à exposer, il y a au contraire une au moins des parties de la ville qui est déjà fixée au lieu où se forme celle-ci, et c'est par une complication ultérieure de cet élément primitif et ancien, que la ville se constitue. Il y a pour cet élément deux façons de se compliquer ; soit en se segmentant, soit en s'annexant des établissements distincts, qui ne sont pas issus de lui. Le premier de ces deux modes fait l'objet du présent chapitre.

I

La *segmentation* diffère profondément des mécanismes qui viennent d'être successivement expliqués. Au lieu de résulter de l'agrégation d'une multiplicité de groupes sociaux préalablement distincts, la ville se forme par division, complication d'une agglomération

plus simple. Les autres formations s'analysent toutes en une fusion incomplète de parties jusque-là séparées et distinctes ; ce sont des clans ou des villages d'abord séparés, qui s'organisent en un tout ; c'est aussi le cas des phénomènes d'*attraction* qui seront décrits ensuite. Ici, au contraire, il s'agit d'une séparation d'éléments jusque-là confondus, d'une division d'un organisme jusque-là homogène et indivis. Le processus de formation est donc rigoureusement inverse. Il est centrifuge au lieu d'être centripète ; les éléments de la ville, au lieu de s'attirer, se repoussent. Il est analytique et non plus synthétique ; il ne consiste pas en une intégration, mais en une discrimination. Cela même implique qu'il a ses causes propres, ou du moins que les causes qui le déterminent, si elles lui sont communes avec les autres mécanismes, s'exercent suivant un mode d'action tout spécial.

Mais le phénomène de la segmentation présente lui-même des *degrés* et des *formes* multiples.

Le degré le plus simple est représenté par un village qui se divise en une multiplicité d'agglomérations localement distinctes, et constitue ainsi un rudiment de ville. Mais des villes déjà constituées peuvent aussi donner le spectacle d'une division au second degré, et acquérir ainsi une complexité plus grande.

Surtout, la segmentation se fait suivant deux procédés très différents, qui tous deux impliquent un certain *mouvement* de l'agglomération première. Le mouvement d'une société peut se faire de deux façons ; ou bien elle

se développe dans des sens divers et alors on dit qu'elle s'étend ; ou bien elle se développe dans une direction déterminée, et alors on dit proprement qu'elle se déplace (1). La segmentation est en fait corrélative à l'un ou à l'autre de ces deux genres de mouvement.

Tout d'abord, l'extension naturelle d'une agglomération dont le centre reste fixe suffit à en déterminer le sectionnement interne. De même qu'une cellule en s'accroissant se morcelle, le village (2) et surtout la ville (3), en augmentant de volume, se sépare en parties distinctes ; autrement dit, le développement de l'agglomération est discontinu ; elle émet comme des prolongements qui ensuite se séparent d'elle et tendent à vivre d'une vie propre, tout en continuant à former avec l'agglomération mère une unité géographique suffisamment compacte. Il y a là comme une première manifestation réduite du phénomène des *colonies*.

1. Ce déplacement présente lui-même des degrés : il peut aller jusqu'à l'abandon complet de la base première de l'établissement ; et alors évidemment il ne donne pas lieu à la naissance d'un établissement complexe.

2. Cf. Morgan. *Ancient Society*, p. 105. — Vinogradoff. *Growth of the Manor*, p. 184. — Maitland. *Domesday Book and Beyond*, p. 365 sqq. — Meitzen. *Siedelung und Agrarwesen der Westgermanen und Ostgermanen*, II, 514. (Mutterdœrfer und Tochterdœrfer.)

3. Les villes des Indiens Creeks ont ainsi *essaimé* autour et près d'elles de petits établissements ; la plus grande, Okfuski avait en 1789 sept villages qui étaient issus d'elles (Gatschet. *Migration legend of the Creek Indians*, p. 139 ; cf. nombreux autres exemples, p. 77, 133, 134, 135). — Heyd. *Histoire du commerce du Levant*, II, 108. (Tauris, en s'accroissant se divise en trois villes distinctes.) — Cf. Gross. *Gild Merchant*, I, 242 (nombreux exemples de semblables divisions pour les *borouggs* anglais). — Cf. Andrews. *River Towns of Connecticut*, p. 75 (anciennes villes des Etats-Unis).

D'autres fois, le mouvement continu de l'établissement dans un même sens suffit à en déterminer le morcellement ; une partie de l'agglomération seulement se déplace, l'autre partie continuant d'être fixée au siège ancien. La segmentation apparaît ainsi comme liée à une certaine mobilité des agglomérations, et de fait elle se développe dans des sociétés où les établissements sont très mobiles, et changent de place facilement (1).

L'analyse même de ces deux modes jette déjà une certaine lumière sur la nature des causes du phénomène. Dans les cas précédents, les causes étaient des propriétés du milieu externe ; celles-ci déterminaient à la fois et le resserrement local d'où naît le groupe urbain, et l'organisation interne de celui-ci qui ne faisait que répéter et continuer celle du milieu. Ici, au contraire, cette division interne apparaît dans l'observation comme liée à un déplacement de l'établissement, c'est-à-dire à une propriété de l'agglomération elle-même. Le caractère centrifuge du processus de formation confirme cette présomption ; la direction prise par les forces indique qu'elles partent de l'intérieur même du groupe, au lieu d'agir sur lui du dehors. De plus on n'est plus ici en présence d'une organisation qui se constitue en même

1. V. sur cette facilité et cette fréquence du déplacement des établissements : Cyr. van Overbergh. *Les Mayombe*, p. 144, 147 (Congo belge). — Codrington. *The Melanesians*, p. 66 (« villages are seldom permanent »). — Gatschet. *Migration legend of the Creek Indians*, p. 127. — Hunter. *Imperial gazetteer of India*, VII, 204 (cf. II, 262 sq., Bénarès a changé plusieurs fois de place). — Flach. *Origine historique de l'habitation*, p. 68-69 (« au moyen âge, les villes et villages, comme les individus, émigrent très facilement »).

temps que l'établissement lui-même, mais d'une division qui se fait après coup dans une agglomération préformée. Cette division ne peut donc plus s'expliquer comme le prolongement naturel d'une organisation semblable du milieu externe; mais c'est une nouveauté qui apparaît à son heure, et qui requiert son explication propre.

Par là même sont exclus, comme causes générales et déterminantes du processus, les caractères du milieu physique. Puisque la segmentation manifeste l'*évolution* d'un établissement préexistant, où elle n'apparaît qu'à un moment donné, elle ne peut être l'effet de propriétés fixes comme sont celles du milieu physique ; celles-ci ont seulement pu agir en combinaison avec des changements dans certaines modalités de l'établissement lui-même. Pour la même raison ces causes ne peuvent être des caractères constants et originaires de l'agglomération, puisque leur effet ne se manifeste qu'à un certain stade de son évolution. Nous sommes ainsi amené à rechercher la cause de la segmentation dans une *variation d'un caractère propre de l'agglomération* elle-même. Mais il faut faire cette recherche séparément pour les deux modes de segmentation qui ont été distingués.

II

La *segmentation par déplacement*, en tant qu'elle peut créer une ville, résulte de la combinaison de deux faits.

C'est d'abord la mobilité des établissements sociaux ; le rapport de coexistence donné dans l'observation entre ce fait et la segmentation est aussi un rapport de causalité. Ce mode de segmentation se produit dans des sociétés encore assez simples, tenant assez peu au sol, pratiquant une agriculture épuisante qui nécessite des déplacements sociaux assez fréquents (1). C'est ensuite le fait que cette mobilité est pourtant en un certain sens *incomplète*. Elle l'est d'abord, en ce que l'établissement ainsi détaché se situe près de l'ancien (2), et continue à former avec lui une unité géographique assez compacte ; elle l'est aussi en ce que l'établissement ancien n'est pas complètement abandonné. Ce caractère doublement partiel du déplacement est la condition même de la formation de la ville ; sinon c'est un établissement distinct qui se constituerait à part, au lieu que naisse une ville par simple complication de l'ancienne agglomération. Ce sont donc les causes qui limitent cette mobilité qui sont déterminantes de la ville et de sa structure interne.

Ces causes sont à la fois matérielles et morales. Il est difficile qu'un établissement puisse être abandonné

---

1. Cf. sur cette influence du déplacement de la culture sur la fondation de colonies par la ville ou le village : Spieth, *die Ewe-Stœmme*, 1906, p. 365. Les villages qui se fondent ainsi, quelquefois à plusieurs heures de l'agglomération, conservent d'abord des liens étroits avec celle-ci ; leurs habitants conservent dans l'ancien village une maison, puis peu à peu ils s'en détachent complètement, et alors la ville disparaît pour faire place à une multiplicité de villages indépendants. Ainsi les villes constituées de cette façon sont souvent peu durables.

2. Spieth, *Ewe-Stœmme*, p. 56 (fondation d'Ahœ près de Doms).

complètement ; car il implique tout un ensemble de choses, tout un arrangement technique qu'on ne reconstitue pas aisément. Mais surtout, le déplacement n'est que partiel parce qu'il résulte le plus souvent d'oppositions morales, de luttes internes entre les divers éléments composants de l'agglomération, qui font qu'un ou plusieurs d'entre eux s'en détachent ou en sont repoussés (1). Ce déplacement se produit donc surtout dans des agglomérations déjà formées de groupes multiples et antagoniques, clans, tribus, etc. ; et par conséquent, dans de tels cas, il n'est pas proprement créateur de villes, mais tend seulement à compliquer des agglomérations déjà complexes : la *division géographique* qui en résulte ne fait que manifester une *division sociale* préconstituée (2). C'est là une différence capitale avec la segmentation par croissance qui, on va le voir, peut faire d'un village une ville, en déterminant à la fois une division sociale et une division géographique. La croissance crée des oppositions morales ; le déplacement ne fait le plus souvent que manifester de telles oppositions, réalisées déjà, et pour d'autres causes. La croissance est donc une cause plus profonde, plus compréhensive d'effets successifs de nature diverse, que le déplacement. Mais, à l'inverse, celui-ci est capable de

1. Exemples nombreux dans Spieth, p. 78, et *passim*.
2. Chez les Creeks (Gatschet, *Migration legend of the Creeks*, p. 21). Les villages divers détachés de la ville sont souvent occupés chacun par les gens d'un même totem ; chez les Ewhe (Spieth, p. 56), ce sont aussi des *Stæmme*, clans ou tribus, qui se détachent tout d'un bloc.

déterminer une dissociation plus tranchée, et de faire, de l'établissement nouveau, quelque chose d'entièrement distinct et séparé de l'ancien, et qui ne reste plus rattaché à celui-ci par aucun lien (1). Si le déplacement est le plus souvent inapte à faire des villes nouvelles il peut désagréger des villes déjà constituées.

*
* *

Le déplacement peut n'être pas seulement horizontal, mais aussi *vertical ;* et alors il agit d'une façon spéciale, et peut déterminer une complication originale. Après s'être formés sur les hauteurs, les établissements descendent dans la plaine quand une paix relative se fonde, attirés par l'existence de l'eau (2) et des terrains de culture. Pour les mêmes nécessités matérielles que nous avons dites, l'ancien établissement n'est pas abandonné pour autant (3) ; et ainsi le seul fait de la descente de l'agglomération suffit à la compliquer.

---

1. C'est naturellement le cas lorsque le groupe qui se sépare de l'ensemble est formé de proscrits, ou constitué par le groupe familial d'un criminel fuyant devant la vengeance du sang : Spieth, p. 365.

2. Ce semble être là le facteur essentiel, en raison de la rareté des sources sur les sommets : V. Jullian. *Histoire de la Gaule*, II, 256-257. Cette nécessité fit que beaucoup de villes gauloises parties des hauteurs étaient extrêmement distendues et comprenaient des espaces vides : Bibracte avait 5 kilomètres de tour et une superficie de 135 hectares ; Gergovie, 4 kilomètres et 75 hectares.

3. Aussi les textes distinguent souvent de cet ancien établissement ou civitas le *burgus inferius* (Zdekauer. *Il constituto della comune di Siena*, p. 308, ligne 30).

III

La segmentation des établissements qui résulte de leur *croissance* naturelle est beaucoup plus importante. Elle implique un accroissement dans la quantité de leurs éléments, dans leur *dimension*, donc une civilisation déjà plus élevée. De plus elle nous met en face d'un mécanisme qui est d'un extrême intérêt, à un double titre. Il l'est d'abord en lui-même : car il nous amène à rechercher comment une simple extension d'une société peut en modifier la structure interne, par quelles voies un *changement quantitatif* a pu déterminer un *changement qualitatif*. Il est surtout intéressant en raison de sa généralité ; car il semble être une loi générale de la morphologie des sociétés.

Une agglomération peut croître de deux façons ; en espace et en population; dans ses éléments humains ou dans son élément territorial. Ces deux phénomènes sont normalement corrélatifs ; mais ils peuvent être dialectiquement séparés, et d'autant mieux qu'ils agissent chacun à sa manière sur l'organisation économique interne de la ville. L'un et l'autre d'ailleurs agissent seulement en combinaison avec d'autres propriétés de la ville ou du milieu social externe.

*
* *

L'augmentation de la *population* de l'établissement en détermine de trois façons la segmentation interne. En

premier lieu elle travaille activement à intensifier les oppositions et les luttes internes entre familles, qui sont la règle dans ces sociétés, et ainsi elle maintient l'unité et l'autonomie de chaque famille et favorise les scissions locales de familles et de quartiers (1). Par cette première voie, où elle entre en combinaison avec un certain caractère du milieu social, elle ne peut guère que compliquer géographiquement un établissement déjà complexe socialement. Mais il en va autrement pour les deux autres. Combinée avec la morphologie de l'agglomération (caractérisée par la petitesse et par l'existence d'une fortification), elle en nécessite matériellement le morcellement ; car l'accroissement en population requiert un accroissement en étendue, et celui-ci ne peut, dans ces conditions, se faire que par la fondation, à côté de l'établissement ancien devenu trop étroit, d'établissements distincts. La croissance agit enfin en combinaison avec la nature de la fonction de la ville. Celle-ci vit directement d'agriculture ; à mesure qu'elle s'accroît, elle est pourtant nécessitée à conserver, dans et autour d'elle-même, des espaces libres cultivés pour ses besoins immédiats, et ainsi à se développer par fragments ; mais surtout,

---

1. V. sur ces influences Spieth. *Ewe-Stæmme*, p. 8 (exposé d'un indigène lui-même, qui est un véritable *texte* et témoigne directement de la façon dont un membre de la ville s'est représenté son évolution. Nous le transcrirons tel quel). « Ich hörte dass vor Alters alle Menschen an einem Orte hinter einer grossen Mauer Zusammengewohn tnaben. » *Als aber die Menschen anfingen zu vermehren, da brachen Streitigkeiten* unter ihnen aus. Als sich nun die Menschen gegenseitig müde gewordenwaren und nicht nehr beieinander wohnen konnten..., etc. (une partie de la ville sous la conduite d'un des chefs, s'établit en dehors). Gatschet. *Migration of the Creeks*, p. 122 (surpopulation d'une ville, d'où émigration de certains clans).

l'exploitation de terrains plus éloignés devient nécessaire (1), et conséquemment l'émission par l'établissement d'agglomérations filiales, qui lui restent parfois assez étroitement rattachées pour constituer avec lui une véritable unité urbaine.

* * *

La croissance en *étendue* a des effets analogues, spéciaux à la ville, mais elle en a aussi d'autres plus généraux, qui sont caractéristiques de l'extension spatiale de toute société.

I. — Les premiers résultent aussi de la combinaison de l'agrandissement avec d'autres caractères de l'agglomération elle-même. Sa morphologie la nécessite, on vient de le voir, à se morceler en s'étendant. Il en est de même de la nature de sa fonction. La croissance en étendue entre aussi en combinaison avec certains caractères du milieu externe. Quand la population ambiante est assez dense, et que des villages sont proches de la ville, la croissance de celle-ci l'amène à les englober, et transforme ainsi cette multiplicité d'établissements en une véritable unité urbaine, où pourtant survivent des traces fort nettes de l'ancienne séparation (2). Enfin, cer-

1. Gatschet. *Migration of the Creeks*, p. 122 (besoin de nouveaux terrains de chasse).

2. Thèbes, en s'étendant, engloba les villages voisins, dont les murailles subsistèrent dans la ville, entre les trois gros bourgs dont elle se composait (Maspero. *Hist. des peuples de l'Orient classique*, II, 483-484). Cf. sur un processus analogue au moyen âge. Maurer. *Stœdteverfassung*, II, 78-80. (Spire, Dresde, etc.)

tains caractères du milieu physique peuvent aussi nécessiter la croissance de l'agglomération à se traduire par une complication de celle-ci : dans les pays d'étroites vallées ou de forêts compactes, où les espaces libres sont rares, une agglomération ne peut s'étendre qu'en émettant une série de segments distincts (1).

II. — Mais l'extension spatiale de l'établissement travaille à sa complication par des voies plus générales.

Toute société, en s'étendant, voit se transformer par là-même sa structure interne ; à mesure qu'elle devient plus vaste, des divisions s'y créent, qui deviennent de plus en plus nombreuses : des centres secondaires s'y forment, dont l'autonomie va grandissant ; le centre est de moins en moins capable de dominer un cercle dont il cesse de pouvoir embrasser les limites. On peut constater ce rapport dans des sociétés très simples comme la tribu (2) et dans des sociétés très élevées comme la ville moderne (3) ; mais c'est dans l'évolution économique des « domaines » du moyen âge qu'il apparaît de la façon la plus frappante (4). A mesure

1. V. pour un exemple remarquable : Stübler. *Anthropoheographische Studien in der sæchsischen Schweiz*, p. 60-61. (Kœnigstein, étouffée entre deux collines, donna naissance en s'accroissant à treize établissements distincts utilisant les espaces libres le long de la rivière.)

2. V. Morgan. *Ancient Society*, p. 104-111 : tendance constante des tribus indiennes à se morceler et se désintégrer en raison des plus larges espaces occupés ; les éléments éloignés devenaient peu à peu indépendants.

3. Voir plus loin. Au XVIIe siècle on défend de faire de nouveaux bâtiments dans les faubourgs, parce qu'on craint que l'accroissement de la ville détruise les facilités de communication à son intérieur : V. Husson. *Les consommations de Paris*, p. 3-4 (texte).

4. V. *Distrib. géogr. des industries*, p. 6-7.

qu'ils s'agrandissaient, leurs éléments cessaient de dépendre étroitement d'un centre commun, et tendaient à devenir autant de segments se suffisant chacun à soi-même (1). Ils cessaient d'être de simples divisions administratives abstraites, pour devenir des unités sociales réelles. L'autonomie politique et administrative (2) s'accompagnait bientôt de l'autonomie économique, et des centres secondaires se formaient (3) dont les redevances au centre principal devenaient de plus en plus rares (4). Une société d'abord homogène se trouvait ainsi muée, par le seul fait de son extension, en une multiplicité de sociétés.

Mais si ce lien entre la dimension et l'organisation apparaît naturellement plus fort dans des groupes sociaux à espace déjà vaste, comme un domaine, une grande ville (5) ou une nation (6), il ne laisse pas de se

1. C'était en particulier la structure des grands domaines romains : Vinogradoff. *Manor*, p. 69, et Beaudouin. *Les grands domaines dans l'empire romain* (*Nouv. rev. hist. de droit*, 1897). — V. surtout sur cette *évolution* tendant à une *dissolution* : Kotzchke. *Zur Verwaltungsgeschichte der Grossgrundherschaft Werden*. Leipzig, 1901, et Davenport. *The economic development of a Norfolk Manor*, 1907. — V. encore un exemple de domaine ainsi morcelé dans Vinogradoff. *Villainage in England*, p. 394.

2. Les officiers qui sont à la tête de ces groupes locaux deviennent peu à peu indépendants et parviennent même à les constituer en seigneuries propres : Guérard. *Prolég. au Pol. d'Irminon*, 451-453. — Flach, *Origines de l'ancienne France*, II, 187 sq. — Sée. *Les classes rurales*, p. 331 sqq. — G. Espinas. *Origines de la commune de Douai* (N. R. H., XXV, 1901, p. 169-170). — Génestal. *Rôle des monastères comme établissement de crédit..*, p. 170-171. — Inama-Sternegg, *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*. II, 267-268. — Senn. *Les avoueries ecclésiastiques*, p. 144 sqq.

3. Inama-Sternegg, *D. W.*, I, 320-321, II, 151. — Vinogradoff. *English society in the eleventh century*, p. 366.

4. Cf. Vinogradoff. *Villainage in England*, p. 405.

5. Pohlmann (*Uebervœlkerung der antiken Grosstædte*, p. 4-5) note l'absence d'unité qui résultait de leur immense étendue.

6. On a noté comment la vaste étendue des Etats-Unis en

retrouver, quoique à un moindre degré, dans une société aussi restreinte qu'une petite ville. Les faubourgs qui naissent tendent à se faire leur vie propre (1) et d'autant plus qu'ils sont éloignés davantage du noyau primitif. L'hétérogénéité de la ville est ainsi corrélative à son extension même ; et c'est par cette voie qu'un village dont la population s'accroît suffisamment peut devenir une ville et aussi qu'une ville déjà intérieurement différenciée peut, par le seul fait de son agrandissement, dégénérer en une ville indifférenciée. Loin que la ville soit ici une phénomène de spécialisation, elle se développe par un mécanisme qui a pour effet une véritable régression de la division du travail.

---

maintient la multiplicité sociale (Turner. *Is sectionalism in America dying away*; *Pub. of the Amer sociological society*, II, p. 58).

1. V. plus loin.

CHAPITRE V

Complication d'un établissement préexistant (*suite*)

II. — Attraction d'une agglomération nouvelle par une agglomération préexistante

I

Le processus auquel nous arrivons est d'un ordre plus élevé que les précédents, en ce qu'il se produit normalement dans des sociétés d'un type plus développé ; c'est ainsi que se sont presque toutes formées celles de nos villes médiévales qui n'étaient point des centres de commerce et d'industrie. Il est plus élevé aussi en ce qu'il est analogue au processus de formation des villes différenciées, qui sera analysé plus loin : et ainsi les causes d'où il dépend sont des causes qui ont persisté, et ont déterminé aussi des formes plus hautes de la vie urbaine. Par là, les villes ainsi formées constituent déjà une transition vers les villes différenciées ; si elles ne leur sont pas analogues par la fonction, elles leur ressemblent par le mode de formation et l'origine.

Comme dans les cas précédents, — sauf la segmentation — les éléments avec quoi s'est faite la ville sont

préformés; mais au lieu qu'ils soient tous liés les uns aux autres par une force qui leur est extérieure, c'est l'un d'eux qui attire l'autre ou les autres ; c'est pourquoi nous donnons à ce mécanisme le nom générique d'*attraction*. Jusque-là régnait entre les parties de la ville une égalité relative; elles se supposaient toutes au même degré, et c'était en dehors d'elles qu'était la cause commune de leur rapprochement; il n'y avait dans aucune d'elles rien de particulier qui nécessitât es autres à s'y rattacher. Maintenant, au contraire, l'une des parties de la ville sert en quelque sorte de centre de ralliement, autour duquel les autres viennent s'ordonner, et ainsi, au lieu que la ville se forme d'un coup, c'est successivement que ses parties viennent s'agréger à l'une d'entre elles.

Par là encore cette formation est un pas vers la ville différenciée. Si les parties de la ville ne sont point encore différenciées dans leur fonction, elles le sont déjà dans leur importance : il y a entre elles une hiérarchie et par suite une organisation. La ville a maintenant un *centre*, avec des organes annexes qui lui sont subordonnés; mais ce centre n'est encore différencié des autres organes que par son volume (1); autrement

1. Dans les villes ainsi formées, les *faubourgs* sont en effet normalement moins considérables que le centre d'attraction. V. Binger, *Du Niger au golfe de Guinée*, I, 199 et sq. (Fourou, composée de trois villages, un très gros, entouré de deux murs d'enceinte et deux petits : v, plan, p. 200.) — G. Bourgin. *La Commune de Soissons*, p. 262-263 (Senlis). V. le plan caractéristique de Cambrai (deux parties de grandeur très inégale) dans Chastillon. *Cartes des villes de France*, p. 94.

dit, la différenciation interne de ces villes est purement *quantitative*, et c'est pourquoi, au point de vue économique, ce sont encore des villes indifférenciées. Mais elles offraient un terrain tout préparé pour l'apparition d'une différenciation *fonctionnelle* ou *qualitative*.

*
* *

Mais ce processus lui-même présente des formes diverses selon la nature des éléments qui successivement viennent s'agréger les uns aux autres. Il y a ainsi quatre cas possibles.

1° *Attraction d'une agglomération simple par une agglomération simple.* — C'est un village qui en attire un autre, moins important, ou bien une citadelle ou un château fort — qui n'est, dans son état le plus simple, qu'un village dont la fonction militaire, qui caractérise tout village, est particulièrement développée — qui attire un autre établissement simple. Les éléments d'une telle ville sont, ou deux villages (1), ou un château et un village (2), ou un château et une abbaye (3),

---

1. Alfoeld, formée de deux villages, l'*altes Dorf* et le *neues Dorf* qui se développe à côté : l'ensemble est désigné comme ville dès 1297 (Nedderich, in *Forsch. zur deutschen Landeskunde*, XIV, p. 89-90).

2. Le centre manorial était souvent formé du château-fort et du village des tenanciers à peu de distance (Andrews, *The Old English Manor*, p. 108, 111-112) et constituait ainsi par lui-même un embryon de ville. — V. aussi Stouff, *La description de plusieurs forteresses et seigneuries de Charles le Téméraire*, *Rev. bourg. Ens. sup.*, XII, p. 14, 61. Hautain, petite cité, fermée d'une muraille et dépendant d'un petit château. — V. aussi Vigié, *Les Bastides du Périgord*, p. 67-68 : nombreuses petites agglomérations formées d'un château et d'un bourg fortifiés.

3. Exemple : Foix à son origine (Expilly, *Dict. géogr. des Gaules*, III, 195) ; Cannobio (Lattes, *Il diritto consuetudinario delle città lombarde*, 1899, p. 157).

ou une abbaye et un village (1), ou deux abbayes (2).

2° *Attraction d'une agglomération complexe par une agglomération simple.* — C'est un village (3) ou un château fort qui attire une ville, c'est-à-dire un ensemble de villages qui viennent successivement s'agréger au premier (4). Ce mode ressemble à celui que nous avons décrit sous le nom d'agglomération de villages ; dans les deux cas les villages sont liés ensemble par quelque chose qui leur est extérieur. Mais ici ce quelque chose est lui-même une agglomération, et surtout l'agglomération des villages est maintenant successive, décomposée dans le temps.

3° *Attraction d'une agglomération simple par une agglomération complexe.* — C'est là le phénomène de la formation des *faubourgs*, sous son espèce la plus simple. Le faubourg implique la préexistence ou la coexistence d'une ville, c'est-à-dire d'une agglomération déjà complexe (5) ; mais il peut être lui-même simple ou complexe, former un village ou une ville ; le

---

1. Liesegang. *Niederrheiniches Stædtewesen*, p. 39-40 (Wesel).
2. Ç'a été le premier centre autour duquel s'est formée plus tard la ville de Gand.
3. Keuzingen, ville fondée à côté d'un village et en restant distincte : chacun des deux établissements a son allmend (Gothein. *Wirtschaftsgeschichte des Schwarzwaldes*, I, 129).
4. Cf. des exemples de cette alluvion successive de villages qui viennent s'agréger à un noyau premier dans Maurer. *Stædteverfassung*, I, 58-59 (Munster). — Hunter, XII, 364 (ville hindoue de 85.000 hab. formée de 17 villages qui se sont groupés autour d'un fort). — Cyr. van Overbergh. *Les Basonge*, p. 419 (ville formée de cités diverses qui se sont successivement ajoutées au village du chef). — Luro. *Le pays d'Annam*, p. 155 : presque toutes les villes sont formées par l'agglomération de quelques villages groupés autour d'une citadelle.
5. M. Pirenne se fait une notion trop large du faubourg quand il appelle ainsi tout établissement annexé à un autre, ce dernier fût-il un village ou un simple château.

premier cas est de beaucoup le plus fréquent à l'origine.

Ce processus n'est qu'un développement et une complication du précédent. L'agglomération complexe à laquelle vient s'agréger un faubourg s'est elle-même formée par systématisation d'éléments simples autour d'un élément simple ; c'est par exemple un *castrum* qui s'est annexé successivement des villages. Mais si les éléments sont identiques, le mode de formation est plus complexe ; c'est ici une constitution en deux temps. A la fin du premier temps, une agglomération complexe est déjà constituée, et c'est à cet ensemble que vient ensuite s'agréger le faubourg. Les villes ainsi formées comprennent donc au moins trois parties : une ville, formée elle-même d'au moins deux parties, et un faubourg (1). Dans les cas précédents, le centre d'attraction était unique et simple ; maintenant il est au moins double, et il est souvent triple ou quadruple.

4° *Attraction d'une agglomération complexe par une*

---

1. Le plus souvent le centre d'attraction est formé d'un *castrum* et d'une *abbaye* à laquelle vient se joindre un *faubourg* : Génestal. *La tenure en bourgage*, p. 204. — Stouff. *Nouv. Rev. hist. de Droit*, 1898, p. 495 (Arbois : château et prieuré autour duquel s'était formée la ville proprement dite). — Flach. *Origines de l'ancienne France*, II, 247 (Nevers : *cité* et *bourg* né autour d'une *abbaye*) ; II, 264 (Narbonne, id.). — G. Bourgin. *La commune de Soissons*, 288 (Crépy : castrum, abbaye et faubourg de celle-ci) — (Giry. *Etablissements de Rouen*, I, 270 (Cognac : château, puis prieuré de Saint-Léger et bourg Saint-Léger), 288 (Saint-Jean-d'Angély). — L. Stouff. *Rôle de la ville et prévôté de Sainte-Ursanne* (*Nouv. rev. hist. de Droit*, 1890, p. 121 : château et abbaye autour de laquelle se forme une petite ville murée). — Piganiol de la Force. *Nouvelle description de la France*, VIII, 420 (Dol) — Dijon : castrum et abbaye Sainte-Bénigne donnant naissance au bourg Sainte-Bénigne. Courtépée. *Description du duché de Bourgogne*. II, 52. — Cf. G. Bourgin. *La commune de Soissons*, 351-352, 357.

agglomération complexe. — C'est un prolongement direct du mode précédent ; une agglomération complexe préconstituée s'agrège une multiplicité de faubourgs, dont chacun à son tour peut faire surgir une agglomération filiale ; et par cette cascade d'attractions la ville peut ainsi devenir très importante. Comme dans le troisième procédé, le centre d'attraction est au moins double (1) ; mais le plus souvent les centres d'attraction sont multiples, d'autant plus que ces centres peuvent être non seulement coexistants, mais aussi successi chaque établissement nouveau devenant à son tour centre d'attraction. C'est ainsi qu'à Edimbourg (2), à Nancy (3), à Toulouse (4), on trouve trois centres d'attraction, à Noyon quatre (5) et même un plus grand nombre à mesure qu'on considère des villes plus anciennes et plus importantes (6). Le mécanisme essentiel est

---

1. Pornic, issue d'un château et d'une abbaye qui donnent chacun naissance à un faubourg, d'où quatre parties (*Statistique et histoire de la commune de Pornic*. Nantes, s.d., p. 24). — Montauban : abbaye, château, la première attirant un faubourg, le second donnant naissance à la ville proprement dite Curie-Seimbres. *Essai sur les bastides*, p. 36, 37). — Compiègne : palais royal, abbaye et plusieurs faubourgs (Bourgin. *La commune de Soissons*, 240, 241). — Munster : *curtis episcopi*, deux abbayes et la ville proprement dite (Hegel. *Stædte und gilden der germanischen Vœlker im Mittelalter*, II, 273).

2. J. G. Kohl. *Die geographische Lage der Hauptstædte Europas*, 1874, p. 189-190 (burg. abbaye et palais royal).

3. Pfister. *L'Abbaye de Molesme et les origines de Nancy* in *Mélanges Monod*, p. 221-227 (castrum, abbaye et prieuré. s'établissant à part).

4. Flach. *Origines de l'ancienne France*. II, 250 (cité, bourg formé autour d'une église fortifiée, et château des comtes). — Cf aussi G. Bourgin. *La commune de Soissons*, 315-316 (Sens : ville romaine, et deux abbayes qui s'annexent des bourgs).

5. Lefranc. *Histoire de Noyon*, p. 6 (*castellum*, deux abbayes et résidence royale).

6. Formation de villes égyptiennes autour d'une multiplicité de temples : Maspero. *Hist. ancienne des peuples de l'Orient*

toujours le même ; les formes complexes se constituent par le même procédé que les formes simples, mais multiplié et répété une ou plusieurs fois. Ces formes complexes peuvent aussi résulter de la combinaison de *l'attraction* avec un des autres mécanismes ; une ville formée par agglomération de villages peut voir à chacun de ces villages s'agréger des faubourgs et devenir ainsi un ensemble très considérable.

II

Les causes qui commandent ce mécanisme sont beaucoup plus complexes que celles des précédents.

*
* *

Tout d'abord le rapprochement de parties d'où naît la ville dépend des mêmes causes que le resserrement des villages ; c'est sous la pression d'une force externe, d'un caractère du milieu social, l'état de guerre, que les

---

classique, I, 314, sqq. et plans. — Munster. *Cosmographie universelle*, I, 120 (2e s.), plan (Caen : château et plusieurs abbayes mères de bourgs). — Giry. *Etablissements de Rouen* I, 348-349, 352 (Poitiers : ancienne ville romaine ; château, évêché, grandes abbayes, donnant naissance en dehors de la ville à quatre bourgs abbatiaux). — Mabille. *Topogr. de la ville de Tours* (*Bib. Ecole Chartes*, XXV, 1864, p. 321-322 : civitas et trois ou quatre bourgs nés d'abbayes, bourgs Saint-Martin, Saint-Julien, Saint-Pierre, Saint-Hilaire ; le premier de ces bourgs deviendra ensuite un centre important de commerce constituant la ville à l'état différencié). — G. Bourgin. *La commune de Soissons*, p. 4-6 (Soissons : cité romaine, ville, deux monastères autour desquels se forment les faubourgs Saint-Médard et Saint-Crépin : autre abbaye de Saint-Léger donne naissance à un autre faubourgs. — Gothein. *Wirtschaftsgeschichte der Schwarzwaldes*, I, 72-73 (Constance : palais et nombreuses abbayes germes de faubourg). — Munster. *Cosmographie universelle*, I, 1427 (Friesingen 142), 1513 (Fulda) villes épiscopales formées autour de la *curtis episcopi* et des abbayes en dépendant.

groupements sociaux peu importants sont nécessités à se placer sous la protection d'établissements déjà constitués et plus puissants, qui sont ainsi, en raison d'une propriété du milieu combinée avec leurs caractères propres, les points où tendent les lignes de force suivies par les mouvements internes des éléments sociaux ; exactement comme, dans les mêmes types sociaux, les individus plus faibles se placent sous la protection des plus forts. Autrement dit, l'attraction, et en particulier la formation des faubourgs, n'est qu'une forme du *patronage*.

*
* *

Mais, au contraire, les causes qui déterminent l'organisation interne de la ville, la séparation locale de parties pourtant indifférenciées dans leur fonction, ne sont plus le simple prolongement des caractères du milieu social externe.

I. — Tout d'abord le mécanisme de l'*attraction* renferme *en lui-même* des nécessités de séparation locale des parties ; ses caractères spécifiques sont ici la raison du morcellement interne de la ville.

En premier lieu, le mode de formation est *successif*, c'est-à-dire que les éléments de la ville sont d'âge différent. L'importance même de ce caractère se traduit dans le langage, qui s'en sert couramment pour distinguer les parties de la ville (1). C'est là la cause qui les empêche de se fondre. C'est ce que nous allons dé-

1. *Urk. der Stadt Strassburg*, I, 467, 471 ; vetus intervir urbs, de nova urbe. *Rotulus cancellarii*. p. 35 ; novus crementus de Gloucester.

montrer par l'analyse d'un cas privilégié où, en se servant de la méthode des résidus, on peut faire voir que le morcellement de la ville ne peut pas venir d'une autre cause.

Le cas analysé (1) est une ville composée de trois parties distinctes, qui se sont successivement formées. Leur morphologie est semblable : leur plan est semblable et régulier, ce qui témoigne qu'il ne s'agit pas d'une agglomération d'anciens villages ruraux, mais plutôt de fondations délibérées ; leur dimension et leur population sont égales (2) ; elles sont toutes trois fortifiées. Leur fonction enfin, est identique ; ce sont trois villages agricoles qui vivent côte à côte. Cette ville est ainsi un exemplaire remarquable du type indifférencié. Quelles sont les causes qui ont déterminé et maintenu cette organisation?

Ce ne peuvent être des *caractères du milieu externe*. Quant à ceux du milieu physique, ils peuvent bien expliquer pourquoi les trois établissements se sont fondés l'un près de l'autre, non pourquoi ils ne se sont pas fondus. Il n'y a point ici de différence d'altitude entre les parties de la ville, point de cours d'eau non plus qui les sépare (3). Pour les caractères du milieu social,

1. Il s'agit de la vieille ville de Rostock, que nous décrivons d'après Fritz. *Deutsche Stadtanlagen*, p. 18.

2. Un document de 1378 nous renseigne sur cette population : l'*Altstadt* comptait 675 imposables ; la *Mittelstadt*, 817 ; la *Neustadt*, 668 (Paasche. *Die stædtische Bevælkerung früherer Jahrhunderte : Jahrbücher de Conrad*, XXXIX, p. 331).

3. D'ailleurs un cours d'eau ne peut normalement séparer la ville qu'en *deux* parties, sauf lorsque la vieille ville occupe l'angle d'un confluent, ce qui était le cas de beaucoup de

ils s'éliminent d'eux-mêmes. La ville n'étant plus issue d'une simple contraction du milieu externe, son organisation ne peut plus s'expliquer comme un simple prolongement de celle de ce milieu ; l'état de guerre tendrait plutôt à fondre étroitement les parties et à faire de la ville une unité géographique compacte.

Il ne reste donc comme causes déterminantes que des *caractères de la ville* elle-même, ou plus exactement des propriétés de ses éléments puisque ceux-ci sont semblables. Mais un certain nombre de ces caractères peuvent aussi être éliminés. Parmi les caractères morphologiques, il y en a bien un qui est déterminant ; la fortification qui entoure chaque partie est un obstacle puissant à leur fusion ; mais on va voir que ce caractère se rattache lui-même à la différence d'âge des parties. Quant aux caractères fonctionnels, leur action est écartée de plein droit ; point de différence fonctionnelle entre les parties qui rende utile ou nécessaire leur séparation géographique. Il resterait comme cause possible une différence d'origine des établissements, qui pourraient être le fait de groupes d'origine ou de « race » diverse ; mais l'identité du plan élimine cette hypothèse (1).

Ces caractères des parties éliminés, il n'en reste qu'un : leur âge. La différence d'âge des parties est donc la cause

---

villes grecques (Hirschfeld. *Zur Typologie griechischer Ansiedlungen, Mélanges Curtius*, p. 358-359, et Baumeister. *Denkmæler des Klassischen Altertums*. V° *Stadtanlage*, III, 1696-1698, plans).

1. Dans les villes occupées ainsi par des groupes d'origine différente le plan des établissements est généralement différent (V. Fritz, *op. cit.*).

déterminante de leur séparation locale. Il faut voir par quels intermédiaires l'une a pu conduire à l'autre.

Ce sont des nécessités diverses, à la fois mentales et matérielles.

Les premières sont les moins agissantes ; mais elles sont les plus spécifiques, les plus caractéristiques. L'opposition morale entre des groupes sociaux suffit à les séparer localement ; or, la différence d'âge des éléments d'une société suffit à engendrer entre eux des oppositions morales de ce genre. Des nouveau-venus, sans même être de race différente, sont facilement tenus à l'écart par la population autochtone (1). La distance spatiale de leurs origines n'est pas seule à faire les individus et les groupes étrangers les uns aux autres : la distance temporelle y suffit.

Mais la différence d'âge des parties entraîne avec elle des nécessités matérielles de séparation, qui sont plus impérieuses. La morphologie de l'agglomération initiale contraint les nouveau-venus à constituer un établissement à part ; en raison de l'état de guerre elle est petite et compacte et entourée d'une fortification qui gène son développement et limite en quelque sorte sa capacité. Mais sa fonction tend aussi au même résul-

---

1. Arbois, villa gallo-romaine, reçut successivement deux colonies de Burgondes dont la seconde, tard venue, ne fut pas admise à habiter dans le village : « soit manque de place, soit désir d'éloigner des hôtes exigeants et grossiers, on les relégua de l'autre côté de la rivière ». (Stouff, *Les comtes de Bourgogne et leurs villes domaniales. Nouv. Rev. hist. de droit*, XXII, 1898, p. 354). Leur origine n'y était pour rien, puisque la première colonie burgonde avait été accueillie.

tat : la prédominance chez elle de l'agriculture l'oblige à conserver à son intérieur des espaces cultivés, et conséquemment à ne pas concentrer dans ses murs trop d'habitants. C'est là aussi, on l'a vu, ce qui contribue à déterminer la segmentation de la ville quand celle-ci se développe.

Ainsi, le mécanisme de l'attraction contient en lui-même une première cause de séparation locale des parties, corrélative à leur différence d'âge. Il en contient une seconde résultant de leur *différence d'importance.* L'attraction étant un phénomène de patronage, il y a entre les parties comme une différence de dignité qui les sépare. Les groupes sociaux qui les forment sont respectivement patron et client ; il n'y a point entre eux de communauté morale, et c'est ce qui fait que leur rapprochement matériel lui-même reste incomplet et inachevé ; c'est une simple juxtaposition locale qui n'atteint pas à une véritable fusion.

II. — Le procédé de l'attraction ne détermine pas seulement en lui-même le morcellement local et économique de la ville ; il se combine avec d'autres phénomènes, physiques ou sociaux, qui le causent indirectement.

Ce sont, en premier lieu, des *caractères du milieu physique,* combinés avec un caractère du milieu social. En raison même de l'état de guerre et de son affaiblissement relatif avec le temps, les parties de la ville, s'étant formées successivement, sont à des altitudes différentes la plus ancienne étant la plus élevée (1) ; et cela même

1. V. Baumeister. *Denkmæler des Klassiscen Altert* *u.n.s.* III.

les empêche de se fondre ; l'élévation du centre d'attraction en limite l'étendue et nécessite la population nouvelle à se fixer à part (1). Souvent aussi les parties de l'agglomération se forment sur les rives opposées d'un cours d'eau : si les anciennes villes étaient rarement traversées par les cours d'eau (2), le fait est fréquent dans des sociétés déjà relativement pacifiées ; et cette particularité suffit anciennement à maintenir, entre les éléments de la ville, un isolement relatif.

Mais il y a un *caractère du milieu social* qui est plus déterminant encore et qui agit directement ; c'est la guerre, qui est à l'état chronique dans les sociétés où se constituent les villes de ce type. Ce fait agit lui-même par des voies assez différentes.

Tout d'abord, à l'intérieur même de la ville, les groupes secondaires qui la composent sont en lutte fréquente (3). Dans ces sociétés, tout groupe tend à se

1700.— Schliemann. *Ilios*, p. 780.— Cavallari. *Topographie von Syrakus*, p. 19. — Fernique. *Etude sur Préneste, ville du Latium*, 1880, p. 8-9, 92. — Beloch. *Campanien*, p. 159 sqq. (Kyme). — Chastillon. *Cartes des villes de France, passim ; ville et château* étagés à Montfort-l'Amaury (p. 37), Clermont (67), La Fère (77-78), Montreuil (84), Rethel (198), Verdun (225-226), Melle (251-252) etc. — Stouff. *La description de plusieurs forteresses et seigneuries (loc.cit.*, p. 39 : « chastel dudit Tanne (Thann) assis bien haut sur un roc... ville de Tanne au-dessous, bien close... »). — Piganiol de la Force. *Nouvelle description de la France*, XII, 499 (Verdun, ville haute et basse) ; *ibid*, XIII, 227 (Besançon). — Cette différence d'altitude n'est d'ailleurs pas générale : Laon était une agglomération multiple, dont toutes les parties étaient sur la hauteur. (Chastillon. *Carte des villes de France*, p. 87). Cette cause n'est donc pas constante.

1. C'est ainsi que les fondateurs du Novum Ilium bâtirent leur ville à l'est et au sud de l'ancien établissement dont ils firent leur acropole, « parce qu'ils étaient trop nombreux pour bâtir leur ville sur un si petit espace ». (Schliemann. *Ilios*, p. 779.)

2. Fritz. *Deutsche Stadtanlagen*, p. 19.

3. Déjà à Rome, luttes anciennes entre les quartiers qui faisaient dire à Mommsen que la ville était *un assemblage de petites communautés urbaines plutôt qu'une cité agrégée en un*

distinguer nettement des autres et à s'opposer à eux. Aussi chaque partie de la ville se fortifie autant contre les autres que contre l'ennemi commun (1). Non seulement elles ne s'attirent pas d'elles-mêmes, mais elles se repoussent, et il faut l'impérieuse pression de la guerre externe pour les amener à se rapprocher géographiquement.

Pourtant, cette guerre externe contribue aussi à ren-

---

seul corps. (Mommsen. *Histoire romaine*, I, 75-76.) Aussi le Forum lui-même était anciennement un lieu fermé qui avait ses portes (Jordan. *Topographie der Stadt Rom*, I², 377-8).— Téhéran était divisé en douze quartiers qui étaient en guerre permanente : les habitants de l'un n'entraient jamais dans les autres (B. de Meynard. *Dictionnaire de la Perse*, p. 399). — V. Curie Seimbres. *Essai sur les bastides*, p. 29, lutte entre *cives* et *burgenses*, gens de la *civitas* et du *burgus* ; à Tarbes le faubourg s'appelle Maubourguet (le mauvais petit bourg) ; de même un faubourg de Bordeaux (Drouyn. *Bordeaux vers 1450*, p. 132).— Luttes entre la ville et le château à Rheinfelden (Stouff. *La description de plusieurs forteresses loc. cit.*, p. 13, 64. Les bourgeois assiègent le château et le démolissent). — Friedrich Lau. *Entwicklung der Kommunalen Verfassung und Verwaltung der Stadt Kœln*. 1898, p. 161 (combats internes à Cologne. Reinhardt. *Die Seehandelsstœdte*, p. 54-55.— Davidsohn. *Geschichte von Florenz*, II¹, p. 27-28 (luttes entre le Burg et à la ville à Arezzo et à Pérouse), *ibid.*, I, 328-329 luttes anciennes entre les quartiers *(portae)* à Florence même. — Les textes mêmes prévoient ces luttes et les réglementent V. *Ancient laws and customs of the burghs of Scotland (Leges Burgorum*, XLVI, p. 22. — *De castellano et burgense*, et CII, p. 49-50. — *De castellano prohibito*. — Angleterre. *Leges Burgorum* dans Houard. *Coutumes anglo-normandes*, caput XLIX. — *De querela inter burgensem et catellanum* (t. II, p. 408 : dispositions analogues).

1. A Rome les divers *vici* étaient souvent fermés de portes (Baumeister. *Denkmæler des Klassischen Altertums*, v° *Rom*, III, 1528 et v° *Stadtanlage*, III, 1699. — Richter. *Topogr. der Stadt Rom*, p. 50). A Babylone temples et palais forment chacun une forteresse dans la ville (Rawlinson. *Topography of Babylon* dans *History of Herodotus*, II, 475). — Maurer. *Stædteverfassung*, I, 65 : chacune des parties de la ville garde ses murs même lorsqu'elles sont réunies par un mur commun. Au Japon aussi les rues et quartiers étaient murés et fermés de portes (Charlevoix. *Histoire et description du Japon*, p. 11. — V. pour la Chine Farjenel. *Le peuple chinois*, p. 234). Au Cambodge chaque maison même est protégée par un fossé (Briffaut. *La cité annamite*, p. 83).

forcer la séparation des parties de la ville, qui tendent déjà d'elles-mêmes à se distinguer ; et cela par plusieurs de ses conséquences. Elle fait d'abord que tout groupement déjà distinct, famille, quartier, faubourg est nécessité à se fortifier (1) et par là elle crée un obstacle à l'unité interne de la ville. De plus, dès que l'état de guerre devient normal, une partie de la ville se sépare du reste, plus spécialement affectée à la défense (2) ; c'est ordinairement le point même d'où la ville est partie ; par là même la ville est nécessitée à rester quelque chose de distinct de son centre, qui tend à constituer comme une ville à part (3). Cet état de guerre ren-

1. C'est ainsi que chaque partie de la ville a sa muraille propre : V. Gilbert. *Geschichte und Topographie der Stadt Rom*, II, 310-311, 321-322. (capitole et ville). — Mommsen. *Histoire romaine*, I, 69, 70 (Septimontium). — Homo. *Lexique de topographie romaine*, v° *Janiculum*, p. 316 (le Janicule avait probablement son enceinte propre). — Baumeister. *Denkmæler*, v° *Syrakus*, III, p. 1714 sq., plan, p. 1715. — Cf. Génestal. *La tenure en bourgage*, p. 244 (bourg de Verneuil comprenant un château et à son pied trois bourgs « dont chacun était clos pour rendre plus difficile la prise de la ville »). — Cf. Pfister. *Les fortifications de Nancy du XVIe siècle à nos jours* (*Annales Est-Nord*, I, 1905, p. 54-64, rempart spécial de la ville neuve). — Maurer. *Stædteverfassung*, II, 9 sqq., 80-83 (murailles spéciales des faubourgs). — Farjenel. *Le peuple chinois*, p. 231 (enceinte murée de chaque quartier). — Le Strange. *Baghdad during the abbasid Caliphate*, 1900, p. 47 (murailles intérieures). — Hunter. *Imperial gazetteer of India*, VII, 268 (Kaboul : chaque quartier étant spécialement fortifié, la ville constitue comme une multiplicité de forteresses).

2. V. Diehl. *L'Afrique byzantine*, p. 186, 190 sqq. ; 295 sqq. (formation de citadelles distinctes des villes qu'elles défendent et qui quelquefois même sont ouvertes). A Constantinople le quartier des Vénitiens était muré et de plus possédait une citadelle interne (Heyd. *Histoire du commerce du Levant*, I, 285-286).

3. Ibn Batoutah disait de la forteresse d'Alep qu'elle était une véritable ville dans la ville (*Voyages d'Ibn-Batoutah*, I, 1853, p. 148-150). — A Bagdad même la forteresse que contient le faubourg forme une petite ville avec ses bains, ses mosquées et ses bazars (Huart. *Hist. de Bagdad dans les temps modernes*, p. XI). — Cf. J. de Crozals. *Bizerte* (*Revue de Géo.*, 1881, p. 190, la Kasbah est « une ville dans la ville »).

force aussi la nécessité de faire les dimensions de ce centre aussi restreintes que possible (1) dans le but de rendre la résistance plus facile, et par là empêche encore l'agglomération filiale de se fondre avec lui. Quand se forment les abbayes et les bourgs, attirés par la protection du *castrum*, ils sont ainsi nécessités à se constituer en dehors de celui-ci et à part (2) ; c'est ainsi que les églises et les abbayes, qui sont les germes essentiels des faubourgs, apparaissent toujours en dehors du germe premier (3).

On voit ainsi que, par des voies multiples, l'*origine* et la *fonction* de la ville réagissent sur son organisation géographique et économique (4). Mais celle-ci peut subir

1. V. sur l'action de cette nécessité : Diehl. *L'Afrique byzantine*, 184-185 (réduction de l'enceinte laissant en dehors d'elle une partie de la ville). — Cf. A. Blanchet. *Villes de la Gaule romaine aux Ier et IVe siècles de notre ère.* (*Acad. des Inscr.*, c-r., 1906, p. 192-196 : montre que, en raison des progrès de la violence, les murailles du IVe siècle ont un périmètre beaucoup moins développé que celles du Ier siècle). — Cf. aussi sur ce rétrécissement : Grenier. *Habitations gauloises et villas latines dans la cité des Médiomatrices*, p. 182.

2. Exemple topique à Bordeaux : Rempart gallo-romain de dimensions réduites construit en hâte au moment des invasions ; dès le XIIe siècle, la ville se développant, un faubourg considérable se forme à part qui se fortifie (Drouyn. *Bordeaux vers 1450*, p. 4, 7-8).

3. V. Longnon. *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, 1878, p. 212 (Dijon). — Ogée (*Dict. géographique de la Bretagne*, IV, p. 23), prétendait que si les églises n'étaient pas dans l'enceinte des cités c'était « parce qu'on craignait que des étrangers mal intentionnés, sous prétexte d'entendre la messe n'entrassent dans la ville et ne la surprissent ». Rietschel. *Die Civitas auf deutschem Boden*, p. 65, dit qu'en règle générale les abbayes étaient hors des villes. Il y avait à cela une autre raison : c'est que les abbayes étant fortifiées constituaient autour des villes un cercle de défense. V. sur ce caractère fortifié des abbayes : Hariulf. *Chronique de Saint-Riquier*, éd. Lot, p. 229. — Tanon. *Les justices ecclésiastiques de Paris*, p. 271. L'abbaye est appelée quelquefois *castrum* (ainsi à Trèves *castrum S. Maximini*. Beyer. *Mittelrheinisches Urkundenbuch*, I, 440).

4. La fonction militaire des villes agit encore autrement. Comme les châteaux-forts sont aux limites des seigneuries,

aussi l'action de causes plus particulières et moins constantes. Certains caractères politico-juridiques que peuvent présenter les parties de la ville tendent à renforcer leur séparation géographique et leur autonomie économique. C'est ainsi que, lorsque le centre d'attraction est un *castrum* ou un palais royal, sa dignité même peut éloigner de lui les habitations nouvelles et en faire une unité économique fermée (1). D'une autre façon encore l'indépendance économique des divisions locales de la ville est naturellement renforcée par leur autonomie juridique. Le fait qu'elles dépendent de maîtres différents (2) ou constituent des communautés libres distinctes (3) fait obstacle à l'unification économique de la ville ; car chaque groupe a alors ses privilèges propres,

---

deux châteaux de seigneuries voisines peuvent être très rapprochés et constituer de véritables villes doubles ; c'est ainsi que se sont formées certaines villes saxonnes. (Simon. *Die Verkehrsstrassen und hire Einfluss auf Stædtentwicklung in Sachsen*, p. 55.)

1. A Benin le palais du roi formait une ville à part hors des murs de la ville (Dapper. *Description de l'Afrique*, p. 308) et aucun des gens de l'extérieur ne pourrait même en toucher le mur sous peine de mort, à cause du caractère sacré de cette partie de la ville (Dennett. *Black Man's Mind*, p. 187). En Annam aussi les parties de la ville forment quelquefois des cercles religieux différents et il est interdit, sous des sanctions assez graves, de passer de l'une dans l'autre. — Briffaut. *La cité annamite*, p. 84-85.

2. Ce morcellement juridique est fréquent. V. Petit-Dutaillis. *Londres au XIIe siècle* (dans Stubbs, I, 848 : La ville est un assemblage de manoirs, communautés, paroisses, etc., ayant leur vie propre). Souvent la cité et la ville ont leur administration distincte (V. d'Herbomez. *Les constitutions de la ville de Tournay*, *N. R. H.*, 1906, p. 369 : cité et bourg ont chacun leurs échevins.) — Cf. *Die Finanzverwaltung der Stadt Braunschweig bis zum J. 1374*, dans *Untersuchungen* de Gierke, Bd XXXII, p. 8 : La ville est divisée en cinq parties ayant chacune son administration financière distincte.

3. V. Koehne. *Ursprung der Stadtverfassung*, 104-105, 137 : (indépendance des paroisses). — Liesegang. *Zur Verfassungschichte der Stadt Koln* (*Z. der Savigny S.*, 1890, XI, p. 14 sqq. : morcellement juridique de Cologne).

parmi lesquels la possession de métiers (1) et d'un marché (2), et tend à les défendre contre les empiétements des autres communautés. Chacun d'eux devient ainsi une économie indépendante parce qu'il constitue une unité juridique distincte et autonome.

---

1. Droits des seigneurs, des abbayes, etc., d'avoir leurs métiers distincts de ceux de la ville. Martin Saint-Léon. *Corporations de métiers*[2], p. 57 note. — Eberstadt (*Magisterium und Fraternitas*, in *Forschungen* de Schmoller, XV, 2) voit même dans ces métiers seigneuriaux l'origine des métiers urbains, de même que K. Hegel. *Entstehung d.d. Stædtewesens*, p. 117.

2. Cela survivra jusque dans une ville aussi développée que Provins, ville de commerce ; la ville haute et la ville basse eurent chacune leur foire, l'une étant une foire de l'évêque, l'autre une foire du comte. (Bourquelot. *Histoire de Provins*, I, 408.)

CHAPITRE VI

Caractères généraux de la ville indifférenciée et synthèse de ses causes

Les divers mécanismes qui viennent d'être séparés ont chacun ses causes propres ; mais on peut dégager, de ces causes, un ensemble de causes communes, qui sont les causes générales déterminant ce type urbain que nous avons appelé indifférencié. Il faut d'abord faire le tableau des caractères généraux qui définissent ce type indépendamment de ses modes de formation, afin de faire voir comment ces caractères généraux se relient à ces causes générales.

I

Ces caractères généraux sont au nombre de trois : un caractère morphologique et deux caractères fonctionnels.

I. — La morphologie de la ville est *segmentaire* ; c'est-à-dire que la ville est formée d'une multiplicité de parties géographiquement distinctes et se rattache ainsi au type urbain que nous avons défini en commençant sous le nom de type segmentaire ou morcelé. Au lieu de se fondre dans le même espace, les groupes sociaux

qui la composent ont chacun son espace propre et défini. C'est ce dont témoignent tous les faits cités au cours de ce premier livre.

II. — Mais c'est la fonction économique des segments locaux ainsi définis qui est caractéristique. Dans le type pur, chaque partie de la ville constitue un organisme fermé, une « économie complexe » qui se suffit à soi-même. Au lieu que chaque division locale de la ville soit le siège d'une certaine espèce de fonctions, elle forme une communauté de production et de consommation autonome, et qui vit de sa vie propre. Chaque paroisse de la ville constitue un organisme agricole et industriel complet; elle possède son ensemble complexe de métiers ; on trouve même dans des villes de type plus élevé bien des survivances de cet état (1). De même chaque abbaye a dans son enclos ses artisans spéciaux travaillant en principe pour elle seule (2) ; le palais du

1. V. Maitland. *Township and Borough*, p. 104 (statistique des paroisses à Cambridge ; chaque paroisse a son ensemble d'artisans et se suffit. La paroisse de Saint-Gilles, qui est l'agglomération du château, avait 576 habitants, 7 chevaux et 29 vaches : on y comptait *57 travailleurs agricoles*, 3 pourvoyeurs, 7 cordonniers, 6 bouchers, 4 maçons, 3 boulangers, 2 tanneurs, etc.). — Cf. Schœnberg. *Basel's Bevœlkerungszahl*, dans *Jahrbücher de Conrad*, XL, p, 363 : composition de la paroisse de Saint-Pierre à Bâle au moyen âge : 730 personnes, parmi lesquelles *174 cultivateurs*. Le reste de la population est réparti en une quinzaine de métiers dont la plupart comptent de 30 à 40 personnes. Le plus nombreux est celui des tisseurs avec 90 membres. Ce sont donc dans les deux cas les cultivateurs qui constituent la profession de beaucoup la plus nombreuse.

2. Inama-Sternegg. *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, I, 362-363. — Davidsohn. *Geschichte von Florenz*, I, 91 (temps carolingiens, et *Forschungen zur Geschichte der Stadt Florenz*, III, 211 (1303) : *tinctor*, *batitor lanae*, etc.. dans une abbaye. — Cf. Wiegand. *Urkb. der Stadt Strassburg*, I, p. 462 : « *fabros inter... kloster* » (1266). — M. Poète. *L'enfance de Paris*, p. 161. — V. Tanon. *Histoire des justices ecclésiastiques*

roi constitue aussi une économie fermée (1) ; chaque quartier enfin a son marché (2). Ce ne sont pas seulement les divisions de la ville proprement dite, mais aussi les faubourgs, qui ont chacun ses métiers (3) et son marché (4) ; et plus longtemps encore que les quartiers de la ville ils conservent cette autonomie ; on la trouve encore intacte dans des villes dont le centre est déjà bien différencié (5).

---

de Paris, p. 199, 294 enclos privilégiés. — Cf. Martin Saint-Léon. *Histoire des corporations de métiers*, p. 161-162, 550-551 (lieux privilégiés encore au XVIII[e] siècle).

1. Maspero. *Hist. ancienne des peuples de l'Orient*, I, 275-280; le palais du Pharaon formait une immense ville occupant un grand nombre de métiers. — V. dans Hincmar. *De ordine palatii*, trad. Prou, 1884, p. 69, mention de la multitude dont la présence au palais est nécessaire. De même à Benin le palais du roi est une sorte de grande ville à part (Ling Roth, *Great Benin*, p. 162, 169).

2. Dans les villes indoues la ville indigène et la résidence anglaise ont chacune leur marché (Hunter, VII, 9 et *passim*). — Cf. Maurer. *Stædteverfassung*, II, 43 (marché pour chaque paroisse et faubourg à Cologne). Les cloitres eux-mêmes ont leurs marchés spéciaux. Cf. Keutgen. *Urkunden zur stædtischen Verfassungsgeschichte*, I, p. 165 (Cologne 1258).

3. Liesegang. *Die Sondergemeinden Kœlns*. Bonn 1885, p. 74 sqq. — Eberstadt. *Das franzœsische Gewerberecht*, p. 291-292 (corporations spéciales des faubourgs). Cf. p. 275, 351, 353.

4. G. Bourgin. *La commune de Soissons*, p. 182, 183 et *passim*.

5. Notamment à Paris à diverses époques. A Saint-Germain des-Près les bouchers spéciaux du bourg devaient même être tous natifs du faubourg (1274). (Le Maire. *Paris ancien et nouveau, ouvrage très curieux où l'on voit la fondation, les accroissemens, le nombre des habitans et des maisons de cette grande ville*, 1685, p. 364.) — V. dans le *Registre de la Taille* (1292), la statistique du faubourg Saint-Marcel (dans Géraud *Paris sous Philippe le Bel*, p. 176-177 : ensemble des métiers les plus divers). — Guillebert de Metz (1407), dans Leroux de Lincy. *Paris et ses historiens*, p. 222, s'exprime ainsi sur ce faubourg : « forbours moult grans, *comme ce se feust une ville a part ; sy y demeuroient ouvriers de divers mestiers*, especialement bouchiers, tainturiers, ouvriers de tombes et de lames et autres ». Aussi ces faubourgs sont souvent appelés *villes* : Piganiol de la Force. *Description historique de la ville de Paris*, I, 8, 16. Sauval. *Antiquités de Paris*, I, 26. (« Les douze fauxbourgs qui environnent la ville sont autant de grosses villes eux-mêmes. »)

Autrement dit, la ville ne constitue ni une unité géographique, ni un système économique ; elle est, dans son type pur, un ensemble inorganisé d'économies localement distinctes.

Cette autonomie économique des segments n'est pas seulement un état de fait : c'est aussi un *état de droit*, une règle obligatoire juridiquement sanctionnée ; et par là déjà on en perçoit l'importance. Chaque segment y tient jalousement ; chacune des économies domaniales que contient la ville cherche à s'isoler de celle-ci (1) ; et réciproquement la communauté urbaine travaille à établir entre elle et les abbayes et faubourgs une séparation tranchée (2) ; les hommes viennent ainsi renforcer ce qui résultait de la nature même des choses.

III. — Ce caractère fonctionnel interne de la ville est solidaire d'un caractère externe, qu'il suppose et détermine à la fois. Puisque chaque partie de la ville est une

---

1. L'abbé de Saint-Médard à Soissons en 1259 ordonne que les pâtés et gâteaux mangés à l'abbaye seront faits « *infra metas et septa nostris monasterii* » et non par les boulangers de la ville. « Le but des administrateurs d'abbayes est de faire que les établissements se suffisent économiquement à eux-mêmes. » — (G. Bourgin. *La commune de Soissons*, p. 181.)

2. Protestations des artisans de la ville quand le seigneur permet à ses artisans de s'établir dans la ville (Inama-Sternegg. *D. W.*, IV, 17-18). — Von Below. V° *Bürger*, in *Handwœrt.* de Conrad, I, p. 1183 (lutte des bourgeois contre l'industrie des cloîtres) La ville allait même jusqu'à défendre de vendre et d'acheter dans les abbayes (Pirenne. *Revue historique*, LVII, p. 76.) — A Saint-Riquier la commune ne veut pas que les abbayes possèdent des maisons dans la ville. (Thierry. *Monuments*, IV, 587 ; 1318.) La législation générale travaillait aussi à cette séparation ; encore à Paris en 1297 le roi déclare par lettres patentes que les bourgs Saint-Marcel et Saint-Germain *sont deux villes distinctes et séparées de celle de Paris*. Aussi ils avaient leurs communautés d'arts et métiers séparées de celles de la ville. (De la Mare. *Traité de la Police*, livre V, ch. VIII, *Des boulangers des fauxbourgs*, t. II, p. 211.)

unité économique autonome, l'ensemble qu'elles forment constitue aussi une unité du même genre ; la ville elle-même considérée globalement est nécessairement une « économie complexe ». Les segments de la ville, autonomes les uns par rapport aux autres, le sont aussi vis-à-vis du milieu externe. La ville, on l'a vu, n'est pas seulement le siège des fonctions industrielles, mais aussi des fonctions agricoles ; et même en ce qui concerne les fonctions industrielles, elle dépend peu du dehors, elle possède le cycle complet des métiers. Ici encore, cette autonomie globale n'est pas seulement un pur fait; c'est aussi une obligation juridique, qui est un caractère essentiel du droit urbain (1).

Par là même, l'explication de l'indifférenciation des segments de la ville, qui est notre objet immédiat, prend un intérêt plus général ; car elle rend compte indirectement de l'autonomie économique de la ville, qui est le caractère spécifique de ce qu'on a appelé l'*économie urbaine*.

II

La division de la ville en segments locaux résulte de trois causes générales ; un caractère général du milieu social externe ; une propriété générale que présentent les établissements sociaux dans ce milieu ; enfin une nécessité plus générale encore, indépendante d'un milieu social déterminé.

---

1. Voir plus loin.

*
* *

Le premier est que les sociétés où se constitue la ville indifférenciée sont formées exclusivement de groupes secondaires *locaux*, dont chacun a sa base géographique distincte (1). Or la ville n'est, dans plusieurs des mécanismes qui ont été décrits, que le simple resserrement de son milieu ; sa morphologie répète donc naturellement la morphologie de celui-ci (2). C'est ce qui se passe dans l'agglomération de clans, et mieux encore dans l'agglomération de villages, où les divers quartiers de la ville sont assez souvent séparés par des espaces cultivés Il y a d'ailleurs des cas privilégiés où se marque on ne peut plus nettement cette ressemblance fondamentale entre la ville et son milieu ; il y a des villes très distendues, dont l'aire est occupée en majeure partie par de la terre cultivée (3), et qui

1. Les limites de ces groupes sont toujours nettement déterminées. V. pour la tribu C. C. Royce. *Indian Boundaries* (*First Report of the Bureau of Ethnology*, p. 253). — Pour les villas, villages et domaines, Maitland. *Township and Borough*, p. 8, et *Domesday Book and Beyond*, p. 9-10. — Sée. *Les classes rurales et le régime domanial*, p. 27. — Andrews. *The Old English Manor*, p. 103-104 (cérémonies de la limitation du domaine). — Beaudoin. *Les grands domaines dans l'empire romain*, *N. R. H.*, XXII, 1898, p. 78-79. Limites très déterminées du grand domaine, tracées suivant les mêmes règles que celles de la ville. Celles-ci étaient alors tracées avec une *charrue*. (V. Smith. *Dictionary of Greek and Roman antiquities*, v° *Colonia*, p. 316). V. déjà dans les *Lois de Manou* (VIII, §§ 245 et suiv.), les règles minutieuses relatives à la fixation des limites entre deux villages.

2. A Athènes les dèmes compris dans la ville avaient comme les autres des limites très déterminées et étaient séparés par des bornes, sauf deux dèmes entre qui eurent lieu des contestations interminables. (Haussoullier. *Vie municipale en Attique*, p. 2.)

3. Ex. : Téhéran, Boukhara, Khiva (cf. Ratzel, *Anthropogeographie*, II, 447) où plus de la moitié du sol de la ville est

ressemblent ainsi tout à fait aux districts ruraux qui les entourent. Il apparaît par là qu'entre le district rural, village ou domaine, et la ville indifférenciée, il n'y a aucune différence essentielle autre que le degré de contraction et de complication du groupe. La morphologie (1) et la fonction de la ville sont les mêmes que celles d'un district rural ; et de même son droit est identique : comme le district rural elle est formée d'une multiplicité de communautés juridiquement autonomes ; elle présente le même morcellement juridique et économique (2). Les ressemblances entre la ville et le village apparaissent ainsi maintenant comme un aspect particulier de ressemblances plus générales, de caractères plus profonds de l'organisation sociale.

*
* *

En second lieu le caractère morcelé de la ville résulte d'une double propriété que présente dans ces sociétés tout établissement humain. Le morcellement de la ville n'est d'abord qu'un cas particulier d'un morcellement général des agglomérations ; le village et la

---

en champs et jardins. A Bénin, il y a deux enceintes : l'enceinte interne contient en partie des bois et des champs ; l'enceinte externe ne contient guère que cela (Dennett, *At the Back of the Black Man's Mind*, 1906, plan de Bénin face à la page 185).

1. C'est ainsi que le domaine, comme la ville, est formé d'un château et de plusieurs villages, mais plus distants, et comme la ville, il est même quelquefois entouré de murs (Beaudoin, *Les grands domaines dans l'Empire romain*, N. R. H., 1897, p. 565).

2. V. Round, *The early administration of London* (dans *Geoffroy de Mandeville*, 1892, appendice P, p. 356-357). Le Londres du XIIe siècle était un agrégat de communautés, townships, paroisses, manoirs et seigneuries, etc. ; le seul élément commun était le shériff, que la ville avait comme tout autre comté.

fermes ont alors le même aspect distendu (1). Il semble que les unités sociales tendent d'elles-mêmes à se repousser, et ne se groupent que contraintes. Mais ce morcellement résulte aussi directement d'un autre caractère des établissements : l'extrême faiblesse de leur dimension (2) qui fait que, lors même que des nécessités pressantes amènent la constitution d'agglomérations plus vastes, comme sont les villes, elles s'organisent naturellement sous la forme d'une collection d'agglomérations minuscules. Ces deux propriétés vont nous permettre de remonter directement à la cause la plus générale du morcellement de la ville.

Elles ne sont en effet que deux expressions d'un même mécanisme causal. L'une et l'autre résultent de l'action croisée d'une tendance centrifuge et d'une tendance centripète. Toute agglomération, dans ces sociétés, est le fruit d'une contrainte externe, résultant elle-même soit d'une particularité du milieu physique, soit le plus souvent d'un caractère du milieu social, l'état de guerre. Les établissements sociaux, et en particulier les villes, n'étant pas fonctionnellement différenciés du plat pays, ne recèlent en eux-mêmes aucune

---

1. V. Lamprecht. *Etude sur l'état économique de la France au haut moyen-âge*, p. 10-11. La ferme n'était pas concentrée en un point, mais était assez distendue et était peu distincte du village. Il invoque pour expliquer cela « la grande distance entre les seigneurs et les serfs » et le peu de développement de l'art de construire. De même dans chaque village, les villas qui le formaient constituaient chacune un tout séparé des autres et ceint de clôtures ; les terres cultivables étaient en partie autour même de la villa et ainsi le village était très disséminé (v. Grenier. *Habitations gauloises et villas latines*, p. 113-114).

2. Voir plus loin.

nécessité de concentration : ils tendent au contraire d'eux-mêmes à se dissoudre ; comme ils vivent de la terre, leurs éléments sont constamment incités à retourner à l'état dispersé. De là ce caractère disséminé, fragmenté, que présentent la ville et le village lui-même. On a vu que les formes successives prises par la ville, de la concentration temporaire à la concentration permanente, ne sont que des compromis entre ces deux tendances : la nécessité militaire, qui concentre, et la nécessité économique, qui disperse. A mesure que croît la nécessité de concentration, l'agglomération devient permanente ; mais même alors l'action de la force centrifuge se fait sentir comme de façon détournée ; elle ne peut plus empêcher l'existence de la ville, mais elle fait obstacle à son unité.

On comprend aisément par là comment, de cette lutte entre deux forces contraires peut résulter, soit l'extrême petitesse des établissements, soit le morcellement d'établissements plus considérables. Le premier effet se produit quand la tendance centrifuge est la plus forte : le second suppose au contraire une certaine prépondérance de la force centripète ; alors la force centrifuge ne peut plus empêcher des villes de se former, mais elle en détermine le sectionnement interne. Or, l'état de guerre va effectivement progressant à partir des sociétés les plus inférieures jusqu'aux sociétés de type féodal ; à mesure qu'il prend le pas sur les nécessités économiques on voit successivement se produire les faits de concentration temporaire, puis des établisse-

ments permanents, mais d'où l'unité interne est absente.

Ainsi, il suffit qu'une même force varie dans sa quantité pour qu'apparaissent successsivement des effets qui, en apparence au moins, sont qualitativement différents. Ici encore nous sommes en présence de phénomènes qui semblent hétérogènes et qui en réalité ont la même nature, dépendent du même mécanisme causal, et répondent à des besoins qui ne diffèrent entre eux qu'en degré.

*
* *

En troisième lieu la division de la ville peut résulter d'un mécanisme qui n'est pas localisé dans les types sociaux inférieurs ; c'est lorsqu'elle est l'effet d'une croissance de l'agglomération en étendue, c'est-à-dire d'un certain caractère de la ville, sa *dimension*, qui se développe toujours dans le même sens. Tandis que tout à l'heure la division de la ville résultait de l'action croisée de deux caractères *du milieu social* tendant à des effets contraires, elle est ici l'effet d'une variation continue d'un même caractère *de la ville*. Le mécanisme est donc plus simple que l'autre. Il est aussi plus général. Le premier en effet suppose des nécessités qui ne fonctionnent que dans des milieux sociaux déterminés, où règne la guerre et où l'agriculture est l'activité essentielle. Au contraire, ce rapport entre le volume du groupe et son morcellement interne joue dans des milieux aussi divers que la tribu, le domaine, la ville, la nation, et on le verra en particulier se répéter dans nos grandes villes modernes.

Ainsi, la division de la ville en segments locaux est en fin de compte l'effet de deux mécanismes différents : l'un qu'on peut appeler mécanisme *double* ou *croisé*, parce qu'il consiste en l'action croisée de deux forces, l'une centrifuge, l'autre centripète, tendues en sens contraires : l'autre qu'on peut appeler *simple* ou *unilatéral*, parce que l'effet y résulte de l'action continue d'une même force, tendue toujours dans le même sens.

III

Ce qui détermine en dernière analyse l'*indifférenciation fonctionnelle* des éléments de la ville ainsi localisés, c'est l'indifférenciation fonctionnelle de la ville elle-même. La ville n'est pas différenciée par rapport au milieu rural : elle constitue un segment social de même composition et fonction que le reste de la société. Cette indifférenciation externe entretient, avec son indifférenciation interne, des liens directs et des liens indirects.

Ceux-ci sont les plus simples : l'une et l'autre sont deux aspects d'un caractère très général du milieu social, deux effets d'une cause plus générale que nous n'avons pas à rechercher ici.

Quant aux liens directs, ils sont d'une double nature. Ce sont d'abord des liens *de filiation* : la ville étant dans beaucoup de cas directement issue de son milieu par contraction, présente les mêmes caractères,

et parmi ceux-ci l'indifférenciation fonctionnelle des groupes secondaires. Le clan, le village, le domaine (1), possèdent l'autonomie économique : et de même les parties de la ville qui n'en sont que le prolongement. Non seulement la ville indifférenciée a pris au milieu externe ses éléments ; mais elle les y a trouvés tout organisés et, en raison même de son mode de formation, elle maintient cette organisation sans changement. Il y a aussi, entre l'indifférenciation de la ville vis-à-vis du dehors et son indifférenciation interne, un lien direct *de causation.* L'indifférenciation de la fonction globale de la ville rend impossible la différenciation des fonctions de ses parties, ou du moins en limite étroitement le développement, et cela quelle que soit par ailleurs l'organisation économique du milieu externe et indépendamment de toute filiation entre lui et la ville. En effet, la condition générale de toute division géographique du travail dans un espace social quelconque, est que cet espace ait atteint une certaine dimension (2). Or l'indifférenciation de la ville par rapport à son milieu fait qu'elle et lui constituent deux espaces fermés l'un à l'autre sans que s'institue entre eux aucune solida-

---

1. Le domaine romain « tient lieu de cité pour ses habitants » : il a son marché et ses boutiques. (Beaudoin. *Nouv. Rev. hist. de droit*, XXI, 1897, p. 712, et XXII, 1898, p. 87).

2. V. *Distribution géographique des industries*, p. 20-24. — Il n'y a là nulle contradiction avec ce qui a été dit plus haut quant à l'influence dissolvante de l'extension des groupes sur leur organisation interne. Cela veut dire tout simplement qu'un même fait social a des conséquces complexes qui varient selon les milieux, ce qui prouve que la logique des faits sociaux est autre chose que la logique des idées, qui ne souffre pas la contradiction.

rité économique durable ; elle limite ainsi étroitement les possibilités de développement quantitatif de la ville et de son espace, et l'empêche par là d'atteindre à une systématisation locale interne de ses éléments.

L'indifférenciation interne de la ville apparaît donc en fin de compte comme résultant, par des voies diverses, de cette identité fondamentale entre la ville et son milieu, dont nous n'avons pas ici à rechercher les causes. Et ainsi l'absence de localisations industrielles dans les villes de type indifférencié trouve son explication dans un ensemble de causes qui ne laisse pas d'être assez complexe ; elle se rattache à un milieu social, constitué par tout un ensemble de conditions et de caractères solidaires les uns des autres. La ville indifférenciée apparaît comme liée à une certaine organisation du milieu social qu'elle ne fait que répéter, et par là on peut déjà pressentir quels changements considérables vont être nécessaires dans l'ensemble social pour que s'instituent à l'intérieur des villes les premières localisations industrielles : et on peut aussi se faire quelque idée de la nature même de ces changements.

SECTION II

Le type différencié

La ville que nous appelons *différenciée* ressemble, quant à sa structure, à la ville indifférenciée ; mais elle en diffère dans son fonctionnement. Elle présente la même morphologie ; elle est faite de groupes sociaux dont chacun a sa base géographique distincte. Mais au lieu que chacun de ces groupes localisés soit le siège d'un complexus de fonctions, l'un d'entre eux au moins possède certaines fonctions spéciales. La ville elle-même, considérée globalement, ne constitue plus nécessairement une « économie complexe » : et alors même qu'elle est telle, — ce qui est encore le plus fréquent, — elle est pourtant différenciée d'avec le dehors quant à la proportion des diverses fonctions : ce sont les fonctions industrielles qui y deviennent prédominantes et qui la caractérisent. Elle mérite donc à un double titre le nom de ville différenciée ; elle l'est dans sa fonction globale comme dans le fonctionnement de ses parties.

Elle se constitue, comme la ville indifférenciée, par des procédés divers, qui ne laissent pas d'agir sur son organisation.

CHAPITRE PREMIER

Origines et modes de formation de la ville différenciée

I

En partant d'un évolutionnisme unilinéaire un peu simpliste, on serait tenté de croire que la forme la plus élémentaire de la ville différenciée se superpose nécessairement à la forme la plus élevée de la ville indifférenciée, et la continue. Il n'en est rien. Non seulement une ville différenciée peut sortir de toutes les formes précédemment décrites de la ville indifférenciée, mais encore elle peut se créer de toutes pièces, et se constituer directement à l'état différencié, sans passer par le type indifférencié.

*
* *

Une ville différenciée peut tout d'abord se former par simple contraction d'une société précédemment distendue et dont les divisions locales sont déjà spécialisées. Il y a des tribus dont les clans se sont plus ou moins divisé l'ensemble des fonctions économiques. Il suffit qu'une telle organisation se resserre pour faire une ville différenciée. Certaines villes africaines sont ainsi for-

mées de clans, fragments de clans ou familles plus ou moins spécialisés (1) ; et comme chaque clan a dans la ville sa base locale, il s'ensuit une localisation assez nette des industries dans l'espace urbain, qui n'est que le prolongement d'une localisation externe préconstituée.

*
* *

Mais, le plus souvent, la ville différenciée résulte de la complication d'une agglomération indifférenciée préexistante, par un établissement nouveau à fonction plus ou moins spécialisée, qui se fonde à côté de l'établissement ancien ; une partie seulement des éléments de la ville lui est venue d'ailleurs, et vient s'agréger à un établissement déjà fixé.

Ce mode de constitution de la ville prend quatre formes, suivant la nature des éléments anciens et des éléments nouveaux.

1° *Complication d'une agglomération simple par une agglomération simple.* — C'est un village fortifié, un *castrum* (2) auquel vient s'accoler un faubourg de *mercatores*, d'artisans et de marchands. C'est là le type le plus élémentaire ; la ville y est faite de deux éléments simples distincts, l'un habité par des *milites* et des agriculteurs, l'autre par des *mercatores*. « La ville fla-

1. V. Spieth. Die *Ewe Stæmme*, p. 762.
2. Qui sous sa forme simple n'est qu'un village plus fortement défendu.

mande, écrit M. Pirenne, est née de la juxtaposition d'une forteresse et d'une agglomération marchande, d'un *castrum* et d'un *portus* » (1). Mais ce procédé n'est nullement spécial à la ville flamande (2) ; on le voit fonctionner dans les civilisations les plus diverses. Certaines des villes antiques lui doivent leur origine (3) de même que nombre de nos villes médiévales en France (4),

---

1. *Les villes flamandes avant le XIIe siècle.* (*Annales de l'Est et du Nord.* I, 1905, p. 11).

2. C'est pourtant sur celle-ci qu'on l'a le mieux observé. V. Pirenne. *Origines des constitutions urbaines au Moyen Age,* in *Revue historique,* LVII, p. 76. (Agglom. marchande s'établit sous les murs du castrum et s'entoure d'une muraille.) — Pirenne. *Villes, Marchés et Marchands au Moyen Age. Revue historique,* LXVII. — Pirenne. *Histoire de Belgique,* I, 167-168. — Adde : Warnkœnig. *Histoire de la ville de Bruges,* p. 24 (affluence d'artisans pour les besoins d'un château important). — Des Marez. *Etude sur la propriété foncière dans les villes du Moyen Age,* 1898, p. 6-9. (Bruges, Ypres, distinction des *castrenses* et des *mercatores,* Gand).— Hegel. *Stœdte und Gilden,* II, 129 (à Bruges le suburbium des marchands est séparé du castrum par une place libre, *ager*). — Cf. la *Chronique de Galbert de Bruges,* éd. Pirenne, p. 15, note 2 et le plan de Bruges, p. XLII : on voit bien comment la ville s'est développée autour d'un double germe, le *castrum* et le *suburbium* marchand. — Cf. en général G. des Marez. *Les villes flamandes, leur origine et leur développement,* br. 1900.

3. L'Athènes primitive se forma par adjonction à un burg de la basse ville, où était le marché (v. Muller. *Geographie und politische Geschichte der Klassischen Altertum* dans son *Handbuch,* III, 297, 309. — Cf. Morgan. *Ancient Society,* 259, note, qui signale la légende d'après laquelle Thésée aurait uni la citadelle et la ville pour former Athènes). — V. Dubois. *Pouzzoles antique,* p. 232 sqq : la ville part d'un *castello* sur la hauteur, puis se développe le quartier du port ; ce n'est qu'en s'accroissant que ces deux parties se rejoignent.

4. G. Espinas. *Les origines de la commune de Douai.* (*N.R.H,* XXV, 1900, p. 174, note 2 (*castrum* et *suburbia* de marchands). — Voir Chastillon. *Cartes des villes de France* (S. d.), f° 44 (Meaux divisée nettement en deux parties appelées la *ville* et le *vieux marché*). — Cf. 186 (Sainte-Menehould : château sur la hauteur et marché). — Drouyn. *Bordeaux vers 1450,* p. 19-20 (La place du Grand-Marché est hors de la première enceinte).

en Allemagne (1), en Angleterre (2) et en Italie (3) ; et des villes devenues très importantes ont débuté par cette structure simple, qu'elles n'ont développée et compliquée qu'ultérieurement. Mais le même mécanisme se retrouve aussi dans les civilisations africaines (4) et asiatiques (5) ; il apparaît ainsi, à la

---

1. Maurer. *Stadteverfassung*, I, 476 sqq. (Schoneck ; burg sur la hauteur, *suburbium* en bas avec le marché). — Schæfer. *Wirtschaftsgeschichte der Reichsstadt Uberlingen* (*Unters. de Gierke*, XLIV, p. 1 sqq. : colonie de marchands venant s'agréger à un palais royal). — Rietschel. *Markt und Stadt*, p. 87. (Gandersheim : établissement de marchands s'élevant près d'un cloître).— Simon. *Die Verhehrsstrasstr. und ihr Einfluss auf Stædteentwicklung*, p. 49-50 (Chemnitz, Zwickau) 52 sqq. — V. Inama-Sternegg. *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, II, 103, note 2 : texte montrant comment la fondation de châteaux importants y attirait le commerce : « Ego M. cepi edificare castrum Biberstein... Deinde castrum quod huic contiguum est, Haselstein, occupavi et in defensionem bonorum ecclesiæ cum fidelibus viris possedi et municiones in circuitu disposui, *villamque ac forum rerum venalium in suburbio collocavi*. »

2. Les deux éléments du bourg d'après Maitland (*Domesday Book and Beyoud*, p. 196) sont le *burgus* et le *portus*, l'établissement militaire et l'établissement commercial. La division en *castrum* et *civitas* est fréquente dans les villes de ce genre : v. *Rotuli hundredorum*, (1269, éd. 1818), I, p. 448, 530 (Norwich), I, 300 (Lincoln), II, 521, 529 (Cambridge); *Rotulus cancellarii*, p, 15, 210, 211, 146, 156 (Colchester), 281, 297 (Eboracum-York) 213-214 (Canterbury) ; *Rotuli scotiæ*, I, p. 235-236.

3. Florence ne s'est pas constituée autrement : à la forteresse de Fiesole qui était sur la hauteur s'étaient ajoutés plus bas des marchés autour desquels vinrent se grouper les habitants (Perrens. *Histoire de Florence*, I, 30-31).

4. Déjà l'ancienne Alexandrie était formée de deux parties, le château ou vieille ville et la ville commerçante (Dapper. *Description de l'Afrique*, 1686, p. 48-49).— V. Jackson. *An account of Morocco*, p. 95 (El Araiche : *château* et *marché*). — Schurtz. *Das Afrikanische Gewerbe*, p. 64 (villes nègres formées d'une ville agricole et d'une ville industrielle placées côte à côte).

5. V. un fait typique dans Hunter. *Imperial gazetteer of India*, IV, 339 (formation d'une petite ville hindoue : un fort est fondé en 1848, à côté de ce fort se crée un marché, autour duquel se développe la ville par l'établissement à demeure des artisans et marchands. V. *ibid.*, XII, 186 (formation analogue) ; V, 13 (Garhakota, ville de 11.000 habitants, formée de deux parties : tout le commerce est localisé dans une des deux). — Aymonier. *Voyage dans le Laos*, 1895, II, 108 sq. (Ville de Korat : enceinte fortifiée à l'extérieur de laquelle s'est fondé

simple observation, comme dominé par des nécessités très générales.

2° *Complication d'une agglomération complexe indifférenciée par une agglomération simple.* — La ville est encore faite de deux divisions, l'une spécialisée, l'autre indifférenciée, mais dont l'une est déjà une ville. La forme la plus simple réalisée par ce second procédé est une ville formée de trois parties, dont l'une est le siège de fonctions économiques spéciales, les deux autres formant la ville indifférenciée qui fut l'élément premier de l'agglomération (1). Mais cet élément premier pouvait aussi comprendre un plus grand nombre de parties (2) : il reste alors l'élément essentiel de la ville, qui ressemble encore beaucoup à une ville indifférenciée ; au

---

un marché qui a attiré tout un groupe d'habitations). — Williams. *The Middle Kingdom*, I, 161, 166 (origine de Canton vieille ville militaire, puis nouvelle ville de commerçants, dès l'an 700 de notre ère), *ibid.*, I, 86 (Tien-Tsin, formée de deux villes, la ville militaire et la ville commerciale). Il semble que les villes japonaises se soient formées aussi de cette façon. V. de la Mazelière. *Essai sur l'histoire du Japon*, 1899, p. 286. (Osaka : centre commercial autour d'un château).

1. Exemple typique : Lombez, vieille ville formée du *bourg* et du *château*, et basse ville appelée *marché* (Munster. *Cosmographie universelle*, I, 370, 2e s.) chacune de ces trois parties ayant sa muraille. Naples formée de la *ville ducale*, la *ville ecclésiastique* et la *ville marchande* (Yver. *Le commerce et les marchands dans l'Italie méridionale au XIIIe siècle*, p. 177). Yeddo, formée anciennement de trois villes : le palais du Taïcoun, le quartier de la noblesse et la cité marchande (De Beauvoir. *Pékin, Yeddo, San Francisco*, p. 198).

2. A Athènes, il en comprenait trois, occupant trois hauts de collines, auxquels vint se joindre un établissement commercial de Phéniciens. (Wachsmuth. *Die Stadt Athen im Altertum*, I, 387 sq., 392 sq., 404 sq., 453 sq.) Si l'on ne considère que celui des trois établissements près duquel se fit la fondation, on a une ville double différenciée comme il a été dit ci-dessus. A Rome aussi l'*emporium* du Tibre vint s'ajouter à trois communautés occupant trois collines (Mommsen. *Histoire romaine*, I, 59, 62 sqq.). — A Arles aussi on trouve quatre parties dont l'une est appelée le *Marché* (Flach. *Origines de*

lieu que la partie spécialisée y soit d'importance égale à l'autre, comme lorsque toutes deux sont simples, c'est la partie indifférenciée qui contient encore la grande majorité de la population urbaine ;

3° *Complication d'une agglomération simple par une ville différenciée.* — C'est un établissement complexe différencié qui vient s'agréger à un village. Le cas est naturellement très rare (1) ;

4° *Complication d'une ville indifférenciée par une ville différenciée.* — Les deux parties de la ville sont ici des organismes complexes ; et ainsi ce processus est à l'origine de villes très considérables (2).

II

Tous ces procédés de formation, qui diffèrent quant à la nature des éléments composants de la ville, se ressemblent par un caractère commun relatif au mode de composition de ces éléments ; c'est que la formation de l'agglomération est toujours *successive*. Ce sont des

---

l'ancienne France, II, 269) ; les trois autres sont la Cité, le Vieux-Bourg et le Bourg-Neuf. Mais quelquefois la partie indifférenciée est beaucoup plus complexe : Ibn-Batoutah rencontra une ville dont la partie occidentale était divisée en treize parties « dont chacune ressemble à une ville » et dont la partie orientale contenait le marché où chaque métier s'exerçait à sa place distincte. (*Voyage d'Ibn-Batoutah*, II, 107.)

1. Voir des exemples plus loin, p. 151-152.

2. Ainsi Fez, divisée au XVII[e] siècle en deux parties : le Vieux-Fez, comprenant douze quartiers ; le Nouveau-Fez, contenant le palais du roi et le marché, « peuplé surtout de Juifs et d'Orfèvres » (Dapper. *Description de l'Afrique*, p. 146-147) ; et aussi la fameuse Khansa (Kinsay de Marco Polo) la grande ville chinoise du moyen âge, formée de six parties ayant chacune leur mur et une enceinte commune. L'une des six parties comprenait le palais et la forteresse, avec leurs artisans spéciaux pouvant aller travailler aux marchés de la ville ; il y

éléments nouveaux qui viennent s'ajouter à des éléments préexistants, et de plus ce sont les éléments indifférenciés qui sont toujours antérieurs aux autres (1). Le mécanisme de formation est moins multiple que celui des villes indifférenciées : ni la simple agglomération de villages, ni leur segmentation ne sont valables comme procédés de constitution de la ville différenciée. Mais ce mécanisme général revêt pourtant des *modalités* diverses selon la nature du lien entre les éléments. Ou bien ils sont rapprochés par une nécessité externe, ou bien c'est l'un d'eux qui attire l'autre ou les autres. Dans le premier cas, c'est une ville différenciée qui vient se placer à côté d'un village (2) ou même d'un hameau (3), qui ne peuvent évidemment être par eux-mêmes la cause génératrice et attractrice de l'élément nouveau. C'est là d'ailleurs un phénomène relativement récent dans l'his-

---

avait une autre partie habitée par les marins, pêcheurs, calfats, charpentiers et archers : « Tous sont esclaves du sultan, et nul autre n'habite avec eux ». (*Voyage d'Ibn-Batoutah*, IV, 284 sqq.)

1. Signalons pourtant quelques exceptions. Ainsi à Pegu au XVI[e] siècle c'était la *vieille ville* qui était habitée par les marchands, la *nouvelle ville* était occupée par le Palais-Royal (Hunter, *op. cit.*, XI, 126.)

2. Cf. Schulte. *Die Reichenauer Stædtegründungen*, p. 141 (Radolfzell, 1100, établissement marchand s'accole à un village). — Gothein. *Wirtschaftsgeschichte des Schwarzwaldes*, I, 83-84 (Villingen), 148. — Rietschel. *Markt und Stadt*, p. 125, 126 (rarement l'établissement marchand se fonde *dans* l'ancien village, mais cela arrive quelquefois). — Petit-Dutaillis. *L'origine des villes en Angleterre* (Stubbs, I, 884 : fondation d'un château et d'un marché près d'un village). — Hunter. *Imperial gazetteer of India*, VII, 40 (ville de 11.000 habitants, était d'abord un village près duquel un rajah fonda un établissement de marchands et d'artisans).

3. Gothein. *Wirtschaftsgeschichte des Schwarzwaldes*, I, 99 (Fribourg en Brisgau : ville de commerce se fonde près d'un petit hameau ayant seulement une église, et qui devient ensuite un faubourg séparé).

toire des villes (1); le cas le plus fréquent est *l'attraction* directe d'une agglomération différenciée par une agglomération indifférenciée. La formation est toujours successive, mais elle l'est alors à des degrés divers, suivant le mode de formation de l'établissement différencié qui joue ici, par rapport à l'autre, le rôle de centre d'attraction.

Quand l'agglomération indifférenciée est simple — village ou *castrum* — alors l'addition de la partie différenciée suffit à achever le processus, et la ville se forme ainsi en deux temps. Quand l'agglomération indifférenciée est déjà une ville, les choses peuvent être plus complexes. Si elle s'est formée tout d'une pièce par agglomération de villages (2), alors la ville différenciée se formera encore en deux temps ; mais si le centre d'attraction s'est formé par segmentation d'un établissement plus simple (3) ou par *attraction*, un plus grand nombre de stades successifs seront nécessaires. Dans ce dernier cas le mécanisme est homogène dans tout son développement ; il est fait d'une série, d'une cascade

1. Rietschel (*Markt und Stadt*, p. 109) dit que c'est après le XIIe siècle qu'on commence à fonder des villes marchandes près de lieux qui ne sont pas des centres politiques (*castra*, palais royaux) ou religieux (évêchés, abbayes); mais toujours on rencontre l'existence d'un vieil établissement agraire qui reste séparé du nouveau (*ibid*, p. 113).

2. Au XVIIe siècle Calcutta était un agrégat de villages auquel vint s'ajouter la ville marchande (Hunter, III, 239, sq.). — La ville de Geseke était faite de six villages auxquels vinrent s'agréger un cloître puis une communauté de marché (J. Lappe. *Bauernschaften der Stadt Geseke*, Breslau, 1908). — La nouvelle ville de Washington au XVIIIe siècle, alors centre commercial, fut de même placée près d'une agglomération de villages agricoles. (Porter. *The City of Washington, its origin and administration*, *Johns Hopkins* U. S., III, p. 11-12.)

3. A. Riga, l'ancienne ville était devenue trop petite : la

d'attractions successives, dont la dernière constitue la ville à l'état différencié.

La partie indifférenciée a pu d'abord résulter de l'attraction d'une agglomération simple par une agglomération simple : alors la ville différenciée sera le produit de deux attractions successives, et se sera fondée en trois moments. C'est là le cas de beaucoup le plus fréquent à l'origine ; tantôt c'est un *castrum* auquel sont venus s'accoler un village agricole, puis l'établissement marchand (1) ; ou bien l'élément premier est formé de deux *castra* (2), ou d'un château et d'une abbaye (3) ; tantôt aussi c'est un vieux village près duquel sont venus successivement se placer un burg, puis le

---

curtis episcopi se transporta au dehors, et c'est à cet établissement nouveau que vint s'agréger un établissement de *mercatores* (Bulmerincq. *Die Verfassung der Stadt Riga*, p. 23-24).

1. Arras : abbaye et bourg de Saint-Vaast, puis village de *censuales* venus se placer sous sa protection, puis immigration de marchands du x[e] au xi[e] siècle. (Des Marez. *Propriété foncière villes flamandes*, p. 87 sqq.) — Montreuil : château, puis agglomération de maisons tout autour, puis centre de commerce. (Thierry. *Monuments*, IV, 739-740). — Ravensburg : burg, puis village des serfs forme la ville haute, puis marché (Reinhardt. *Volksdichte und Siedlungwerhæltnisse Oberschwabens*, p. 105). — Erfurt : burg, village construit à côté, puis marché séparé (Rietschel. *Markt und Stadt*, p. 87 sqq).

2. Merseburg : burg, puis burg contenant la *curtis* royale construit à côté, puis marché qui forme un établissement régulier, *curtilia negotiatiorum extra urbem* (Schwarz. *Anfænge des Stædtewesens in der Elb-und Saal gegenden*, p. 6).

3. Quedlinburg, palais royal, puis cloître, puis ville des marchands (Rietschel. *Markt und Stadt*, p. 74). — Meissen : château, puis siège épiscopal, puis marché (Simon. *Die Verkehrsstrassen und ihr Einfluss auf Stædteentwicklung*, p. 69) Lunebourg : burg, cloître, puis salines (Hegel. *Stædte und Gilden*, I, 425). — Saint-Omer : *Villa*, puis monastère de Saint-Bertin où déjà une certaine industrie était développée, puis marché dès 874 (Giry. *Histoire de Saint-Omer*, p. 3, 9, 15, 32-33). — Compiègne, abbaye, séjour royal, marché (Bourgin. *La commune de Soissons*, p. 235, 242, 254). — Prague : château, puis monastère puis colonie de marchands au pied du château (Celakowsky. *Les origines de la constitution municipale de Prague*. *Nouv. Rev. hist. de Droit*, 1905, p. 195 s. 201-202).

« marché » (1). Non seulement on constate cet état à l'origine de beaucoup de villes (2) ; mais les villes mêmes qui l'ont dépassé en conservent longtemps des traces très nettes (3) ; la ville de Ratisbonne surtout en offre un exemple remarquable (4).

Les choses sont surtout plus complexes, lorsque l'élément indifférencié est le produit de l'attraction d'une agglomération complexe par une agglomération simple, soit qu'un *castrum* ait attiré plusieurs abbayes (5), ou

---

1. Brême : vieux village de pêcheurs, château épiscopal, puis marché (Rietschel. *Markt und Stadt*, 81). Minden, mêmes éléments (*ibid.*, p. 100). — Gandershein : village, puis château, puis établissement commercial (Nedderich, in *Forschungen zur deutschen Landeskunde*, XIV, p. 81),

2. Encore au XVI[e] siècle, Nancy : château autour duquel croît irrégulièrement la vieille ville en 1568 le duc crée à part la Ville-Neuve, peuplée de commerçants et artisans, d'où son nom de *quartier des artisans* (Pfister. *Histoire de Nancy*, I, 1902, p. X-XI). Cet état se modifia d'ailleurs par la suite.

3. Cambridge : château, faubourg formé autour de l'abbaye de Barnwell, et établissement du marché (Maitland. *Township and Borough*, p. 52-53). — V. le plan qui, dit-il, indique qu'avant le marché existaient deux communautés distinctes ayant chacune ses propres champs. — Provins : la ville haute s'est faite autour du *château comtal*, la ville basse autour d'une *abbaye*, des établissements commerciaux se sont ensuite créés dans les deux parties, mais surtout dans la ville basse (Bourquelot, *Histoire de Provins*, I, 253 sqq., 269 sqq., et plan au début du t. II).

4. Description vers 1050 (dans K. Hegel. *Entstehung der deutschen Stadtewesens*, p. 36). La ville était formée de trois parties : la première contenait le palais du roi et des couvents ; c'était le cercle du roi, *regius pagus* ; la seconde renfermait la cour épiscopale, deux couvents et quelques marchands (*aliquibus mercatoribus intermixtis*) : c'était le *pagus cleri* ; l'ensemble de ces deux parties formait l'*antiqua urbs*. La troisième partie ou nouvelle ville était habitée par les marchands et artisans ; c'était le *pagus mercatorum*.

5. Ainsi à Gand où on trouve un *castrum*, puis deux abbayes. — Warnkœnig. *Histoire de la ville de Gand*, p. 10-11, 18-19 ; c'est à ce triple centre que vint s'ajouter le *portus gandensis* qui s'établit à part. V. aussi Warnkœnig. *Histoire de Flandre*, III, 18-19). De même à Rennes : *Cité*, puis *Bourg-l'Evêque* puis autre abbaye avec son faubourg, puis enfin avec l'invasion des Anglais, beaucoup d'artisans normands viennent se réfugier dans ce dernier faubourg qui s'appela *Ville-Nouvelle*.

plusieurs villages agricoles (1), soit qu'à un vieux village soient venus se joindre d'autres organismes (2); ou lorsque cet élément indifférencié résulte de l'attraction d'une agglomération simple par une agglomération complexe (3), ou de l'attraction d'une agglomération complexe par une agglomération complexe (4). Dans ce dernier cas le produit final de cette série d'agrégations successives peut être quelque chose de fort considérable.

(H. Gaillard. *De l'influence des conditions topographiques sur le développement de Rennes*, *Annales de Bretagne*, XXIV, avril 1909, p. 336-337.)

1. Ainsi à Magdebourg : *castellum*, auquel se joignent successivement le village des serfs, deux *curtes* seigneuriales, puis une abbaye ; enfin, à quelque distance, le marché. (Rietschel. *Markt und Stadt*, p. 52-54.) Dès le IIIe siècle les villes avaient déjà leurs faubourgs distincts d'elles et formaient des établissements multiples bien avant l'arrivée des *mercatores* : V. Kornemann. *Zur Stadtentstehung in die ehemals Keltischen und germanischen Gebieten der Rœmerreichs*. 1898, p. 35 et Rietschel. *Die Civitas auf deutschem Boden*, p. 64. — Cf. encore Rietschel. *Markt und Stadt*, p. 66 (Halberstadt).

2. Comme à Pforzheim (Gothein. *Pforzeims Verhangenheit*, in *Forschungen* de Schmoller, IX, 3 (1899), p. 5-6) : village centre de routes et marché agricole, auprès duquel s'élèvent une puissante abbaye de bénédictins, puis une *curtis* seigneuriale puis un *burg* sur la hauteur, sous la protection duquel se développe ensuite un établissement commercial à plan régulier autour du marché. Aussi à Wesel (Reinhold. *Verf. Wesels im Mittelalter*, dans *Unters.* de Gierke, XXIII, p. 5 sqq, 9) : *villa* avec son église puis *curtis*, puis cloître, puis marché dès 1241). — Hildesheim : *curtis* ou *alte Dorf*, puis évêché, autour duquel se développe le *neues Dorf* ; puis *Neustadt* se forme par immigration de villages voisins : enfin *Dammstadt* résultant de l'immigration de marchands flamands (Nedderich, in *Forsch. zur deutschen Landeskunde*. XIV, p. 102). Caen : village, puis deux monastères, puis établissements commerciaux (De Félice. *La Basse-Normandie*, p. 518).

3. Meaux : ville romaine déjà complexe, puis faubourg et abbaye, enfin marché fortifié hors de la cité (Bourgin, *La commune de Soissons*, p. 288-289).

4. Quand le *castrum* était important, il formait une agglomération complexe, divisée en quartiers : Flach. *Origine de l'ancienne France*, II, 239. II, 374 note. — V. Kœhne. *Ursprung der deutschen Stadtverfassung*, p. 91. (Worms. *Antiqua urbs* romaine, *nova urbs*, *villa* et *suburbium*, enfin *marché*.)

La description même des origines de la ville différenciée présage que ses causes sont beaucoup plus constantes que celles de la ville indifférenciée. Celle-ci était le fait d'une série de mécanismes qualitativement différents, ayant chacun ses causes propres : la ville différenciée est toujours (1) l'effet du même mécanisme d'*attraction*, multiplié et répété à un nombre plus ou moins grand d'exemplaires. Nous n'aurons donc ici qu'à rechercher des causes générales ; et pour les connaître il faut d'abord dégager les caractères généraux de ce type urbain, dont ses causes doivent justifier l'existence.

1. Sauf le cas spécial de simple *contraction* signalé au début, et qui se laisse expliquer par les mêmes causes que les formes primitives de la ville indifférenciée.

CHAPITRE

Caractères généraux de la ville différenciée

Ces caractères ne sont pas exactement *opposés* à ceux de la ville indifférenciée ; car il y a toujours une partie de la ville différenciée qui n'est qu'un village ou une ville indifférenciée ; ils sont seulement *différents*.

Ce sont d'abord des caractères de la morphologie de la ville, puis des caractères de sa fonction.

I

Les *caractères morphologiques* sont au nombre de deux.

Le premier est *commun à la ville différenciée et à la ville indifférenciée* : c'est que les groupes secondaires qui composent la ville y sont géographiquement distincts. En particulier, la partie différenciée, l'établissement des *mercatores* est toujours localement séparée de l'autre : elle constitue un *faubourg* distinct du *bourg*

à fonction agricole et militaire (1); elle est située « hors des murs »(2).

Le second caractère est au contraire normalement *spécifique du type différencié* : c'est que ces segments locaux distincts ont le plus souvent un plan différent. Le plan de la partie indifférenciée est irrégulier et tortueux ; l'établissement des artisans et des marchands présente au contraire un aspect régulier ; les rues y divergent d'un point central, qui est la place du marché (3).

---

1. A Rome le *port* resta hors la ville jusqu'à la fin de la République (Homo. *Lexique de topogr. romaine*. V° *Emporium*, p 220). Quant aux marchés, un certain nombre furent englobés dans la ville, mais le *Forum holitorium* resta en dehors avec l'*Horrea* (Richter. *Topogr. der Stadt Rom*, 181 sqq., 212). V. sur ce caractère *extérieur* du « marché » Pirenne. *Villes. Marchés et Marchands au Moyen Age* (*Revue historique*, LXVII, p. 61-62). — Keutgen. *Untersuch. über deutschen Stadtverfassung*, p 54. — V. les plans dans Philippi. *Bischofstædte*, p. 8-11, montrant que la communauté de marché s'est toujours constituée en dehors et à part du *Domhof*. — Cf. Meaux, divisée par la Marne en deux parties appelées la *Ville* et le *Marché* (Piganiol de la Force. *Nouvelle description de la France*, III, 347-348). — Autres civilisations : G. Le Strange. *Baghdad during the abbâsid caliphate*, p. 60. — Hunter. *op. cit.*, I, 419 (ville de Bagpat, le quartier agricole ou *Kasba* et le quartier commerçant ou *mandi* sont à un demi-mille l'un de l'autre.)

2. C'est l'origine même du mot *forum*, qui vient de *forus*, dehors : le forum fut d'abord hors de la cité (Homo. *Lexique de topogr. romaine*, p. 247-248). — Richter. *Topographie der Stadt Rom*, p. 165 sq. (extériorité des divers marchés). De même le quartier commerçant de l'Aventin resta hors du pomœrium jusqu'à l'époque de Claude (Homo. *Lexique*. V° *Aventinus mons*, p. 76). — A Dijon la place des rues de métiers prouve que « les arts mécaniques ne s'exerçaient que dans les faubourgs, hors des murs de l'ancienne ville». — Courtépée. *Description du duché de Bourgogne*, 1847, II, p. 53). — Cf. un texte cité par Huvelin. *Marchés et foires*, p. 150 note 5 : « Nec rotaticum *infra urbes vel in mercatis* extorquendum ». Dans les villes chinoises aussi les établissements commerciaux sont à part de la ville et hors de l'enceinte : Williams. *The Middle Kingdom*, I, 192-193. — Colquhoun. *Autour du Tonkin, Chine méridionale*, I, p. 61, 87.

3. Fritz. *Deutsche Stadtanlagen*, p. 39-40. — Rietschel. *Markt und Stadt*, p. 128-130. — Reinhardt. *Die Seehandelsstaedte*, p. 44-45. — V. Hunter. *Impérial gazetteer of India*, I, 225 (Ambala : vieux quartier irrégulier, nouveau quartier régulier)

Cette disposition double n'est pas cependant un caractère absolument constant des villes différenciées : c'en est seulement un *caractère très fréquent*. Des établissements agricoles peuvent eux-mêmes avoir un plan régulier (1), et inversement l'établissement marchand est quelquefois du type tortueux (2).

II

Mais si la morphologie de la ville différenciée ne la distingue pas radicalement de l'autre, en revanche sa *fonction* présente des caractères vraiment spécifiques.

Les parties de la ville sont différenciées à la fois quant à la *nature* et quant à *l'étendue* de leur fonction.

***

La qualité même des fonctions des parties est sensiblement différente. La partie indifférenciée est le siège d'un complexus de fonctions de nature diverse. Elle n'est pas seulement un organisme économique ; c'est aussi un centre militaire et un centre politique (3). La partie

---

IV, 185 sqq. (Delhi : différence de *densité* entre les parties, le quartier marchand étant le plus dense, l'autre contenant des jardins ; le premier ayant des rues larges et droites, le second formé en grande partie de culs-de-sac), IV, 281 (Dhulia), etc.

1. Notamment les « villes romaines » : Fritz, *Deutsche Stadtanlagen*, p. 12-13 (Strasbourg, Metz, Trêves, etc.). — Davidsohn. *Geschichte von Florenz*, I, 12.

2. V. Jardé. *Délos ; fouilles dans le quartier marchand*, in *Bull. de corr. hellénique*, 1906, p. 633 : les rues sont étroites et tortueuses comme dans les autres quartiers.

3. Pirenne. *Origine des constitutions urbaines, Revue histori-*

différenciée, au contraire, est un établissement économique : elle est essentiellement, sinon exclusivement, un centre d'industrie (1). De plus, la nature même des fonctions *économiques* des parties est différente : l'une est essentiellement un centre agricole, l'autre un centre

---

que, LVII, p. 60-61 : ses habitants s'appellent *milites* ou *castrenses*.—Pirenne. *Les villes flamandes avant le XII*[e] *siècle*. (*loc. cit.*, p. 18-19) : le *castrum* comtal est à la fois une demeure princière, le centre d'un grand domaine, un siège judiciaire, etc. — Cf. Maitland. *Township and Borough*, p. 39 : fonction judiciaire du bourg. — Le bourg, dit Schwarz (*Anfänge des Stædtewesens, etc.*, p. 19 sqq.) est un centre à la fois *militaire, financier, judiciaire* et *ecclésiastique* : son essence est ainsi en quelque sorte d'être le *centre de plusieurs cercles territoriaux* (p. 29) qui peuvent être d'étendue différente.

1. Cette différence apparaît nettement à Carcassonne dans un texte de 1475 (V. Sée. *Louis XI et les villes*, p. 162). Les deux parties de la ville étaient en lutte, les gens du *bourg* voulaient forcer ceux de la *cité* à participer à leurs impôts. Or le seul point sur lequel les parties étaient d'accord est que la ville constituait un établissement double différencié ! *Les habitans de la Cité*, déclarent leurs adversaires, *sont assez aysés, et sont la plupart notaires, gens de court et de pratique* ; à quoi ceux-ci ripostent : *Il n'y a dans la Cité ne marchands, ne boutiques, ne marchandises que celles qui sont prises dans le bourg*.

2. C'est ce qu'implique le fait que sa population lui vient de gens issus de son entourage immédiat : V. Bücher. *Die Bevœlkerung vom Frankfurt-a-M. im XIV und XV Jahrhundert*, I, 176.— Otto. *Die Bevœlkerung der Stadt Butzbach*, 81-82. — Capasso. *La prima età comunale a Bergamo* (*loc. cit.*, p. 346). — Au reste le fait que l'activité agricole tient encore, même dans les villes différenciées, une place importante, est facilement observable directement.— V. C. Calisse. *Eine Kleinstadt im Kirchenstaate* (*Z. fur Social und Wirtschaftsgeschichte*, VII, 1900, p. 187 sqq.—Civita-Vecchia ; caractère de communauté agricole quoique déjà port de commerce important). — A Worms, centre industriel et commercial, ayant des colonies marchandes de Frisons et de Juifs, on trouve de l'arable dans les murs mêmes : « ... ea iurnales terræ arabilis et uineam in Wormatia » (Koehne. *Ursprung der Stadtverfassung*, p. 11). A Ratisbonne dont on a vu la nette différenciation interne, on trouve des mentions analogues : « Item quicumque domos, vineas, areas, curias vel alias possessiones infra terminos pacis civitas R... » Gaupp. (*Deutsche Stadtrechte des Mittelalters*, I, 169 ; 1230).—Vignes « en la ville » à Amiens (Thierry, *Monuments*, II, 318). Au XVI[e] siècle l'enceinte de Lyon « continet complures areas, hortos ac vineas » (Merian. *Topographia Galliæ, pars quinta*, p. 9). — V. le plan de Rotterdam dans Guichardin. *Des-*

industriel et commercial (1). Mais si les fonctions des parties sont ainsi *différentes*, elles ne sont pas *opposées*; la différence entre elles n'est pas que chacune est le siège exclusif d'une certaine fonction, mais elle consiste en ce que l'une seulement d'entre elles possède des fonctions économiques spéciales : elles se distinguent par le *degré*, non par la *qualité* de leur spécialisation fonctionnelle. Et encore chacune d'elles continue-t-elle de posséder l'ensemble des fonctions économiques : le groupe des marchands pratique l'agriculture (2), comme le groupe agricole pratique l'industrie au moins sous la forme domestique. La différence entre eux est surtout dans la *proportion* des diverses fonctions : ce ne sont plus les mêmes fonctions qui prédominent chez l'un et chez l'autre.

---

cription du Pays-Bas, après la p. 278; nombreux espaces vides et jardins. Les villes commerçantes ont souvent aussi leur allmend ; ainsi Fribourg (Gothein, *Wirtschaftsgesch. des Sch.*, I, 101-102). A Florence même (plan dans Davidsohn. *Geschichte von Florenz*, I, à la fin (on trouve de nombreux jardins dans l'enceinte.

1. On a pour Cambridge des preuves statistiques ; le nombre des boutiques dans la paroisse du marché et la paroisse voisine était de 45 : dans les autres respectivement 1, 5, 5, 3, 1, 2, 4, 9 : en tout 75; plus des deux tiers étaient donc concentrées dans les deux premières (Mailand. *Township and Borough*, p. 102). Ces chiffres montrent qu'il ne faudrait pas exagérer la portée en sens contraire des textes qui impliquent la présence de *mercatores* dans les diverses parties de la ville, comme le statut de la gilde de Saint-Omer : « Si quis *mercator manens in villa nostra vel in suburbio* », dans Gross. *Gild Merchant*, I, 290.

2. A Rome subsistance de jardins dans le quartier commerçant de l'Aventin (Gilbert, *Gesch. und Topogr. der Stadt Rom*, III, 443.) Les marchands ont le droit d'user de l'allmend (Von Below, *Entstehung d. d. Stadtgemeinde*, p. 31). — Cf. Gothein, *Wirtschafesgtch. der Schwarzwaldes*, I, 71, 72, Constance.) — A. Riga la plupart des marchands ont du bétail et des chevaux (Bulmerincq, *Verfassung der Stadt Riga im ersten Jahrhundert der Stadt*, p. 19.) Les marchands sont souvent

Pourtant, cette différence tend souvent à se traduire dans le droit, et à devenir obligatoire. C'est seulement dans une partie de la ville que le commerce est permis (1) ; l'obligation de travailler sur le marché (2) et surtout celle de vendre au marché ou à la halle de la ville, se maintiennent bien après que la ville a dépassé le type simple que nous analysons (3) ; on en

---

visés comme possédant des *curtes* (v. Inama-Sternegg, *Deutsche Wirtschafsgeschichte*, VI 93 note : «... et omnia curtilia infra et extra urbem que negotiatiores possident». Cf. *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, I, 256 : «... cunonis inter mercatores relictæ agri». — Otto, *Die Bevœlkerung der Stadt Butzbach*, p. 54. — Même chose en Chine, autrefois les marchands de Canton avaient leurs champs cultivés près de l'établissement spécial qu'ils formaient (Williams. *Middle Kingdom*, I, 736). Ce sont là peut-être des survivances des vieilles économies domaniales où les artisans étaient tenus comme les autres de travail agricole et avaient leurs terres (v. par ex. Seebohm, *The tribal system in Wales*, p. 11-12, 13).

1. Nous nous dispensons sur ce point de références que nous pourrions faire très nombreuses. Faisons seulement remarquer que cette obligation n'est pas spéciale à notre moyen âge ; on la retrouve à Kashgar (Burnes, *Cabool*, p. 221 ; le commerce est seulement permis dans une partie de la ville ; chacun reçoit en entrant un morceau de bois qu'il doit montrer en sortant), en Chine (Huvelin, *Marchés et foires*, p. 53), chez les Somalis, etc.

2. Par ex-interdiction de couper des draps hors de la halle (G. van Severen, *Coutumes de la ville de Bruges*, II, 83, 1477).

3. Ainsi à Strasbourg en 1405 (Schmoller, *Strassburg zur Zeit der Zunftkampfe*, p. 97), à Munster en 1622 (Kumbholtz, *Die Gewerbe der Stadt Munster*, etc., p. 228-226), à Bruxelles en 1497 (Des Marez, *Org. du travail à Bruxelles au XVe siècle*, p. 305), à Courtrai au XVe siècle (Limburg-Stirum, *Coutumes de la ville de Courtrai*, I, 221), à Paris au temps du Livre des Métiers, obligation seulement à certains jours (*Livre des Métiers*, éd. Lespinasse, p. CXXXIV) ; certains métiers sont exemptés de cette obligation ; à Liège au XIVe siècle. (Thonnar, *Le tissage de la laine en pays Wallon*, dans *Ind. à domicile en Belgique*, VI, p. 44). Le commerce agricole est encore soumis au XVIIIe siècle à ces contraintes de marché : V. C. Bloch. *Le commerce des grains à Orléans* (*Etudes hist. écon. France*, p. 51). — Girod, *Les subsistances à Dijon au XVIIIe siècle*, p. VI. — Letaconnoux, *Les subsistances et le commerce des grains en Bretagne au XVIIIe siècle*, 1909, p. 59.

trouve encore des survivances très nettes dans le système international des foires (1).

Tout cela réagit sur la fonction de la ville considérée globalement ; la conséquence en est que la ville est maintenant fonctionnellement différenciée du plat pays. Au lieu de n'être qu'un district rural de dimensions particulièrement restreintes, elle est le siège propre des fonctions industrielles et commerciales ; et ce fait devient vite aussi une règle juridique : la contrainte de la ville (*Stadtzwang*), c'est-à-dire la limitation obligatoire du commerce et de l'industrie à l'espace de la ville, n'est que le pendant et comme l'élargissement de la contrainte de marché (*Marktzwang*). L'exercice des métiers spécialisés est interdit en dehors de la ville (2) ou en dehors d'un rayon déterminé autour de la ville (3) ; une division du travail obligatoire tend ainsi à s'établir entre la ville et le plat pays ; les règles qui la commandent laissent dans les types urbains plus élevés des survivances nombreuses (4).

1. Warnkœnig, *Histoire de Flandre*, II, 184 (foires de Thourout ; interdiction temporaine de vendre ailleurs qu'en foire.)

2. Déjà au temps du Domesday : *Let no man bargain out of port* (v. Ballard. *Domesday Boroughs*, p. 115 sqq.) — V. Tait. *Mediaeval Manchester*, p. 91-92. Nous nous dispenserons encore ici de références ; mentionnons que cette contrainte se retrouve aux origines des colonies anglaises de l'Amérique ; en 1655 on restreint en Virginie le droit de commerce à deux marchés (Ingle. *Virginia local institutions*, *Johns Hopkins U. S.*, VII, 203). En 1680, on ordonne que tout trafic soit fait dans et par les villes (Wilhelm. *Local institutions of Maryland*, *ibid*, III, p. 409.)

3. Déprez. *Institutions munic. d'Aire-sur-la-Lys*, p. 50 : interdiction de travailler à plus de 3 lieues d'Aire.

4. V. pour Paris *Livre des métiers*, titre LVII, éd. Lespinasse, p. 117-118 : « Nus ne puet ne ne doit vendre lin serancié se il n'est serancié et ouvré en la ville de Paris, car l'en ne set pas si bien le lin serancier et ouvrer hors de la ville comme l'en fet dedans. »

*
* *

Beaucoup plus caractéristique et riche de conséquences est la différence quant à l'*étendue* de la fonction.

I. — Tandis que la partie indifférenciée est le centre politique et économique d'un cercle local restreint, la fonction de la partie différenciée s'étend à un cercle beaucoup plus vaste. La première est une économie relativement fermée ; la seconde au contraire vit moins pour elle-même que pour le dehors. La première est le centre d'un domaine rural toujours restreint ou morcelé ; la seconde est un nœud d'un système de routes par où elle se rattache assez étroitement à tout un ensemble d'économies urbaines déjà assez solidement liées entre elles. L'une est un agrégat inorganisé d'économies familiales repliées sur elles-mêmes ; l'autre est un système de groupes professionnels solidaires entre eux et dépendant étroitement du dehors.

II. — De cette différence entre les parties de la ville quant à l'étendue de leur fonction découlent d'autres différences non moins caractéristiques, qui permettent souvent de déceler indirectement la première.

C'est d'abord une différence quant à l'origine de leurs éléments respectifs. Les habitants de la partie indifférenciée viennent des environs immédiats de la ville et sont d'origine rurale (1) ; les *mercatores*, au contraire,

1. Voir ci-dessus p. 157, le commencement de la note 2.

viennent pour la plupart de loin (1), et sont d'origine urbaine (2) ; ils se sont détachés d'économies urbaines déjà constituées. L'origine et la composition sociale des deux divisions de la ville sont ainsi radicalement différentes ; l'une tire sa vie d'un milieu rural restreint, et c'est pour ce milieu qu'elle fonctionne ; l'autre au contraire est issue d'un système d'économies urbaines auquel elle reste reliée, et dont elle est une pièce : elle est arrégée à un système économique beaucoup plus vaste.

---

1. V. Bungers. *Beitræge zur mittelalterlichen Topographie und Statistik der Stadt Kœln*, 1896, p. 71-73 : Tandis que dans toutes les anciennes paroisses les immigrants viennent des environs immédiats de la ville, dans les deux paroisses marchandes les zones éloignées donnent un beaucoup plus fort pourcentage. Pour ne donner qu'un exemple, dans une des paroisses à caractère rural, 81 o/o des habitants viennent de moins de 75 kilomètres et 18 o/o de plus de 75 ; dans chacune des deux paroisses marchandes (les chiffres sont identiques) 58 o/o viennent de moins de 75 kilomètres et 41 o/o de plus de 75. On trouve une survivance d'oppositions analogues dans le Bâle d'aujourd'hui qui est sorti d'uns ville double différenciée de ce genre. Dans le Grand-Bâle en 1870, 31 o/o des habitants sont issus de la ville et du canton ; dans le Petit-Bâle qui est l'agglomération industrielle, seulement 20 o/o ; dans le Grand-Bâle il y a 28 o/o d'étrangers contre 34 dans le Petit-Bâle (*Die Bevœlkerung des Kantons Basel-Stadt am 1 Dez. 1870*, Bâle 1872, p. 16).

2. A Cologne, 72 o/o des membres de la gilde de commerce sont venus d'autres villes et 28 o/o seulement de villages (Doren. *Kaufmannsgilden im Mittelalter*, p. 82). Cf. en général Inama-Sternegg, *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, III, 31 et note. — Bungers. *Beitr. zur Topogr. und Statistik der Stadt Kœln*, p. 73-74 : dans les paroisses marchandes 68 o/o des habitants viennent de villes ; dans les autres seulement 40 o/o. Cela tient d'ailleurs à ce que, plus les habitants viennent de loin, plus la proportion des originaires de villes est forte (Bungers, *ibid.*, p. 59 sqq.) : dans un rayon de 15 kilomètres, 18 o/o seulement des immigrants viennent de villes : au contraire, parmi les immigrants venant de plus de 150 kilomètres, 96 o/o viennent de villes, p. 61. — V. aussi Otto. *Die Bevœlkerung der Stadt Butzbach*, p. 82-83, 90, qui a considéré deux zones concentriques d'immigration : dans la zone intérieure 20 o/o des immigrants sont d'origine urbaine, contre 48 o/o dans la zone extérieure. Or, on vient de voir que les

C'est ensuite une différence quant à la localisation des parties. La partie indifférenciée est un organisme terrien et militaire ; l'autre au contraire est rattachée à un système de routes dont elle est un nœud : par suite, tandis que la première recherche les hauteurs, la seconde s'installe en plaine, au bord du fleuve : et ainsi se produit normalement entre les parties une différence d'altitude.

C'est enfin une différence quant à leur *droit*. Le droit de chaque partie correspond à une fonction de nature différente ; la ville différenciée— comme d'ailleurs la ville indifférenciée— se caractérise ainsi par un morcellement juridique très net (1) ; mais ce sont maintenant des droits de nature différente qui y coexistent. Le droit de la partie indifférenciée est le droit rural ; le droit de la partie différenciée est le droit commercial (2) ; et le second, correspondant à une fonction plus étendue, est singulièrement plus large, plus libéral, plus ouvert que

---

mercatores viennent de beaucoup plus loin que les habitants des autres parties de la ville. Et on remarque que corrélativement avec le progrès commercial des villes, la proportion des immigrants d'origine urbaine augmente. A Francfort, au XIV[e] siècle, 28 o/o des bourgeois viennent de villes ; au XV[e] siècle, il y en a 44 o/o (Lamprecht. *Zur Sozialstatistik der deutschen Stadt im Mittelalter, Braun's Archiv.*, I, p. 528).

1. V. Haussoullier. *Vie munic. en Attique*, p. 190. — Cf. Des Marez. *Prof. foncière dans les villes du Moyen Age*, p. 185-186 (droit spécial régnant dans l'espace du *portus*). — Giry. *Histoire de Saint-Omer*, p. 147. — Green. *Town life in the fifteenth century*, II, 49. — A Gera et à Erfurt, la *Domstadt* et la *Marktstadt* ont chacune leurs églises : il était rare qu'une terre qui était dans le cercle de l'*ecclesia mercatorum* payât cens à l'autre église, et inversement (Rietschel. *Entst. der freien Erbleihe Z. der Savigny*. S. XXII, 241-243).

2. Huvelin. *Essai historique sur le droit des marchés et des foires*, p. 222.

le premier (1). La condition des habitants de l'une et de l'autre partie est toute différente.

De tout cela résulte enfin une conséquence plus générale ; c'est que dans les sociétés où se forment les villes différenciées, il existe des *types* de villes qui, s'ils sont moins nombreux qu'aujourd'hui, sont beaucoup plus nettement différenciés entre eux, spécialement quant à leur fonction. Les villes modernes présentent aussi des types qui sont différenciés quant à la *nature* de leurs fonctions : villes de commerce, villes d'industrie, etc. ; il y a même des villes qui sont le siège de telle ou telle industrie particulière, ce qui n'existe point dans les sociétés dont nous parlons. Mais cette différenciation dans la qualité de leurs fonctions n'est pas corrélative d'une différenciation dans l'*étendue* de celles-ci : elle résulte au contraire de l'absence même d'une telle différenciation : car s'il y a entre ces villes une division du travail, c'est parce qu'elles fonctionnent pour un même « marché » très étendu (2) ; elles forment entre elles un système, et elles s'impliquent ; l'étendue de leurs fonctions est la même. Ici, au contraire, les deux sortes de ville, la ville indifférenciée et la ville différenciée, diffèrent entre elles à la fois quant à la *nature* et quant à l'*étendue* de leur fonction, parce qu'elles se rattachent à deux systèmes sociaux diffé-

---

1. V. Pirenne. *Histoire de Belgique*, I, 170. — On a souvent remarqué que le *jus gentium* fut originairement un droit de marché (Sumner-Maine. *Ancient Law* new. éd., p. 75, note de F. Pollock).

2. V. notre *Distribution géographique des industries*, p. 21-24.

rents : au lieu qu'elles soient des pièces d'une organisation commune, l'une se développe en même temps que l'autre s'efface. L'une n'est à son origine que la contraction et le prolongement d'une très vieille organisation sociale ; l'autre implique la constitution d'un milieu nouveau ; elle suppose un certain élargissement des cercles sociaux. Autrement dit, si les villes modernes diffèrent entre elles c'est pour une cause qui leur est commune : tandis que les types de villes que nous venons de distinguer diffèrent entre eux parce qu'ils dépendent de causes distinctes.

CHAPITRE III

Causes générales de la ville différenciée

La description qui vient d'être faite de l'objet à expliquer, de ses origines et de ses propriétés générales, assigne à ses causes une certaine nature.

Tout d'abord, le caractère *successif* du *mode de formation* peut impliquer, comme pour la ville indifférenciée, une séparation locale des parties ; mais il n'implique nullement leur différenciation fonctionnelle. Au contraire, les caractères que présentent les *éléments* de la ville trahissent l'action de causes d'une certaine espèce. La *nature* de leurs fonctions implique que se sont constituées des fonctions nouvelles ou du moins que des fonctions déjà développées ont pris plus d'importance ; et surtout *l'étendue* de leurs fonctions respectives, avec toutes ses conséquences, implique que s'est faite une profonde transformation du milieu social, que des groupes secondaires jusque-là isolés les uns des autres ont vu se former entre eux des rapports sociaux et économiques. Nous sommes ainsi amené à chercher les causes essentielles de ce nouveau type urbain dans des caractères nouveaux du milieu social, sans exclure pour cela, dans l'explication de ces propriétés

de la ville, l'action des autres caractères de la ville elle-même.

Les caractères essentiels à expliquer sont en somme au nombre de deux : la séparation locale des parties, et la différence de leurs fonctions.

I

Le *milieu social* où se forment ces villes présente un certain nombre de caractères qui ont agi sur l'une et sur l'autre de ces deux propriétés.

C'est d'abord un *caractère fonctionnel ancien*, la guerre, que nous avons vu déjà déterminer la formation de la ville indifférenciée. C'est ce caractère qui nécessite les éléments divers de la ville différenciée à converger vers les mêmes points de l'espace social ; c'est lui qui fait que, dès que se forment, pour d'autres causes, des centres industriels, ils sont nécessités à se placer sous la protection des centres militaires préconstitués ; voilà pourquoi le *castrum*, l'abbaye, le marché, sont toujours ensemble. Mais si ce caractère ancien du milieu explique que s'agrègent ensemble ces éléments différenciés, il n'explique pas qu'ils se soient formés, ni que dans la ville ils s'organisent géographiquement.

Ce qui l'explique, c'est l'apparition dans le milieu social de *caractères morphologiques et fonctionnels nou-*

veaux. La *morphologie* de la société s'est transformée (1); au lieu que la société soit faite de groupes secondaires assez restreints, constituant des segments locaux relativement fermés les uns aux autres, une certaine systématisation se fait dans l'arrangement de ses éléments : des rapports s'instituent entre les groupes secondaires ; et, corrélativement, la mobilité des éléments sociaux augmente. Par là même se développent dans la société des *fonctions* qui jusque-là n'étaient qu'en germe. La proportion entre les diverses fonctions qui composent la fonction globale du corps social commence à se renverser ; après avoir vécu d'une vie essentiellement agricole, la société se voit appelée à une certaine vie industrielle (2). Il devient donc nécessaire que, corrélativement à cet accroissement d'importance de la fonction industrielle, se développent les organes qu'elle implique ; et ainsi des groupes professionnels se constituent pour la remplir. Ce sont ces groupes professionnels qui composent l'élément différencié de la ville.

Mais ces caractères nouveaux du milieu, s'ils expliquent bien que se forment des éléments spécialisés — qui, de par un caractère ancien de ce même milieu, sont nécessités à s'agréger aux établissements indiffé-

1. Nous nous dispensons de décrire ici directement l'apparition des changements que nous énumérons au texte, corrélatifs à la formation de la ville différenciée car les caractères de celle-ci les impliquent rigoureusement.

2. On voit que pour nous ce dernier changement, qui est d'ordinaire considéré comme la cause essentielle de la formation des villes, ne détermine qu'un type spécial de la ville, déjà assez élevé, et même pour ce type n'est qu'un élément dans un ensemble de causes beaucoup plus complexe.

renciés préexistants — n'expliquent pas que ces éléments nouveaux s'organisent pourtant à part de ces établissements et se localisent par rapport à eux.

II

Ce sont en effet des *caractères de la ville* elle-même qui rendent directement compte de cette organisation. Ce sont eux qui ont intégré en un seul organisme des éléments distincts et différenciés ; ce sont eux aussi qui ont localisé ces éléments dans cet organisme.

*
* *

Tout d'abord les *caractères des éléments* de la ville les nécessitaient d'eux-mêmes à se rapprocher géographiquement.

I. — Les *propriétés de la partie indifférenciée*, la prédestinaient au rôle de centre d'attraction. Sa *morphologie*, et notamment sa fortification, caractère commun au *castrum* proprement dit, à l'abbaye, au *palatium regis*, en faisait un patron tout désigné pour le nouvel établissement marchand. Sa *fonction* économique — outre sa fonction militaire qui agit par sa morphologie — agissait directement dans le même sens. C'est à la fois un centre politique, un centre de consommation, et un centre d'approvisionnement, où conver-

gent les produits agricoles des domaines et où se tient même souvent un marché agricole ; toutes choses qui attirent naturellement les artisans et les marchands. L'agglomération indifférenciée présente toujours ce complexus de propriétés et de fonctions ; mais l'importance relative de ces fonctions varie, et avec elle le rôle que jouent ces diverses fonctions dans l'attraction de l'élément différencié. C'est la force matérielle qui est la raison essentielle de l'attraction du marché par le *castrum* : déjà, lorsque le centre d'attraction est un palais royal, c'est plutôt en tant que centre politique et que lieu de paix royale qu'il tend à s'annexer le faubourg marchand. La puissance d'attraction de l'abbaye ou de l'évêché (1) gît surtout dans son caractère religieux, qui la défend souvent efficacement contre la violence, et dans ses immunités ; celle enfin du simple centre domanial, du *Fronhof*, dans son caractère économique, dans sa qualité de centre de consommation et d'approvisionnement. Mais ce ne sont là que des différences de proportion ou de degré ; le château fort, l'abbaye ou le palais, est aussi un centre économique (2)

1. Cette puissance d'attraction est considérable. Lorsque le comte de Montpellier accorde aux bénédictins un emplacement destiné à un monastère, il se croit obligé de stipuler qu'on n'y établira aucun marché public, et qu'on n'admettra ni marchands ni marchandises à y débarquer (Germain. *Histoire du commerce de Montpellier*, I. 1861. p. III). V. sur le lien constant entre évêché ou abbaye et marché. Rathgen. *Die Entstehung der Maerkte* in *Deustchland*, 1881, p. 58.

2. V. pour l'abbaye Imbart de la Tour. *Des immunités commerciales accordées aux Eglises*, dans *Mélanges Monod*, p. 73-74. pour le palais royal Inama-Sternegg. *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, II, 290, I, 322.

militaire et politique. Le *castrum* assez important pour servir de germe à une ville implique déjà par lui-même une certaine intégration politique (1) ; il est déjà en quelque manière, une espèce de ville (2).

II. — Mais les *caractères de la partie différenciée* elle-même l'incitaient à ne pas s'isoler, et lui commandaient de s'agréger à un centre existant. C'est d'abord un *caractère morphologique* commun dans ces sociétés à toutes les agglomérations et qui les pousse naturellement à converger les unes vers les autres ; la faiblesse de sa dimension et de sa population. Le groupe des *mercatores* constitue ordinairement une toute petite société, qui ne saurait faire un établissement bien redoutable ; sa faiblesse en fait un *client* tout désigné, comme la force du groupe des *milites* en faisait un patron tout désigné (3). Mais c'est surtout sa *fonction* même qui agit dans ce sens, et par plusieurs voies. Outre que l'activité commerciale éprouve, dans un milieu où règne la

---

1. V. Pirenne. *Les villes flamandes avant le* XIIe *siècle* (*Annales de l'Est et du Nord*, I, p. 14-15), ce sont les forteresses comtales, centres de châtellenies, qui servent de refuge à la population et de germe à des villes ; les *castra* des simples nobles ne sont que de simples manoirs défensifs. — V. aussi Longnon. *Dictionnaire topographique du département de la Marne*, 1891, p. XXXII : le nom de « château », *castrum*, n'était accordé qu'aux forteresses qui étaient le centre des circonscriptions territoriales, peu nombreuses encore, appelées châtellenies. — Cf. Maitland. *Domesday-Book and Beyond*, p. 187 : le burg est essentiellement un centre de comté.

2. V. Diehl. *L'Afrique byzantine*, p. 164 ; la citadelle a ses églises, ses magasins, ses rues et ses places. — Pirenne. *Revue historique*, t. LVII, p. 59 sqq. *ibid.*

3. On ne pouvait à l'origine, dit M. Pirenne, entourer le *portus* de murailles : une telle œuvre exigeait une puissance et une richesse que les princes territoriaux possédaient alors seuls : la seule ressource était donc de juxtaposer le *portus* au *castrum*. (*Les villes flamandes avant le XIIe siècle*, p. 24-25).

guerre, un besoin tout spécial de protection, elle recherche les mêmes points qui sont le siège naturel de la fonction militaire. Celle-ci recherche des lieux facilement défendables et d'où on commande l'espace environnant, des « points stratégiques » ; l'autre veut des lieux où les communications soient faciles, et où se soit déjà développée une certaine activité économique. Or, ce sont assez souvent les mêmes points de l'espace social qui possèdent à la fois ces qualités diverses (1) ; ce sont notamment les centres et les limites des unités géographiques (plaines, bassins, etc.) ; un nœud de routes est ce qui répond le mieux aux deux fonctions (2).

On voit les liens complexes par lesquels l'établissement militaire et l'établissement industriel s'attiraient. Qu'est-ce donc qui détermine leur organisation et leur place dans le tout qu'ils forment ; qu'est-ce qui les sépare en les unissant, et détermine ainsi la localisation des fonctions dont ils sont les organes ?

*
* *

1. Les agglomérations militaires de l'époque préceltique occupaient déjà des points importants pour les communications (L. Joulin. *Les établissements antiques du bassin supérieur de la Garonne*, in *Revue archéologique*, 4e série, t. IX, 1907, p. 233.) C'est ce qui explique sans doute qu'elles se soient doublées d'établissements probablement commerciaux; autour de Toulouse des ruines du IVe siècle avant notre ère accusent une ville de 5 à 6.000 habitants, qui était formée d'une agglomération dans la vallée et d'un établissement de coteaux. (Joulin, *ibid.*, p. 229.)

2. Au Moyen Age Erfurt était un centre militaire, milieu de la Thuringe : de très grandes routes s'y croisaient, et il devint ainsi très vite un centre de commerce (W. Horn. *Erfurts Stadtverfassung und Stadtwirtschaft*, I, Teil, Halle, 1903, p. 7).

Ici encore les caractères de chacune des parties conspirent au même résultat (1).

I. — Considérons les *caractères de la partie indifférenciée*. Sa *morphologie* est particulièrement efficace dans cette mise à l'écart des fonctions nouvelles. La faiblesse de sa *dimension* force les nouveaux arrivants à s'établir en dehors d'elle (2) ; sa *structure interne*, irrégulière et tortueuse, est mal adaptée aux nécessités d'un organe commercial, qui a besoin de former une unité plus réelle, de s'ordonner autour d'un point central, le marché, où s'accomplit l'essentiel de sa vie, et par suite doit s'organiser sur un plan régulier.

Sa *fonction* aussi repousse en quelque sorte la fonction nouvelle : ce sont ici les fonctions qui tendent à se localiser l'une par rapport à l'autre. Elles y tendent d'abord directement. On a vu comment à l'intérieur même des villes indifférenciées, la guerre déterminait la formation d'un organe spécial, de dimension plus faible, la citadelle. C'est que la défense est d'autant moins facile

1. On a déjà noté l'influence du mode *successif* de formation de la ville ; elle se retrouve ici intensifiée du fait que les différences d'origines et de mœurs sont plus nettes.

2. A Rome déjà c'est la petitesse de la ville qui fit qu'au temps de Servius les marchés se développant ne trouvèrent place qu'en dehors des murs (sauf le *Forum boarium*) ; l'*Emporium* se développa ainsi en un faubourg qui restera à part de la ville jusqu'à l'époque d'Auguste (Richter. *Topographie der Stadt Rom*, 1901, p. 48-49, 53). Au Moyen Age les anciennes villes formaient un cercle qui ne dépassait guère 500 à 600 mètres de diamètre (Heil. *Die deutschen Stædte im Mittelalter*, p. 49). Cependant quand le vieux bourg était assez important les marchands se fixaient à son intérieur (Keutgen. *Ursprung der Stadtverfassung, etc.* p. 50). Aujourd'hui encore quand une vieille ville se développe en centre de commerce, les établissements commerciaux s'éloignent de l'ancienne cité enserrée dans ses remparts ; ainsi à Ostende, à Dunkerque (R. Blanchard. *La Flandre*, p. 256).

que le cercle spécial à défendre est plus étendu. L'établissement total lui-même est ainsi amené à se contracter (1) et par là encore le groupe des marchands est nécessité à former un établissement distinct. La fonction tend à ce même résultat d'une autre manière encore; l'ancien établissement étant, de par sa fonction, fixé à une certaine altitude, sa capacité d'extension est par là même limitée.

Mais la fonction ancienne repousse aussi la fonction spécialisée par des voies moins directes. Par le seul fait de cette différence de fonctions, il existe entre les deux parties de la ville une différence profonde d'origines, de mœurs et de droit, et par là une opposition morale, qui se traduit facilement par une opposition locale. Mais nous allons revenir sur ce point.

II. — Les *caractères de la partie différenciée* tendent peut-être plus efficacement encore à l'isoler de l'autre. La *morphologie* ne peut sans doute déterminer une séparation locale; elle peut seulement renforcer une séparation instituée par d'autres causes; puisqu'elle n'existe qu'une fois l'agglomération formée et établie, elle ne peut rendre compte des modalités de cet établissement. Mais elle peut les aggraver; c'est ainsi qu'en raison de l'état de guerre l'agglomération marchande, une fois fixée à part de l'autre, se fortifie à

1. Quand fut fondée au XVIII[e] siècle Philadelphie, on voulait d'abord faire une ville très vaste : mais dans un état de guerre où la protection mutuelle des voisins est souvent nécessaire, on vit les inconvénients de cela, et on ne donna à la ville que le sixième de la surface d'abord prévue (*U. S. Census*, 1880, vol. XVIII. *Social statistics of cities*, p. 777).

son tour, ce qui suffit à la séparer de la première avec plus de netteté.

En revanche, sa *fonction* en exige plus impérieusement l'isolement originaire, par des voies à la fois directes et indirectes.

Tout d'abord, le fait que le groupe marchand est composé d'individus exerçant une fonction spéciale et commune suffit, dans un milieu aussi troublé, à rapprocher étroitement ses membres, et à lui donner une forte personnalité. Le danger les agglomère en une unité compacte (1) et les incite à vivre ensemble et à part, exactement comme les membres d'une famille (2), et par là leur fonction se trouve du même coup localisée

Mais c'est surtout par des voies indirectes que la fonction du groupe spécialisé travaille à sa localisation, et l'incite à s'abstraire du groupe agricole préexistant. L'*étendue* de sa fonction implique que les *mercatores* sont des gens qui viennent de loin, des étrangers (3),

1. C'est ce que manifeste la formation des gildes de marchands : V. Pirenne, *Revue historique,* LVII, p. 81-83 — Kœhne. *Ursprung der Stadtverfassung*, p. 53 sqq. (Worms 1106, Mayence 1075). — Philippi *Bischofsstædte*, p. 76. — Inama-Sternegg. *Deutsche Wirtschaftsgesch.* II, 97-98 (Ratisbonne). Dans l'ancien Mexique déjà les marchands formaient des sortes d'associations ayant leurs chefs spéciaux : Sahagun. *Histoire des choses de la Nouvelle-Espagne*, trad. Jourdanet-Siméon, p. 547-548. — Cf. en général Gross. *The Gild Merchant.* Oxford, 1890.

2. M. Flach (*Origines de l'ancienne France*, II, 368) fait ce rapprochement.

3. A. Athènes déjà les Métèques l'emportaient de beaucoup sur les citoyens dans les professions industrielles. (Clerc. *Les métèques athéniens*, p. 390-391). Au Moyen Age les marchands et artisans sont le plus souvent des Frisons (Kœhne, *Ursprung der Stadtverfassung*, p. 84-85. Inama-Sternegg. II.

qui sont et restent en rapport étroit avec le dehors, et qui ainsi ne sont jamais agrégés complètement à la société locale où ils s'établissent : celle-ci ne leur fournit qu'une base matérielle ; ils ne vivent pas avec elle d'une vie commune, et ils restent juridiquement rattachés à leur groupe d'origine. Aussi les tient-elle à l'écart ; elle a pour ces étrangers une véritable aversion. Dans un pareil milieu, l'étranger est toujours l'ennemi au moins virtuel (1), contre lequel toutes les précautions sont bonnes ; aussi on force les marchands étrangers à résider hors de la ville (2), ou

---

374-375) des Polonais (Kallsen. *Die deutschen Stædte*, p. 187-188), des Juifs (Heyd. *Hist. du commerce du Levant*, I, 179, et *passim*). A. Cologne la plupart des membres de la gilde marchande sont d'origine étrangère (M. Saint-Léon, *Corporations*, p. 39 note 2). Encore au xv[e] s. (Green. *Town life*, I, 83-84) le commerce est surtout aux mains des étrangers. Dans l'ancien Caire déjà la plupart des marchands et artisans étaient des étrangers. (Dapper. *Description de l'Afrique*, p. 56-57) qui habitaient les faubourgs. — V. aussi *The Book of ser Marco Polo* éd. Yule. I, 412 (à Pékin les marchands étrangers habitent dans les faubourg où chaque peuple a son hôtellerie spéciale).

1. Dans l'ancienne Amérique les marchands entraient dans les diverses provinces en se déguisant pour qu'on ne sût pas qu'ils étaient Mexicains : « car s'ils étaient reconnus ils étaient mis à mort. » (Sahagun. *Histoire des choses de la Nouvelle-Espagne*, p. 560.) En Angleterre la distinction était sévèrement faite entre les gens dans et les gens hors les murs, parmi lesquels les marchands étrangers : au marché ils avaient leurs stalles à part. (Green. *Town life*. I, 40.)

2. Ainsi à Bagdad les marchés furent relégués hors de la ville parce que les marchands sont des étrangers qui iront raconter chez eux les affaires du calife, et parce que si les marchés sont dans la ville l'ennemi entrera facilement. (Salmon. *L'introduction topogr. à l'hist. de Baghad*, p. 44, 99, ce fut l'origine du faubourg marchand de Karkh.) — A Constantinople les marchands génois eurent beaucoup de mal à obtenir un emplacement dans la ville ; ils restèrent longtemps relégués *trans Constantinopolim* (Heyd. *Hist. du commerce du Levant*, I, 205, 210, 253.) — A Mogador les marchands juifs devaient résider dans la *ville extérieure* avec les marchands

même on les confine dans une aire restreinte (1).

La *nature* même de la fonction nouvelle a des effets du même genre. Elle fait que ceux qui l'exercent sont d'origine urbaine, et sont issus par conséquent d'un milieu social fort différent du milieu à demi rural où ils s'établissent ; ce qui les fait davantage encore étrangers à ce milieu. Elle fait aussi que la composition des deux groupes sociaux qui forment la ville est toute autre ; l'un a pour élément le *miles* et le *rusticus*, l'autre le *mercator*; or, ce sont là des classes sociales qui sont en antagonisme constant et par suite ne se mêlent pas facilement. Souvent même les deux parties de la ville sont en lutte ouverte et permanente (2). Enfin et surtout, la nature de la fonction industrielle et commerciale lui interdit de se fixer sur la hauteur, et lui commande de s'établir en

---

étrangers, non dans la *citadelle*. (Jackson. *An account of Morocco*, p. 108.) — Significative aussi est cette inscription gravée sur le roc de la citadelle d'une ville antique : « Qu'aucun étranger ne pénètre dans cette enceinte sans la permission du commandant de la citadelle. Quiconque sera pris..... si c'est un homme libre il encourra la peine du bannissement. » (H. Grégoire. *Rapport sur un voyage dans le Pont et en Cappadoce*, *Bull. de Corr. hellénique*, XXXIII, janvier-février 1909, p. 23.)

1. A Canton non seulement les marchands étrangers étaient relégués dans les faubourgs mais ils y étaient confinés dans une aire d'environ 50 acres, qui devint ainsi le quartier du commerce. (Williams. *The Middle Kingdom*, I, 167-168.)

2. A Trebizonde, lutte entre les colonies marchandes et les indigènes qui ne s'adonnaient qu'à la petite industrie locale. (Heyd. *Hist. du commerce du Levant*, II, 104.) — A Toulouse lutte violente entre la *cité* et le *bourg*, établissement marchand, et survivances rituelles de cette lutte. (Curie-Seimbres. *Essai sur les bastides*. p. 30.) — Quand les bourgeois marchands sont devenus nombreux et puissants, ce sont eux à leur tour qui chassent les nobles de la ville; à Fribourg ils leur interdisent dès 1120 d'habiter dans la ville. (Inama-Sternegg. *Deustche Wirtschaftsgeschichte*, III, 87.) — A Bagdad, la turbulence de la population des marchés, composée surtout de Persans, fut une des causes qui firent confiner les marchés hors de la ville. (*Introd. topogr. à l'hist. de Bagdad*, p. 44.)

plaine, au bord des fleuves ou des routes, tandis que les organes de défense sont nécessités à se chercher une situation élevée (1). Les deux éléments de la ville recherchent bien les mêmes points de l'espace social ; mais ils ne leur demandent pas les mêmes qualités, et par suite ils s'y situent différemment. Ils sont régulièrement à des altitudes différentes (2), et c'est normale-

1. Les *Lois de Manou* (livre VII, § 71) s'expriment déjà ainsi : « Qu'il (le roi) fasse tout son possible pour se retirer dans une place rendue inaccessible par une montagne ; car une telle forteresse est très estimée à cause des nombreux avantages qu'elle présente. »

2. V. Maspero. *Hist. des peuples de l'Orient classique*, II, 33-34 (Suse). — Pierre Paris. *Elatée*, 1892, p. 37 sqq. — Audollent. *Carthage romaine*, ch. III et IV. — Jullian. *Note sur la topographie de Marseille grecque* (*Rev. Etudes anciennes*, II, 346 — Cf. *Notes gallo-romaines*, *ibid.*, I, 313, où il est dit que la ville haute et la ville basse étaient séparées par des champs), et de nombreux exemples dans Piganiol de la Force, *Nouvelle description de la France* (cf. II. 309-318, Boulogne-sur-Mer, ville haute et ville basse (port) à cent pas l'une de l'autre). — Ogée. *Dict. géogr. de la Bretagne*, I, 159 (Carhaix). — Boulainvilliers. *Etat de la France*, II, 337 (Blaye, citadelle ou ville haute et ville basse où se fait le commerce des vins). — F. Krone. *Die deutsche Besiedlung der æstlichen Alpenlander* (*Forsch... Landeskunde* (III 1889 H-5), p. 396-397. — A Graz distinction du *castrum* ou haute ville et de l'*urbs* ou *forum*, centre commercial. — A Bregenz, l'établissement inférieur était une agglomération de pêcheurs et de navigateurs qui était encore plus impérieusement fixée près de l'eau (Schlatterer. *Die Ansiedlungen am Bodensee*, même recueil, V, 1891, H, 5, p. 397). — A Marbourg on trouve trois parties étagées : le *castrum* sur la hauteur, une ville intermédiaire, et la ville basse touchant à la rivière (Munster. *Cosmographie universelle*, I, p. 1505-1506). — A Heidelberg la ville est au bord de l'eau avec la monnaie et un grand espace vide la sépare du château (*ibid.*, I, 1384-1385). — V. Guichardin. *La description des Pays-Bas*, p. 158 sq. (Limbourg), plan après 456 (Namur). — Carey a excellemment décrit (*Principes de science sociale*, I, p. 137, note 2) un ancien établissement anglais de ce genre, divisé en deux parties : *Over-Combe* où résident les yeomen cultivateurs, sur la hauteur, et *Nether-Combe*, près de la rivière où sont les drapiers, foulons et teinturiers. — V. Freeman. *English towns and districts*, p. 56 (Bristol, Exeter). — Même structure dans les villes orientales : à Beyrouth et à Alexandrie, ville haute avec forteresse à rues étroites et mortes, et ville basse où règne l'animation du commerce et *où sont les étrangers* (Bastian. *Syrien's Stædte*, dans *Geogr. Bilder*, p. 227).

ment la partie la plus ancienne de la ville qui est la plus élevée. L'évolution de la ville est ainsi caractérisée par un mouvement de descente (1) dont on peut saisir dans certains cas le point de départ (2) et le point d'arrivée (3). Le siège naturel des établissements de défense est sur les hauteurs; aussi dès que la guerre augmente d'intensité

1. Ce développement historique des villes de haut en bas est un fait bien connu, et on le retrouve dans les civilisations les plus diverses. — Antiquité. — A. Grenier. *L'histoire des origines de Rome*, *J. des Savants*, 1908, p.-589-590. — Toutain. *Les cités romaines de la Tunisie*, p. 46 sqq ; déjà pour l'antiquité Strabon, livre VI, ch. III, § 2 (Albe : trad. Tardieu, I, 181). — Schliemann. *Ilios*, p. 338-339 (la première colonisation de Troie n'avait pas de ville basse). — Hirschfeld. *Zur Typologie griechischer Ansiedlungen*, in *Mélanges Curtius*, p.362. — Hanriot. *Topogr. des dèmes de l'Attique* (Athènes p.6, 8. — Magoffin. *Topography of Praeneste*, p. 20. — Jullian. *Les villes fortes de la Gaule romaine*, *J. des Savants*, 1908, p. 74-75. — Moyen Age. Lauer. *La cité carolingienne de Cencelle*, *Mélanges Ecole Rome*, XX, 1900, p. 147 sqq., (formation du centre commercial de Cività-Vecchia. — Vigie. *Les bastides du Périgord*, p. 22. — Demangeon. *La plaine picarde*, p. 396 (bonne analyse des causes). — Même une ville comme Provins, qui devint le plus grand centre de commerce de la France « n'occupait autrefois que le haut de la montagne » (Boulainvilliers. *Etat de la France*, I, 28). — Reinhardt. *Die Seehandelsstædte*, p. 25 (Kiel, Lubeck). — De même en Asie (Durrieux et Fauvelle. *Samarkand*, p. 17) et dans les villes nègres (Spieth. *Die Ewe-Stæmme*, p. 41* : mais dit 48*, que ce sont encore les hauteurs où la population est le plus dense). — V. en général sur ce mouvement de descente : Carey. *Principes de science sociale*, tr. fr., 1861, I, p. 116-154, 158 sqq et Ratzel. *Die geogr. Lage der grossen Stædte*, dans *Kleine Schriften*, 1906, II, 449. — Il faut noter aussi des exceptions : il y a des villes comme Paris qui se sont développées *de bas en haut*, parties de marais facilement défendables : (v. Beloch. *Campanien*, p. 127. Puteoli : c'est le port qui est la vieille ville.) Il en est ainsi à Beauvais (v. une intéressante carte des accroissements successifs dans Fèvre et Hauser. *Régions et pays de France*, 1909, fig. 48, p. 161).

2. Ainsi à Mycènes (Schliemann. *Mycènes*, p. 95) c'était sur la hauteur qu'était la partie la plus considérable et la plus dense. — De même à Autun Munster. *Cosmographie*, I, 2e s. p. 292 sq. et à Auch *ibid.* I, 375 : « ville peu peuplée vers la rivière, mais au hault qui fait le corps de la cité elle est très bien peuplée et remplie ».

3. Mayence dès 1157 nous est décrite comme une ville très peuplée là où elle touche le fleuve, mais peu habitée de l'autre côté (sur la hauteur). — Hegel. *Entstehung d. d. Stædtewesens*, p. 35.

on voit la ville remonter vers celles-ci (1). Au contraire le siège presque nécessaire des établissements industriels et commerciaux est dans les dépressions, et ainsi, du fait de la différence de leurs fonctions, les deux éléments de la ville sont comme tirés en des sens opposés par des forces antagoniques (2).

IV. — Ce ne sont pas seulement les fonctions qui tendent d'elles-mêmes à s'isoler les unes des autres : les caractères à elles attribués par la conscience collective, dans certaines des sociétés où se forment les villes différenciées, tendent au même effet. Souvent le germe de la ville prend un caractère religieux et sacré qui éloigne de lui toute activité profane (3) ; ou inversement, les

1. V. Demangeon. *La plaine picarde*, p. 393 (Montdidier, ville basse abandonnée au XV[e] siècle : les habitants se réfugient dans la ville haute).

2. Le climat détermine aussi des séparations analogues dans les fondations délibérées et artificielles ; c'est ainsi que Bingerville fut formée d'une ville basse consacrée aux factoreries, et sur la hauteur une ville administrative complètement séparée de la ville commerciale (*Notice sur la côte d'Ivoire*, 1900, p. 28).

3. C'est ainsi qu'à Rome l'*arx*, le capitole, ville religieuse, était tout à fait à part de la ville et s'opposait à l'*urbs* ; il n'était pas compris dans les quatre régions de Servius (Karlowa. *Intra pomœrium und extra pomœrium*, 1896, p. 4). — Les marchands amènent des dieux étrangers ; or le sol de la ville est réservé aux dieux nationaux ; ce fut une des raisons qui tinrent à l'écart la communauté marchande de l'Aventin (Merlin. *L'Aventin dans l'Antiquité*, p. 66-68) dont les *sacra perigrina* étaient opposés aux *dii indigetes*. — A Marseille, l'*arx* ou cité sainte est, on l'a vu, séparée de la ville des marchands (V. Jullian. *Histoire de la Gaule*, I, 208-211). A Athènes le Burg, en sa qualité de lieu saint, ne pouvait même plus être habité (Wachsmuth. *Die Stadt Athen im Altertum*, I, 347). — A Rome on interdit de bâtir des maisons sur le mont Capitolin. (Jordan. *Topographie der Stadt Rom*, I[2], 119-120) ; les hauteurs étaient le séjour naturel des dieux, qui ainsi s'isolaient extérieurement de la vie profane. (Jullian. *La structure et le sol de Paris. Revue bleue*, 26 janvier 1907, p. 14-15 du tirage à part). — D'autre fois les hauteurs sont réservées aux classes élevées. (Dapper. *Description de l'Afrique*, p. 343) ou aux palais royaux (Durieux et Fauvelle. *Samarkand*, p. 244) pour marquer extérieurement leur supériorité sociale.

fonctions industrielles, participant du caractère de tout ce qui est nouveau sont, quand elles apparaissent, considérées comme quelque chose d'impur (1). Les classes sociales qui les exercent deviennent de véritables castes, tenues à l'écart et par là l'ensemble des fonctions nouvelles se trouve indirectement localisé à part et en dehors de l'établissement primitif.

1. Aristote déjà voulait que le marché fût séparé des lieux saints. — V. pour les faits p. 310.

LIVRE II

Le centre de la ville

Les faits élémentaires de différenciation qui ont été étudiés dans le précédent livre ont un caractère *global;* c'est-à-dire qu'ils consistent seulement en ce qu'un ensemble complexe de fonctions industrielles, encore assez mal définies, s'est fait une place à part dans une certaine région de l'espace urbain. Dans le type indifférencié, il n'y avait aucune fonction économique qui fût liée à une certaine division locale de la ville ; les régions de la ville étaient homogènes dans leur composition et dans leur fonction. Maintenant il y a dans l'espace urbain lui-même un espace plus restreint, où vit un groupe d'artisans et de marchands professionnels, et qui est le siège propre et plus ou moins exclusif de l'ensemble des fonctions industrielles. C'est, au point de vue économique, comme le *centre* de la ville (1) : c'est là que la vie économique de la ville atteint son maximum d'intensité.

Mais l'organe spécial ainsi constitué n'est pas non

1. Il ne l'est d'abord pas au point de vue géographique ; on a vu au contraire que c'est normalement un *faubourg*. Mais son importance fait qu'il devient peu à peu le centre géographique de la ville, d'autres faubourgs se formant autour de lui et l'entourant comme d'un anneau. On trouve régulièrement le marché au centre de la « vieille ville » ainsi formée.

plus quelque chose d'amorphe : loin d'être homogène et simple, il est lui-même organisé. Chacune des fonctions particulières dont il est le support tend elle-même à se faire, à l'intérieur de cet espace, une base géographique définie, et à se séparer localement des autres. Les « métiers » prennent, dans l'établissement des marchands, chacun sa place distincte ; c'est un caractère fondamental de cet établissement, qu'il présente dès son origine (1). C'est cette différenciation locale interne qui nous reste à étudier.

Elle affecte des formes assez différentes dont il devra d'abord être fait la description. Les causes spéciales d'où dépendent ces formes seront distinguées, puis seront dégagés les caractères généraux et les causes générales de cette organisation. On étudiera enfin comment et sous l'action de quelles causes elle s'efface, et comment cet effacement est une transition vers la constitution d'industries périphériques, qui sera étudiée dans la section suivante.

---

1. V. le fameux texte d'Hariulf, *Chronique de Saint-Riquier* (éd. Lot, appendice VII, p. 306-308) : les artisans de l'abbaye sont déjà groupés par rues (vicus negotiantium, fabrorum, scutariorum, sellariorum, pistorum, servientium, sutorum, lanistarum, fullinum, pellificum, vinitorum, cauponum). De même les artisans de l'abbaye de Prüm (Imbart de la Tour, *Des immunités commerciales accordées aux Eglises*, in *Mélanges Monod*, p. 76).

CHAPITRE PREMIER

Modes d'organisation locale des fonctions industrielles dans le centre urbain

La division des fonctions industrielles peut se faire suivant deux modes. Dans le premier, qu'on désigne du nom de *spécialisation* de la production, la production d'un bien économique déterminé est le fait d'un groupe professionnel spécialisé : dans le second, qu'on appelle *sectionnement* de la production, chacune des opérations techniques successives nécessaires à la production d'un même bien est elle-même le fait d'un groupe industriel distinct (1).

La localisation des fonctions industrielles, qui n'est qu'un mode de la division du travail, peut aussi se faire suivant ces deux procédés, et donner lieu à ce que nous avons déjà appelé (2) la *spécialisation locale* et le *sectionnement local*. Dans la première, la production de chaque espèce de biens occupe un espace défini et spécial : dans le second, chacun des actes successifs

1. Ces concepts sont devenus classiques : V. Karl Bücher. *Etudes d'histoire et d'Economie politique* (étude VII. *La division du travail*).
2. V. *Distribution géographique des industries*, p. 16-17.

concourant à la production d'un même bien est lié lui-même à un emplacement particulier.

I

La forme la plus simple et la plus commune que prend dans la ville différenciée (1) la distribution des fonctions est la *spécialisation locale.*

On a vu que la ville différenciée manifeste une organisation de ce genre dès son origine même. L'organisation locale de la ville se constitue en même temps que la ville elle-même, au lieu que ce soit une formation postérieure et distincte, qui serait le fruit d'un développement ultérieur. De même que la structure interne de la ville indifférenciée s'est, dans certain cas, formée d'un seul coup, la partie différenciée de la ville se présente en quelque sorte à l'autre toute organisée. C'est donc que les causes qui commandent cette organisation interne ne sont pas sans lien avec les causes mêmes qui déterminent la naissance de la ville différenciée, puisque cette distribution en est un caractère originaire.

Elle en est aussi un caractère constant, qui définit la ville différenciée dans les milieux les plus divers. On trouve cette distribution déjà dans les villes antiques (2) et on la voit se développer à nouveau dans les

1. Toujours sous sa forme élémentaire, telle qu'elle a été constituée dans le précédent livre.

2. A Rome les plus vieux noms de rues sont des noms de métiers (Jordan, *Topogr. der Stadt Rom*, I[1] 517 ; Richter. *Topographie der Stadt Rom*. p. 50) qu'on retrouve à côté de

villes du moyen âge en France (1), en Allemagne (2), en Angleterre (3), en Italie (4); mais les civilisations

---

noms de *gentes* (Jordan, *ibid.*, 515-516). V. l'inventaire des rues de métiers dans Jordan, I, p. 585-598 (vico pulverario, frumentario, materiario, vicus sandaliarius, vitrarius, unguentarius, sigillarius, inter falcarios, inter figulos). — Cf. I² 378 (rue des fabricants de jougs). — Hoffbauer-Thédenat. *Le forum romain*, p. 126 (vicus Turarius, rue des Parfums). — Jordan. *Topographie*, III 170 (Aventin), v. materiarius ; III 209, v. fabrici). — A Carthage (Audollent, *Carthage romaine*, p. 229, vicus argentariorum). — A Athènes (Wachsmuth. *Die Stadt Athen im Altertum*, II 300 et note). — Egypte. Baillet. *Divisions admin. d'une ville égyptienne (Recueil de travaux*, XI, p. 34. — Chef du quartier des peintres et sculpteurs : district des ouvriers en cuivre. — Lumbroso. *Economie politique de l'Egypte sous les Lagides*, p. 105-106. — Ziebarth. *Kulturbilder aus Griechischen Stædten*, p. 103 (Egypte grecque : rue des Tisserands, rue des Eleveurs-de-Volailles, etc. à Arsinoë). — Schwalm. *L'industrie et les artisans juifs à l'époque de J.-C.*, p. 36-37 (rue des Boulangers à Jérusalem). — Movers. *Die Phœnizier*, II, 206 (quartier des marchands de laine, quartier des forgerons, porte au poisson à Jérusalem). — Flach. *L'origine historique de l'habitation*, p. 34 (villes gallo-romaines).

1. Lefranc. *Histoire de Noyon*, p. 171-174 (dès 1123). — Bourgin. *La commune de Soissons*, p. 331-332 (Sens). — Germain. *Hist. du commerce de Montpellier*, I, 20, 189 (rue de la Draperie, Via publica de Draparia). — Munster. *Cosmographie universelle*, I, 302-303 (2e s.) Châlons : (Poulaillerie) rue du Change, rue des Tonneliers). Sauf Montpellier, nous citons à dessein de toutes petites villes pour montrer le caractère élémentaire et primitif de ce phénomène. — V. G. des Marez, *Org. du travail à Bruxelles au XVe siècle*, p. 3-4.

2. Cologne. Bungers. *Topogr. und Statistik der Stadt Kœln im Mittelalter*, p. 6-9, 83 (Hühnergasse, under ledersnideren) ; Inama-Sternegg, II, 318 note 2 (inter cerdones). — Strasbourg. *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, I, 272 (cecorum vicus) : 471 (carnificum statio) 70 (porta sellatorum). — Bâle Gengler. *Codex juris municipalis germaniæ medii ævii*, I, p. 153 (in die maletzgassen). — Surtout Worms. *Urkundenbuch der Stadt Worms* ; dans le premier volume, contenant les chartes antérieures à 1300, on trouve mentionnées une dizaine de rues de métier ; dans le second (1300-1400) on en rencontre une vingtaine). — Francfort. Boehmer. *Urkundenbuch der Stadt Frankfurt*, 2e éd., par Lau, 1901-1905 (rues de métiers, déjà nombreuses ; dans le t. II on peut relever une trentaine de mentions).

3. Londres. *Rotuli hundredorum* (XIIIe s.) I, 407 (Melkstrete 414 (Kyronlane), 415. (Irmongerlane) 426. (Smethefelde). — Lincoln. (*Rotuli hundredorum*, I, 322, in-Draperia Linc[1]). — Cf. en général Ashley, *Hist. écon. de l'Angleterre*. I, 130, II, 27-28.

4. Florence : Davidsohn. *Geschichte von Florenz*, I, 745, 784 (faiseurs de bas) et surtout rue du Drap et de *Calimala*. (Da-

africaines (1) et asiatiques (2) la connaissent aussi.

Pourtant, il apparaît aussi que ce caractère de la ville différenciée doit dépendre de causes plus générales que celles d'où dépend ce type de ville ; car si ce caractère apparaît seulement avec ce type urbain, il lui survit ; on retrouve souvent intacte cette organisation dans des types urbains beaucoup plus développés ; elle y va seulement se compliquant. Les documents que nous avons nous la montrent à Paris (3) au temps du *Livre des Métiers* (4), au temps de Philippe-le-Bel (5), enfin au

---

vidsohn. *Forschungen zur Geschichte von Florenz*, IV. 505-506. — Cf. Perrens, *Histoire de Florence*. II, 194).

1. Spieth, *Die Ewe-Stæmme*, p. 56 (Matse, Togo allemand ; chaque quartier de la ville est le siège d'un métier déterminé). — Ling Roth. *Great Benin*, p. 175 note (rue des Forgerons à Benin. — Cf. Dennett. *At the Back of the Black Man's Mind*, p. 187-188, signale que les forgerons ont commencé à se disperser dans le reste de la ville). — Cf. en général Schurtz, *Afrikanische Gewerbe*, p. 113-114, nombreux exemples.

2. Barbier de Meynard. *Dictionnaire de la Perse*, p. 598, 600. — (Hamadan. Bazar des potiers, marché des changeurs, lieu des marchands de toile). — Burnes. *Voyage en Boukharie*, *etc.* III 287. — (Boukhara : « chaque sorte de trafic a son quartier séparé. » — Nordemann. *Chrestomathie annamite*, p. 234 et Dutreuil de Rhins. *Le royaume d'Annam*, p. 133, 135. — Hunter. *Imperial gazetteer of India*, I, 109, IV, 379, etc.

3. V. déjà Sauval. *Antiquités de Paris*, I, 182-183 III, 31

4. On trouve même une rue de la Pelleterie dès le XII[e] siècle (Poète. *L'enfance de Paris*, p. 212) et une rue de la Vannerie, *Vaneria*, dès 1252 (Jaillot. *Recherches critiques sur Paris*, III, 53). — V. dans le *Livre des Métiers*, éd. Lespinasse, l'Index, V[o] *Rues* permettant de déterminer les rues où habitent les jurés des différents métiers ; nous en avons fait un tableau que nous ne donnons pas ici. Pour ne fournir que quelques exemples, la rue des Blancs-Manteaux comprend deux jurés tisserands, la rue du Lion deux couteliers, etc. Mais on trouve des jurés de professions diverses dans la même rue (ex. Quiquempoit : un coutelier, un dorelotier, un courroyer), et des jurés de la même profession dans des rues différentes quoique dans le même quartier (gainiers autour du Châtelet, tisserands près du Temple, etc.).

5. Le *Livre de la taille* de 1292 est beaucoup plus précis que le *Livre des Métiers*. Voir Géraud. *Paris sous Philippe le Bel*, qui fait un inventaire des rues de métiers mentionnées dans ce recensement. La proportion des gens du métier aux autres va-

début même du xve siècle (1), et il en subsiste ailleurs des traces nombreuses dans les temps plus récents (2). On peut enfin voir cette distribution locale des métiers richement développée dans de grandes villes orientales du moyen âge comme Damas (3) et Bagdad ; c'est même là que nous en avons trouvé les exemplaires les plus complexes.

---

rie suivant les rues. Dans la rue de la Poulaillerie (p. 258) il y a 11 poulaillers sur 33 contribuables ; dans la rue de la Sellerie (texte, p. 96) il y a 24 selliers, 14 lormiers (qui n'étaient qu'une spécialité des selliers), 2 peintres et 5 chapeliers.

1. Description de Guillebert de Metz (1407) dans Leroux de Lincy. *Paris et ses historiens.* On y voit mentionnées des rues de métiers à la fois dans la *cité* (vieille draperie, barillerie, ganterie, saveterie, juiverie, pelleterie) dans la *ville*, où elles sont de beaucoup le plus nombreuses (la description y mentionne une trentaine de rues comme étant habitées par les gens d'un certain métier) et dans l'*Université* (rue des cordiers, des écrivains, des parcheminiers, des Englois « ou les bons couteliers demeurent », la boucherie, la poissonnerie).

2. A Anvers au XVII[e] siècle (Le Roy. *Notitia agri et urbi Antverpiensis*, XVII[e] siècle plan : De Cooper straet, Silversmit straet. Brouwers straet, schomakers straet, etc. A Londres au XVII[e] siècle (mentions dans les *Natural and political Observations de Graunt*, dans *Economic Works of sir W. Petty*, éd. Hull. II, 364 ; Irmonger Lane, 305 Milk Street, on a vu plus haut ces deux rues mentionnées dès le XIII[e] siècle) et au XVIII[e] siècle : Anonyme. *A new review of London*, 1728 (liste alphabétique des rues de Londres, cf. p. 31, Smith's alley, Shoemakers row, p. 36, Worsted street, etc.). — A Strasbourg à la fin du XVIII[e] siècle (J. F. Hermann. *Notices historiques sur Strasbourg* I, 213, 215-220, 223-225 : une vingtaine de rues portant des noms de métiers sont énumérées). Lyon (XVIII[e] s.) : *Tableau de Lyon*, s. l. 1760, plan : rues de la draperie, poulaillerie, fromagerie, etc. — Cf. Boissonnade. *Org. du travail en Poitou*, II, 144. (XVIII[e] siècle).

3. Sauvaire. *Description de Damas*, in *Journal Asiatique*, 3[e] série, VI et VII. Nous faisons l'énumération des principales rues y mentionnées pour faire voir jusqu'où a pu atteindre cette spécialisation locale. — Montée du lin : marche de ceux qui fabriquent les ventouses : rue des fabricants d'écuelles ; marché des marchands de coton, marché des marchands de calottes, marché des vanniers, marché des selliers, marché des marchands de curiosité, *fonderie du fer*, marché des boulangers, marché du change, rue des Cordiers, rue des Grainetiers, marché des fabricants de bâts, coupole de la viande, ruelle des Grainetiers, rue des Trieurs-de-Monnaies (?), rue des Légumes, marché des fabricants de vases à traire le lait, rue du Fro-

L'organisation locale des métiers apparaît ainsi comme douée d'une particulière force de résistance au changement, et comme répondant à des nécessités qui durent dans des types urbains de développement très différent : et ainsi elle dépend de causes plus fixes que celles qui sont à la base de l'organisation globale de la ville différenciée dans son état simple.

Mais si la spécialisation locale reste constante quant à ses traits essentiels, elle présente pourtant deux degrés différents. Dans sa forme la plus simple et la plus générale, chaque *produit* est fabriqué en un lieu déterminé ; mais quelquefois aussi chacune des *qualités* diverses d'un même produit est l'œuvre d'un métier localisé.

Le premier phénomène présente lui-même des états divers de développement. Ou bien, dans un marché

---

mage, mosquée des forgerons, rue des Lentilles, *fondacus* du bois, marché des marchands de farine, carrefour de la soie grège, ancien marché du fil, rue des Sangsues, carrefour du coton, marché des lampions, rue des Marchands-d'Outres, marché aux oiseaux, marché des brodeurs, marché des perles, place des Oignons, montée de la laine, marché des savetiers, marché des fabricants de vases en cuivre jaune, rue de la Friture, marché des fabricants de couvercles, marché au blé, ruelle des Perles, marché des fabricants de balances romaines, ruelle du Miel, rue des Marchands-de-vêtements-de-dessous, *source des foulons* (c'est le seul cas de *sectionnement local* que nous trouvions mentionné avec la fonderie du fer), quartier des porteurs d'eau, marché des feutriers, marché des chaudronniers, marché des orfèvres, marché des perles, marché des marchands de chandelles, marché des linceuls, marché au cuir pour les femmes, marché des copistes du Coran, marché des passementiers, marché des marchands d'ambre gris, marché des marchands de courroies, marché des fabricants de lances, marché des commerçants, quartier du marché aux brebis, rue de la sculpture, marché des cordonniers, marché des chaudronniers, et d'autres encore (Cf. VII, 430, 455 note).

V. pour Bagdad : G. Le Strange, *Baghdad during the abbasid caliphate*, 1900 ; nous pourrions en tirer une énumération presque aussi nombreuse ; on ne trouve aussi que deux cas de *sectionnement* local : les *tisseurs* et les *distillateurs*.

concentré, à fonction complexe, la fabrication et la vente de chaque produit occupent une division spéciale (1) ; c'est une organisation qui atteint, dans le système des foires, un développement particulier (2). A un degré plus élevé il existe dans la ville des *marchés* spéciaux, consacrés chacun à un produit déterminé, qui, avec le temps, se détachent du marché central ; enfin les métiers occupent de façon permanente des *rues* auxquelles ils donnent leur nom et qui ne sont pas autre chose que des marchés permanents (3). Dans tous ces

1. En Grèce (Huvelin. *Marchés et foires*, p. 71) chaque partie de l'Agora était souvent réservée à un commerce déterminé : V. pour Athènes Wachsmuth. *Die Stadt Athen im Altertum*, II, 462-463, 486 sq. — G. des Marez. *Org. du travail à Bruxelles*, p. 308-309. — V. *Urkundenbuch der Stadt Worms*, I, 275 : « *sita inter areas linitorum in inferiori foro civitate...* ». — Cf. *Livre des métiers*, p. CXXXV, et surtout la description des Halles de Paris dans Piganiol de la Force. *Description historique de la ville de Paris*, III, 281 sqq. (places des corps de métiers dans les Halles et rues des métiers autour des Halles). — Cf. Pigeonneau. *Histoire du commerce de la France*, I, 198-199 (place des métiers aux Halles dès le XIII[e] siècle). — Autres sociétés : Ling Roth. *Great Benin*, p. 132 (marchés de Benin). — *Voyage d'Ibn-Batoutah*, II, 431 (marchés de Constantinople : signale le caractère rigide de ces localisations). — Vambéry. *Voyages d'un faux derviche dans l'Asie centrale*, trad. fr., 1877, p. 150 (Boukhara). — Kohler. *Das Recht der Azteken* (*Z. f. vergl. Rechtswiss* VII, 75 marchés mexicains : cette organisation des marchés de Mexico était déjà connue de Munster. *Cosmographie universelle*, II, 2141).

2. V. Huvelin. *Marchés et foires*, p. 502 sqq. — Berty. *Topographie historique du Vieux-Paris, Région du bourg Saint-Germain*, p. 406 sqq. (foire Saint-Germain). — Ashley. *Hist. écon. de l'Angleterre*, I, 134-137 (Oxford, Winchester). — Rogers. *History of Agriculture*, I, 142 (Stourbridge). — Burnes. *Cabool*, 291. — Hunter. *Imperial gazetter of India*, VII, 311 (Kakora).

3. Un cas assez voisin, où la spécialisation est moins poussée, est celui où les produits faits avec une même *matière* occupent la même rue : ainsi au Caire les livres et les pantoufles sont vendus dans la même rue, parce que les premiers sont reliés en cuir (Ebers. *L'Egypte*, II, 1881, p. 72); à Rome déjà on vendait des livres dans le *vicus sandaliarius* (Baumeister. *Denkmæler*, III, 1527).

cas le lieu de la fabrication et le lieu de la vente ne sont point séparés ; le processus productif s'accomplit en son entier dans le même endroit.

Quant à la localisation par qualités, c'est une formation beaucoup plus rare et tardive (1), qui dépend de causes spéciales. La différence des qualités se traduit souvent par une différence de dignité dans les métiers, qui suffit à les séparer localement ; ou elle crée entre eux une opposition d'intérêts, et un besoin de n'être pas confondus jusque dans leur siège même (2). Mais ce phénomène répond surtout à des nécessités de police industrielle. Souvent cette localisation par qualités est imposée par l'autorité publique dans le but de rendre facile aux acheteurs la distinction des qualités (3), chose importante dans un système économique où l'art manuel joue un grand rôle. La nécessité aussi d'une main-d'œuvre spéciale et plus habile pour les qualités supé-

---

1. On la voit nettement développée dans un grand centre d'industrie comme Florence. Le drap de haute qualité se faisait dans le quartier de San Martino : les quartiers où se faisait le drap commun s'appelaient Garbo : d'où le proverbe « Nè Garbo nè San Martino » (Doren. *Studien aus Florentiner Wirtschaftsgeschichte*, I, 90-91).

2. L'intérêt des métiers faisant les qualités élevées était d'être nettement distincts des autres, mais ceux-ci s'y opposaient. A Bruxelles les ceinturonniers fabriquant l'article ordinaire essaient ainsi d'empêcher les ceinturonniers de luxe d'avoir une place spéciale au marché (Des Marez. *Org. du travail à Bruxelles au XVe siècle*, p. 310-311).

3. Ainsi à Florence : Ordonnance de 1409 interdisant de travailler à San Martino autre chose que la *lana francesca* : celui qui veut la travailler dans d'autres quartiers ne doit pas travailler d'autres laines dans le même atelier (Doren. *Studien aus Florentiner Wirtschaftsgeschichte*, I, 90). De même (I, 61, note 1) les draps mélangés ne pouvaient être fabriqués que dans deux rues. — A Amiens en 1371 l'échevinage assigne dans les halles des places spéciales aux pelletiers de vieux et aux pelletiers de neuf (Thierry. *Monuments pour servir à l'histoire du Tiers-Etat*, I, 646).

rieures commande la localisation de leur fabrication (1), et ici encore l'autorité publique intervient pour donner, à cette nécessité d'ordre technique, une efficacité et une sanction juridiques (2).

II

Le *sectionnement local* diffère très profondément de la spécialisation locale dans sa nature, et conséquemment dans ses causes.

Il consiste en l'organisation locale d'une série d'opérations tendant au même but ; au lieu que tout le processus productif s'accomplisse en un même lieu, chacune des transformations techniques successives qui le composent est le fait d'un groupe professionnel spécial lié à un emplacement spécial (3). De plus, s'il

1. C'est ainsi que les laines fines étaient fabriquées à la ville, les laines grossières aux faubourgs ou à la campagne : et ce devint obligatoire (Doren, I, 59, 60).

2. Ordonnance de 1477 interdisant aux *lanaïoli* des faubourgs de faire des laines valant plus de *10 soldi* l'aune (Doren, I, 61, note 1 ; cf. II, 180). — En 1409 on avait rendu directement obligatoire la limitation de la fabrication du beau drap dans le quartier de San Martino (Doren, II, 620). D'ailleurs le fait que l'impôt payé par les marchands à la corporation était plus fort dans ce quartier en raison de la prédominance de la belle qualité avait déjà suffi en fait à en faire sortir les marchands des qualités communes (Doren, I, 89-96).

3. A Saint-Riquier déjà on trouve une *rue des Foulons* (cf. Thierry, *Monuments*, IV, 576) ; à Paris une *foulerie* ou mortellerie, qui compte 10 foulons sur 28 contribuables (Géraud, *Paris sous Philippe le Bel*, p. 286-287). — On voit mentionnées aussi une *ruelle aux Foulons* (Jaillot, *Recherches critiques sur Paris*, III, 41) et une *rue des Teinturiers* (*ibid.*, III, 50). Même dans de toutes petites villes comme à Romans on retrouve cette rue des Foulons (Ulysse Chevalier, *Les rues de Romans*, 1900, p. 8 (1366) ; *ibid* à Saint-Quentin dès 1195, rue des Foulons et rue de la Teinturerie (Demangeon, *La*

apparaît dès l'origine de la ville différenciée, il ne progresse que lorsque se développe une organisation industrielle plus élevée, lorsque la ville, au lieu d'être le siège d'un complexus de fonctions économiques y ayant une importance égale, commence à se spécialiser (1). On ne rencontre plus ce phénomène que dans un petit nombre de sociétés — certaines sociétés européennes — et seulement à un certain stade de leur évolution.

---

plaine picarde, p. 261) : à Caen une rue des Teinturiers (Munster. *Cosmographie universelle*, I, 121-122, 2e série), à Damas une source des foulons. L'existence de ces deux mêmes rues dans ces villes différentes permet de croire qu'il s'agit là de localisations dues à des conditions physiques. A Montpellier au début du XVIe siècle les *pareurs* de drap ont leur place spéciale (Germain. *Histoire du commerce de Montpellier*, II, 483). — En Flandre on trouve même une rue de la Fourbisserie où sont les fourbisseurs (Thierry. *Monuments*, II, 143 note). — A Florence on retrouve un *Corso de Tintori* (Davidsohn. *Forschungen*, III, 213, VI, 527), et d'ailleurs presque tous les métiers entre qui était sectionnée la fabrication du drap avaient chacun sa rue qui portait son nom. (Perrens. *Histoire de Florence*, III, 232).

1. On voit le sectionnement de la production se développer dans les premières industries localisées, l'industrie textile et la draperie. V. à ce sujet pour la France : Fagniez. *Etudes sur l'industrie à Paris au XIIIe siècle*, p. 225-226. — Martin Saint-Léon. *Histoire des corporations de métiers*², p. 206-208, 454-455 (divisions de l'industrie de la laine à Paris au XIIIe siècle : cinq métiers successifs : filandiers, tisserands, foulons, tondeurs, teinturiers). — Giry. *Histoire de Saint-Omer*, 341 (trois divisions seulement : tisserands, fouleurs, tondeurs de drap). A Valenciennes en 1703 nous ne voyons aussi mentionnés que quatre métiers de la draperie : teinturiers, foulons, tondeurs, lainiers (*Coustumes de la ville, ban-lieu et chef-lieu de Valentiennes*, 1703, ch. II, p. 3). — Allemagne : Inama-Sternegg. *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, IV, 123-124. — Otto. *Die Bevœlkerung der Stadt Butzbach*, p. 58, 59, 63-64 (toute petite ville, et cependant on y trouve au début du XVe siècle treize spécialités distinctes qui se sectionnent l'industrie du drap). — A Emmerich à la fin du XIVe siècle cinq sections seulement (Liesagang. *Niederrheinisches Stædtewesen*, p. 648). — A Leipzig au XVIIIe siècle on voit se produire un grand développement du sectionnement, et dans des métiers différents : Petrenz. *Die Arbeitsteilung in Leipziger Gewerbe* dans *Foschungen* de Schmoller, XIX, 2, p. 34 sqq. : la spécialisation pourtant progresse encore beaucoup plus

Il semble donc qu'il soit en dehors de notre étude qui doit être restreinte aux formes élémentaires de la localisation des industries urbaines. Pourtant, le sectionnement local présente, avec la spécialisation, des caractères communs, qui présagent que ces deux phénomènes dépendent en partie de causes communes. Déjà le fait que l'un et l'autre sont compatibles avec la même forme d'industrie, le « métier », et que la spécialisation locale se conserve souvent intacte dans les mêmes milieux où le sectionnement local se développe, montre qu'ils peuvent au moins supporter des conditions identiques : et de même le fait que l'un et l'autre se traduisent juridiquement par la formation de « corporations », et prennent un caractère obligatoire (1). De fait, l'analyse des causes pourra démontrer cette identité partielle.

L'explication des phénomènes de *spécialisation* locale formera pourtant, dans la présente section, l'objet unique de notre recherche.

L'évolution de ces phénomènes présente trois caractères, qui excluent l'action de certaines causes, et qui jettent sur la nature des causes à retenir une certaine lumière.

Tout d'abord, quand on suit l'évolution d'une même

(p. 39). Le sectionnement apparaît aussi dans l'industrie du fer au XIVe siècle (Inama-Sternegg. *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, IV, 116). — Angleterre : on trouve des teinturiers spéciaux très tôt (*Ancient Laws and customs of the burghs of Scotland*, *Leges Burgorum*, XCIV. *De gilda mercatoria*, p. 46 : « Nullus *tinctor* »).

1. A Bruxelles il est interdit au tisserand d'ourdir la chaîne : cette tâche est réservée aux ourdisseurs (Des Marez. *Org. du travail à Bruxelles*, p. 200).

ville, ou qu'on considère successivement des villes qui sont à des degrés de plus en plus élevés de développement, on observe une *complication* de cette organisation locale, naturellement corrélative au développement de la division du travail et à l'augmentation du nombre des métiers ; le nombre des spécialisations locales va ainsi croissant quand on considère des villes de plus en plus importantes (1).

En second lieu, cette localisation présente une *netteté décroissante*. Au début elle est presque absolue ; chaque métier occupe son espace bien défini et nettement délimité, à lui réservé ; et la loi intervient pour sanctionner cette répartition (2). Puis les frontières entre leurs espaces respectifs se font plus vagues, et bientôt l'on trouve, vivant côte à côte, dans une même rue, des gens de métiers différents (3).

Enfin cette confusion locale des métiers s'accompagne de leur *décentralisation*. D'abord étroitement rapprochés et ramassés au centre de la ville, prolongement de l'ancien faubourg marchand (4), ils se diffusent dans les

---

1. Normalement, mais pas nécessairement. Nous ne pouvons insister ici sur ce point.

2. V. Doren. *Studien aus Florentiner wirtschaftsgeschichte*, I, p. 59 sqq, 88.

3. V. Martin-Saint-Léon. *Histoire des corporations de métier*[2], p. 150-151 (rôle de la taille de 1292 pour Paris).

4. C'est ce qu'on voit naturellement dans le Paris de Philippe le Bel. Nous avons relevé sur un plan la situation des rues portant des noms de métiers ; elles sont presque toutes ramassées au centre de la *ville* (abstraction faite de quelques rues de la *Cité* et de l'*Université*) ; la Foulerie est seulement un peu détachée vers l'Est, et la rue aux Oies un peu à l'écart vers le Nord ; les Cordiers sont près des remparts. Dans les anciennes villes d'ailleurs, les rues de métiers aboutissent au *Marché*.

autres régions de celle ci (1), et il se constitue dans l'espace urbain une distribution plus égale des fonctions. Ainsi la différenciation interne de la ville, considérée comme un tout, perd en netteté en même temps que la différenciation interne de son centre.

De ces trois faits parallèles résultent pour la recherche deux inductions. On est d'abord amené à se demander si ces trois mouvements ne seraient pas liés et ne se détermineraient pas l'un l'autre. En tous cas, on est assuré par là que les causes générales d'où dépend cette distribution locale perdent en intensité, ou qu'elle rencontre dans son milieu des conditions antagoniques, qui agissent contre elle de plus en plus fortement, à mesure que la ville passe par des formes plus élevées ;

---

1. A. Rome, on trouve très tôt des rues de métiers dans des quartiers divers et éloignés les uns des autres. (Jordan. *Topographie der Stadt Rom*, I[1], 517. 518). — De même à Paris, les boulangers d'abord fixés aux halles se sont répandus dans la ville. (Sauval. *Antiquités de Paris*, I, 616) ; de même les boucheries. (Sauval, I, 644-647, qui donne la statistique des étaux par quartiers ; d'importants centres sont en la Cité, aux quartiers Saint-Jacques, Sainte-Opportune, Saint-Martin, Saint-Antoine, Maubert.) — On trouve de même des rues aux cordes et aux cordiers dans le quartier Saint-Martin. (Jaillot. *Recherches critiques sur Paris*, II, 38 dès 1382), dans le quartier Saint-André-des-Arcs (*ibid.*, V, p. 62), dans le quartier Saint-Denis (*ibid*, II, p. 36, 43, 89, 91). — Le *Traité des Louanges de Paris* de Jean de Jandun (1323) nous dit : « D'excellents ciseleurs se trouvent sur le Grand-Pont et en beaucoup d'autres endroits ». (Leroux de Lincy. *Paris et ses Historiens*, p. 55). — Dès 1315, on rencontre des drapiers s'établissant dans un ancien monastère de la *Cité*. (Tanon. *Hist. des Justices ecclésiastiques de Paris*, p. 180). — A Florence, on peut faire des constatations analogues dès 1320. (Davidsohn. *Forschungen*, III, 214-219). — A Milan, chaque métier dès 1066 est divisé en *contrade* ou quartiers. (Perrens. *Histoire de Florence* I 188.) — Cf. sur cette division de certaines corporations florentines en *conventi* ou *quartieri* Doren. *Studien*, II, 178-179 ; mais l'industrie textile resta beaucoup plus longtemps concentrée dans certains quartiers.

on verra que ces deux processus ont agi de façon concourante.

Il nous faut donc démontrer successivement les causes originires de la spécialisation locale des métiers, puis les causes de son effacement.

CHAPITRE II

Causes originaires de l'organisation locale des métiers

I

Les historiens et les économistes ont présenté, de cette distribution locale, des explications qui se ramènent à deux types : l'explication *juridique* et l'explication *physique*. La première est la plus fréquente chez les historiens ; la seconde est courante chez les économistes.

D'après l'explication *juridique*, la localisation des métiers ne serait qu'une conséquence de leur organisation en corporations, c'est-à-dire de leur *régime juridique ;* ce serait le droit et la police de la corporation qui — pour des raisons qui seront exposées plus loin — aurait déterminé cette distribution (1). Mais cette cause à laquelle nous ferons sa part, ne peut être une cause constante et générale ; car la localisation des métiers urbains est un phénomène beaucoup plus général que

---

1. C'est surtout la thèse de Keutgen dans son livre *Amter und Zünfte* (ch. VII).

le régime corporatif ; la description qui vient d'en être faite démontre qu'elle a occupé une aire géographique beaucoup plus vaste ; elle l'a souvent précédé dans le temps, et elle lui a survécu : elle s'est développée dans des types sociaux plus différents. La généralité même de notre documentation nous permet ainsi d'éviter une erreur où sont tombés certains historiens pour avoir considéré exclusivement les sociétés du moyen âge occidental. D'ailleurs, le droit industriel, loin d'être la cause de l'organisation industrielle, n'en est que la conséquence et l'expression ; il ne peut que renforcer des situations déjà constituées par d'autres causes.

L'explication *physique* ou *technique* part de caractères techniques que présentent certaines fonctions industrielles, et qui effectivement contiennent en eux-mêmes certaines nécessités de localisation parce qu'ils impliquent de certaines conditions physiques qui sont elles-mêmes localisées ; c'est ainsi que les tanneurs, les foulons, les teinturiers, ont besoin de s'établir près de l'eau, et se trouvent ainsi naturellement ensemble le long de la rivière ou des fossés de la ville. Mais ici encore, quoique dans un autre sens que ci-dessus, la cause invoquée est trop particulière pour pouvoir rendre compte de la généralité de l'effet. Il ne s'agit pas d'expliquer la localisation de *certaines* fonctions isolées, mais l'organisation complexe de tout un ensemble de fonctions, où chacune d'elles a sa place. La localisation de chaque fonction implique celle des autres, et dépend des mêmes causes : ce n'est que lorsque cet arrangement s'est désagrégé qu'on rencontre des localisations

isolées. Si donc on croit que les causes de cette organisation sont à chercher parmi les caractères des métiers eux-mêmes, au moins faut-il que les caractères invoqués soient communs à tous les métiers localisés ; ce qui n'est certainement pas le cas des caractères techniques qui sont mis en avant (1).

La vérité est que les causes du phénomène sont beaucoup plus complexes : elles sont plus *nombreuses*, et de nature plus *hétérogène*. Ce sont à la fois des *propriétés du milieu social externe*, des *caractères de la ville*, enfin des *caractères des industries* elles-mêmes.

II

Les *caractères du milieu social* qui ont agi sont des caractères anciens, spécifiques des milieux sociaux où se forment ces villes et dont la localisation des métiers n'est qu'un prolongement, ou, si l'on veut, une survivance. Le plus essentiel, d'où les autres dérivent, est ce que nous appellerons l'*intensité* des groupes secondaires. Dans ces sociétés, les groupes secondaires ont une personnalité très accusée ; chacun constitue une unité compacte, une communauté étroite ; ils se sentent fortement distincts les uns des autres. De là deux conséquences. C'est d'abord que chacun de ces groupes tend à se faire une base géographique propre et dis-

---

1. Les caractères rendent beaucoup mieux compte des cas de *sectionnement* local (foulons, teinturiers, etc.)

tincte : toute division sociale tend à devenir une division locale. C'est ensuite que ces groupes sont entre eux en lutte fréquente ; et cela même les incite encore à tracer entre eux des frontières. On a déjà vu comment ces causes ont déterminé la localisation dans la ville du groupe des marchands considéré comme un tout : mais, à son intérieur, les solidarités professionnelles plus étroites ont la même intensité, et tendent aussi à s'exprimer en solidarités locales. Nous allons retrouver ces caractères du métier ; mais il importait de faire voir comment ils traduisent des caractères généraux de l'organisation sociale.

*
* *

Les *propriétés de la ville* sont à la fois *des propriétés qu'elle a en commun avec son milieu et des caractères qui sont spécifiques à la ville différenciée.*

I. — Tout d'abord les caractères généraux qui viennent d'être exposés sont aussi ceux de la ville, qui est un de ces groupes secondaires ; et cela qu'elle soit ou non différenciée. Cela contribue à renforcer l'existence des mêmes caractères et en particulier du caractère local, dans le métier lui-même. Celui-ci, se constituant dans et avec la ville, s'organise naturellement à son image. Sans doute, il présenterait bien sans cela des caractères analogues, puisque ces caractères sont généraux dans le milieu ; mais le fait que ces propriétés sont aussi celles de la ville, organisme plus restreint, qui agit sur la constitution du métier plus directement, en rend l'action sur celui-ci plus efficiente. La ville est une so-

ciété à base réelle et une société souvent divisée par de violentes luttes internes : les groupes secondaires qui la composent, familles, classes, métiers, tendent ainsi à constituer des unités compactes, leurs membres se serrent les uns contre les autres, à la fois moralement et matériellement ; et ainsi, sous l'action de cette pression externe, les métiers se localisent dans la ville différenciée pour la même raison que les familles et les clans dans la ville indifférenciée. Le même fait qui détermine dans celle-ci l'indifférenciation locale des fonctions diffuses dans les économies familiales, détermine maintenant la localisation des fonctions organisées en professions à travers celle des groupes qui en sont les organes.

II. — A côté de ces traits généraux, certains *caractères propres à la ville différenciée* ont travaillé dans le même sens.

C'est d'abord et surtout son *mode de formation*. La ville différenciée, issue d'une certaine unification du milieu social s'est faite, on l'a vu, par *agglutination d'éléments d'origine très diverse* ; et cela a d'importantes conséquences. Les artisans ont souvent des lieux d'origine très différents, les gens d'un même métier étant issus de la même nation ou de la même ville ; cela constitue les différents groupes professionnels comme étrangers les uns aux autres ; chaque métier se groupe ainsi naturellement à part, de même que le fait que les *mercatores* sont, dans leur ensemble, étrangers à la vieille agglomération à laquelle ils viennent s'agréger, a contribué à les en distinguer.

Le mode de formation de la ville est aussi *successif* ; et l'ensemble de ses métiers s'est constitué de la même façon. Il n'y a qu'une minorité de métiers qui soient apparus en même temps que la ville ; les autres se sont formés ultérieurement soit par *immigration de professions*, soit en se détachant des premiers. Les groupes professionnels sont donc d'âge différent : il y a des métiers anciens et des métiers nouveaux, comme il y a une vieille et une neuve ville : et ainsi, dans des sociétés où toutes les différences sont senties si fortement, les uns se situent naturellement à part des autres (1).

Mais la *fonction* même de la ville n'a pas été sans influence. Elle est devenue le siège propre des fonctions industrielles ; et tout son droit est imprégné de ce caractère. Les autorités urbaines sont investies d'un droit de police industrielle qu'elles exercent étroitement ; et une des règles essentielles de cette police est la contrainte de marché (*Marktzwang*) c'est-à-dire l'obligation de ne vendre qu'au marché. Or, la rue de métier n'est pas autre chose qu'un marché *spécialisé* et *permanent* (2), et conséquemment les mêmes réglementations l'atteignent. Par là la localisation des métiers se trouve, non point créée, mais renforcée ; elle devient obligatoire, et se trouve munie de sanctions juridiques. Les *motifs* de cette obligation sont multiples, et sont identiques à ceux

---

1. On voit que cette cause tend seulement à séparer deux groupes de métiers considérés l'un et l'autre globalement.

2. On sait que sur le *marché* lui-même, à l'origine, travaillent les artisans : il est à la fois le siège de l'industrie et du commerce.

de la contrainte de marché proprement dite ; elle a à la fois pour fonction d'assurer un approvisionnement facile (1), de déterminer entre les producteurs une concurrence effective, de rendre aisé le contrôle des produits par l'autorité publique (2), enfin de faciliter la police des étrangers (3).

On voit que ces derniers caractères de la ville constituent à eux seuls une explication insuffisante. Le mode de formation ne détermine qu'une séparation très générale, une division toute globale ; la fonction de la ville ne fait que renforcer, par l'intermédiaire de son droit, des localisations déjà constituées. Il faut donc nous tourner vers des caractères des industries, ou des métiers eux-mêmes.

*
* *

1. Cette considération est particulièrement importante dans l'application de la contrainte de marché au commerce des grains.

2. C'était même, a-t-on dit, le but essentiel des localisations obligatoires que de donner aux transactions un caractère public (G. von Below, *Altere deutsche Stædtewesen*, p. 104. — Inama-Sternegg. *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, IV, 249). — Les textes le disent d'ailleur, clairement. « Nullus qui facit panem ad vendendum, abscondat passems sed ponat in sua fenestra (dans sa boutique) *vel in foro, ut communiter vendatur*... Similiter erit de piscibus venalibus, *qui publice et in foro vendi debent*. » (*Leges Burgorum*, LXVII, dans Houard. *Coutumes anglo-normandes*, II, 418). — A Amiens une halle aux cuirs fut construite en 1540 à la suite de plainte des magistrats municipaux qui firent ressortir la difficulté pour les eswards d'aller de maison en maison chez les tanneurs (Tierry. *Monuments*, II, 611-614). Cf. De la Mare. *Traité de la Police*, II, 592-593 : «... pour qu'ils ne puissent se dérober à la vigilance des magistrats et aux yeux du public. »

3. Espinas et Pirenne. *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière* en Flandre, I, p. 37 : obligation pour les étrangers d'acheter à la halle. Des Marez. *Origine du travail à Bruxelles*, p. 306 (obligation pour les marchands étrangers de vendre à la halle : *ibid.*, Giry. *Histoire de Saint Omer*, p. 285. — De la Mare. *Traité de la Police*, IV, 345.)

Ce sont là en effet les causes les plus importantes, et qui agissent sur l'effet directement. Ces propriétés des métiers sont de divers ordres, qui présentent une généralité décroissante. Certaines sont *communes aux métiers et aux autres groupes secondaires* ; d'autres sont seulement des *caractères communs aux divers métiers* ; d'autres sont aussi des propriétés que présente l'ensemble des métiers, mais *seulement dans certaines sociétés* ; d'autres enfin sont des propriétés *spéciales à certains métiers*.

I. — En premier lieu, la localisation des métiers est certainement l'effet de caractères qu'ils ont en commun avec d'autres groupes sociaux ; car le caractère à expliquer lui-même ne leur est pas spécial. Ce ne sont pas seulement les groupes professionnels qui, dans la ville, s'organisent localement ; les autres groupes secondaires se distribuent de même façon. Les individus de même race, de même origine, de même religion, de même rang social, vivent aussi côte à côte, et forment une unité à la fois sociale et géographique. La ville différenciée, en raison de son mode de formation, n'est pas seulement faite de groupes professionnels différents ; elle s'est constituée par une amalgamation de groupes sociaux d'origine différente, et ce trait originel laisse, dans ses arrangements locaux, une marque profonde ; les gens de chaque nation (1), de chaque ville même (2), y habitent

1. Antiquité : Quartiers spéciaux des Tyriens, des Grecs à Memphis (Movers. *Die Phœnizier*, III, 187, 188, 189, exception à cette règle pour les Phéniciens) : corporation et local des Tyriens à Pouzzoles (Dubois. *Pouzzoles antique*, p. 87 sq.). — Moyen Age : Piganiol. *Descr. historique de Paris*, I, 27 (rue des Bourguignons, etc. ; *idem*, Stouff. *Nouv. Rev. hist. de droit*,

leur rue à part. De même l'ensemble des classes sociales y est assez complexe et hétérogène ; les degrés sociaux y sont plus distincts que dans la ville indifférenciée ; aussi certaines au moins des classes sociales, les no-

---

1898, p. 354, Arbois). — Maurer. *Stædteverfassung*, II, 28 (rue des Etrangers, rue des Teutons, rue des Frisons, etc.). — Heil. *Die deutschen Stædte im Mittelalter*, p. 114 (rue des Anglais à Lubeck). — Reinhard. *Die Seehandelsstædte*, p. 65 (rue des Flamands, rue des Hollandais à Kiel). — Lau. *Entwickl der Stadt Kœln*, p. 190, rue des Frisons à Cologne. — *Urkundenbuch der Stadt Worms*, I, 59 (*platea Frisonum*). — G. Yver. *Le commerce et les marchands dans l'Italie méridionale*, p. 176, 177. — Zdekauer. *Il constituto della comune di Siena*, p. 309, *strata francigena*. — Autres civilisations : Heyd. *Le colonie commerciali degli italiani in Oriente nel medio evo*, 1868, I, 88, (ruga Francigenorum *fuori delle citta*, à Rodosto). I. 55, 71, (quartiers des Gènois, des Pisans, à Constantinople, II, 300, quartier vénitien à Famagouste) — Cf. Heyd. *Histoire du commerce du Levant*, I, 255 (Constantinople). — *Voyage d'Ibn-Batoutah*, II, 448, II, 9-10 (à Bassora chaque nation occupe un quartier. — Le Strange. *Baghdad*, p. 127-128 (quartier persan). — Sauvaire. *Description de Damas, Journal asiatique*, V, 410 (rue des Médinois), 424 (rue des Arabes), 441 (quartier des Etrangers), 471 (quartier des Persans), VII, 435 (quartier des Turcs). — Anciennement à Siam chaque nation occupait son quartier (*Histoire naturelle et civile du royaume de Siam*, I, 1771, p. 12, 17). — Dans les premières villes américaines, la ville était divisée en carrés un pour les gens du Yorkshire, un pour ceux du Kent, etc. (Levermore. *The Republic of Newhaven, Johns Hopkins U. S.*, Extra-volume I, p. 45). — Il faut signaler enfin qu'on rencontre ce fait dans les sociétés africaines : Ratzel. *Politische Geographie*[1], p. 374 (Soudan). — Bruce. *Voyage aux sources du Nil*, IV, 32. — Cherbonneau (*Ghadamès et le commerce soudanien, Revue de Géogr.*, 1881, p. 413 ; *Géographie d'Aboulféda*, II, 181 note (Mequinez). — Binger. *Du Niger au golfe de Guinée*, nombreux exemples, II, 220-221, II, 397, II, 92-78 (Salaga), I, 366 sq. — Clozel. *Dix ans à la Côte d'Ivoire*, 1905, p. 195, (Bondoukon, plan p. 187). — Clozel et Villamur. *Coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire*, 1902, p. 30 (quartiers spéciaux des Sarrakolé, teinturiers), 33. — Spieth. *Die Ewe Stæmme*, p. 33 (quartier Haoussa à Keta). — Les plus vieilles civilisations ont connu ce phénomène dans la très ancienne Irlande, la capitale avait des rues d'étrangers (O'Curry. *Manners and customs of the ancient Irish*, III, 1873, p. 38).

2. Le Strange. *Baghdad*, p. 63, 128. — Germain. *Hist. du com-*

bles (1), les clercs (2), les libres (3), forment dans la ville comme une ville à part. De même enfin l'hétérogénéité fondamentale de la population urbaine se traduit par l'hétérogénéité des religions : certaines d'entre elles au moins voient leurs adeptes, tenus à l'écart, constituer des communautés tout à fait séparées du reste (4).

La généralité même de l'effet trahit la généralité de la cause ; elle témoigne que les facteurs essentiels de la localisation du métier sont des caractères que présentent aussi les autres groupes secondaires. Ces caractères sont au nombre de deux.

---

merce de Montpellier, II, 5 (rue des gens de Montpellier à Tripoli). — Ballard. *Domesday Boroughs*, 112 (rue des gens de Wye à Canterbury). — J.-F. Hermann. *Strasbourg*, I, 216 (rue des Fribourgeois). — Doren. *Studien aus Florentiner Wirtschaftsgeschichte*, I, 105 (rue des Florentins à Messine).

1. Maurer. *Stadteverfassung*, II, 21 (Rittergasse). — Stouff. *Nouv. Rev. hist. de droit*, XXII, 1898, p. 378 (Arbois, rue des Nobles près du mur d'enceinte). — Grenier. *Habitations gauloises et villas latines*, p. 115 note (*vicus honoris* à Mdz). — Thierry. *Monuments*, IV, 576 (à Saint-Riquier les *milites* ont leur rue comme les artisans).

2. Maurer. *Stædteverfassung*, II, 21 (*strata clericorum* à Cologne, Spire, etc.). — Jastrow. *Volkszahl deutscher Stædte*, p. 58 (*Mœnchenstrasse* à Rostock). — *Urkundenbuch der Stadt Worms*, I, 224, vicus clericorum : *ibid.* II, 54, 157, 450). — U. Chevalier. *Les rues de Romans*, p. 37 (rue des Clercs). — Reinhard. *Seehandelsstædte*, p. 64 : *Monumenta Wormatiensa*, p. 426, 519 (*Pfaffengasse*). — En Inde aussi les brahmanes ont leur quartier ou leur village à part (Senart. *Les castes dans l'Inde*, p. 51). A. Gondar le clergé occupe un quartier spécial (Westermarck. *Origin of Moral ideas*, II, 634) où les criminels ont droit d'asile.

3. *Vicus liber* ou *Freiestrasse* à Bâle (*Urkundenbuch der Landschaft Basel*, II, 617).

4. Le confinement des Juifs est un fait trop bien connu pour que nous fassions autre chose que le rappeler : V. en général Nübling. *Die Judengemeinden des Mitelalters*, Ulm, 1896. Nous signalerons seulement qu'on le retrouve dans les civilisations les plus diverses. Antiquité. — Toutain. *Cités romaines de la Tunisie*, p. 252 et Ziebarth. *Kulturbilder aus griechischen Stædten*, p. 110. Orient. — Heyd. *Histoire du*

Tout d'abord, le groupe professionnel, dans ces types sociaux, n'est pas seulement l'organe d'une fonction économique : il est une *société*, constituant entre ses membres une véritable communauté de vie. Loin de n'être qu'une institution économique, la profession est une famille (1), une armée, une confrérie, une Eglise (2) et un Etat ; elle a ses propriétés (3), ses dieux (4), ses fêtes, son gouvernement ; au lieu de n'être qu'un organe spécialisé, elle a une riche multiplicité de fonctions ; elle forme une société complète, qui dépend bien des autres groupements au point de vue économique, mais qui se suffit à elle-même pour toutes les autres nécessités de la vie. Mais les autres groupes sociaux présentent alors

---

Commerce du Levant, I, 249, 250, et *Colonie commerciale*, I, 18-19 (Constantinople). — Ebers. *L'Egypte*, II, 160 (Le Caire) Sauvaire. *Description de Damas* (*Journal Asiatique*, VI, 423).— Barbier de Meynard. *Dictionnaire de la Perse*, p. 45 (Ispahan) 613. — Masson. *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIe siècle*, p. 491. — Dapper. *Description de l'Afrique*, 1686, p. 177 (Alger) 131, Maroc : quartier des juifs a son mur distinct et « ressemble à une seconde ville ». — Jackson. *An account of Morocco*, p. 122.

1. Cf. Durkheim. *Division du travail social*[2], p. XIII-XIV. 1.— Baudry, v° *Collegium*, in *Dictionnaire des antiquités* de Daremberg et Saglio, I[2], p. 1292 (repas en commun). —H. Hauser. *Ouvriers du temps passé*, p. 165 (obligation d'assister à des banquets en commun).

2. Le fait même que la confrérie du métier prenait quelquefois le nom d'*abbaye* est significatif (U. Chevalier. *Fragments historiques sur Romans*, p. 154-155 ; *abbatia mercatorum*, abbaye des sauniers). — Non seulement elle était une Eglise, mais elle avait son église, qui était proche de la rue qu'occupait le métier.

3. Dont la plus importante était la maison commune, la *Gildhalle*.

4. Déjà dans l'Ancien Mexique les ouvriers qui taillaient la plume avaient leur dieu : ils étaient fixés dans un quartier spécial, et le soin de préparer la peau dont on revêtait ce dieu aux jours de fêtes était réservé aux gens de ce quartier (Sahagun. *Histoire des choses de la Nouvelle-Espagne*, p. 587-588). — A Rome nous connaissons l'*Apollo Sandaliarius* qui était fixé dans le *vicus sandaliarius* (Baumeister. *Denkmæler des Klassischen Altertums*, III, 1527).

le même caractère : la famille est une unité sociale du même genre ; et de même les gens d'une même nation ou d'une même ville, d'une même classe, d'une même religion, forment dans la ville une petite société pourvue de tous ses organes essentiels (1). C'est un trait général des groupes secondaires dans ces sociétés, que de saisir les individus par l'ensemble de leurs activités, au lieu de ne les enrôler qu'en vue de fins spéciales.

En second lieu, le métier est une société *restreinte ;* le nombre de ses membres est généralement très faible. Par conséquent, son unité morale est particulièrement forte ; c'est ce dont témoignent les caractères de son droit, dans les milieux où le groupe professionnel a pris assez de consistance pour s'organiser juridiquement. Les caractères de la réglementation corporative montrent à quel degré de solidarité atteignait cette petite société. C'est là encore un trait commun aux divers groupes sociaux qui forment la ville (2), et qui sont tous des unités restreintes parce que la ville elle-même est telle.

Ces deux caractères travaillent l'un et l'autre, chacun à sa manière, à localiser étroitement les groupes sociaux qui les présentent, et parmi eux le métier.

Il y a d'abord, pour une *société* qui n'est pas seule-

1. La nation a avec son quartier ses dieux (Carthaginois à Marseille : Movers. *Die Phœnizier*, IV, 115) son gouvernement (Heyd. *Histoire du commerce du Levant*, I, 150-164, autonomie juridique et économique du quartier de nation : il a son bailliage ses moulins, fours, abattoirs, etc.), son église (Heyd. *Colonie commerciali degli Italiani*, I, 53, 109, église des Persans et des Vénitiens à Constantinople.)

2. V. en particulier sur la solidarité de la famille dans la ville. G. Espinal. *Les guerres familiales dans la commune de Douai aux XIII[e] et XIV[e] siècles*, extr. de la *Nouv. Rev. hist. de Droit*, 1899.

ment le moyen d'une fonction économique, mais qui est constituée par tout un ensemble complexe d'institutions et de traditions, une nécessité en quelque sorte matérielle à se faire un espace propre et défini ; une société n'est même pas concevable sans un tel espace. Tant que la famille, l'Eglise, le métier, forment des sociétés de ce genre, elles ont ainsi leur espace ; ce n'est que quand elles commencent à se dissoudre, quand elles perdent leur unité et leur personnalité, et deviennent de simples organes d'une fonction donnée, qu'elles se distendent localement et se dispersent. La famille ou la profession d'aujourd'hui n'est plus une unité locale, parce qu'elle a cessé dans la même mesure d'être une société.

Mais ce sont surtout des nécessités morales qui poussent ces sociétés compactes à vivre dans des espaces nettement définis.

Tout d'abord, plus une société a une conscience forte, et plus elle est nécessitée à se faire une base géographique strictement limitée ; plus aussi lui est nécessaire ce que Simmel a appelé *l'exclusivité de l'espace* (1) : c'est-à-dire que dans son espace il n'y a pas place pour un autre groupe, de même que dans l'espace de la ville il n'y a pas place pour une autre ville. La personnalité du groupe s'effacerait, si un autre groupe participait d'un quelconque de ses éléments matériels ; il faut que ses choses, et parmi elles son espace, lui soient propres : on a indiqué comment la caste, qui n'est que le métier devenu héréditaire et obligatoire, perd de son unité quand l'usage de certaines choses cesse de lui être réservé.

1. *Soziologie*, p. 617-620.

Surtout, toute société ayant une forte personnalité est nécessitée à se penser à l'aide de certains signes externes et matériels, qui rendent en quelque sorte son unité, et par là sa réalité même, visible à tous les yeux. A cette nécessité d'*emblématisation*, le groupe professionnel n'a pas échappé, tant qu'il a été une société à conscience forte. Non seulement l'emblème manifeste aux autres groupes l'existence du groupe; mais par lui le groupe même qu'il représente reprend conscience de sa personnalité. Le symbole maintient et refait ici l'unité de son objet, car il lui permet de se penser et de s'affirmer comme un tout distinct de ses parties ; et à cet égard on peut dire qu'il en conditionne l'existence même.

Or, il est facile de montrer que l'espace d'une société est lui-même un de ses emblèmes. Chaque groupe possède des symboles d'espèces diverses; blasons et armoiries, sceaux, bannières, etc. ; et le métier possède aussi ces divers emblèmes (1). Or il y a de certains groupes dont nous savons que leur espace, ou sa frontière, joue le même rôle. Les clans se divisent l'espace tribal, et sont liés chacun à une partie de celui-ci qui est considérée comme ayant une nature spéciale ; et, par contre-coup ils se sentent eux-mêmes mieux distincts. Les classes sociales se pensent souvent par les mêmes moyens. Loin d'ailleurs que ce soit là une nécessité particulière à ces groupes restreints, la frontière

1. V. en particulier pour les sceaux Desmaze. *Les métiers de Paris d'après les ordonnances du Châtelet, avec les sceaux des artisans*. 1874. p. 170 sq.

remplit dans une nation la même fonction. Or, le métier, sous sa forme première, n'est qu'un clan ou une famille à fonction spéciale (1); il a donc dû user des mêmes emblèmes (2). Ce qui confirme cette fonction de l'espace des groupes comme emblème c'est que, de même que les blasons ou les vêtements — qui ne sont souvent eux-mêmes que des emblèmes — serven à marquer extérieurement la hiérarchie des groupes secondaires, de même celle-ci se marque par la séparation de leurs espaces; les castes élevées occupent leur espace réservé, interdit aux gens des autres groupes, et qui exprime aux yeux de tous leur haute dignité (3). On a donc toutes raisons de croire que la localisation des métiers proprement dits a eu, à l'origine, la même fonction d'emblématisation que la localisation des castes, dont ils ont, à l'état atténué, tous les caractères.

II. — En second lieu, un caractère des métiers est entré en action qui, sans être aussi général que les précédents, est commun aux métiers et à d'autres groupes en particulier à la ville ; c'est leur caractère *réel*. C'est le caractère que le métier possède en lui-même, comme

1. Nous avons montré comment il sort directement du clan spécialisé. *Vie religieuse et vie économique*, 1908, p. 46 sqq. — Cf. aussi Somlo. *Der Güterverkehr in der Urgesellschaft*, 1909, p. 157-159. — Le rapprochement que nous faisons au texte entre le métier et le clan n'est donc pas du tout osé.

2. Tous les faits que nous avons cités ailleurs (*ibid.*), où l'on voit les métiers considérés comme doués de qualités mystiques spéciales, les rapprochent encore du clan à cet égard. C'est là certainement la cause essentielle des rues de métiers africaines.

3. V. Arthur Glyn Leonard. *The Lower Niger and its tribes*, p. 371. Les dignitaires et le roi ne doivent pas dépasser certaines limites ; et l'auteur montre très bien comment cela correspond à une nécessité d'emblématisation de leur rang.

tous les groupes dans les types sociaux élémentaires, où les groupes secondaires sont en même temps des divisions territoriales. Mais, par ailleurs, ce caractère réel du métier résulte directement, par plusieurs voies, du caractère réel de la ville. On a déjà vu comment la partie différenciée de la ville présente ce caractère au même degré que l'autre; le groupe total des *mercatores* est une société réelle (1); le marchand est un bourgeois de même espèce que les autres en tant qu'il doit réaliser les mêmes conditions, et parmi celles-ci la possession d'une terre ou d'une maison ; et d'ailleurs le marchand est lui-même souvent agriculteur. Les groupes secondaires qui composent ce groupe total, c'est-à-dire les métiers, présenteront donc naturellement les mêmes caractères.

Mais le caractère réel du métier se relie encore d'autre façon à celui de la ville. Le métier est un des éléments juridiques essentiels de la ville ; il est une propriété spécifique de la ville différenciée ; c'est ce que montre le lien étroit qui existe entre le métier et la bourgeoisie. On acquiert (2) et on perd (3) la bourgeoisie en acquérant et en perdant le métier comme en acquérant et en perdant la possession territoriale ; et tout bourgeois est tenu d'appartenir à un métier (4). Aussi

1. V. Pirenne. *Histoire de Belgique*, I, 173.
2. Gilliodts Van Severen. *Coutumes de la ville de Bruges*, I, 530 (encore en 1691, décret portant que tous ceux qui exercent un franc négoce sont bourgeois).
3. Flammermont. *Histoire de Senlis*, p. 187 (Statuts des lingers, 1311 : « S'il estoit seu que nus ne nule engagast chaiennes ne fil d'autrui, *il pert le mestier et la ville* à tous jours ».)
4. Ainsi à Noyon : Lefranc. *Histoire de Noyon*, p. 175.

le métier a la même nature juridique que la ville (1) et par suite le territoire en est aussi un élément essentiel. Le métier est même une véritable division administrative de la ville, qui est divisée en métiers (2) comme elle l'est en quartiers ou en rues ; et on comprend ainsi comment le métier lui-même peut être un quartier ou une rue.

III. — L'action de cet ensemble de causes déjà complexe a été renforcée par celles de certains caractères communs aux différents métiers, mais qui sont propres à ce genre spécial de groupe secondaire ; ce sont des caractères d'ordre économique. Nous faisons allusion aux propriétés générales du métier considéré comme forme d'industrie. Ce qui le définit à ce point de vue, c'est l'existence d'un rapport direct entre le groupe producteur et le groupe consommateur : l'artisan est en même temps le marchand de son produit, ainsi qu'en témoigne le nom même de *mercator* qui qualifie sa situation sociale. Ce rapport direct est même quelque chose de si essentiel, qu'il est imposé et sanctionné par le droit. Il en résulte deux conséquences. L'artisan,

---

1. On a pu dire que l'art est une petite commune qui a les mêmes principes que la grande (Luchaire. *Le statut des neuf gouverneurs et défenseurs de la commune de Sienne*, *Mélanges Ecole Rome*, XXI, 1901, p. 28, note 2.) A Surate la guilde de chaque métier porte le nom de *panchayat* comme le conseil du village (Hunter, *Imperial gazeteer of India*, XIII, 135.)

2. Lefranc *ibid.* : les bourgeois non manuels furent réunis en une division spéciale, les *huiseux*. — Les bourgeois de Wissembourg étaient divisés en sept tribus de métiers : les vignerons, les tisserands, les serruriers, les cordonniers, les marchands, les boulangers et les bouchers. (Reuss. *L'Alsace au XVIIIe siècle*, t. I, p. 478.) : à Turckhein, il n'y a que deux tribus, les vignerons et les artisans. (Reuss. *ibid.*, t. I, p. 496.)

étant un marchand, se trouve atteint par la contrainte de marché : la localisation obligatoire de la vente a souvent ainsi pour effet indirect celle de la production. De plus, la police de la ville, et celle de la corporation là où existe celle-ci, interviendront directement dans l'organisation de l'industrie, pour assurer la séparation locale des métiers dans l'intérêt des acheteurs (1). Ceux-ci, étant en relation directe avec les métiers, en influencent directement l'organisation.

IV. — A côté de ces causes générales, des caractères plus spéciaux sont entrés en action. Ce sont, soit des caractères communs aux différents métiers, mais qui ne se rencontrent pas dans tous les milieux sociaux où domine cette forme d'industrie ; soit à l'inverse, des caractères particuliers à certains métiers, mais que ceux-ci peuvent présenter de façon constante dans les divers milieux.

Les premiers sont eux-mêmes de deux sortes ; ils tiennent soit à l'*origine* des métiers, soit à leur *droit*.

Dans certaines sociétés, les métiers sont issus directement de clans spécialisés et localisés, lorsque la ville différenciée n'est elle-même que le resserrement d'une organisation de ce genre. Ils présentent donc naturellement aussi le même caractère local ; l'organisation locale des métiers n'est que le prolongement de celle des clans. Dans d'autres sociétés, les métiers ne sont que des castes dont le caractère économique a pris un

---

1. Voir plus haut.

développement particulier ; comme les castes elles-mêmes, ils s'opposent localement (1).

Quant aux caractères d'ordre juridique, ils sont constitués par cette organisation qu'on désigne du nom de *régime corporatif*, et qu'ont revêtue les métiers dans diverses sociétés spécialement dans nos sociétés européennes, mais aussi en Inde, en Chine et dans diverses civilisations antiques. L'influence de ce régime a été exagérée quant à son étendue ; mais, là où il existe, son action est certainement très efficace.

Le droit de la corporation imposait en effet directement, comme le droit de la ville, la localisation des métiers, et cela à la fois dans l'intérêt des producteurs et dans l'intérêt des consommateurs. En contraignant les gens d'une même profession à travailler et à vendre dans le même lieu (2) on maintenait entre eux une concurrence effective et surtout on rendait aisé le contrôle de leurs

---

1. V. sur le confinement de castes spécialisées dans des quartiers ou même dans des villages spéciaux. Hanoteau et Letourneux. *La Kabylie et les coutumes Kabyles*, t. I, p. 46. — Van-Gennep. *Tabou et Totémisme à Madagascar*, p. 297-298. — Schurtz. *Das Afrikanische Gewerbe*. p. 43. — Steinmetz. *Rechtsverhæltnisse von eingeborenen Volkern in Afrika und Ozeanien*, 1903, p. 173-174. — Senart. *Les castes dans l'Inde*, p. 197.

2. Déjà à Rome les gildes de métiers avaient au marché leur place fixée par l'autorité (Jordan. *Topographie der Stadt Rom*, I², 378). C'est là une règle juridique très générale, qui a été bien étudiée pour Florence par Doren. *Studien aus Florentiner Wirtschaftsgeschichte*, I, 58 sqq., II, 613-621. — On va quelquefois jusqu'à fixer le lieu où se feront certaines opérations techniques tenant à un métier déterminé : V. Zdekauer, *Il constituto della comune di Siena*, p. 329 : « Ut lana vel coria non laventur in lavatoriis et trogis comunis », et p. 330 : « De inveniendo loco ubi possint fieri piscine pro arte lane. » — De plus à cette obligation positive de localisation correspond l'interdiction du travail non localisé, du « travail en chambre ». — Cf. Eberstadt. *Das franzœsische Gewerberecht*, p. 270-271.

produits par l'autorité publique (1). On ne peut pas nier que ces règlements aient été efficaces au moins tant qu'ils exprimaient les besoins réels et présents du groupe consommateur : alors ils pouvaient utilement renforcer les localisations déjà existantes à la fois en transformant des nécessités mécaniques en réalisations conscientes, et en leur donnant une sanction sociale.

Nous arrivons enfin aux causes les plus particulières quant à leur domaine d'action ; ce sont les caractères spéciaux à certains métiers, qui naturellement ne travaillent à localiser que ces métiers, et les séparent de l'ensemble des autres. Ce sont d'abord des propriétés techniques des industries elles-mêmes ; certaines activités, impliquant des états ou des mouvements qui apparaissent à la conscience collective sous un jour défavorable, sont particulièrement méprisées, et ceux qui les exercent sont plus ou moins sévèrement tenus à l'écart. Cette indignité est souvent le fait de travaux particulièrement pénibles quant à l'effort qu'ils exigent ou quant aux conditions d'hygiène où ils s'exercent.

---

1. V. Levasseur. *Histoire des classes ouvrières*, I, 423, qui fait jouer à la surveillance des métiers le rôle essentiel. — Une ordonnance de 1408 s'exprime ainsi : «... chacun en sa Halle destinée pour son métier et marchandise, afin que toutes manières de gens qui vouldront avoir et acheter, puissent et doivent avoir *meilleur marché,* et plus grant facilité d'en avoir, *et aussi que lesdites denrées puissent être vues et visitées plus aisément par les gardes desdits métiers...* » V. sur cette influence du contrôle des produits sur la localisation : Doren, *Studien*, II, 617-618. — Lau. *Entwicklungsgeschichte der Stadt Kœln*, p. 291. — *Ordonnances*, IV, 630 (1366) localisation des changes à Rouen : «... ne peuvent estre si bien tenues et gardées les ordonnances faites sur le cours de nos Monnoyes, comme elles seroient se lesdits changes estoient l'un de lez l'autre », en conséquence on ordonne que « tous lesdits changeurs de laditte ville soient ensemble ».

D'autres fois ce n'est plus l'indignité de l'activité elle-même, mais celle de la classe ou de la race qui l'exerce et souvent la monopolise en fait, soit parce qu'elle l'a importée dans la ville, soit en raison même du mépris où cette activité est tenue, qui détermine indirectement la localisation de cette activité, en déterminant la mise à l'écart du groupe dont elle est la propriété (1).

*
* *

L'ensemble complexe de causes qui vient d'être reconstitué est fait, comme on voit, d'éléments de nature diverse ; les phénomènes qui concourent à la production de l'effet sont plus ou moins généraux ; leur aire d'influence est plus ou moins étendue. Mais, parce qu'ils sont de nature diverse, ces éléments agissent aussi sur l'effet de façon diverse. Certains le déterminent directement, d'autres médiatement. Tantôt les causes immédiates, les caractères du métier, apparaissent comme des conséquences directes des caractères de la ville ; tantôt les uns et les autres apparaissent comme des cas particuliers de propriétés générales des groupes sociaux et du milieu social lui-même.

1. Au Soudan, les Haoussa teinturiers ou forgerons ont leur quartier ou leur village à part et se marient entre eux : Binger. *Du Niger au Golfe de Guinée*, II, 167 (plan de Bondoukou). — Clozel. *Dix ans à la Côte d'Ivoire*, p. 201, p. 187-202. — Clozel et Villamur. *Coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire*, p. 35. — Dans les villes grecques les industries méprisées étaient exercées par les Phéniciens qui avaient leurs quartiers (Movers. *Die Phœnizier*, IV, 121). — A Thèbes et en Syrie, au moyen âge, la teinture était exercée par les Juifs (Heyd. *Le colonie commerciali degli italiani*, I, 139-169. — V. Doren. *Studien aus Florentiner Wirtschaftsgeschichte*, II, 617.)

Mais certaines de ces causes sont, à d'autres points de vue encore, des causes générales. En premier lieu, certaines d'entre elles sont les mêmes qui localisent aussi les groupes à fonction indifférenciée, et déterminent la division locale de la ville indifférenciée ; ce sont surtout les caractères du milieu social externe et, notamment, sa morphologie. De plus, d'autres causes de localisation des métiers sont les mêmes qui séparent l'une de l'autre la partie différenciée et la partie indifférenciée de la ville : ce sont notamment les différences d'origine, d'âge et de fonction, qui se retrouvent entre les métiers comme entre les régions de la ville. On voit par là comment, dans ces sociétés, certaines différences entre des groupes suffisent à les isoler ; les différences sociales apparaissent ainsi, dans certains milieux sociaux, comme particulièrement efficientes. Mais on voit aussi qu'abstraction faite de ces nécessités générales, la localisation des métiers urbains répondait à des nécessités à elle propres, où elle trouvait de suffisantes raisons d'être.

CHAPITRE III

Effacement de la localisation des métiers

Deux ordres de faits ont travaillé à dissoudre cette organisation. C'est d'abord l'effacement de ses causes originelles ; c'est ensuite l'apparition de phénomènes nouveaux avec lesquels elle était incompatible, alors même que ses raisons d'être premières auraient subsisté.

I

Les caractères généraux du milieu social qui avaient favorisé la localisation des métiers s'effacent de plus en plus, à mesure que la société atteint des stades d'évolution plus élevés. Le caractère local et réel des groupes secondaires tend à se perdre par suite de la formation, à côté des anciens groupes territoriaux, de groupes sociaux qui n'ont point de base locale, et qui sont des associations personnelles. Enfin, l'état de guerre cesse aussi d'être régulier ; les luttes intra-sociales disparaissent, tandis que la guerre entre les sociétés élargies devient de plus en plus intermittente.

Les anciens caractères de la ville perdent aussi de

leur intensité. La ville devient un centre industriel et commercial, et se détache de la terre ; elle se transforme de plus en plus en une association personnelle. Quant à l'influence du mode de formation de la ville, elle cesse d'être agissante, par le seul effet du temps, à mesure que la ville vieillit, sans que soit nécessaire aucun changement dans sa constitution. D'ailleurs, alors même que les caractères premiers de la ville subsisteraient dans leur intégrité, ils influent de moins en moins sur ceux du métier, car le lien entre le métier et la ville se fait plus lâche ; à mesure que le métier cesse d'être une *société* pour devenir une institution économique, il cesse aussi d'être un élément et une division de la ville dont il est devenu, quant à sa nature même, profondément différent.

C'est qu'en effet les caractères anciens du métier lui-même s'effacent. A mesure que la ville se développe, les métiers se multiplient ; l'importance relative de certains d'entre eux va croissant, et on voit se substituer à la spécialisation des métiers, le sectionnement de la production, qui brise le rapport direct entre le groupe industriel et le groupe consommateur. Chaque métier lui-même devient un groupe plus nombreux ; le nombre des maîtres augmente, ce qui diminue l'unité morale de la société qu'ils forment, et développe entre eux une concurrence plus âpre (1). En même temps, le régime

1. Ce qui les incite à se disséminer : v. Fagniez. *Etudes sur l'industrie à Paris au* XIII[e] *et au* XIV[e] *siècles*, p. 20. — Aussi, pour empêcher une concurrence trop forte, on va plus tard par un véritable renversement de l'ancienne règle jusqu'à interdire à un maître nouveau d'ouvrir boutique à moins de douze maisons de son ancien maître. (Boissonnade. *Essai sur l'organisation du travail en Poitou,* II, 143 ; Niort, 1730.)

corporatif se désagrège, sous l'action de causes diverses qui ne sont pas à rechercher ici ; et ainsi les causes adjuvantes et locales, comme les causes essentielles et générales de l'organisation des métiers cessent d'être, dans la même mesure où s'accomplit le développement de la ville.

Bien plus. Alors même que la morphologie première du métier survivrait intacte, elle suffirait à elle seule à déterminer la dissémination de chaque métier, à mesure que la ville croît en population et en étendue (1) ; car c'est précisément alors l'existence d'un rapport direct entre l'artisan et l'acheteur qui force l'un à suivre l'autre et nécessite le groupe industriel à se distendre, à mesure que le groupe urbain lui-même s'étend.

II

Mais surtout, des conditions nouvelles apparaissent, avec lesquelles la localisation des métiers, sous la forme simple qui a fait l'objet de cette étude est in-

---

1. C'est naturellement à Paris qu'on peut observer le mieux cette influence. V. notamment sur la décentralisation graduelle des boucheries : Fagniez. *Etudes sur l'industrie à Paris*, p. 24 sq., et De La Mare. *Traité de la Police*, II, 560, 566-567. En 1358 on établit six étaux de bouchers dans le prieuré Saint-Eloi, au delà de la porte Saint-Antoine, en faisant valoir la commodité que cela procurerait aux habitants de ce faubourg, éloignés des boucheries centrales. (Fagniez, *op. cit.*, p. 25 : texte p. 279.) Les boulangeries s'étaient naturellement aussi très disséminées : V. l'état de dispersion des boulangeries de Paris en 1721 dans De Boislisle. *Mémoire de la généralité de Paris*, p. 669. (Statistique des boulangers dans la ville et les faubourgs : il y en a 195 dans la ville contre 294 dans les faubourgs).

compatible. Ce sont des caractères nouveaux que prennent le milieu social, la ville et le métier lui-même et qui tendent à faire perdre à celui-ci toute base locale définie.

I. — La société cesse d'être un amalgame inorganisé de groupes locaux relativement fermés les uns aux autres ; elle s'unifie de plus en plus, des groupes secondaire jusque-là indépendants deviennent solidaires : l'économie locale fait place à une économie plus large. La conséquence est que la fonction économique de la ville gagne d'autant en étendue ; désormais certaines au moins des industries urbaines fonctionnent pour un cercle beaucoup plus vaste, national et même extranational. Dans la même mesure, l'activité de chaque industrie devient moins constante et plus changeante qu'elle n'était; elle est maintenant soumise à toutes les conjonctures d'un marché large, qui sont beaucoup plus variables que celles d'un marché étroit; car plus un milieu est vaste et complexe, plus il offre de chances de variation. L'activité de chaque fonction devient sujette à un rythme d'expansion et de contraction ; autrement dit, le phénomène des crises apparaît en germe. Dans ces conditions il n'est plus possible à une industrie de conserver une base locale stable. L'importance de la fonction passant rythmiquement par des valeurs différentes, l'organe est nécessité à en suivre les variations ; ses divers éléments, hommes et choses, augmentent ou diminuent parallèlement au volume de la fonction ; et parmi ceux-ci la base locale de l'industrie. Tout arrangement géographi-

que défini et obligatoire devient impossible (1), et le siège de l'industrie est nécessité à se contracter et à se distendre rythmiquement (2). En même temps se transforme la nature même des groupes sociaux. Jusque-là, chaque groupe secondaire avait sa base géographique déterminée ; peu à peu des groupes se forment, qu n'ont plus de base locale fixe, ou qui en ont une trop étendue pour être facilement perceptible. C'est ainsi qu'avec la centralisation politique et économique se constituent les Etats, les Eglises, les sociétés de commerce. L'occupation d'un espace défini n'est plus un caractère constant des groupements sociaux ; cet appu général que leur prêtait le milieu social fait désormais défaut à ceux des groupes qui restent des sociétés locales.

II. — Corrélativement aux changements du milieu, la ville prend aussi, tant dans sa morphologie que dans sa fonction, des caractères nouveaux.

Tout d'abord, elle *s'agrandit,* sa population et son espace deviennent plus considérables ; d'où, sur l'or-

1. Doren. (*Studien aus Florentiner Wirtschaftsgeschichte*, I, 91-92) montre comment l'interdiction de fabriquer du drap fin en dehors de San Martino se heurtait à des obstacles de ce genre. Dès que l'exportation était réduite par une guerre étrangère, beaucoup de fabricants de San Martino étaient ruinés, puisqu'on les empêchait de faire du drap commun. Toute spécialisation définie devient impossible dans un milieu aussi changeant.

2. Doren, *ibid.*, I, 63 : Dans les périodes de crise (on sait l'importance qu'ont eue les faillites à Florence) beaucoup d'ateliers de fabrication étaient désertés et vides, et on les transformait en maisons d'habitation, la population étant très dense ; la fonction des choses changeait ainsi suivant les nécessités du moment. Puis, quand l'activité reprenait, on était par là obligé de fonder en dehors de l'ancien espace occupé par l'industrie de nouveaux ateliers. Des ordonnances de 1519, 1534, 1553, durent le permettre expressément.

ganisation des métiers, diverses conséquences. Le nombre des métiers augmente : c'est là un fait dont on mesurera plus loin la portée. De plus, les métiers sont directement induits par cette extension de la société urbaine à se décentraliser ; il leur faut suivre les consommateurs et se disperser avec eux (1). Et quand la ville s'agrandit et constitue par elle-même un marché important, le métier se met à fonctionner essentiellement pour elle, au lieu de fonctionner pour les habitants du plat pays venant périodiquement au marché. Le groupe consommateur est maintenant moins dispersé ; par suite, étant plus facile à atteindre, il n'a plus à venir se concentrer périodiquement en un point de la ville où devaient être ramassés les métiers ; ce sont maintenant ceux-ci qui vont à lui. *La déconcentration locale du métier résulte ici d'une contraction relative dans l'étendue spatiale de sa fonction*, dont maintenant le cercle urbain forme l'essentiel ; tandis qu'on va voir au con-

1. C'est ainsi qu'à Paris les boucheries se sont progressivement disséminées dans la ville (De la Mare. *Traité de la Police*, II, 557-567); quand la Ville se développa, une boucherie y fut créée pour dispenser ses habitants d'aller à la boucherie de la Cité ; puis d'autres au bourg Saint-Germain, etc. De même les fours (Levasseur. *Histoires des classes ouvrières*, I, 378) et les marchés. (De la Mare. *Traité de la Police*, IV, 372 : marque l'influence de cette nécessité, le public devant pouvoir « trouver ses besoins sans beaucoup de peine ni d'embarras ». et observe de plus que, lorsque le commerce se développe, une Halle ne peut être assez étendue pour « contenir à la fois un peuple innombrable qui afflue à la même heure pour prendre les provisions, et les marchands qui les apportent. ») V. sur la décentralisation des marchés à Rome Homo. *Lexique de topographie romaine*, V° *Macellum*, p. 330. (Auguste crée un marché par région), de même Alexandre fit créer des magasins à grains dans toutes les régions (Gilbert, *Geschichte und Topographie der Stadt Roms*, III, 288).

traire la déconcentration de certaines industries spécialisées résulter d'un accroissement dans l'étendue de leur fonction. Enfin, de par cet accroissement de la ville, la police industrielle de la ville et de la corporation, qui agissait efficacement pour renforcer la localisation des métiers, perd en partie sa raison d'être puisque la rue de métier cesse d'être un *marché* pour toute une population normalement disséminée, et fonctionne pour une demande plus resserrée : et d'ailleurs il devient plus difficile d'assurer l'exécution de cette réglementation.

Ce sont là des conséquences que l'extension de la ville implique en elle-même ; mais le *mode* suivant lequel se fait cette extension les renforce. Elle se développe irrégulièrement, c'est-à-dire que la ville émet en certains points seulement des prolongements, en sorte que sa périphérie présente un caractère discontinu ; et on verra comment ce caractère y attire puissamment les industries.

En même temps que se produit ce changement dans la morphologie de la ville, sa fonction *se spécialise*. Certaines industries y deviennent prédominantes, et occupent une partie considérable de la population : par suite, elles ne peuvent plus conserver une base locale restreinte, et doivent s'étendre sur toute la ville et même en dehors d'elle (1). De plus, de par la spécialisa-

1. Cf. Doren. *Studien aus Florentiner Wirtschaftsgeschichte*, II, 619-620 : l'industrie de la laine dès le XIV[e] siècle faisait vivre au moins un quart de la population urbaine et s'était étendue à toute la ville. Dès 1334 les boutiques contenues dans

tion et l'extension de la fonction de ces industries, le sectionnement de la production y apparaît ; et on va voir comment ce phénomène travaille contre sa localisation.

III. — Cela nous amène à l'examen des caractères nouveaux revêtus par les groupes industriels eux-mêmes, comme suite des caractères nouveaux de la ville. Ils sont au nombre de deux, qui s'expriment par cette formule unique ; la division du travail entre les métiers et à l'intérieur de chaque métier se développe. Autrement dit, les métiers *spécialisés* deviennent plus nombreux ; et de plus, à l'intérieur de chacun d'eux se constitue un *sectionnement* du processus productif.

La première conséquence est le fruit naturel de l'augmentation de la population de la ville. Elle n'est pas absolument incompatible avec une organisation des métiers par rues, comme en témoignent les exemples de Damas et de Bagdad : néanmoins elle a pour effet de rendre cette organisation plus fragile, en la faisant plus complexe, en multipliant entre les groupes professionnels, devenus plus nombreux, les occasions d'empiètement et de conflit.

Mais c'est surtout le développement du *sectionnement* des industries qui agit efficacement contre leur localisation. Le sectionnement local est déjà en lui-même quelque chose de moins net, de moins déterminé que la spécialisation locale ; les métiers qui contribuent à

---

la Via Magio, où était d'abord localisée l'industrie, devinrent insuffisantes et on étendit ce métier à d'autres rues de plus en plus nombreuses.

un même produit ne se distinguent plus ni par leurs matières premières, ni par leurs produits : ils ont seulement pour fonction des changements techniques différents, mais qui sont liés entre eux, dont la succession forme un tout et qui tendent à la même fin. Ces métiers ont ainsi moins de raisons de se séparer localement entre eux, puisqu'ils forment les anneaux d'un même processus; et par contre-coup aussi ils s'habituent à être moins distincts des autres métiers. De plus le sectionnement, en divisant les actions successives tendant à la production d'un même bien, fait que les nécessités de localisation qui agissent sur les unes n'influent pas nécessairement sur les autres (1). Enfin, le sectionnement conduit à l'apparition, entre les métiers échelonnés, de différenciations nouvelles, d'une toute autre nature. Certains seulement d'entre eux sont maintenant en rapport direct avec le groupe consommateur ; devenus plus puissants que les autres, ils travaillent à abolir les réglementations égalitaires du régime corporatif lesquelles aboutissaient à la localisation de la vente et des métiers eux-mêmes; et l'intérêt de ces métiers commerciaux prenant le pas sur celui des consommateurs, ceux-ci qui n'atteignent plus directement les métiers industriels, cessent d'en influencer efficacement l'organisation ; le contrôle de la ville sur les industries, qui tendait aussi à des localisations obligatoires, est de plus en plus battu en brèche.

---

1. V. *Distribution géographique des industries*, p. 19.

*
* *

L'effacement de la localisation des métiers est donc, en dernière analyse, l'effet d'un certain changement dans l'ensemble du système économique. A la suite d'une relative fusion des économies urbaines se développe dans la société une localisation générale des industries, d'où une *spécialisation* et une *extension* des fonctions des villes, qui travaillent, par des moyens divers, à y détruire la localisation interne des métiers. *La localisation générale des industries apparaît ici comme la cause destructrice de la localisation des industries urbaines.* Mais en même temps la déconcentration de celles-ci procède d'un phénomène exactement inverse ; elle résulte aussi, on l'a vu, de ce que la ville devient le marché essentiel du métier, au lieu que celui-ci fonctionne pour la demande distendue du plat pays : autrement dit de ce que l'étendue de sa fonction se fait plus restreinte. Ainsi, le même effet est résulté simultanément de deux causes diamétralement inverses ; mais tandis que le resserrement local de la fonction causé par l'extension de la ville déterminait la déconcentration des métiers qui restaient engagés dans l'économie locale, l'extension locale de la fonction qui résultait de la spécialisation de la ville n'agissait que sur les industries qui avaient été saisies par cette spécialisation.

LIVRE III

La limite de la ville

L'objet de cette dernière partie est constitué par des phénomènes plus généraux que les précédents, non pas quant à leur aire d'extension géographique, mais en ce qu'ils sont présents dans des types sociaux plus variés et plus hétérogènes. Tandis que l'organisation locale des métiers était relativement caractéristique d'un certain type de ville et d'un certain système économique, et s'effaçait avec lui, la déconcentration des industries urbaines et leur fixation à la périphérie de la ville apparaît à la fois dans des types urbains très élémentaires, et dans des types urbains très élevés et très complexes (1). C'est surtout dans ces derniers qu'elle se développe ; le centre de la ville s'est différencié avant sa limite ; la périphérie de la ville différenciée reste longtemps encore engagée dans l'économie agricole (2).

---

1. C'est ce qui ressortira suffisamment de l'origine et de la nature des faits qui vont être cités au cours de ce dernier livre, surtout dans la seconde section.

2. On trouve longtemps encore de nombreux jardins dans les faubourgs : V. Pfister. *Histoire de Nancy*, I, 265. — Davidsohn. *Geschichte von Florenz*, I, 734. — Piganiol de la Force. *Description historique de la ville de Paris*, IV, 363. — Berty.

Pourtant, on voit le phénomène se constituer déjà dans des types urbains semblables ou immédiatement superposables à ceux qui nous ont occupé. Il entre donc dans l'objet de notre recherche de discerner les causes originaires de ce changement, et de le relier aux organisations qui l'ont précédé. Il est en effet probable qu'il se développe par les mêmes causes qui font s'effacer ces organisations, et qu'il contribue lui-même ensuite à leur dissolution ; et ainsi son explication devient partie intégrante à leur étude.

Le phénomène des industries périphériques sera donc considéré ici seulement quant à son origine et sous ses formes primaires. Les caractères qu'il a revêtus ensuite dans les villes de type plus élevé ne seront envisagés que dans le but de faire voir comment les formes simples et les formes les plus évoluées du phénomène présentent des traits communs, et expriment conséquemment des nécessités communes. De cette comparaison même, il ressortira que le phénomène est quelque chose de plus complexe, et revêt des formes plus diverses qu'on ne croit d'ordinaire.

Ces formes présentent toutes un caractère commun ; c'est le caractère *partiel* de la déconcentration. Considérant une « industrie » donnée, ce n'est pas tout l'ensemble des opérations et des fonctions qui la constituent

---

Topographie historique du Vieux Paris (Région centrale de l'Université, ch. I, *Les clos)*, et surtout les recueils de plans de villes comme celui de Guichardin *(La description de tous les Pays-Bas*, etc*)*.

qui se décentralise pour se fixer à la limite de la ville : ce sont seulement certaines d'entre elles. La dernière dans l'échelle des fonctions successives, la fonction commerciale, reste une propriété caractéristique du centre de la ville ; il en est même ainsi, dans les formes élémentaires que nous allons étudier, d'une partie des fonctions proprement industrielles. Autrement dit, la déconcentration des industries urbaines est un phénomène de *sectionnement local* ; et on aperçoit par là comment elle implique des changements profonds dans le système économique lui-même.

Mais cette déconcentration, toujours partielle, se fait suivant deux modes.

Le premier est caractérisé par l'existence d'une *continuité fonctionnelle* entre le centre et la périphérie ; c'est-à-dire que les industries périphériques restent directement reliées au centre par une zone continue d'établissements industriels intermédiaires ; et le centre lui-même continue d'être le siège des mêmes fonctions industrielles ; il n'y a pas, entre le centre et la périphérie, de différenciation fonctionnelle tranchée ; ni l'un ni l'autre n'est l'organe exclusif d'une fonction spéciale. Autrement dit, l'industrie ne s'est pas *transportée* du centre à la périphérie ; elle n'a fait que se *disséminer* dans et hors la ville ; elle étend seulement sa base géographique, sans abandonner le centre où elle s'est d'abord fixée. C'est suivant ce mode que s'est faite à l'origine la déconcentration des industries urbaines, par le moyen de la formation, dans les économies urbaines transformées, des premières « industries à domicile ».

Le second mode, au contraire, réalise entre le centre et la périphérie, une véritable discontinuité fonctionnelle ; il constitue un véritable *déplacement* des fonctions industrielles, qui *émigrent* du centre vers la limite de la ville, et non plus seulement une simple extension du siège de l'industrie. La différenciation des fonctions entre le centre et la périphérie devient ici plus nette : chacun de ces deux organes a ses fonctions propres et spéciales, et même ils sont souvent séparés par une zone intermédiaire à fonction non industrielle. La décentralisation se fait alors pour ainsi dire tout d'un bloc, c'est l'ensemble de la fonction industrielle qui se détache du centre. Une coupure nette s'opère entre la fonction commerciale et la fonction industrielle. La première conserve son siège plus ou moins exclusif au centre du groupe urbain ; la seconde est devenue dans son entier une fonction spécifique de la limite.

Ces deux modes (1) vont être étudiés successivement dans leurs causes spéciales : puis seront dégagées certaines des nécessités communes qui les commandent tous deux.

---

1. Ce sont là, bien entendu, deux types extrêmes, entre lesquels il y a toute une série d'intermédiaires.

SECTION I

La déconcentration locale de l'industrie

CHAPITRE PREMIER

Formes de la déconcentration industrielle

Ce premier essai de décentralisation des industries urbaines dont on peut faire remonter assez haut les origines (1) présente lui-même des *degrés* et des *modes* différents.

I

L'existence des premiers résulte de ce que le mouve-

1. On le rencontre dans l'industrie drapière anglaise dès le XIIIe siècle. Rogers. *Travail et salaires*, p. 116. — Cf. Ashley, II, 66-67, et Mantoux. *La révolution industrielle*, p. 35-39. — On trouve une industrie textile décentralisée à Strasbourg, dans et autour de la ville dès 1357 (Inama-Sternegg. *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, IV, 122 note 3). A Ypres aussi dès le XIVe siècle la draperie est active dans les villages voisin- (Pirenne. *Les dénombrements de la population d'Ypres au XIVe siècle*, dans *Viert. fur Sozial und Wirtschaftsgeschichte*, I, p. 4). — V. en général sur ces origines Stieda. *Literatur, heutige Zustande und Entstehung der deutschen Hausindustrie*, *Schriften des Vereins für Sozialpolitik*, XXXIX, 1889, p. 110-114.

ment de déconcentration est ici graduel et continu. Après avoir eu, au centre de la ville, leur siège exclusif, les fonctions industrielles s'étendent peu à peu sur toute la ville, puis dans les faubourgs, enfin sur le plat pays (1). Il y a ainsi des degrés dans la décentralisa-

---

1. Cette dernière extension se heurta à une opposition désespérée des villes, qui est un des épisodes les plus curieux de l'histoire économique, mais qui n'a pas à nous occuper ici : elle témoigne du caractère obligatoire qu'avait pris la concentration de l'industrie dans les villes.

a) Ce sont d'abord les *villes* qui interdisent dans le plat pays l'exercice de l'industrie de métier. Cette interdiction existe à Gand dès 1296. (Warnkœnig. *Histoire de la ville de Gand*, p. 88 : interdiction *d'étendre* et de *teindre* les draps dans les trois lieues autour de la ville. Cf. Gheldolf. *Coutumes de la ville de Gand*, I, 497 (1297, même défense) ; à Bruges dès 1303. (Warnkœnig. *Histoire de la ville de Bruges*, p. 90, interdiction de fouler les étoffes hors la ville) : les interdictions se multiplient aux temps plus récents. — Cf. Gheldolf. *Coutumes de la ville de Gand*, I, 699. — Espinas et Pirenne. *Documents relatifs à l'histoire de l'Industrie drapière*, I, p. 26. (Aire sur la Lys : interdiction de tisser dans un rayon de trois lieues). — G. van Severen. *Coutumes de la ville de Bruges*, II, p. 81, 84 (1477). — Cf. Fierens-Gevaert. *Psychologie d'une ville, essai sur Bruges*, p. 36, (violence des luttes qui en résultaient). — H. Pirenne. *Une crise industrielle au XVI[e] siècle : la draperie urbaine et la « nouvelle draperie » en Flandre*. (*Bull. Acad. Roy. Belgique*. Lettres, 1905). — Willemsen et Dilis. *Un épisode de la lutte économique entre les villes et le plat pays de Flandre dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle*, 1905. — France : Giry. *Histoire de Saint-Omer*, p. 347, texte p. 566, p. 472-463 (1322). *Ordonnances*, VI, 365. — (Ordonnance de 1378, sur les drapiers de Rouen interdisant « escroes, tistre, fouler ne laver » hors de la ville). — Levasseur *Hist. des classes ouvrières*, II, 102, 585 sqq. — De Saint-Léger. *La rivalité industrielle entre la ville de Lille et le plat pays, et l'arrêt du Conseil de 1762*. (*Annales de l'Est et du Nord*, II, 1906, p. 367-404, 481-500). — Demangeon. *La plaine picarde*, p. 280-282. — Thierry. *Monuments*, II, 559-561 : interdiction en 1614 aux sayetteurs d'Amiens par l'échevinage de travailler hors de la ville, « hors des murs et fermeté ». — Angleterre : Lohmann. *Die Staatliche Regelung der englischen Wollindustrie*, in *Forschungen* de Schmoller, XVIII, 1, p. 21 sqq. (York, Worcester, XVI[e] siècle). — Gross. *Gild Merchant*, II, 280-281 (York, 1443). — Dechesne. *Evolution économique de l'industrie de la laine*, p. 27. — Ashley, *Histoire économique de l'Angleterre*, II, 226, 262, 273, 282, 285. — Allemagne : Inama-Sternegg. *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, IV, 8, 10, 11. — Ces interdictions étaient d'ailleurs impuis-

tion quant à son *étendue* : les premières industries à domicile sont limitées au cercle urbain (1) ; puis elles s'étendent aux faubourgs (2) puis au plat pays environnant (3), embrassant un cercle de plus en plus large qui dans les formes modernes, devient régional et même national (4). Dans ces derniers cas l'organe lui-même

---

santes : v. à ce sujet Espinas et Pirenne, *Documents*, I, 79 (constatation officielle d'impuissance).

b) Les *corporations* interviennent aussi directement dans la lutte contre l'industrie rurale. — Des Marez. *Org. du travail à Bruxelles*, p. 425 sqq. — Nübling. *Ulm's Baumwollweberei im Mittelalter, Forschungen* de Schmoller, IX, 5, 1890, p. 149 sq. — Gross. *Gild Merchant*, II, 52 (gilde marchande de Derby, 1330). — Thonnar. *Le tissage de la laine en pays wallon*, in *In. dom. en Belgique*, VI, p. 58, note.

c) Non seulement la ville et la corporation luttent contre l'industrie rurale ; mais la ville lutte contre l'extension de son industrie à *d'autres villes* : la lutte entre Ypres et Poperinghe est célèbre : V. G. Van Severen. *Coutume de Lombardside, Loo et Poperinghe*, 1902, p. 320-321 et N. de Pauw. *Ypre jeghen Poperinghe*, Gand, 1899. — V. Gross. *Gild Merchant*, II, 155 (Lutte entre Norwich et Lynn). — Espinas et Pirenne. *Documents*, I, 623 sqq., 633 sqq. (Ypres et Commines.)

1. V. G. Espinas. *Jehan Boine Broke, drapier douaisien* (*Viert. f. Soz. und Wirtschaftsgeschichte*, II, 1904, p. 53, 55), tous les établissements de l'entreprise sont renfermés dans la ville, mais il y en a dans toute l'étendue de la ville. De nos jours l'industrie parisienne du vêtement, qui a son centre commercial dans le quartier du Temple, est répandue dans toute la ville : V. *Office du Travail. La petite industrie*, II, *le vêtement à Paris*, p. 581 sqq.

2. Espinas et Pirenne. *Documents*, I, 156 (Arras 1367 : « tout tisserand porront tistre toute draperie en la ville *et es fourbours*... » — V. Ogée. *Dictionnaire géogr. de la Bretagne*, II, 13 (Dinan : faubourgs occupés surtout par des tisserands). V. dans Hunter. *Impérial gazetter of India*, XII, 166, la description d'une ville hindoue (Salem) qui forme un centre commercial, les tisserands étant fixés dans un faubourg.

3. Espinas et Pirenne. *Documents*, I, 168, 169. « ... que tous draps qui seront faits en la dicte ville *et eschevinage*, d'Arras... » — Cf. *Coutumes de la ville de Gand*, I, 493 : obligation de fouler *dans l'échevinage* de Gand. En Angleterre la laine était le plus souvent filée dans un rayon de 15 à 20 lieues (Mantoux. *Révolution industrielle*, p. 42).

4. V. *Enquête sur l'industrie de la lingerie*, I, 1908, p. 34 : une seule maison de Paris fait travailler à la fois à Paris, dans le Centre et dans les Vosges ; elle a 80 ouvriers à Paris contre 720 en province.

devient aussi étendu que la fonction ; dans les premières formes, au contraire, l'aire géographique occupée par l'organe et celle de la fonction sont d'étendue différente, la seconde étant beaucoup plus considérable que la première.

Mais il existe des degrés aussi quant au *nombre et à l'importance des fonctions décentralisées*. A ce point de vue la déconcentration est toujours partielle ; mais elle l'est plus ou moins. C'est dans les industries textiles — où, pour des raisons qui seront exposées, s'est surtout à l'origine développée la décentralisation de l'industrie — que se voient le mieux ces degrés. A l'origine, la déconcentration atteint seulement les premiers actes du processus productif (1), s'arrêtant après le plus important d'entre eux, le tissage (2) ; puis elle frappe le foulage (3), et atteint enfin les opérations subséquentes (4). Quand

1. Le *filage* seul est d'abord fait à la campagne. — Dechesne. *Evolution de l'industrie de la laine*, p. 55. — Hobson. *Evolution of modern capitalism*, p. 32. — O. Wiedfeldt. *Statistische Studien zur Berliner Industrie vom 1710 bis 1890. Forsch.*, XVI, 2. p. 165, 167. — Espinas et Pirenne. *Documents*, I, 326 (Béthune : interdiction seulement du *tissage* rural.)

2. Le *tissage* rural est le cas le plus fréquent. — Dechesne. *op. cit.*, p. 60. — Faucher. *Etudes sur l'Angleterre*. I, 391. — D. Berten. *Coutumes du vieux bourg de Gand*, I, 96, Cf. G. Willemsen. *Contribution à l'histoire de l'industrie linière en Flandre au XVIIIe siècle*, Gand, 1907 (Tissage dans les faubourgs et à la campagne).

3. *Coutume de la Ville de Gand*, I, 696 : lettre de 1511 constatant que les *tisserands* et *foulons* demeurent presque tous hors de la ville. V. aussi Davidsohn. *Geschichte von Florenz*, I, 783-786 (foulage du drap hors la ville dès 1113). — Doren, *Studien aus Florentiner Wirtschaftsgeschichte*. II, 619. — V. Giry. *Histoire de Saint-Omer*. 357, 537 : texte défendant seulement de faire *teindre* hors de la ville, et permettant par conséquent hors de celle-ci le tissage et le foulage.

4. Giry. *Histoire de Saint-Omer*, p. 352 (peignage du drap).

le rapport de la population industrielle rurale à la population industrielle de la ville devient positif, c'est le signe que les plus importantes des fonctions industrielles sont déjà décentralisées hors de la ville (1). Il y a ainsi des cas où presque toute la fonction industrielle est sortie de la ville (2), qui ne conserve comme fonction caractéristique que la fonction commerciale ; Smith a signalé des faits de ce genre (3). Ces faits de décentralisation presque totale de la fonction industrielle ne sont d'ailleurs pas nécessairement superposés aux précédents ; des formes très primitives de l'industrie comme celles observées par Smith, sont organisées de cette façon. Ils constituent pourtant une transition directe vers les phénomènes de déconcentration totale ; il existe ainsi une continuité des formes du phénomène des industries périphériques, qui en dénote l'unité.

---

1. A Breslau on trouve une décentralisation à peine commençante : 6.000 travailleurs dans la ville, contre 440 en dehors (Lange. *Die Hausindustrie Schlesiens*, in *Schriften des Vereins für Sozialpolitik*, XLII, p. 57). Dès le moyen âge le rapport est positif dans certaines grandes villes chinoises ; Marco Polo décrit à Kinsay des manufactures de soie qui, dit-il, occupent 60.000 hommes dans les villages environnants (*The Book of ser Marco Polo*, éd. Yule, II, 198).

2. V. Giry. *Histoire de Saint-Omer*, p. 358 : fabrication totale du drap dans les villages dès le XIV[e] siècle, et contrefaçon par eux des marques de la ville. — Savary (*Parfait négociant*, II, 494) signale autour de Smyrne des fabrications d'étoffes vendues ensuite à la ville. Il décrit dans le *Dictionnaire du commerce* (I, 38) un cas de décentralisation totale particulièrement net ; la ville de Nay, en Béarn, *n'a aucune fabrique de draperie*, mais seulement 8 ou 10 marchands drapiers qui vendaient des couvertures fabriquées dans deux lieux éloignés de la ville d'une lieue.

3. *Richesse des Nations*, I, 144-145 (fabrication des bas en Ecosse).

II

Non seulement cette première forme de la déconcentration varie dans son degré : mais ses *modes* sont différents. Elle est toujours en elle-même un sectionnement de la fonction, puisqu'elle est toujours partielle ; mais, dans ce sectionnement, les fonctions spéciales dont l'ensemble constitue une « industrie » s'organisent différemment : il y a entre elles *spécialisation locale* ou *sectionnement local.*

Le premier cas est relativement rare ; il présente lui-même des degrés. D'abord la déconcentration peut débuter par un exode partiel d'un certain nombre des anciens métiers spécialisés qui peuvent conserver entre eux dans un cercle plus large, une certaine séparation locale (1), et alors l'organisation nouvelle apparaît comme le simple prolongement et la répétition à une échelle plus vaste de la vieille organisation locale des métiers — qui pouvait elle-même résulter, comme on l'a vu, du simple resserrement d'une organisation locale plus large. Ce sont là deux processus rigoureusement inverses ; mais ce sont là aussi des survivances très rares. — A un stade plus élevé, les produits spéciaux

1. C'est ainsi que lorsque la tyrannie des corporations provoque un exode des métiers, les gens de chaque métier, vont quelquefois se fixer de préférence dans le même faubourg ou village.

dont l'ensemble forme l'objet d'une industrie donnée, comme l'industrie drapière, ont pour siège des régions distinctes ou des anneaux distincts dans la base élargie de l'industrie ; et de même les différentes qualités d'un même produit ; c'est ainsi que souvent les industries se rangent, à partir du centre, en anneaux concentriques suivant l'ordre des qualités décroissantes de leurs produits (1) : et, à l'intérieur de chacune de ces zones spécialisées, une spécialisation locale plus détaillée s'établit quelquefois (2).

Le *sectionnement local* entre les fonctions secondaires est au contraire la règle ; il varie lui-même sous l'influence de trois sortes de modalités : le *nombre* des sections locales ; ce que nous appellerons leur *intensité*; enfin selon leur *nature*.

I. — Le type le plus simple quant au *nombre des sections* est celui où l'industrie déconcentrée est divisée en deux sections locales ; un centre commercial, et une périphé-

---

1. On est alors en présence d'une organisation parallèle à celle que Thünen avait décrite pour les produits agricoles. — Dans la soierie de Crefeld au XVIIe siècle, les étoffes artistiques étaient faites dans la ville : les tissus moins fins étaient fabriqués dans des villages de tisserands professionnels près de la ville ; enfin les tissus tout à fait grossiers étaient faits par des paysans plus éloignés de la ville (Thun. *Die industrie am Niederrhein. Forschungen* de Schmoller, II, 2, 1879, p. 103-106). — D'une façon générale ce sont les étoffes grossières qui sont faites à la campagne, les étoffes plus fines restant faites à la ville : Boissonnade. *Organisation du travail en Poitou*, I, 58-59.— Faucher. *Etudes sur l'Angleterre*, I, 393 (le drap le plus fin et aussi l'apprêt des produits de l'industrie rurale se font à Leeds).

2. Dans l'industrie de la lingerie les pièces d'un vêtement sont souvent faites à la campagne pour être jointes ensuite à Paris. Mais à l'intérieur de cette première section il y a par exemple des villages qui ne font que des manches droites, d'autres des manches gauches (*Enquête sur l'industrie de la lingerie*, I, p. 40).

rie industrielle où les diverses fonctions industrielles secondaires sont confondues, chacune d'elles étant dépourvue de base locale distincte. C'est la forme primitive décrite par Smith et par Savary ; mais c'est aussi, de par une sorte de *ricorso*, la plus élevée : la déconcentration moderne des industries tend à une organisation simple et qui ne diffère de la première que par une détermination plus grande : un centre commercial, qui, comme à Manchester, peut englober toute la ville(1) ; tout autour de lui, les fonctions industrielles sont distribuées pour ainsi dire pêle-mêle, sans qu'une division géographique entre elles intervienne (2).

Mais dès l'origine on rencontre des formations plus complexes, où la fonction industrielle elle-même se décompose géographiquement. C'est ainsi que dans le type courant, la filature et le tissage forment deux anneaux concentriques plus ou moins bien distincts, autour d'un noyau central qui est le siège des transformations ultérieures ainsi que de la fonction commerciale (3). Ces anneaux sont d'ailleurs plus ou moins larges : tantôt c'est la filature seule qui est en dehors de la ville, le cercle occupé par le tissage coïncidant avec l'espace urbain (4) ; tantôt le cercle du tissage lui-même déborde

1. V. Schulze-Gavernitz. *La grande industrie*, p. [illegible].

2. Cela n'est pas toujours vrai ; autour de Manchester, une *spécialisation* entre les villes qui travaillent pour le centre commercial s'est établie.

3. Ainsi à Verviers au XVIIe siècle la ville était [illegible] par les marchands, les laveurs de laine, teinturiers, foulons et finisseurs : à la campagne les fileurs et tisserands [illegible]hesne. *Avènement du régime syndical à Verviers*, p. 31).

4. V. de Tournon. *Etudes statistiques sur Rome*, [illegible] (début

la ville (1), qui cesse alors d'être fonctionnellement différenciée vis-à-vis du dehors.

II. — Le sectionnement local est aussi plus ou moins *intense*, c'est-à-dire que les sections locales affectées aux fonctions successives sont plus ou moins nettement distinctes. Sans doute, cette division, dans cette première forme de la déconcentration, est toujours assez vague (2) ; mais ce vague même a des degrés. D'abord il y a filature et tissage à la fois dans la ville et dans la campagne environnante ; c'est ainsi qu'était organisée l'industrie florentine ; puis le tissage devient prédominant à la ville, et la filature à l'extérieur, quoique les deux fonctions continuent de coexister dans chaque section locale.

III. — Enfin, quant à la *nature* des sections locales, c'est-à-dire quant à la qualité des activités ainsi géographiquement séparées, se réalisent deux formes bien distinctes. Dans le type ancien, qu'on peut appeler type de *sectionnement continu*, l'ordre des sections locales, en allant de la périphérie au centre, est aussi celui des

---

du XIXe siècle : tissage à Rome, filature dans tout le pays environnant).

1. C'est le cas le plus fréquent. Thonnar. *Le tissage de la laine en pays wallon (Ind. à dom. en Belgique*, VI), p. 78. — Reuss. *L'Alsace au XVIIe siècle*, I, 629. — Levasseur. *Hist. des classes ouvrières*, II, 527, 588 sq., 678 sq. — Dès le XVIIe siècle on trouve des villes hindoues qui sont le centre de régions de tissage rural : V. Hunter. *Imperial gazetteer of India*, VIII, 54.

2. Les formes modernes présentent le même caractère. Dans l'industrie parisienne du vêtement, le centre commercial, qui est le quartier du Temple, contient aussi des établissements industriels exactement comme les autres quartiers ; c'est seulement la fabrication des produits communs qui a été rejetée en province (*Office du travail, la petite industrie*, II, *le vêtement à Paris*, 1896, p. 217, 606).

opérations successives faites sur le produit ; en sorte que celui-ci chemine de la périphérie au centre sans aucun retour en arrière ; son mouvement est exclusivement centripète. La filature, le tissage, le foulage, forment des anneaux concentriques autour d'un noyau central où se font les derniers apprêts et où sont les établissements commerciaux. Dans le *sectionnement discontinu*, au contraire, le mouvement du produit n'est plus un voyage continu de la périphérie au centre ; il y a des retours en arrière, et le produit touche plusieurs fois le centre avant que d'être achevé ; il peut même partir du centre. C'est ainsi qu'il y a des cas où l'étoffe, filée dans la ville, est ensuite envoyée à la campagne pour y être tissée, puis revient subir les derniers apprêts dans la ville même (1).

***

De cette description il ressort que la première déconcentration de l'industrie consiste en un double changement. Elle est d'abord une *extension de sa base géographique*, et c'est par là seulement qu'on la définit

1. Ainsi, en Russie, dans beaucoup d'endroits, les paysans ne filent plus ; ils se bornent à tisser des toiles qui sont filées en fabrique dans la ville (Ponomarev. *L'Industrie rurale en Russie, les Koustari*, p. 18.). — De même, à Paris, au début du XIXe siècle, le filage, la préparation et la teinture de la matière première étaient faits à Paris ; puis, le dévidage, l'ourdissage et le tissage de l'étoffe étaient le plus souvent faits à l'extérieur, dans les environs ou en Picardie, après quoi l'étoffe revenait à Paris pour les derniers apprêts (*Recherches statistiques sur la ville de Paris*, année 1823, tableau 83 ; il y avait à Paris et dans les environs 811 métiers, contre 2459 en Picardie.).

d'ordinaire ; mais corrélativement à cette extension spasiale se produit un *changement dans l'organisation locale interne* de ses éléments. Ici encore, à un changement quantitatif, un changement d'ordre qualitatif apparaît ainsi comme lié.

L'analyse va donc se trouver en face de deux espèces de causes : les causes générales qui déterminent l'extension géographique du siège de l'industrie ; et les causes plus spéciales qui commandent les modes variables suivant lesquels se fait cette extension, c'est-à-dire les formes que revêt dans ce cercle élargi l'arrangement local des fonctions composantes.

CHAPITRE II

Les causes

D'après certains auteurs, la déconcentration de l'industrie urbaine qui, selon leur expression, caractérise les débuts du « capitalisme », s'expliquerait très simplement. M. Hobson et M. Mantoux y voient une simple survivance de l'état général de dispersion qui d'après eux caractérisait l'industrie avant les « temps modernes (1) » ; elle ne serait qu'un cas particulier de l'absence de localisation générale des industries. Il n'est pas besoin de réfuter une telle explication. Outre qu'elle fait abstraction de toute l'évolution industrielle antérieure, qui n'est pas du tout caractérisée par un état de dispersion immuable, mais par une série de concentrations et de dispersions rythmiques (2) nous avons déjà suffisamment fait entrevoir (3) et nous aurons à montrer plus complètement, que la déconcentration industrielle qui nous occupe résulte au contraire

1. M. Mantoux (*Révolution industrielle en Angleterre*, p. 39) dit de l'industrie domestique rurale : « C'est l'industrie du Moyen Age, restée à peu près intacte jusqu'au seuil du XIX[e] siècle », et (p. 31-32) il considère la diffusion de l'industrie à l'intérieur d'une région et autour d'une ville comme un cas particulier de la diffusion générale de l'industrie.
2. V. *Distribution géographique des industries*, p. 15.
3. V. page 230.

directement et essentiellement d'un progrès de la localisation générale des industries, lié à tout un ensemble de causes, que nous classerons, comme précédemment, sous trois chefs : caractères du milieu social externe, caractères de la ville, enfin propriétés des fonctions industrielles elles-mêmes.

I

On a déjà exposé comment le *milieu social* où se constitue la ville différenciée prend des caractères nouveaux sous l'influence desquels s'efface l'organisation locale des métiers. Le moment est venu, après avoir considéré ces changements sous leur aspect destructeur, d'éprouver leur valeur constructrice, et de déterminer comment ils ont travaillé à substituer, à l'arrangement local qu'ils renversaient, une organisation nouvelle.

Le changement qui se produit dans le milieu est double ; il affecte la *morphologie* de la société, en transformant l'arrangement des groupes secondaires qui la composent ; il affecte aussi le *fonctionnement* de ces groupes. Nous retrouverons plus loin en étudiant la fonction de la ville cette dernière espèce de changements, qui n'est qu'une conséquence de l'apparition d'une localisation générale des industries. Il faut dire ici, pourtant, que l'un de ces changements fonctionnels, à savoir la raréfaction de la guerre, permet à la population de se répandre hors des murs de la ville et par là

aux industries de sortir de celle-ci ; ainsi la déconcentration peut atteindre ce degré où la base géographique de l'industrie déborde l'espace urbain. Ce n'est là qu'une condition, non une cause ; mais c'est une condition dont la réalisation était nécessaire pour que les organes industriels pussent s'étendre en dehors de la limite de la ville (1).

Quant aux changements d'ordre morphologique, ils sont solidaires des premiers et les conditionnent. La division géographique du travail implique que des rapports sociaux et économiques réguliers s'instituent entre les économies urbaines qui, jusque-là, étaient relativement fermées les unes aux autres ou ne communiquaient que par intermittences ; elle implique, par suite, que des mouvements de choses et d'hommes s'accomplissent entre des points divers de l'espace social qui jusque-là étaient entre eux sans liens permanents ; autrement dit, que la *mobilité* des éléments sociaux augmente. C'est un fait qu'on ne constate point directement, mais qui apparaît indéniable à certains signes. La composition sociale de chaque ville devient de plus en plus hétérogène. Sa population comprend des éléments d'origines de plus en plus diverses (2), en même

1. C'est ce que montre le fait qu'il est longtemps défendu de bâtir des maisons hors de la ville en raison des troubles. V. Zdekauer. *Il constituto di Siena*, p. 286 ; de non hedificandis domibus in suburgis prope civitatem. — Guichardin. *Description du Pays-Bas*, p. 91 (Anvers, XVI[e] s., interdiction de bâtir hors des murs à la suite de l'incendie du faubourg par les ennemis). — Berty. *Topogr. historique du Vieux Paris*, IV, *Faubourg Saint-Germain*, p. 126-127 (édit de 1548 interdisant de bâtir en dehors des bornes.)

2. Dès le XVI[e] siècle, la population ouvrière de Dijon appa-

temps que ces éléments sont aussi d'origine de plus en plus lointaine (1). En même temps les bourgeois des villes vivent de plus en plus au dehors et au loin ; l'existence des *bourgeois forains*, vivant hors de la ville, d'abord prohibée comme contradictoire au caractère réel et territorial de celle-ci (2) devient un phénomène normal (3), et ainsi la ville se mue de plus en plus en une association personnelle.

Il est facile de voir comment cet accroissement de la mobilité sociale conditionnait la déconcentration de l'industrie urbaine. Il la conditionnait d'abord médiatement, en rendant possible la localisation générale des industries, dont on mesurera l'influence; mais il la com-

---

raît ainsi très hétérogène, formée d'éléments venus des points les plus divers de la France. V. Hauser. *Les compagnonnages à Dijon aux XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 35, 71-72.

1. V. Bücher. *Etudes d'histoire et d'économie politique*, p. 352.

2. On trouve encore cette prohibition à Nuremberg en 1449 (Schœnland. *Eine Randglosse zur mittelalterlichen Statistik*, in *Braun's Archiv*, III, 1890, p. 661) ; à Strasbourg en 1400 et 1461 (Eheberg. *Wirtschaftsgeschichte der Stadt Strassburg*, I, p. 62, 153) ; à Gand au XIVe siècle (Warnkœnig. *Histoire de Flandre*, II, 243 : et on déclare saisissables les biens des bourgeois non résidants (Gheldolf. *Coutumes de la ville de Gand*, I, 621-622) ; à Bruges en 1548 on se contente de faire payer aux bourgeois forains un droit (G. van Severen. *Coutumes de la ville de Bruges*, II, 374-375).

3. A Courtrai dès 1388 on affranchit les bourgeois de l'obligation de résidence (Th. de Limburg-Stirum. *Coutumes de la ville de Courtrai*, 1905). — Cf. Pirenne. *Histoire de Belgique*, II, 75 (en 1465 Ypres à des bourgeois éparpillés dans 157 localités). — Cf. sur ce développement de la bourgeoisie foraine : Inama-Sternegg. *Deutsche Wi.*, III, 84-85. — Lamprecht. *Zur Sozialstatistik der deutschen Stadt*, *Braun's Archiv*, I, p. 519-521 (dit que la part la plus importante des bourgeois forains était constituée par les bourgeois du plat pays (*Pfahlbürgern*) ; à Francfort dès 1346 on trouve 145 de ces bourgeois habitant 53 villages. — Schmoller (*Strasburg zur Zeit der Zunftkæmpfe*, p. 34) dit que par là la ville devenait comme une araignée au milieu de sa toile et étendait de plus en plus son influence.

mandait aussi directement, en tant qu'il permettait à cette déconcentration d'atteindre un certain *degré ;* ce n'est que dans une société ayant une certaine mobilité interne que les organes industriels peuvent sortir du cercle de la ville et s'étendre largement sur la région environnante (1) ; car cette extension de la base locale de l'industrie implique des mouvements des hommes et des produits de ou vers le centre, sans lesquels celui-ci ne peut jouer son rôle de centre. On a exposé comment l'élargissement des économies domaniales, faute d'une suffisante mobilité interne, aboutissait à une régression de la division interne des fonctions et à une multiplication des centres secondaires. La *déconcentration locale* qui nous occupe, au contraire, n'est pas une *décentralisation* ; elle implique la constitution et la conservation d'un centre différencié commandant tout le fonctionnement de l'organisme industriel.

Ainsi, le milieu social, dans la mesure où il agit directement, n'agit qu'à titre de *condition ;* il n'est cause que médiatement, en déterminant, dans l'organisme urbain et dans ses fonctions industrielles, l'apparition de caractères nouveaux.

II

La morphologie et la fonction de la *ville* prennent en

---

1. Chez nous le libre transport des métiers d'une ville à l'autre et d'une province à l'autre ne devint licite qu'en 1758 (Levasseur. *Hist. des classes ouvrières,* I, 584).

effet, par contre-coup des changements généraux du milieu, des caractères particuliers qui nécessitent directement une déconcentration de ses fonctions industrielles.

*
* *

En premier lieu, l'espace urbain s'étend à mesure que croît la population du groupe urbain lui-même, à la fois par son développement naturel et surtout, à mesure qu'augmente la mobilité sociale, par afflux d'éléments venus du dehors. On a déjà fait voir comment ce simple fait suffit à déterminer une dissémination des métiers spécialisés à l'intérieur de la ville, en raison même de ce qu'ils sont en rapport direct avec les groupes consommateurs. C'est une répercussion d'une autre espèce qui détermine ici la dissémination des éléments de la nouvelle forme d'industrie. Celle-ci se caractérise par ces deux traits, qu'elle occupe une partie importante de la population de la ville (1) et qu'elle est dans la plupart de ses opérations une activité domestique ; elle se déconcentre donc et s'étend avec la population même, et d'autant mieux que l'augmentation de population de la ville, qui force celle-ci à s'étendre et à développer sa périphérie, est pour partie l'effet du développement de l'industrie elle-même. Ce simple mécanisme suffit à expliquer les cas où l'industrie s'est étendue à toute la

1. En raison de la *spécialisation* de la ville ; Cf. plus bas p. 257.

ville sans cependant en dépasser les limites, et sans émigrer au dehors.

En même temps qu'augmente le *volume* de la ville s'accroît son *unité interne*. Les groupes sociaux qui la composent, d'abord nettement séparés, se fondent peu à peu ; la mobilité intra-urbaine s'accroît en même temps que la mobilité interurbaine (1). Or la déconcentration de l'industrie implique l'une comme l'autre ; la seconde lui permet d'atteindre une certaine *étendue* spatiale ; mais la première rend plus faciles les échanges et les mouvements de biens qu'implique le sectionnement de la production, spécialement le sectionnement que nous avons appelé discontinu ; le nombre des sections peut ainsi être plus considérable. Enfin la mobilité interne de la population urbaine rend plus aisés les changements du siège de l'organe industriel, les contractions et les extensions successives par où celui-ci s'adapte aux oscillations du volume de la fonction, qui caractérisent toute industrie localisée à fonction large.

Parallèlement à l'*unification matérielle* de la ville se poursuit son *unification juridique*. Celle-ci est encore

1. La morphologie tortueuse des anciennes villes suffisait déjà à rendre difficiles les mouvements à leur intérieur : mais entre les villes et les faubourgs les communications se multiplient : on abat les murs séparant les diverses parties de la ville (v. déjà Gilbert. *Geschichte und Topographie der Stadt Rom*, III, 47) et les portes, qui relient la ville aux faubourgs deviennent plus nombreuses (Reinhard. *Seehandelsstædte*, p. 59) et des rues *communes* se forment joignant les diverses parties de la ville (Reinhard, *ibid.* —. Cf. Ratzel. *Die geogr. Lage der grossen Stædte*, in *Kleine Schriften*, II, 445-446 : l'agrandissement de la ville crée le besoin de rues transversales et diagonales créant des communications directes entre des points de la ville éloignés les uns des autres.

plus efficace, et conduit à la déconcentration de l'industrie par des voies plus complexes. Le droit des deux parties de la ville différenciée était aussi différent que leur composition sociale ; mais à mesure qu'elle se développe et se complique, et que de nouveaux faubourgs viennent s'agréger aux anciens, l'autonomie juridique des différentes parties de la ville s'efface (1) comme leur séparation économique. D'où deux catégories de conséquences.

I. — Jusque-là les faubourgs, formant des unités juridiques distinctes, avaient leurs métiers spéciaux et leurs corporations spéciales ; ils constituaient des économies relativement fermées, et vivaient à part de la ville. La disparition de leur autonomie juridique a pour effet d'étendre aux faubourgs la police industrielle de la ville, et surtout celle des métiers de la ville (2) ;

---

1. Les divisions internes de la *ville* elle-même fusionnent matériellement et s'organisent en une unité juridique : Inama-Sternegg. *Deutsche Wirtchaftsgeschichte*, II, 94-96, 104-105. — Maurer. *Stædteverfassung*, I, 474 sq. — Surtout, les *faubourgs* sont agrégés juridiquement à la ville. Déjà à Rome le droit de la ville s'étend peu à peu à eux (Karlowa. *Intra pomœrium und extra pomœrium*, p. 52-54. — Merlin. *L'Aventin dans l'Antiquité*, p. 252-253. — Gilbert. *Geschichte und Topographie der Stadt Rom*, III, 5-8). — Au moyen âge les territoires des faubourgs et abbayes sont aussi peu à peu englobés dans le droit de la ville en même temps que dans son enceinte : Warnkœnig. *Histoire de Flandre*, II, 223 sq. — Cf. De la Mare. *Traité de la Police*, IV, 413-415, qui dit que « Charles V est le premier qui a fait l'union des fauxbourgs avec la ville (Paris), qui étoient auparavant deux parties distinctes et séparées par état » : c'est depuis ce temps que les gens des faubourgs ont tous les privilèges des bourgeois de Paris, et sont soumis au même droit. La *Coutume de Paris* fournit de nombreux exemples de cette assimilation ; c'est ainsi que, dans la ville et les faubourgs, on peut contraindre son voisin à faire mur de clôture, alors qu'on ne le peut « aux champs » (art. 209-210).

2. V. De la Mare. *Traité de la Police*, II, 215 : édit qui incor-

ceux-ci tendaient par là à perdre leur caractère local et à étendre aux faubourgs leur fonction en même temps que leur juridiction ; et ainsi se constituaient des industries à fonction plus large, travaillant pour tout l'ensemble de la ville et des faubourgs. Après s'être restreinte à la ville, la fonction des industries urbaines sort de nouveau de celle-ci et s'étend aux faubourgs eux-mêmes. Or, cette expansion de la fonction préparait celle de l'organe ; car il en résultait directement et par simple inversion, que les artisans des faubourgs pouvaient désormais travailler dans (1) et surtout pour la ville proprement dite, chose qui jusqu'alors était impossible en droit, sinon en fait ; et ainsi devenait possible une certaine solidarité économique entre les faubourgs industriels et la ville, qui permettait à celle-ci de se muer partiellement en centre commercial. Là même où les faubourgs n'étaient point déjà des centres industriels élémentaires, leur compréhension dans le cercle juridique de la ville rendait possible d'y établir des industries, fonctionnant pour tout l'ensemble urbain ; car par là la contrainte de ville (*Stadtzwang*) voyait sa limite

pore tous les artisans des faubourgs aux communautés de la ville (1673), sauf les boulangers. — Cf. Eberstadt. *Das franzœsische Gewerberecht*, p. 289-292 ; les corporations cherchent même à étendre leur police à la banlieue rurale : à Troyes en 1377, les drapiers réclament le droit de visiter ceux qui font de la draperie « à deux lieues environ la ville ».

1. Inama-Sternegg. *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, II, 321 note 2 (permission aux artisans des abbayes d'habiter la ville). — Eberstadt. *Das franzœsische Gewerberecht*. p. 351-353, édit de 1581 permettant aux maîtres des faubourgs sous certaines conditions de travailler dans les villes. Cependant encore en 1682 et 1684, on défend aux boulangers des faubourgs, même reçus à la maîtrise, de s'installer et d'exercer dans la ville. (De la Mare. *Traité de la Police*, II, p. 215.)

transportée aux bornes mêmes des faubourgs, qui passaient ainsi dans le cercle réservé où l'exercice des métiers était permis.

II. — A mesure que s'effaçaient les contrastes juridiques entre les anciennes divisions sociales (1) et locales de l'organisme urbain, et notamment entre la ville et les faubourgs, d'autres oppositions se trouvaient pour ainsi dire démasquées et remplaçaient les premières ; la division en classes sociales, et plus spécialement en classes économiques, passait au premier plan. L'opposition entre les riches et les pauvres prenait toute sa valeur (2) maintenant qu'ils faisaient partie d'un même ensemble, et que se multipliaient à la fois, avec les changements dans la fonction de la ville, les causes de richesse et de pauvreté ; et, dans des sociétés où les différences étaient encore si efficientes, où la classe sociale avait encore, à bien des égards, toute la netteté de la caste, il en résultait un mépris intense des riches pour les pauvres, et une mise à l'écart de ceux-ci. Or, les riches étaient les commerçants, et les pauvres les travailleurs de l'industrie ; la fonction de ces gens vils, « *Ki ont les ongles bleus* » (3) se trouvait par contrecoup séparée localement de la fonction commerciale, et

1. C'est ainsi que les clercs, après avoir formé une société à part, peuvent être ensuite reçus bourgeois de la ville. (V. D'Herbomez. *Les constitutions de Tournay*, in *Nouv. Rev. hist. de droit*, 1906, p. 372, 456, 464 (1340).

2. Koehne (*Ursprung der Stadtverfassung*, etc., p. 50, 302) expose bien ce changement dans les divisions de la population.

3. V. Giry. *Histoire de Saint-Omer*, p. 348 et F. Gevaert. *Essai sur Bruges*, p. 36-37.

repoussée à la périphérie (1). Par là commence déjà à s'expliquer, non plus seulement le *degré*, mais aussi le *mode* de la déconcentration.

***

Mais les changements le plus explicatifs sont ceux qui se sont produits dans la *fonction* économique de la ville. Ils consistent à la fois en une *extension* et en une *spécialisation* de cette fonction, et ne sont que le contre-coup, sur la manière d'être de la ville, des progrès de la localisation générale des industries.

Tout d'abord, l'*étendue* spatiale de la fonction de la ville s'est accrue ; autrement dit, son « marché » s'est élargi. Ce fait résulte d'une extension corrélative de la fonction de ses industries et c'est en étudiant les caractères de celle-ci que nous en retrouverons les conséquences. Au contraire, la *spécialisation* de la fonction de la ville est autre chose que celle de ses industries : c'est le fait pour une des industries déjà spécialisées, de devenir prédominante dans la ville ; il y a alors une industrie ou un groupe limité d'industries qui devient la fonction essentielle de la ville et qui caractérise celle-ci (2).

---

1. V. Pirenne. *Histoire de Belgique*, II, 56-57. — Les artisans étaient méprisés et relégués dans de misérables faubourgs ; cf. *ibid.*, III, 339. A Bruges les nouveaux tisserands de lin, dédaignés, sont confinés dans des quartiers pauvres contre les remparts et on leur donne un nom spécial.

2. Au contraire de l'*universalité industrielle* relative des anciennes villes. Il y eut ainsi des villes qui presque dès leur

Cette spécialisation de la fonction de la ville, qui est corrélative à l'extension de cette fonction, travaille pourtant séparément et par ses voies propres à distendre la base géographique des fonctions industrielles ainsi localisées dans la ville.

Elle y contribue d'abord médiatement, par l'intermédiaire du sectionnement de la production (1) qu'on a vu se développer corrélativement à cette spécialisation des villes. Mais elle nécessite directement et en elle-

origine vécurent essentiellement d'une industrie d'exportation (V. Pirenne. *Histoire de la constitution de la ville de Dinant.* p. 35, 90, cuivre). Mais ordinairement ce sont des « économies urbaines » qui ensuite se spécialisent. V. sur les débuts de cette spécialisation. Pirenne. *Note sur la tapisserie en Flandre*, in *Viert. für Soz. und Wirtschaftsgeschichte*, IV, 327-328, 330-332 (Audenarde). — Inama-Sternegg. *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, IV, 121 (industrie textile). Les chiffres ne manquent pas. A Butzbach au XV[e] siècle l'industrie drapière occupe déjà 11 o/o des ménages (Otto. *Bevœlkerung der Stadt Butzbach*, p. 62).— A Amiens en 1762 il y a, dans la ville seulement, 504 sayetteurs et 224 marchands en gros sur 2.227 maîtres des divers métiers (Thierry. *Monuments*, IV, 285 sq.) il dit qu'en 1576 déjà avec les ouvriers de la campagne la sayetterie occupait 5 ou 6.000 individus (*ibid.*, II, 903). — A Florence (Perrens, IV, 498) et à Provins (Bourquelot. *Histoire de Provins*, I, 252) on trouve dans l'industrie de la laine au XIV[e] et XV[e] siècles, une trentaine de mille personnes. A Ypres enfin la proportion devient énorme. L'industrie textile occupe au moins autant de bras que toutes les autres ensemble. (Pirenne. *Les dénombrements de la population d'Ypres au XV[e] siècle, loc. cit.*, p. 27-28.) — A Francfort au contraire l'industrie textile n'occupe que 16 o/o de la population. Cf. Pirenne. *Histoire de Belgique*, II, 66. (Gand envoie au siège de Tournai 1.800 *wevers* et 1.200 *volders*, tandis que tous les petits métiers de la ville réunis ne mettent sur pied que 2.100 hommes). — Mais ces localisations d'industries dans certaines villes sont encore rudimentaires. Les villes drapantes faisaient chacune des draps de toutes qualités. (Van Severen. *Coutumes de Poperinghe*, p. 117-118.) De plus, la localisation générale de l'industrie, dont cette spécialisation des villes est la conséquence, est encore très peu nette. V. notre *Distribution géographique des industries*, p. 13 et références, et confer A. de Saint-Léger. *La Flandre maritime et Dunkerque sous la domination française*, 1900, p. 359-362, qui montre que même en Flandre la complexité industrielle de chaque région ou province était encore la règle.

1. V. pour l'influence de celui-ci le paragraphe suivant.

même une déconcentration de ces fonctions. Elle a en effet pour résultat qu'une industrie ou une série d'industries occupe une forte partie de la population urbaine ; et cela suffit à distendre le siège de ces industries parce que la densité que peut atteindre la population au centre de la ville n'est pas illimitée, et est même alors assez restreinte, en raison de la technique de la construction et de la hauteur relativement faible des édifices. La ville se développe presque exclusivement en surface ; en conséquence, dès que la population d'une industrie augmente, sa base géographique s'étend nécessairement (1). Même, l'industrie peut être incitée à se développer de telle façon, que la population active que contient la ville y soit insuffisante ; la faible population des villes dans les sociétés où apparaissent ces phénomènes rendait cette répercussion singulièrement facile. Alors il y a pour l'industrie une nécessité en quelque sorte *matérielle* à étendre sa base géographique au delà des limites de l'espace urbain, quelle que soit d'ailleurs son organisation technique et économique ; la spécialisation de la fonction de la ville, combinée avec un caractère de la morphologie de celle-ci, agit alors séparément de la morphologie de l'industrie, avec laquelle nous allons la voir se combiner. De cette

---

1. C'est ainsi que dans les *villes de commerce* où la population est surtout marchande, le commerce et l'animation sont naturellement répandus dans toute la ville au lieu d'être cantonnés au quartier du marché : v. Dubois. *Tombouctou la mystérieuse*, p. 189, qui remarque cette opposition ; toutes les rues de la ville, dit-il, crient : « Commerce ! »

nécessité matérielle, certains textes permettent d'ailleurs de faire la preuve directe (1).

On voit ici déjà la localisation générale de l'industrie, par l'intermédiaire de la spécialisation de la fonction de la ville, travailler directement à « délocaliser » l'industrie dans la ville : et ainsi on pressent que la localisation générale de l'industrie, pour lutter contre la localisation de l'industrie urbaine, use en quelque sorte d'armes diverses. Elle se sert ici de moyens directs ; on va la voir se servir d'intermédiaires, et pour ainsi dire profiter de ses liens avec l'extension de la fonction et avec la forme de l'industrie, pour emprunter les armes propres de celle-ci.

III

Les *caractères de l'industrie* qui agissent directement sur sa déconcentration sont aussi des caractères morphologiques et des caractères fonctionnels. Comme ces derniers sont eux-mêmes la cause des autres, ce sont eux qui vont être décrits en premier lieu.



L'extension géographique de la fonction de l'indus-

1. Espinas et Pirenne. *Documents*, I, 177 (Arras, 1377) : « Item, que tout drappier... qui ne pourront trouver enchines ne taintures à Arras... les porront faire taindre en autres villes... mais que le deffaulte des tainturiers d'Arras fust et soit souffisamment monstrée et sceüe à la vingtaine... »

trie, ou, si l'on veut, l'élargissement de son marché, agit à la fois comme condition et comme cause de sa déconcentration locale ; c'est là le facteur dont l'action a été le plus impérieuse.

I. — Il joue d'abord le rôle de *condition*, c'est-à-dire qu'à ce premier point de vue il rend seulement possible l'effet à expliquer. sans travailler activement à sa réalisation. En effet, ce qui liait les métiers spécialisés au centre de la ville, c'est que là aussi se concentrait périodiquement la demande locale à laquelle ils répondaient et avec laquelle ils étaient en rapport direct. Même lorsque, avec l'agrandissement du groupe urbain, l'étendue de leur fonction s'était restreinte à l'espace de celui-ci, c'était encore une raison pour eux sinon de demeurer au centre de la ville, du moins de rester un phénomème spécifiquement urbain. Mais à mesure que le marché de l'industrie s'étend et que par suite le groupe social qui constitue sa « demande » occupe un espace plus vaste, national ou même extranational, au lieu d'être ramassé dans la ville ou de venir se concentrer périodiquement dans celle-ci, alors ce n'est plus ce groupe qui peut servir au groupe industriel de principe de localisation : leurs espaces ont cessé d'être égaux ; la fonction de l'industrie, dont l'aire géographique est devenue au moins égale à l'espace occupé par la société tout entière, est maintenant beaucoup plus distendue que son organe, qui est resté limité à l'espace d'une ville ou tout au plus d'une région : ce qui suffit à démontrer que l'organe et la fonction, le groupe

producteur et le groupe consommateur, ont cessé d'être liés géographiquement. Dès lors, rien ne retient plus au centre de la ville ni même dans la ville des organes industriels dont la fonction est ailleurs ; ils deviennent en quelque sorte libres de se situer d'autre faon ; rien ne le sdéfend plus contre l'action des facteurs de changement. Cette liberté de leurs mouvements est d'ailleurs favorisée par le fait que cette extension de la fonction en détermine aussi, comme on le verra, le *sectionnement* et la délie ainsi en toute hypothèse de l'obligation de suivre la demande, avec laquelle le groupe industriel cesse d'être en rapport direct, et cela quelle que soit d'ailleurs l'extension géographique du groupe des consommateurs.

II. — Mais si ce ne sont plus les conditions de la demande qui déterminent l'étendue du siège de l'industrie, ce ne peuvent être que les conditions de la production ; le groupe industriel, ayant cessé d'être lié au groupe consommateur, est livré sans défense à l'action des nécessités techniques ou économiques qui influent sur son organisation locale. C'est ici que l'extension de sa fonction agit à titre de *cause*, en déterminant des nécessités techniques de déconcentration. Mais le caractère pressant et impérieux de cette action est en quelque sorte compensé parce qu'elle prend des voies particulièrement tortueuses, et qu'elle n'atteint son effet qu'à travers toute une série d'intermédiaires (1).

1. Nous développons et précisons dans ce qui suit une ana-

a) L'extension géographique de la fonction (1) a en effet pour première conséquence de livrer l'industrie à l'action d'une concurrence intense, parce qu'elle l'amène à entrer largement en contact avec le dehors et par là même à entrer en lutte avec d'autres centres industriels du même genre (2) ; car la localisation d'une industrie donnée n'est jamais exclusivement limitée à une ville. Mais de plus, abstraction faite de cette première cause de conflits, elle institue entre les diverses industries de la ville elle-même une lutte économique aiguë ; car elle ouvre à l'activité de la ville des perspectives telles qu'elle ne peut manquer de s'y précipiter et d'élever son industrie à un état de développement disproportionné, au moins provisoirement, par rapport à l'importance de sa fonction. De là les crises et les faillites dont nous avons signalé l'apparition corrélative à l'extension des fonctions des villes.

b) Ce premier effet en produit à son tour un second : c'est que la fin même de l'activité industrielle change. Le métier fonctionnait pour un groupe restreint, pour

---

lyse déjà esquissée dans notre *Distribution géographique des industries*, p. 27-28.

1. L'industrie à domicile, à son origine, apparaît comme étroitement liée au commerce international des foires : v. sur ce lien Doren, *Studien*, I, 21-22. — Pirenne, *Histoire de Belgique*, III, 233 — G. Espinas, *Jehan Boine Broke, drapier douaisien*, *loc. cit.*, p. 83. — Adolf Lehr, *Die Hausindustrie in der Stadt Leipzig und ihrer Umgebung*. (*Schriften des Vereins für Sozialpolitik*, XLVIII, p. 9 note.) La connexion est évidente entre les industries de Provins et les foires de Champagne.

2. V. sur ce développement de la concurrence : Pirenne, *Histoire de Belgique*, III, 225-6 (abaissement de la draperie à Ypres au XVIe siècle, parce que le régime corporatif est mal adapté à cet état nouveau) : cf. surtout II, 386-387 (concurrence de la draperie anglaise).

un marché local à lui réservé, où la concurrence était très limitée ; aussi toute l'industrie tendait à l'obtention d'une certaine perfection technique du produit, et non à l'obtention du coût et du prix de vente minimum. Ni les producteurs, ni même les consommateurs, ne recherchaient systématiquement l'atteinte du moindre prix ; l'autorité publique, au contraire, représentant les intérêts du groupe consommateur, cherchait souvent à fixer un « juste prix » suffisamment élevé pour procurer à l'artisan un gain assuré et raisonnable. La qualité des produits était la préoccupation essentielle des statuts de corporations aussi bien que des ordonnances municipales. Mais un coup que la demande s'est élargie et que s'est intensifiée la concurrence, alors la poursuite du moindre prix devient naturellement la fin essentielle de l'activité des entreprises (1), et conséquemment devient essentielle aussi la préoccupation de réduire le coût de production au minimum.

c) Or, *dans l'état stationnaire de la technique industrielle,* il n'y a pour cela qu'un seul moyen : c'est de réduire le coût de la *main-d'œuvre* (2).

d) Et pour cela encore il n'y a qu'un seul moyen : c'est de décentraliser l'industrie urbaine.

---

1. V. Pirenne. *Note sur la fabrication des tapisseries en Flandre* (Viertelj, IV, 336-337) remarque comment avec la situation nouvelle le meilleur marché se développait aux dépens de la qualité ; les chefs de l'industrie n'étaient plus préoccupés que des profits commerciaux (document de 1560).

2. C'est ce qui fait dire à M. Schwiedland dans son *Essai sur la fabrique collective.* (*Revue d'Econ. pol.*, 1893) que le bas prix de la main-d'œuvre est le facteur déterminant de l'industrie rurale. V. aussi Pirenne. *Histoire de Belgique*, II, 389.

Cela est d'abord nécessaire pour libérer celle-ci de la contrainte corporative, cause fréquente de cherté, là où elle existe. Mais cela est surtout indispensable parce que c'est seulement à la périphérie de la ville et hors de la ville que se trouve la main-d'œuvre qui présente les qualités adaptées à ce besoin.

Elle y existe, et elle y est peu coûteuse, à la fois pour des causes physiques, économiques, et juridiques. Le rythme saisonnier de la vie agricole fait que les paysans voisins de la ville sont inoccupés pendant toute une partie de l'année (1) ; l'extrême pauvreté des campagnes, dans ces sociétés dont le développement agricole est resté bien en arrière du développement industriel, rend cette main-d'œuvre libre peu exigeante (2) ; et de

---

1. Ce facteur agit puissamment dans les régions où la terre est pauvre et où le paysan ne saurait vivre du travail agricole; les premiers grands centres industriels ruraux se sont développés dans de telles régions : Dechesne. *Evolution de l'industrie de la laine*, p. 28. (Halifax, région de landes et de terres incultes). — Mantoux. *Révolution industrielle*, p. 195-196, (influence du climat humide et brumeux, des landes et des marécages qui obligeaient le paysan à chercher d'autres occupations). — Thonnar. *Tissage de la laine en pays wallon* p. 7, 12 (cause de l'industrialisation de la région de Verviers tirée de la prédominance de la culture herbagère nécessitant un nombre restreint de travailleurs). — Ponomarev. *L'industrie rurale en Russie*, p. 39 (lien avec dureté du climat et longueur de l'hiver). — Lorin. *L'industrie rurale en Guipuzcoa* (*Musée Social*, 1908, p. 215 : faible étendue du sol cultivable dans un pays de montagne). — Cf. en général sur ce motif: Levasseur. *Hist. des classes ouvrières*, II, 584-586.

2. Rogers (*Interprétation économique de l'histoire*, p. 159) note l'influence de la hausse des fermages et de la mauvaise situation des tenanciers. — Cf. Ashley, II, 273 (influence des *enclosures*). La misère des campagnes fut même la raison essentielle qui fit que l'autorité fondait délibérément des industries rurales ou encourageait cette fondation : (V. Hoffmann. *L'Alsace au XVIIIe siècle*, I. 52, 446-447) ce fut une des causes du fameux arrêt de 1762 proclamant la liberté de l'industrie rurale. Les grands seigneurs eux-mêmes créaient à cette fin des industries textiles rurales. (De Calonne. *La vie agricole en Artois au XVIIIe siècle*, p. 110-111).

même enfin l'absence normale de régime corporatif à la campagne (1) tend aussi à y rendre la production moins coûteuse et la fait en tout cas plus libre (2).

Cette extension locale de l'organe industriel est d'ailleurs plus directement facilitée, à d'autres points de vue, par l'extension de la fonction. Celle-ci a en effet pour conséquence une plus grande variabilité de la demande, donc la nécessité encore pour l'industrie de réduire ses frais pour augmenter ses gains en vue de parer aux risques, et aussi la nécessité de trouver une main-d'œuvre qui puisse subsister pendant les chômages ; or la main-d'œuvre rurale répond très bien à cette condition. La même extension de la fonction, par cela même qu'elle fait passer au premier plan la préoccupation du prix, au lieu de celle de la qualité, ne rend pas seule-

1. V. Hauser. *Ouvriers du temps passé*, p. III. — V. cependant dans Espinas et Pirenne. *Documents*, I, 621-622, des cas où l'organisation corporative s'était étendue à la campagne.

2. Déjà anciennement on avait attiré les industries aux faubourgs pour peupler ceux-ci, en les libérant de toute réglementation corporative : Sée. *Louis XI et les villes*, p. 312. — Jaillot. *Recherches critiques sur Paris*, II, 8 (lettres de 1623 pour le faubourg de Villeneuve). — De La Mare. *Traité de la Police*, II, 211. L'origine de l'industrie du jouet parisien est ainsi l'enclos privilégié du Temple où s'arrêtait la police des corporations (V. Du Maroussem. *Le jouet parisien*, 1894, p. 39 et de même *Ebénistes du faubourg Saint-Antoine*, 1892, p. 41-42). Mais on a vu que souvent la police des corporations s'étendait aussi aux faubourgs : aussi c'est surtout à la campagne qu'émigrait l'industrie pour échapper au droit corporatif : V. Gross. *Gild Merchant*, I, 52. — Green. *Town life in the fifteenth century*, II, 44-45. — Cf. encore sur cette cause : Pirenne, *Note sur la tapisserie en Flandre, loc. cit.*, p. 334-335, qui cite un texte curieux montrant comment un état d'esprit nouveau s'était créé qui supportait moins facilement la réglementation juridique de l'activité industrielle. L'industrie sort de la ville, dit ce document de *1560*, parce que « *naturelement l'homme desire vivre en liberté* ». On se croirait en plein XVIII[e] siècle, alors qu'on est encore qu'au milieu du XVI[e].

ment utile et nécessaire l'emploi de la main-d'œuvre rurale ; elle le rend aussi *possible,* car elle permet d'employer une main-d'œuvre non spécialisée et par suite moins habile.

L'élargissement de la fonction ne travaille pas seulement à l'exportation de l'industrie hors de la ville, mais aussi à sa déconcentration dans la ville même. En effet, c'est encore cet élargissement qui détermine une séparation économique et sociale de plus en plus profonde entre le commerçant et le travailleur industriel ; le premier se distingue du second et prend le pas sur lui à mesure que le groupe des consommateurs devient plus vaste, et par suite que la demande devient aléatoire et la fonction de l'industrie plus variable, qu'en même temps plus de capitaux sont nécessaires pour atteindre et dominer le marché élargi. Par là se développe ou se fortifie entre les deux classes une séparation sociale qui, on l'a vu, se traduit facilement par leur séparation locale, et conséquemment, par la séparation locale de leurs fonctions.

Ainsi, c'est bien essentiellement l'attraction de certaines conditions de production qui produit la déconcentration originelle de l'industrie urbaine ; mais cette attraction est elle-même commandée par une transformation dans l'étendue de la fonction de l'industrie, transformation qui, à son tour, résulte de certains changements dans la morphologie et le fonctionnement du milieu social externe. C'est seulement cette réserve qui explique que seules se déconcentrent les industries qui

se sont dégagées du marché local (1) comme les industries textiles, quoique les conditions de la production rurale soient encore, pour toutes les industries, plus avantageuses que celles du milieu urbain. C'est seulement parce que les industries « regardent au dehors » qu'elles sont elles-mêmes attirées au dehors ; l'organe industriel se dégage du cadre urbain en même temps que sa fonction. Tandis que la déconcentration des métiers spécialisés dans la ville résultait de ce que la ville devenait leur marché essentiel, c'est-à-dire d'un resserrement géographique du groupe qui constituait leur « demande », les industries nouvelles sortent de la ville parce que leur demande elle-même cesse d'être limitée à la ville, et s'étend à des cercles locaux beaucoup plus larges. Il y a donc là deux processus de déconcentration industrielle qui ne sont semblables qu'en apparence, et qui en réalité sont de nature tout à fait différente parce qu'ils résultent de causes contraires.

*
* *

Ces caractères fonctionnels de l'industrie agissent enfin sur sa déconcentration par un autre intermédiaire

1. On en a un exemple typique à Vitré au XVIIe siècle. (Savary. *Dictionnaire du commerce*, I, 119) : « Les tisserans résidans dans la ville et les fauxbourgs ne font que de grosses toiles *pour l'usage des habitans*, sans qu'il en sorte pour vendre ailleurs. » Les toiles de Vitré qui sont vendues au dehors ne sont pas faites dans la ville, mais dans trente paroisses qui sont à trois lieues environ.

encore ; ils déterminent l'apparition en elle de nouveaux caractères *morphologiques* qui contribuent à ce changement, lui-même morphologique, qu'est l'extension du siège de l'industrie.

C'est en effet la transformation de la fonction qui est la cause du caractère morphologique essentiel que prend corrélativement l'industrie. à savoir le *sectionnement* élémentaire de la production, désormais divisée au moins en deux groupes spécialisés, le groupe industriel et le groupe commerçant. C'est parce que la demande s'étend qu'il n'est plus possible à l'artisan de l'atteindre (1) et que se constitue une classe d'intermédiaires spécialisés qui prend en mains la fonction distributive, et conserve même à l'origine la direction technique. Par là même est rendue possible une dispersion des établissements industriels, conservant à la ville un centre commercial unique et qui les fait solidaires entre eux : le groupe industriel et le groupe commerçant sont désormais distincts, et l'un peut modifier son espace sans l'autre. C'est aussi parce que s'élargit le marché de l'industrie que se crée entre les deux groupes ainsi distingués une différence profonde de condition économique, la supériorité du marchand sur l'artisan croissant dans la

1. Ce rapport est bien connu. Faisons seulement remarquer sa généralité et son importance en constatant qu'on le voit se produire dans les industries les plus diverses : c'est ainsi que dans la pêche maritime la vente des produits en se développant avec les communications nécessita la formation d'un groupe spécialisé qui devint en même temps le groupe des capitalistes entrepreneurs. (Ch. de Zuttere. *Enquête sur la pêche maritime en Belgique*, I, 1909, p. 408-409, texte de 1465).

mesure où croissent les difficultés qu'il rencontre, et la richesse qu'il lui faut pour les vaincre, et la richesse aussi que cette victoire lui assure. Or, cette séparation sociale a facilement pour corollaire une séparation locale des deux groupes et par suite de leurs fonctions.

IV

Cet ensemble de causes peut être synthétisé en trois propositions.

I. — *L'extension géographique de l'organisme industriel résulte, par des voies diverses, de l'extension géographique de sa fonction.* Tantôt le second fait détermine directement le premier ; tantôt il le commande médiatement, et par tels ou tels intermédiaires. Mais si l'accroissement du volume de l'organe est l'effet de l'accroissement du volume de la fonction, il ne lui est pas rigoureusement parallèle ; le premier accroissement ne suit le second que de loin : l'espace auquel s'étend la fonction est beaucoup plus vaste que l'espace occupé par l'organe ; celui-ci est tout au plus régional alors que la fonction est tout au moins nationale. De même l'ensemble des anciens métiers urbains ramassés au centre de la ville fonctionnait pour tout le plat pays environnant et constituait ainsi un organe dont le *volume* spatial était beaucoup moindre que celui de sa fonction ; le groupe producteur et le groupe consommateur occupaient des espaces de dimension différente. Puis, on a vu qu'avec l'agrandissement de la ville, la

fonction des métiers urbains se restreint à celle-ci, en même temps qu'il se répandent dans toute la ville. L'espace de l'organe et celui de la fonction sont alors devenus égaux ; le groupe producteur et le groupe consommateur ont tous deux pour base géographique l'espace urbain lui-même. De nouveau, avec la nouvelle déconcentration, les deux espaces deviennent inégaux et, comme à l'origine, c'est l'espace du groupe consommateur qui déborde celui du groupe producteur. Il y a là comme un retour à l'état premier, retour d'ailleurs tout apparent, et qui dépend de causes toutes différentes.

II. — *La déconcentration de l'industrie urbaine résulte aussi, par des voies diverses, de la spécialisation de la fonction de la ville, c'est-à-dire de l'apparition de la localisation générale des industries.* Loin que ces deux formes de la localisation des industries soient nécessairement corrélatives, le rapport entre elles est donc variable ; à certains stades de l'évolution économique, elles s'impliquent ; ici au contraire elles sont antagoniques.

III. — Cependant, de ces deux premières propositions combinées, il suit que *la déconcentration de l'industrie urbaine et la localisation générale de l'industrie sont deux conséquences de la même cause :* l'extension spatiale du groupe consommateur, ou « l'élargissement du marché ». Nous avons en effet montré (1) comment

1. *Distribution géographique des industries*, p. 20-24. Nous y écrivions déjà, avec moins de précision (p. 28) : « La dispersion de l'industrie à la campagne et sa concentration régionale dépendent du même fait. »

cet élargissement rend nécessaire la concentration plus ou moins exclusive de chaque industrie en une certaine région de l'espace social. Or, d'après notre première proposition, c'est l'extension de la fonction de la ville qui en déconcentre les industries et les fait s'étendre sur tout l'espace environnant ; la même cause qui les concentre en une région les empêche de se ramasser en une partie plus restreinte de cette région, en une ville. Ainsi nous sommes en présence de deux effets qui résultent de la même cause, mais qui pourtant se combattent. Il apparaît ainsi comme socialement, sinon logiquement possible, qu'un même antécédent aboutisse à des conséquents contradictoires.

V

La déconcentration originelle de l'industrie urbaine, globalement considérée, se trouve ainsi ramenée à ses facteurs généraux : mais il n'est pas rendu compte par là des modes spéciaux et divers suivant lesquels elle se fait.

La spécialisation locale et le sectionnement local, qui sont les deux modes essentiels, revêtent eux-mêmes des formes diverses. La première se fait par produits ou par qualités de produits ; le second est continu ou discontinu. Qu'est-ce qui détermine l'existence de ces modalités spéciales ?

Pour la *spécialisation par produits*, on a vu que ce

phénomène, d'ailleurs fort rare, n'est qu'un prolongement de l'ancienne organisation locale des métiers urbains, déconcentrée par la nécessité pour ceux-ci d'échapper à un droit industriel urbain devenu tyrannique et vexatoire ou considéré comme tel en vertu d'un changement dans l'état d'esprit des groupes sociaux ; elle s'explique donc par la survivance des mêmes causes.

Au contraire, la *spécialisation par qualités* trouve à la fois ses conditions et ses causes dans les changements mêmes qui déterminent la déconcentration globale des établissements industriels.

Jusque-là, les qualités d'un même produit différaient peu ; car, l'activité industrielle tendait surtout à des qualités élevées : toute une réglementation juridique assurait et maintenait l'existence d'une certaine perfection technique de la fabrication. Avec l extension de la demande et la préoccupation corrélative d'abaisser les coùts de production, les qualités communes se différencient nettement des autres; les moyens techniques adaptés aux diverses qualités ne sont plus les mêmes et leur fabrication n'est plus le fait des mêmes entreprises. Il devient donc possible que les groupes professionnels, spécialisés par qualités de produits, occupent des espaces différents. Or les travailleurs les moins habiles, qui suffisent à l'exécution des qualités communes, sont les travailleurs des faubourgs et surtout ceux du plat pays. La fabrication des qualités communes prend ainsi natu-

rellement par rapport à l'autre une situation périphérique (1).

Mais c'est le *sectionnement* de la production qui est caractéristique de la formation nouvelle ; et les formes qu'il prend se relient en effet directement et étroitement aux propriétés de celle-ci. Le *sectionnement continu* surtout résulte d'un mécanisme analogue à celui qui rend compte de la spécialisation par qualités. Les actions techniques dont la succession constitue une fonction industrielle exigent normalement, de la première à la dernière, par exemple, dans l'industrie textile, de la culture de la matière première au finissage, une spécialisation croissante du groupe qui les accomplit et par suite une habileté croissante de la part des individus qui le composent. Ces opérations se sérient donc selon l'ordre de spécialité et d'habileté de la main-d'œuvre, c'est-à-dire en allant de la périphérie rurale au centre urbain. Quant au *sectionnement discontinu*, c'est une forme d'organisation plus élevée et moins générale ; il résulte le plus souvent de certains changements dans la technique ; celle-ci se développe de façon inégale et souvent des perfectionnements apparaissent seulement dans certaines sections du proces-

1. V. Pirenne. *Histoire de Belgique*, III, 228, 235; ce sont les tissus bon marché qui firent le succès de l'industrie rurale en lui permettant d'échapper à la concurrence des draps fins de l'Angleterre, qui ruinait alors la draperie des villes flamandes : celles-ci cherchèrent en vain à introduire dans leurs murs la draperie commune des campagnes (*ibid.*, p. 237). D'ailleurs le droit lui-même sanctionnait cette division : en 1501 Philippe le Bel interdit aux villages de fabriquer autre chose que des draps ordinaires. (Pirenne. *Les dénomb. de la population d'Ypres*, *loc. cit.*, p. 6).

sus productif qui font que certaines transformations intermédiaires s'exécutent dans des établissements industriels concentrés, dans des « manufactures », de même plus tard mécaniquement, et que le produit doit être ramené au centre pour les subir, parce que c'est là que se trouvent les établissements concentrés où s'accomplissent les parties les plus élevées du processus de production et que se trouve aussi la main-d'œuvre spécialisée capable d'accomplir ces actions, transformées par une technique plus haute.

SECTION II

Le déplacement de l'industrie

Le phénomène dont il nous reste à traiter est le produit d'un mécanisme différent du précédent. Au lieu qu'il s'agisse d'une simple extension de la base géographique de l'industrie, nous avons affaire à un véritable *déplacement* de son siège. Les établissements industriels abandonnent le centre de la ville pour sa périphérie ; ou bien des établissements nouveaux se fondent directement à la périphérie de la ville. C'est l'ensemble de chaque fonction industrielle qui est ici atteint par le mouvement centrifuge, au lieu que ce soient seulement tels ou tels des actes de production dont la succession constitue cette fonction ; et même une partie de la fonction distributive ou commerciale peut être entraînée dans ce déplacement. Il y a donc, avec la forme précédente, une différence de degré ; la déconcentration atteint ici la totalité de la fonction industrielle, le centre urbain devient un organe proprement commercial, ou, comme on dit maintenant, une *city* (1).

---

1. Voir en général Schott. *Die City-bildung in den deutschen Grosstædten (Statistischer Jahrbuch deutscher Stædte*, XIV, 1908) et Robert Michels. *La formazione di centri d'affari meno abitati nelle città moderne della Germania*, extrait de la *Riforma sociale*, septembre-octobre 1908.

Mais ce mode de la déconcentration diffère aussi de l'autre en ce qu'il ne se développe pas et surtout n'apparaît pas dans les mêmes milieux ; et à ce point de vue il est à la fois plus primitif et plus élevé. La déconcentration que nous avons appelée continue, ou simple extension locale du groupe industriel, n'apparaît, on vient de le voir, qu'avec un certain système économique et conséquemment avec un certain type de ville, des caractères spéciaux duquel elle dérive ; au contraire, le déplacement total de la fonction industrielle vers la périphérie se produit à la fois dans des types urbains très élémentaires (1) et dans des types urbains extrêmement élevés. Il a un domaine en quelque sorte plus général ; il apparaît ainsi comme lié moins étroitement aux circonstances changeantes du milieu externe, comme dépendant moins aussi, dans son essence, des propriétés variables de la ville ; et on peut, dès maintenant, prévoir que ce phénomène est plus directement dépendant de caractères des fonctions industrielles et que ces caractères sont relativement fixes. Etant plus constant, ses causes aussi doivent être plus constantes.

Comme précédemment, on étudiera successivement les formes élémentaires que présente le déplacement (2), et les causes qui les déterminent.

---

1. V. de nombreux faits cités plus loin.
2. Nous l'appellerons désormais, par abréviation, le *déplacement* pour l'opposer à la simple *déconcentration* ou *extension locale* étudiée dans la section précédente.

CHAPITRE PREMIER

Formes du déplacement des fonctions vers la périphérie

Ce phénomène présente des degrés selon l'importance du déplacement, correspondant aux degrés suivant l'étendue de la déconcentration dont nous avons signalé l'existence dans les faits de déconcentration : et des degrés aussi selon la nature des fonctions qui sont l'objet du déplacement.

I

Le déplacement des industries urbaines du centre vers la limite de la ville apparaît dans son évolution comme un processus particulièrement lent et progressif. Au lieu que les fonctions s'étendent pour ainsi dire subitement à la suite de certains changements accomplis dans le système économique, on voit le déplacement progresser de façon continue dans l'échelle des types urbains, et se développer à partir de germes qui apparaissent déjà dans la ville différenciée, sous la forme très élémentaire où nous l'avons étudiée dans le premier

livre. On peut dire en effet que la formation de la ville différenciée avait déjà en elle-même pour effet la constitution d'industries périphériques : car, comme il a été dit, la partie différenciée de la ville n'en est devenue le centre que par un développement assez tardif ; elle a commencé par occuper une situation périphérique : l'établissement industriel et commercial a été à son origine un *faubourg*, avant que d'être la partie essentielle et caractéristique de la ville, et il est resté longtemps en dehors de la ville proprement dite. Sans doute, il ne s'agissait pas là d'éléments issus de la ville même ni par conséquent d'un mouvement centrifuge de ces éléments ; mais des éléments industriels venus du dehors prenaient directement une position périphérique. Ils y étaient nécessités par les caractères propres des établissements auxquels ils venaient s'agréger ; mais on a fait voir qu'ils y tendaient aussi d'eux-mêmes.

Ainsi, on trouve le phénomène des industries périphériques à l'origine même des villes. Il y présente même des caractères particulièrement nets. Ce ne sont pas seulement certaines industries, mais c'est l'ensemble des industries de la ville qui est à l'origine relégué et confiné à la périphérie : et de plus ce confinement est quelque chose de particulièrement tranché ; il revêt même souvent un caractère obligatoire.

On voit déjà par là que le phénomène des industries urbaines périphériques n'est point du tout, ainsi qu'on le dit souvent, un caractère spécifique à nos grandes villes modernes. Il n'a fait que s'y développer et s'y

accélérer ; il plonge ses racines dans un passé lointain et c'est par là qu'il appartient à notre étude. On le voit apparaître à l'origine même des villes ; puis il disparaît presque complètement pour reparaître ensuite à nouveau sous une forme et avec des caractères tout différents. La formation des industries périphériques apparaît alors comme un retour apparent à l'état premier de la ville ; mais on va voir que c'est en réalité quelque chose de tout autre.

En effet, tandis que l'établissement industriel primitif s'était constitué directement et globalement comme organe périphérique, et par suite possédait toujours ce caractère d'une façon en quelque sorte absolue, le déplacement d'une industrie du centre de la ville vers sa périphérie peut passer par des états différents, et présenter des degrés assez nombreux. Les statistiques modernes nous permettraient, si notre étude s'adressait aux faits présents, de déterminer avec quelque précision ces divers états, à l'aide de signes indirects ou «indices». Le rapport entre le nombre des établissements d'une industrie dans la ville et dans sa banlieue est le plus simple de ces indices statistiques (1) ; le degré atteint par le mouvement centrifuge s'y exprime avec une suffisante certitude. Le rapport entre la population industrielle de la ville et de sa banlieue, ou des quartiers cen-

1. On le trouve employé par exemple dans les *Recherches statistiques sur la ville de Paris* de Joseph Fourier ; v. surtout année 1826, tableaux 98 et suivants. On y voit qu'il y avait 35 verreries à Paris contre 10 dans le département de la Seine). Dans celles de 1829 (tableau 118) les éventails occupent 1000 établissements à Paris contre 1200 dans le département de l'Oise, effectuant seulement certaines opérations.

traux et des quartiers périphériques, est déjà un indice beaucoup plus imparfait (1) ; la proportion des maisons servant à une utilisation industrielle au nombre total des maisons dans chaque quartier et dans les faubourgs est peut-être encore le signe le plus sûr (2).

Mais les documents historiques nous permettent de percevoir directement les divers états par où passe le phénomène. C'est d'abord le simple transport des industries aux limites de la ville (3), mais à l'intérieur même de celle-ci ; puis leur émigration vers les faubourgs (4) ; enfin, à un stade plus élevé, la fonction industrielle est sortie complètement de la ville qui en reste seulement le centre commercial (5). Dans ce dernier

---

1. C'est le critère employé à Berlin. (*Statistisches Jahrbuch der Stadt Berlin*, pour 1904, p. 24-25).

2. On trouvera une bonne étude de ce dernier fait dans *Die Wohnungsenquete in der Stadt Bern*, 1900, pour trois zones concentriques. Il en ressort ce fait que la proportion des maisons d'habitation aux locaux industriels diminue régulièrement du centre à la périphérie ; elle est dans les trois zones de 85, 68 et 61 o/o (p. 18-19).

3. V. Mantoux. *La Révolution industrielle*, p. 369 : anciennes villes de fabrique en Angleterre, entourées d'une ceinture d'habitations de plaisance.

4. A Athènes déjà l'activité industrielle des faubourgs était considérable. — V. Wachsmuth. *Die Stadt Athen im Altertum*, II, 258 (dème externe de Kerameikos). Nous avons déjà noté pour Paris l'ancienneté des industries (tanneries, etc.) du faubourg Saint-Marceau, qui au XVIIe siècle prirent un grand développement (Savary. *Dictionnaire du commerce*, I, 2 : manufactures de draps, de bas à l'aiguille, de couvertures, de cuirs). Dès 1527 on y trouve une puissante communauté d'ouvriers en tricot. (G. Martin. *La grande industrie sous le règne de Louis XIV*, p. 170). Au XVIIe siècle aussi le faubourg Saint-Antoine devint un centre industriel très important. — V. Sauval. *Antiquités de Paris*, II, 505 (verreries). — De Boislisle. *Mémoire de la généralité de Paris*, p. 337, 614, 619, 654 (draps, chapeaux, porcelaines, faïences, cuirs, etc.). — Expilly. *Dictionnaire géogr. des Gaules*, V, 413, 414.

5. C'est ce qui fut réalisé à Manchester dès le dernier tiers du XIXe siècle. Schulze-Gævernitz. *La grande industrie*, p. 109.

stade lui-même le mouvement peut atteindre plus ou moins d'ampleur ; au début c'est à la banlieue immédiate de la ville que s'arrête la migration industrielle ; mais elle peut atteindre ensuite très loin ; c'est ainsi que Berlin possède des établissements industriels, qui lui sont directement rattachés, dans un rayon de plus de 100 kilomètres (1).

Mais ces états divers présentent tous un caractère commun, que nous avons déjà indiqué et qu'il nous faut déterminer avec plus de précision ; c'est le *caractère discontinu* de l'arrangement fonctionnel ainsi constitué. Il ne s'agit plus comme précédemment d'un simple éparpillement uniforme des établissements industriels sur le territoire urbain et sa banlieue ; il se constitue une multiplicité de zones ou de centres secondaires d'industrie distincts les uns des autres, et séparés par des espaces intermédiaires d'où la vie industrielle est plus ou moins absente. Il y a ainsi, entre ces divers organes, une double discontinuité.

I. — Il y a en premier lieu *discontinuité entre le centre et la périphérie* de la ville. Discontinuité fonctionnelle d'abord : au lieu que les mêmes fonctions s'y accomplissent, le centre et la périphérie sont chacun le siège d'une fonction spéciale, qui, dans le type pur, leur est propre et ne se retrouve pas dans l'autre. La fonction commerciale est caractéristique du centre ; l'ensemble

1. Schlüter. *Bemerkungen zur Siedlungsgeographie*, in *Geogr. Zeitschrift*, V, 1899, p. 69.

des fonctions industrielles est spécifique de la périphérie ; il y a ainsi, entre ces deux genres de fonctions, une séparation locale beaucoup plus nette que dans la simple extension de l'aire géographique de l'industrie, telle qu'elle s'est réalisée dans les premières industries à domicile. C'est là un trait commun à l'exode des métiers anciens et au déplacement des industries modernes, et qui justifie leur réunion dans une même étude.

Ce caractère résulte immédiatement du caractère *total* qui a été assigné au mouvement : par cela seul que c'est l'ensemble de la fonction industrielle qui s'éloigne du centre, elle se trouve localement séparée de la fonction commerciale.

Mais il n'y a pas seulement, entre le centre et la périphérie, différenciation fonctionnelle : il y a souvent aussi une réelle discontinuité locale, en ce que la fonction commerciale centrale et la fonction industrielle périphérique sont fréquemment séparées par une zone intermédiaire d'où les fonctions industrielles sont plus ou moins absentes (1) et où vit un groupe de population qui exerce son activité économique soit à la périphérie, soit le plus souvent au centre commercial. C'est ainsi que déjà, dans les anciennes villes, les premiers faubourgs industriels nouveaux se constituaient en dehors d'une zone restée encore engagée dans l'économie agricole et formée par la périphérie de la ville elle-même ou par ses faubourgs immédiats (2) : et de

1. V. sur cette organisation Schlüter, *op. cit.*, p. 68-69.
2. Ainsi les anciens faubourgs industriels de Paris.

nos jours la périphérie industrielle de nos grandes villes est aussi séparée de son centre commercial par un anneau de population consommatrice (1).

II. — Non seulement il y a discontinuité entre la fonction centrale et la fonction périphérique : mais *celle-ci est elle-même discontinue*. Ce sont seulement certains points de la périphérie qui deviennent le siège des nouvelles industries. La déconcentration industrielle n'est pas uniforme et égale ; elle se fait en quelque sorte suivant la forme d'une étoile irrégulière, laissant entre ses rayons des vides (2). L'organisme industriel se développe en quelque sorte par scissiparité ; en même temps qu'elle s'extériorise, la base géographique de l'industrie se morcelle. La ville elle-même se développe suivant une loi identique ; sa périphérie est discontinue, formée d'une série de quartiers ou de faubourgs séparés entre eux par des espaces à population très peu dense et à fonction encore agricole.

II

Quant à la nature des fonctions qui se meuvent ainsi vers la périphérie, il n'y a ici que deux degrés possibles : ou bien la fonction industrielle seule prend une

---

1. A Paris le centre commercial est ainsi entouré par une zone de ce genre qui est presque continue, formée par les Ve, VIe, VIIe, VIII, IXe, X^e^ arrondissements.
2. C'est ce qui est évident aussi pour Paris : toute la périphérie Ouest et une bonne partie du Sud est à peu près dépourvue d'industries.

situation périphérique ; ou bien une partie de la fonction commerciale est entraînée aussi dans le mouvement. Loin que ce second degré soit nécessairement plus élevé que l'autre, c'est à l'origine des villes qu'il a été réalisé le plus pleinement ; car alors la fonction commerciale, confondue socialement avec la fonction industrielle, l'était aussi géographiquement; exercée par la même classe sociale d'artisans-marchands (*mercatores*), elle avait pris comme l'autre une situation périphérique. La décentralisation de cette fonction commerciale devenue de périphérique centrale, qui se produit ensuite avec l'agrandissement de la ville, n'est déjà que partielle : les marchés s'éparpillent dans la ville et dans les faubourgs (1), mais le centre de la ville conserve l'ensemble des marchés les plus importants (2). De même sous sa forme moderne, le déplacement des fonctions commerciales vers la périphérie est incomplet : ce sont seulement certaines d'entre elles et par suite seulement certains de leurs organes, qui sont saisis par le mouvement centrifuge. Les centres de transport et de distribution (gares, etc.) sont normalement des organes périphériques (3) ; mais le centre d'en-

---

1. Déjà à Rome : Gilbert. *Geschichte und Topographie der Stadt Rom*, III, 39. — V. sur cette décentralisation des marchés dans l'ancien Paris Sauval. *Antiquités de Paris*, I, p. 648-649 ; A la fin du XVIII[e] siècle on réclamait même la création de halles dans les principaux faubourgs, par exemple Mercier. *L'observateur de Paris et du royaume*. Londres, 1785, p. 133.

2. A Rome déjà le Forum resta le centre du commerce de luxe et le centre financier (Homo. *Lexique de topographie romaine*, v° *Forum*, p. 257-258).

3. L'existence régulière de chemins de fer circulaires autour

trepôt et de vente demeure au centre de la ville : c'est la *city*, où se forment les échanges qui sont le dernier et le plus essentiel des stades de la production.

Cette déconcentration de la fonction commerciale présente le même caractère discontinu que celle de la fonction industrielle et aux deux mêmes points de vue. Les marchés secondaires, les centres de distribution, prennent en quelque sorte un caractère résolument périphérique et se séparent nettement du centre principal ; de plus, eux-mêmes se distribuent dans la périphérie encore plus inégalement que les établissements industriels, parce qu'ils requièrent un espace beaucoup moindre que ceux-ci.

Tels sont les caractères généraux qui différencient le *déplacement* des fonctions vers la périphérie de leur simple *déconcentration*. C'est donc à rendre compte de ces caractères spécifiques que devra servir l'explication qui va suivre.

---

des grandes villes (Schwarz. *Mailands Lage und Bedeutung als Handelsstadt*, 1891, p. 17, villes allemandes et italiennes) témoigne de l'intensité particulière de la circulation des hommes et des choses à la périphérie.

CHAPITRE II

Les causes

I

Les causes qui vont être analysées sont seulement certaines des causes de mouvement centrifuge des industries ; ce sont quelques-unes de ses causes *générales* ; et cela pour deux raisons. D'abord ce phénomène ne nous intéresse ici qu'en tant qu'il dépend des mêmes causes que les phénomènes précédemment étudiés, ou en tant qu'il procède au moins de mécanismes analogues, ayant un domaine d'action général. De plus, l'étude des causes plus spéciales qui font que telles ou telles industries se déplacent vers la périphérie, et de telle ou telle façon, nous est interdite ; car ces causes ne pourraient être connues que par des recherches comdnav sivesur la tendance relative des diverses industries urbaines à se déconcentrer, qui permettraient de les sérier à cet égard, et de comparer cette série à l'échelle des valeurs par où passent tels ou tels de leurs caractères propres. C'est là une étude qui ressortit davantage à l'économie politique spéciale qu'à la sociologie économique. Certaines seulement de ces causes

spéciales pourront être saisies par notre recherche parce qu'elles se manifestent nettement à l'origine même du phénomène.

Une observation un peu poussée de l'évolution du phénomène des industries urbaines périphériques démontre que ces causes générales se relient elles-mêmes à des causes plus générales encore, et plus médiates. En effet, la déconcentration des industries urbaines est en fait corrélative à une décentralisation de la population urbaine, à un mouvement du groupe urbain lui-même, qui présente les mêmes caractères ; l'un et l'autre par conséquent doivent dépendre de causes communes, à moins que ce soit l'un des deux phénomènes qui détermine l'autre. En fait, ils ont soutenu entre eux des liens de l'un et de l'autre genre.

Cette corrélation entre l'évolution de ce mouvement centrifuge de la population et celui de l'industrie est facile à établir.

Tout d'abord, les caractères et l'allure des deux mouvements sont les mêmes : ils apparaissent en même temps, et ils se développent parallèlement. Loin d'être des phénomènes récents, l'un et l'autre sont le produit d'un long développement historique : et ils sont aussi lentement progressifs. L'ancienneté et la lenteur du mouvement centrifuge des industries urbaines sont attestées par de nombreux faits (1) ; et de même c'est

---

1. Sans doute on trouve assez tard une vie industrielle développée au centre de la ville : ainsi à Londres au XVIIIe siècle on nous dit que les manufactures étaient établies « au cœur

graduellement que la population de la ville, formant d'abord un centre dense entouré de faubourgs à caractère disséminé et à fonction agricole, se répartit plus également dans les diverses régions de la ville et émigre vers les faubourgs (1).

même de Londres, sur l'un et l'autre bord de la Tamise », ce qui occasionnait une fumée intolérable (Grosley. *Londres*, 1788, I, 76-77). Même des industries dangereuses restaient dans ces villes ; en 1543 il y eut à Leeuwarden un grand feu causé par le four d'un potier de terre (Guichardin. *Description du Pays Bas*, p. 204). — Mais, dès la fin du XVIIIe siècle, la *Cité*, centre commercial de Londres, est constituée (John Fielding. *A brief description of the cities of London and Westminster*. Londres, 1776, p. XIV, XV : les commerçants résident pour la plupart « in the heart of the city » : et dès 1832 ce centre commercial est nettement différencié (R. Michels. *La formazione di centri d'affari meno abitati nelle citta*, etc., p. 4). — A Nantes au XVIIIe siècle presque toutes les industries sont dans les faubourgs, qui sont plus peuplés que la ville (Expilly. *Dictionnaire géographique des Gaules*, V, 20-23 : le centre commercial lui-même est dans un des faubourgs). — A la fin du XVIIIe siècle aussi, les manufactures de Berlin, alors très petite ville, sont surtout dans les faubourgs et dans la campagne environnante (*Description de Berlin et de Potsdam*, s. n., p. 297 sq. — Cf. p. 36-37, 43 sq.. — Bien des villes modernes sont beaucoup plus éloignées du *type périphérique* que ces anciennes villes : en 1880 il y avait dans la Cité de New-York 11.339 établissements industriels, pour 5201 à Brooklyn, et 2113 dans les autres faubourgs (*Social statistics of cities, Tenth census*, vol. XVIII, p. 487, 594.)

1. A Londres dès le XVIIe siècle, Graunt avait établi par le calcul des décès que les faubourgs s'accroissaient beaucoup plus que la ville elle-même (*Natural and political observations*, chap. IX, *of the growth of the city*, dans *Economic Works of sir W. Petty*, éd. Hull, 1899, II, p. 379-380, 385). De 1605 à 1660, période assez normale, les 95 paroisses dans les murs se sont accrues de *10 à 17* (2.014 morts en 1605, 3.431 en 1659) ; les 16 paroisses de la ville hors les murs se sont accrues de *3 à 7* (2.974 morts en 1605 ; 6.988 en 1659) ; enfin les 8 paroisses extérieures à la ville se sont accrues de *1 à 4* (960 morts en 1655 : 4.301 en 1659) ; la moyenne générale est un accroissement de *2 à 5* (5948 morts en 1605 ; 14.720 en 1659). Aussi Petty (*A treatise of taxes*, éd. Hull, I, pp. 40-41) dit que dès 1656 on surtaxait certaines maisons pour prévenir l'accroissement des faubourgs. On trouve des mesures semblables à Paris ; en 1644, on met une taxe spéciale sur les maisons hors des limites de la ville (Forbonnais. *Recherches et considérations sur les finances de la France*, I, 247-248), et dès 1638 on avait posé des bornes avec interdiction de bâtir au delà (Piganiol. *Description*

De plus, l'observation permet de constater l'existence entre les deux mouvements, de liens plus directs. Non seulement ils sont synchroniques : mais le mouvement de l'industrie apparaît dans son mode même comme étroitement conditionné par celui de la population, et inversement le mouvement de la population apparaît comme contenant en quelque sorte celui de l'industrie, qui n'en est qu'une forme et un cas particulier. En effet, la décentralisation de la population se fait d'abord par un exode de la population consommatrice, puis c'est la population industrielle qui émigre, transportant seulement à la périphérie son habitat, le siège de ses fonctions demeurant au centre (1) ; alors l' « habitation » et l' « atelier » se séparent, et ainsi la fonction des maisons et des locaux se spécialise ; enfin, à un dernier

---

historique de Paris, I, 23-25). — V. en général sur ces mesures De la Mare. *Traité de la Police*, IV, 404 ; on ordonne aussi que les maisons des faubourgs devront être moins élevées (De la Mare, *ibid.*) IV, 394) : tout cela de peur de voir « la ville déserte et inhabitée », ce qui montre qu'il s'agissait surtout d'une émigration, plus que d'une croissance naturelle. On a déjà noté que dès le XVIII[e] siècle les faubourgs de Nantes étaient beaucoup plus considérables que la ville (v. Piganiol. *Nouvelle description de la France*, VIII, 297-298). A Haiderabad, il n'y a que 123.000 habitants dans la ville contre 231.000 dans les faubourgs (Hunter. *Imperial gazetter of India*, V, 252 sq.). A Paris, les statistiques nous montrent la déconcentration de la population se développant nettement et de façon continue depuis 1817. (Meuriot. *Agglom. urbaines*, p. 253 sq. ; cf. Halbwachs. *Expropriations*, pp. 122, 136). — V. déjà sur cette décentralisation de la population à Rome. Merlin. *L'Aventin dans l'antiquité*, p. 333.

1. A Paris dès le XVIII[e] siècle les *marchands* prennent l'habitude de loger à la périphérie tout en ayant leurs boutiques au centre. (Piganiol. *Description de Paris*, I, 31. — G. Leclerc. *La jurid. consulaire de Paris pendant la Révolution*, p. 126.) De même à Londres (Grosley. *Londres*, I, pp. 202-203, tout Londres part le samedi pour la campagne). A Paris, dès le milieu du XIX[e] siècle, la *classe ouvrière* émigre nettement à la périphérie. *Statistique de l'industrie à Paris pour 1860*, p. 19.

stade, les établissements industriels eux-mêmes prennent une situation périphérique. L'exode de l'industrie apparaît ainsi comme le dernier terme d'un développement continu, et comme probablement conditionné, sinon déterminé, par les stades antérieurs de ce développement.

Enfin, ce ne sont pas seulement les mouvements de la population et de l'industrie qui en eux-mêmes présentent des caractères analogues ; leur effet est aussi identique. Un coup réalisée, la déconcentration de la population présente un caractère discontinu aux deux mêmes sens que celle de l'industrie. La densité de la population au centre reste très forte, et il se développe un anneau périphérique aussi très dense, séparé du centre par un anneau intermédiaire dont la densité est souvent plus faible. Sans doute, la densité *globale* de l'anneau périphérique est constamment moindre que celle des anneaux intérieurs, comme le montre la décroissance à peu près régulière de la densité en allant du centre à la périphérie (1). Mais c'est là l'effet du caractère discontinu de la périphérie de la ville, dont la population se développe seulement en de certains points, laissant entre eux des régions relativement vides de population ; mais la densité des régions occupées est très forte et la vie économique y est intense.

1. V. G. von Mayr. *Statistik und Gesellschaftslehre*, II, p. 64. — Fornasari di Verce. *Sulla distrib. della popolazione intorno di centri*, in *G. degli Economisti*, fév. 1908, p. 157 ; à Berlin et à Vienne, sauf la partie tout à fait centrale où la densité est un peu faible, décroissance régulière. Dans de plus petites villes, comme Lucques (Fornasari, *ibid.* p. 153) la décroissance est régulière.

Cet ensemble de ressemblances témoigne que la déconcentration de l'industrie dépend d'autre chose que de nécessités purement économiques, et qu'elle a à sa base des nécessités plus générales. Les causes qui rendaient compte de la déconcentration à forme continue étaient surtout d'ordre économique ; elle apparaissait comme une nouveauté, dépendant d'autres changements qui s'étaient faits dans l'organisation économique, liée à un système économique particulier. Celles de la déconcentration par déplacement sont, en partie au moins, d'une autre nature ; car leur effet se développe graduellement, et il est compatible avec des milieux économiques très différents, qui n'affectent que ses modalités, et dont aucun en particulier ne conditionne son existence même. De plus le déplacement de l'industrie apparaît à l'observation comme lié à un déplacement de la population urbaine, qui lui-même semble dépendre plus de certains changements dans les caractères de la ville, que des propriétés du milieu économique externe. Pourtant, nous serons encore en présence de trois espèces de causes : caractères du milieu social, caractères de la ville, enfin caractères des industries.

II

Les *caractères du milieu social* jouent ici, on le pressent, un rôle beaucoup plus faible que dans la simple extension du siège de l'industrie. Celle-ci requérait l'apparition d'un certain système économique, défini par

l'existence d'une localisation générale des industries, et par conséquent de profonds changements dans l'organisation du milieu social externe. Au contraire l'industrie proprement et complètement périphérique est un phénomène qui apparaît avec la ville elle-même. Que les formes modernes dépendent de causes spéciales, c'est ce qui est probable ; mais les causes essentielles et constantes du phénomène leur sont antérieures.

De plus, il est même certain que plusieurs des causes de la déconcentration continue sont ici sans action. Il en est ainsi de la *spécialisation* de la fonction de la ville, effet de la localisation générale des industries, et qui était la cause déterminante de la première décentralisation ; car on voit ici les industries périphériques se développer dans de grandes villes qui, comme Paris, sont le siège d'un complexus d'industries très variées, et dont aucune n'a sur les autres une prépondérance extrêmement marquée ; ce n'est plus une industrie ou un groupe restreint d'industries, caractéristiques de la ville, qui prend une situation périphérique, mais tout un ensemble d'industries diverses, plus ou moins indépendantes les unes des autres. De même l'*étendue* de la fonction perd l'importance qu'elle avait dans la détermination du type précédent, car on voit se déconcentrer des industries à fonction purement locale en même temps et pour les mêmes causes que les industries à demande large. D'ailleurs, l'exode de l'industrie étant un simple *déplacement*, non une extension de sa base, n'implique pas nécessairement et par lui-même un

accroissement de l'importance de la fonction de l'industrie ni, corrélativement, un accroissement de sa population et de ses organes qui la forcerait à étendre son territoire ; les organes qui se déplacent vers l'extérieur peuvent avoir conservé le même volume.

Mais si les caractères du milieu ne sont pas les causes générales et dominatrices, celles-ci doivent être cherchées parmi les caractères de la ville qui ne dépendent pas immédiatement des premiers ; car le caractère *général* des causes, postulé par la description, implique que les caractères spéciaux aux industries ne sont pas les causes constantes de leur émigration. Sans doute, il y a probablement de ces caractères qui sont communs aux industries périphériques, et qui sont ainsi capables d'expliquer leur déplacement à titre de causes générales : mais ces caractères ne pourraient être dégagés que par la synthèse d'une série d'études comparatives portant sur les diverses industries et leur tendance relative à la déconcentration.

III

Les *caractères de la ville* dont on peut discerner l'action sont eux-mêmes de trois sortes : des caractères généraux de la ville, globalement considérée ; des caractères spéciaux de son centre ; enfin des caractères de sa limite ou périphérie.

* * *

I. — Dès l'origine la *morphologie* de la ville a tendu, par plusieurs de ses propriétés, à en déconcentrer les fonctions industrielles.

La *dimension* du cercle urbain offre l'exemple curieux de deux causes contraires tendant, par des voies diverses, à la production d'un même effet. On a vu comment, à l'origine même de la ville différenciée, la petitesse du centre d'attraction nécessitait l'établissement industriel et commercial qui venait s'y agréger à prendre par rapport à lui une situation périphérique qui, plus tard seulement, par la formation de nouveaux faubourgs, se muait en une situation centrale. Mais on a vu aussi comment, à l'inverse, l'extension de l'espace urbain tendait à un stade plus élevé, à une déconcentration locale des anciens métiers, et à la formation d'importants centres industriels dans les faubourgs.

Mais ce ne sont là que des germes, dont le développement devait s'opérer par l'intervention d'autres causes. La *forme* de la ville allait y travailler, en prenant, à partir d'un certain état de développement de la ville, certains caractères qui déterminent le caractère discontinu de sa périphérie, dont on mesurera plus loin l'action. Les villes tendent toujours à se développer irrégulièrement, « en étoile » ; même celles qui, enserrées dans leurs fortifications, conservent un caractère

compact et une forme plus régulière, voient aussi leur périphérie prendre un caractère discontinu, par la simple adjonction de faubourgs, irrégulièrement dispersés autour d'elles.

Enfin la *structure interne* de la ville agissait aussi à titre de condition, exactement comme dans la déconcentration continue; l'accroissement de son unité et de sa mobilité internes rendait plus facile cette systématisation entre le centre et la périphérie qui résulte de leur différence fonctionnelle, en rendant aisés les échanges et les mouvements qu'elle suppose. Mais cette cause est ici d'une importance beaucoup moindre que pour la simple dissémination des établissements industriels. En effet, les mouvements des biens et des hommes entre le centre et la périphérie sont, dans le type présent, beaucoup moins fréquents; car c'est maintenant l'ensemble des actions constituant chaque fonction industrielle qui s'accomplit à la périphérie. Tout pour ainsi dire se passe à la périphérie; et même les organes industriels périphériques peuvent être sans rapport aucun avec le centre commercial; leurs produits peuvent atteindre directement le groupe consommateur, sans être achevés ni entreposés au centre de la ville. Alors celui-ci perd son caractère proprement économique; les liens se brisent entre lui et la périphérie. Le centre reste seulement le siège de ce qu'on a appelé la circulation intellectuelle, c'est-à-dire que là s'accomplissent les phénomènes *juridiques* qui sont la condition des échanges de biens économiques par où les divers groupes professionnels

échelonnés se transmettent le produit dans ses états successifs.

II. — La *fonction* de la ville a agi ici d'une façon tout à fait spéciale. Le déplacement des industries vers la périphérie se relie à un caractère de cette fonction qui est exactement inverse de celui qui déterminait leur simple dispersion. Celle-ci résultait de la spécialisation de la fonction de la ville, qui n'est nullement un caractère constant de la grande ville moderne, ni de la ville différenciée sous sa forme élémentaire, qui constituent le domaine propre des industries périphériques; l'un et l'autre de ces types urbains sont caractérisés par une multiplicité d'industries différentes. Or cette complexité même de leur fonction contribue à faire du déplacement de leurs industries quelque chose de général. C'est un fait bien connu que les diverses industries tendent à se situer ensemble et dans les mêmes parties de la ville ; cela encore est un trait commun à ces deux types de ville, par ailleurs très différents. Si donc les industries importantes sont nécessitées, pour de certaines causes qui peuvent leur être spéciales, à émigrer à la périphérie, les autres sont incitées à les suivre ; cela est spécialement vrai des industries dites *complémentaires*, qui s'impliquent et se servent directement les unes les autres. Cette complexité et cette solidarité des industries urbaines tend ainsi à généraliser l'influence de causes qui n'agissaient d'abord que sur certaines d'entre elles, et qui déterminent par là médiatement les autres à suivre les premières dans leur mouvement.

III. — Un dernier caractère de la ville produit par lui-même un déplacement de ses fonctions vers la périphérie.

Il n'y a pas de société qui, considérée comme un tout, soit complètement immobile (1). La ville n'échappe pas à cette loi ; elle se meut généralement en un certain sens. On a cherché à démontrer une nécessité pour les villes à se déplacer vers l'ouest (2) ; mais quelle que soit la direction de ce mouvement, celui-ci a pour effet de rapprocher peu à peu de la périphérie ce qui était

---

1. L'importance de ce fait, souvent méconnue, a été bien mise en lumière dans le livre de M. Aslanian. *Les principes de l'évolution sociale* (2[e] éd., 1909).

2. Dès le XVII[e] siècle, Graunt constatait la tendance de Londres à se développer vers l'ouest ; dans chacun des trois cercles que nous l'avons vu distinguer, il constatait que c'étaient les paroisses de l'Ouest qui s'accroissaient le plus. Il remarquait d'ailleurs que les industries et le commerce ayant suivi ce déplacement, l'influence que nous signalons au texte avait été en partie neutralisée (*Natural and political Observations*, éd. Hull, II, 380-381). — Petty (*Treatise of taxes ibid.*, I, 41-42) constate la même tendance et l'explique par le vent venant le plus souvent de l'ouest, qui fait que les quartiers de l'ouest sont les moins gênés par la fumée des ateliers. En 1661 Evelyn, dans son opuscule *Fumifugium*, avait proposé que tous les ateliers se servant de charbon fussent relégués à 5 ou 6 milles à l'est de Londres. — V. pour Paris, Berty. *Topographie historique du vieux Paris*, t. IV (plan montrant l'extension successive de la région Saint-Germain vers l'ouest, de 1600 à 1800). — V. sur cette tendance comme fait général : Ratzel. *Antropogeographie*, II, 444. — Schlüter. *Bemerkungen zur Siedlungsgeographie*, in *Geogr. Zeitschrift*, 1899, p. 70, qui fait aussi jouer le rôle essentiel à l'influence du vent. Mais ces observations appellent deux correctifs. D'abord ce mouvement vers l'ouest dépend aussi de causes *locales* ; ainsi à Buenos-Ayres ce fut l'impossibilité pour la ville de s'étendre dans d'autres directions (*Censo general... de la ciudad de Buenos-Ayres*, 1887, t. I, p. 69) ; pour Paris aussi a joué une impossibilité analogue (Halbwachs. *Les expropriations et le prix des terrains à Paris*, p. 171-172). — De plus, les villes se développent souvent en d'autres sens : Rennes s'est surtout développée vers l'est et le sud (Gaillard. *De l'influence des conditions topographiques sur le développement de Rennes*. *Annales de Bretagne*, 1909, p. 337.)

d'abord le centre, et par suite les établissements industriels situés en celui-ci. Alors même qu'aucune autre nécessité ne déterminerait un déplacement *spécial* à ces organes, le déplacement du groupe urbain, et par suite de son centre géographique, peut suffire à produire leur déplacement *relatif* vers la périphérie de la ville, quoique, *par rapport au sol*, ils soient restés immobiles. Ce ne sont pas les industries qui abandonnent le centre ; c'est en quelque sorte le centre qui s'éloigne d'elles. Dans les autres cas, le déplacement des industries se fait à la fois relativement à l'espace urbain et relativement au territoire, considéré en soi ; dans le cas présent le mouvement des fonctions industrielles est seulement relatif à l'espace urbain. C'est ainsi que le centre commercial de Paris, qui ne s'est pas sensiblement déplacé depuis des siècles, n'est plus son milieu géographique ; il se trouve sensiblement plus à l'est, du fait du développement de la ville, qui s'est fait surtout vers l'ouest. C'est là une cause qui ne devient efficiente que par l'œuvre du temps, mais dont l'action ininterrompue et tenace est à la longue très sensible.

*
* *

A côté de ces traits généraux de l'ensemble urbain, le *centre* de la ville présente certains caractères qui font en quelque sorte qu'il repousse les fonctions industrielles.

I. — La *morphologie* du centre est particulièrement mal adaptée aux fonctions nouvelles qui apparaissent dès que la vie industrielle atteint dans la ville un certain état de développement. On a noté déjà cette influence dès l'origine de la ville différenciée ; mais elle devient particulièrement intense lorsque les fonctions industrielles s'organisent sous la forme de la grande industrie. Alors le centre de la ville devient tout à fait impropre à leur servir de base.

En effet, le centre est, sinon la plus vieille partie de la ville, du moins une des plus vieilles ; ni les maisons ni les rues n'y sont faites pour le système de relations et de fonctions qui se développe alors. Les maisons sont adaptées au besoin d'habitation (1) ; les locaux y sont petits et ne peuvent guère s'adapter qu'à de petites industries à domicile ; c'est pourquoi celles-ci ont pu se disséminer sans cesser d'avoir leur base au centre même. Ce n'est pas seulement l'espace qui manque, mais aussi l'air et la lumière, en raison de l'étroitesse des rues, et de la hauteur plus considérable des maisons dans cette région de la ville. Et ainsi, quand l'industrie prend une certaine forme, l'organisation matérielle du centre de la ville devient incompatible avec elle.

---

1. On voit cette influence notée dès le XVIIIe siècle par Ogée. (*Dictionnaire géographique de la Bretagne*, III, 309) : il remarque qu'à Nantes les maisons n'ayant pas été faites pour le commerce, les marchands sont obligés de louer des magasins dans des quartiers éloignés du centre. Il note aussi, (p. 307), l'influence de la petitesse de l'enceinte qui augmente dans la ville la cherté du terrain.

Mais il y a un autre caractère du centre qui a une action plus générale, en ce qu'il n'implique pas l'apparition d'une certaine forme d'industrie ; il détermine l'émigration de la fonction industrielle en elle-même, considérée en quelque sorte *in abstracto*, et quelle que soit son organisation économique. C'est la plus forte densité de la population au centre. La densité des éléments sociaux, hommes et choses, décroît à peu près régulièrement quand on va du centre à la périphérie (1). La conséquence est que l'espace nécessaire à l'accomplissement de toute fonction industrielle lui est d'autant moins coûteux qu'il est plus éloigné de la région centrale ; car la valeur du sol est en raison directe de la densité des groupes sociaux qu'il porte (2). Or une

---

1. V. G. von Mayr. *Bevœlkerungsstatistik*, p. 64. — Meuriot. *Agglomérations urbaines*, p. 274 sq.

2. V. déjà sur la cherté du sol et des loyers dans les grandes villes antiques : Pohlmann. *Uebervœlkerung der antiken Grosstædte*, p. 74 sqq. — Merlin. *L'Aventin dans l'Antiquité*, p. 288 note (signale l'influence de cette cherté sur l'émigration des ouvriers et artisans vers l'Emporium). — V. au Moyen Age : Bungers. *Topogr. und Sozialstatistik der Stadt Kœln*, p. 7 (cherté dans le quartier central du marché) : *Annales Gandenses*, éd. Funck-Brentano, introd., p. 36. — Guichardin. *Description des Pays-Bas*, p. 265-266. (Amsterdam, hausse rapide des rentes dans la vieille ville, d'où émigration des teinturiers, brasseurs, etc., au XVI[e] siècle). — Sombart a même pu, comme on sait, voir dans la croissance des rentes foncières urbaines la source originaire du capitalisme ; et quoique cette théorie ait été très critiquée, et semble-t-il, avec raison — (V. Sieveking. *Die mittelalterliche Stadt*, in *Viertelj*, II, 1904, p. 201-205. — Pirenne. *Histoire de Belgique*, III, 253, note. Sieveking. *Die Kapitalistische Entwicklung in den italienischen Stædten des Mittelalters*, in *Viertelj*. VII, 1909, p. 77-79. — Cf. *Année sociologique*, X, 536, 538, autres travaux), l'importance qu'a eue la rente foncière dans ces anciennes villes reste démontrée. — A Londres au XVII[e] siècle la valeur des maisons « par cheminée » est de 12 d. à Londres, 10 d. dans les faubourgs, contre 6 d. dans les villes plus petites. Petty.

industrie à fonction étendue est particulièrement nécessitée à poursuivre la baisse de ses frais de production ; et il en est de même des métiers qui sont en concurrence avec les industries concentrées (1). Seuls les métiers dont la fonction implique un rapport constant et étroit avec le groupe consommateur échappent à cette nécessité économique de déconcentration, parce qu'une autre nécessité économique vient chez eux neutraliser celle-ci (2). C'est-ici, comme pour l'industrie à domicile, la nécessité de trouver des conditions de production plus favorables qui détermine l'émigration de l'industrie, laquelle pour des raisons tenant à la fois à sa forme propre et à la nature du centre, ne trouve plus ces conditions réalisées chez celui-ci (3).

Verbum sapienti (1664), éd. Hull, I, 106; au XVIII[e] siècle Grosley y note « l'énorme cherté » du terrain (Grosley. *Londres*, I, 63, 73, 137). La décroissance des valeurs locatives moyennes du centre à la périphérie apparaît nettement dans les *Recherches statistiques sur la ville de Paris* de 1823, tableau 102.

1. Cet exode des métiers causé par la cherté des loyers a été étudié pour Berlin par Marie Heller. *Kleingewerbe, Kleinhandel, und die grosstædtische Grundrente. Z. f. die ges. Staatswiss.* 1903 ; remarque que les succursales des grands établissements se maintiennent naturellement mieux au centre que les petits magasin.

2. Cf. Marie Heller, *op. cit.*, p. 398.

3. V. une bonne description de ces influences à Paris au début du XVIII[e] siècle dans De la Mare. *Traité de la Police*. IV, 400-402 : « Il ne restait plus de places à bâtir dans l'étendue du quartier de Gaillon jusqu'au Rempart ; tout était occupé par des personnes de considération ; mais les Artisans et les ouvriers, qui ne trouvaient plus à s'y loger qu'à des prix excessifs, se retirèrent ailleurs ». Cf., p. 408, cette raison invoquée par des lettres patentes de 1721 qui, pour remédier à cet exode qui avait pour effet l'augmentation du prix des choses dans la ville, permit « de former un nouveau quartier au delà du Rempart et d'y ouvrir les rues nécessaires pour le commerce ».

*
* *

La *périphérie* de la ville enfin présente des caractères qui, pour des causes de même genre, mais aussi en raison de nécessités plus générales, y attirent les fonctions industrielles chassées du centre par les conditions qui viennent d'être dites.

I. — Tout d'abord, son *caractère discontinu* agit en combinaison avec les caractères que prend la forme de l'industrie dans un certain état de celle-ci : il contribue spécialement à y attirer les industries économiquement concentrées. Celles-ci impliquent des établissements considérables, qui requièrent de vastes espaces libres ; or, ces espaces libres ou relativement peu peuplés existent, à une distance très peu éloignée du noyau central de la ville, du fait que celle-ci ne s'est développée que dans certains sens, et n'a émis que des prolongements irréguliers laissant entre eux des régions relativement vides. A l'intérieur même de la ville, les espaces libres sont plus fréquents à la périphérie qu'au centre, et la densité des maisons y est moindre, en raison même du développement « par anneaux » (1), qui fait diverger les rues principales de la ville comme les rayons d'un cercle, et a ainsi pour résultat que les espaces séparant les

1. Cf. Ratzel. *Anthropogeographie*, II, 453 sqq., et déjà J.-G. Kohl, *Verkehr und Ansiedlungen*, p. 166.

rues sont plus vastes à la périphérie qu'au centre (1). Quant à la périphérie externe, son caractère discontinu se rattache lui-même aux caractères de la fonction de la ville. Celle-ci est devenue essentiellement, pour un cercle de plus en plus vaste, un centre industriel et commercial ; elle est un nœud de routes, et c'est le long de ces voies qui divergent d'elle qu'elle émet ses prolongements ; c'est par là qu'elle prend contact avec le dehors, qu'elle accomplit avec le milieu externe les échanges de forces qui sont maintenant sa fonction propre : c'est là, par suite, que tend à se porter la vie de l'organisme, et que corrélativement se développe sa population (2).

---

1. V. sur cette augmentation des îlots libres en allant vers la périphérie: Ratzel. *Die geographische Lage der grossen Stædte*, in *Kleine Schriften*, II, 444-445. — Les plans le font voir très nettement : v. plan d'Anvers dans Le Roy. *Notitia agri et urbi Antverpiensis* (XVIIe siècle) ; le plan de Paris dans De la Mare. *Traité de la Police*, t. I, après la p. 94 (XVe-XVIe siècles) ; le plan de Philadelphie dans *Tenth census*, XVIII, p. 810 (augmentation de l'étendue des *blocks*). La statistique de Berne donne le pourcentage du terrain bâti par rapport au terrain à bâtir : il est de 97 0/0 dans la vieille ville, 24 dans l'anneau suivant, et 9 dans l'anneau périphérique (*Die Wohnungsenquète in der Stadt Bern*, p. 64).

2. V. sur ce développement en étoile et son lien avec les routes et le développement du commerce : Schlüter, *Bemerkungen zur Siedlungsgeographie*, *op. cit.*, p. 69-70. — Gaillard. *Infl. des cond. topogr. sur le dével. de Rennes*, *Annales de Bretagne*, 1909, p. 341 (allongement des faubourgs, jusque-là ronds, avec la sécurité publique et la création des routes royales : onze routes rayonnaient de la ville, en bordure desquelles les maisons formaient seulement un mince ruban). — Cf. Pirenne. *Histoire de Belgique*, III, 231. — Reinhard. *Die Seehandelsstædte*, p. 41-43-51. — Ratzel. *Die géogr. Lage. der grossen Stædte*, in *Kleine Schriften*, II, 441-442 (carte) : la ville ne serait même dans son essence qu'un croisement de routes un peu plus peuplées de maisons, une espèce de ganglion, pourrait-on dire, où les nerfs en se croisant s'épaississent seulement un peu, au lieu d'être un ensemble social compact nettement distinct du dehors.

Ce caractère discontinu de la périphérie produit un autre caractère qui est un facteur encore plus efficace d'attraction des industries ; c'est la *faible densité* moyenne de la population et des maisons, qui y détermine une moindre valeur des espaces, et offre par suite aux établissements industriels une base locale plus avantageuse. Elle fait aussi que les classes sociales peu fortunées, parmi lesquelles les classes ouvrières, sont fixées en grande partie à la périphérie où le logement est moins cher : et ainsi, l'industrie en se déconcentrant fait en quelque sorte coup double ; en même temps qu'elle réduit ses frais d'établissement elle se rapproche de sa main-d'œuvre.

II. — A côté de ces caractères spécifiques à la périphérie *de la ville*, cette périphérie renferme en elle-même, en tant que limite d'une unité sociale et géographique, des nécessités plus générales d'attraction des fonctions sociales et économiques : celles-ci sont en quelque sorte nécessitées à s'y fixer en raison même de ce qu'elle est la périphérie.

La limite d'un groupe social possède en effet par elle-même une propriété qui, dès qu'elle est suffisamment marquée, suffit à y attirer un développement intense des autres fonctions sociales. C'est par elle que se fait le contact avec le dehors ; c'est à la périphérie que viennent toucher et s'arrêter les éléments qui arrivent à l'organisme de l'extérieur ; et c'est d'elle aussi que partent les éléments qu'il restitue à son milieu. C'est ainsi qu'en ce qui concerne la ville, les caravanes dans

les villes anciennes ont leurs faubourgs (1) où elles s'arrêtent et d'où elles partent (2), et de même les gares modernes sont des organes périphériques. L'existence à la périphérie de ces organes de contact avec le milieu externe suffit à y attirer les fonctions industrielles, dès que le milieu externe constitue pour celles-ci le groupe consommateur principal.

Mais abstraction faite de ce caractère de leur fonction, l'existence à la périphérie d'une vie sociale particulièrement intense suffit à y nécessiter directement la présence d'organes industriels à fonction locale. C'est ainsi que dans les villes du moyen âge de nombreuses industries étaient fixées aux portes ou près des portes (3).

1. V. Dubois. *Tombouctou la mystérieuse*, p. 278.

2. Cette nécessité tient en partie à l'étroitesse des rues de la vieille ville souvent difficilement accessibles aux voitures ; c'est ce qui arriva à Rome, où à cause de cela le commerce, puis l'industrie se développèrent à la porta Capena (Gilbert. *Geschichte und Topographie der Stadt Rom*, III, 345-346). — Mais cet arrêt du commerce aux faubourgs s'est produit aussi dans des villes conme Pékin dont les voies sont droites et régulières : Marco Polo disait qu'il y avait 12 faubourgs joignant les 12 portes de la ville, et qu' « une infinité de peuple y arrive, qui toutefois s'arreste ès-faulxbourgs, pour faire et expédier leurs trafics » (*Voyage de Marco Polo*, éd. fr., p. 49 sq.) sans doute parce que les marchands sont étrangers.

3. V. Wachsmuth. *Die Stadt Athen im Altertum*, II, 229 (puits, bains, etc.) ; Sauvaire. *Description de Damas* (*Journal Asiatique*, 3e s., VII, 427 : marché à chaque porte). — *Livre des métiers* (adresses des jurés cuisiniers aux Portes Baudéer, du Grand-Pont et Saint-Merri, d'un tabletier à la Porte Saint-Denis, etc.). A la porte Baudoyer on trouve un peu plus tard 2 pastéers, 4 barbiers, 4 couturiers, 2 pelletiers, 1 maçon, 1 tailleur, 1 charron, etc. (Géraud. *Paris sous Philippe le Bel*, p. 124-125 : cf. *ibid*, p. 216-235, nom de Porte-aux-Peintres donné à la porte Saint-Denis.). — Stouff. *Nouv. Rev. hist. de Droit*, 1898, p. 495 (porte des bouchers à Arbois, id. à Strasbourg, J.-F. Hermann. *Notices historiques sur Strasbourg*, I, 235.). — *Porta cerdonum* à Francfort (*Urkundenbuch der Stadt Frankfurt*, II, p. 190-193.).

Les fonctions sociales, et non pas seulement les fonctions économiques, s'attirent les unes les autres ; elles tendent les unes vers les autres, et on trouve leurs organes particulièrement pressés aux centres et aux limites des groupes sociaux. Ce fait, qu'on constate ici pour la ville (1), ne lui est nullement spécial : comme dans une tribu, les fonctions commerciales ont leur siège aux frontières intertribales, dans toute unité géographique la vie se développe surtout aux limites (2), et de même dans nos grandes sociétés modernes les industries elles-mêmes ont une tendance marquée à s'agglomérer à la périphérie de l'espace social (3). Nous n'avons pas à expliquer ici cette propriété générale de la périphérie des espaces sociaux : il nous suffit d'y rattacher la propriété analogue de la périphérie urbaine.

Mais un autre encore de ces caractères de la limite de

---

1. Nous savons que déjà à Délos la rue du Péribole, qui faisait le tour de la muraille, était bordée de boutiques : Bizard, in *Bull. de corresp. hellénique*, 1907, p. 483. — De nos jours dans beaucoup de petites villes il n'y a que deux endroits de vivants : le Marché et le Tour-de-ville.

2. Notamment dans une plaine les établissements sont surtout au milieu et aux limites, là où la plaine joint la montagne et où se font les rapports sociaux et économiques avec celle-ci. V. pour la généralité de ce fait : Spieth. *Die Ewe Stæmme*, p. 49. — Jullian. *Revue des Etudes anciennes*, t. III, 1901, p. 118. — Blanchard. *La Flandre*, p. 314. — F. Ratzel. *Korsische Stadte* in *Kl. Schriften*, t. I, 213. — Surtout H. Schwabe, *Statistik des preussischen Stædtewesens*. *Jahrbücher* de Hildebrand, t. V, 1866, p. 3. — Wagner, in *Forschungen zur deutschen Landeskunde*, t. XIV, heft 6. — De même les côtes sont un des points où la vie est de beaucoup le plus intense. Ratzel. *Anthropogeographie*, t. II, p. 239-240, 484-492, et *Die Erde und das Leben*, t. I, p. 451-459.

3. Cela est surtout frappant pour l'Empire allemand, dont presque tous les grands centres industriels sont périphériques, et cela va de soi pour les pays maritimes comme l'Australie, l'Inde, etc.

la ville semble être une propriété générale des limites sociales ; c'est la moindre valeur du sol à la périphérie.

Ce semble être là un caractère qu'on retrouve dans toute société et en particulier dans nos grandes nations contemporaines. Et ainsi ce sont des propriétés très générales de la périphérie urbaine qui y appellent les fonctions industrielles. La limite de la ville tend en quelque sorte d'elle-même, comme toute limite, à une plénitude de vie (1).

IV

Les *caractères des industries* elles-mêmes, dans leur action sur le mouvement de celles-ci vers la périphérie ne feront l'objet, comme il a été dit, que d'une étude extrêmement incomplète ; car la plupart d'entre eux ne sont pas saisissables par une étude globale. Seuls apparaîtront certains de ces caractères qui ont une généralité certaine, et dont l'action se manifeste à l'origine même du phénomène.

I. — Ce sont en premier lieu des *caractères techniques* ; ceux-ci sont spéciaux à certaines fonctions industrielles. Certaines activités ont besoin d'un emplacement présentant des qualités spéciales, qu'elles ne trouvent qu'à la périphérie ; c'est ainsi qu'au moyen

---

1. Cf. en général sur cette attraction de la vie sociale par les limites Ratzel. *Politische Geographie*, p. 123-124, 554-555, 605-610, 766-769.

âge les moulins étaient souvent situés sur les murs de la ville (1), où ils recevaient librement le vent ; et de même on trouve toujours les cordiers le long des murs (2). D'autres opérations nécessitent l'usage fréquent de l'eau, qu'on trouve anciennement surtout dans les fossés de la ville ; c'est ce qui fait que les tanneries sont souvent périphériques (3). Enfin, la qualité des matières premières employées peut nécessiter l'éloignement de l'industrie par mesure d'hygiène (4) ; et

---

1. V. Chastillon. *Cartes des villes de France*, p. 166-167 (Reims). — Guichardin. *Description du Pays-Bas*, plan de Bruges, après p. 360. — Reinhard. *Seehandelsstædte*, p. 65, qui dit spirituellement que c'est là que les moulins avaient le vent « de première main ».

2. Berty. *Topographie historique du Vieux-Paris. Région centrale de l'Université*, p. 114-115 (rue des Cordiers, le long et en dedans de l'enceinte de Philippe-Auguste). — Cf. *ibid. Région occidentale de l'Université*, p. 300. (allée des murs habitée par cordiers, archers, arbalétriers, etc.). — Boissonnade. *Org. du travail en Poitou*, II, 144. — Sée. *Les classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution. Annales de Bretagne*, nov. 1908, p. 115-116 (note aussi un curieux mépris à l'endroit des cordiers, qui sont confondus avec les *caquins* ou descendants des lépreux ; cela a pu contribuer à leur éloignement).

3. A Strasbourg le Fossé des tanneurs. (Hermann. *Notices historiques sur Strasbourg*, I, 208). De même le long des ruisseaux : *ripa cerdonum et carnificum, ripa laniorum* à Worms (*Monumenta Wormatiensa*, p. 64, 166e année, 1298). A Paris teinturiers sur la Bièvre dès le XIIe siècle (Poète. *Enfance de Paris*, p. 247).

4. C'est là la cause la plus importante parmi cette catégorie. On trouve à Amiens dès 1272, l'interdiction aux bouchers de tuer chez eux le gros bétail (Thierry. *Monuments*, I, 242, 243). — Arrêt du Parlement de Paris (1299) obligeant les foulons à porter leurs étoffes aux nouvelles poulies sises hors la ville (Berty, *Topog. hist.*, I, 85). — Mesures semblables à Naples au XIVe siècle (Yver. *Le commerce et les marchands*, p. 176) ; à Florence en 1347 ; (Doren, *Studien*, II, 583-585 : boucheries, etc.) — A Paris les boucheries sont mises à l'écart dès le XIVe siècle : sous Charles V la description de Raoul de Presles (dans Leroux de Lincy. *Paris et ses historiens*, p. 110) s'exprime ainsi : « l'en faisoit et les boucheries et les cimentieres tout hors des cités, pour les punaisies et les corrupcions eschiever »). Cf. De la Mare. *Traité de la Police*, II, 617-617 (Arrêt de 1366 obligeant les bouchers à tuer sur la rivière : un règlement géné-

c'est ce qui fait aussi qu'on trouve souvent les tanneries dans les faubourgs.

II. — Les *caractères économiques* sont aussi spéciaux, quoiqu'en un autre sens ; ce sont des propriétés qui définissent certaines formes de l'industrie qui sont à un degré élevé sur l'échelle des *Betriebsformen*. C'est d'abord ce qu'on appelle la « concentration », c'est-à-dire — selon la définition courante — un caractère morphologique, le fait pour une industrie d'être exercée en de grandes exploitations (1) ; ce fait ayant pour résultat que cette fonction a en quelque sorte soif de grands espaces et que le centre de la ville y est particulièrement mal adapté. C'est ensuite ce que nous avons désigné déjà du nom d'étendue de la fonction. Quand la fonc-

---

ral de 1567 obligera d'établir les tueries hors de toutes les villes) et Sauval. *Antiquités de Paris*, I, 663. — En 1377, on permet exceptionnellement aux bouchers de Carcassonne de tuer chez eux (*Ordonnances*, VI, 323-324). Cf. pour le XVI[e] siècle : De la Mare, II, 624-626, qui note l'inexécution relative de ces ordonnances sur les boucheries. A Saint-Omer les potiers et tuiliers devaient faire sécher leurs produits hors la ville (Giry. *Histoire de Saint-Omer*, p. 365). — V. encore de la Mare. *Traité de la Police*, I, 573-575 (potiers, chiffonniers (V. 258-259, etc.). — Jaillot. *Recherches critiques sur Paris*, III, 42 (arrêt de 1673 obligeant des tanneurs et teinturiers à aller s'établir au Faubourg Saint-Marcel). — A Fez au Maroc, interdiction de tuer les animaux dans la ville (Jackson. *An account of Morocco*, p. 132.) — De nos jours la législation des établissements insalubres a des effets encore assez sensibles ; en 1904 on compte 1.092 de ces établissements à Paris dans les 10 premiers arrondissements, contre 4.401 dans les 10 arrondissements extérieurs (*Annuaire statistique de la ville de Paris pour 1904*, p. 1.010-1.011). — On retrouve ces influences dans les premières villes américaines, où quelquefois les brasseurs, tanneurs, teinturiers, « whose business might annoy or disquiet » (*Laws of Maryland*, 1696) vivaient en un faubourg à part de la ville (Wilhelm. *Local institutions of Maryland*, *J. H. U. S.*, III, p. 414).

1. Nous serions plus disposé à définir la *grande industrie* par l'étendue de la *fonction* ou du « marché » que par le volume des *organes*.

tion d'une industrie s'étend, elle cesse d'avoir dans la ville même la fin de son activité : ses intérêts sont au dehors ; la vie de la ville influe moins directement sur sa vie propre. Autrement dit, le lien qui la tenait à la ville se relâche, et ainsi il suffira que l'industrie ait, pour d'autres raisons, avantage à sortir de la ville, pour pouvoir le faire sans obstacle.

III. — Enfin des caractères *juridiques* et *religieux* de l'industrie entrent parfois aussi en œuvre. C'est tantôt l'activité elle-même qui — pour des raisons qui sont en dehors de notre examen — est l'objet d'une certaine attitude de la conscience collective qui détermine sa relégation au dehors ; le mépris intense qui l'atteint, ou le caractère sacré qui, aux yeux de la société, s'en dégage, suffit à l'isoler (1). D'autres fois la classe sociale qui se trouve en possession d'une certaine activité est l'objet du mépris public en raison de son origine, de ses mœurs ou de tels autres de ses caractères ; et alors l'activité

1. A Rome les *carnifex*, et plus généralement les industries ayant affaire avec le bétail étaient reléguées hors la ville (Karlowa. *Intra pomœrium und extra pomœrium,* 1896, p. 22 et n. 3. — G. Lafaye. V° *Coriarius*, in *Dict. des antiquités* de Daremberg et Saglio, I (2), p. 1507). — Karlowa pense que cela vient de leur impureté, et que c'est une règle analogue à celle de l'application des peines hors la ville et à l'obligation d'enterrer hors la ville en raison du caractère sacré de celle-ci. V. sur cette dernière obligation : Jordan. *Topographie du Stadt Rom*, I¹, 549. — Merlin. *L'Aventin*, p. 64 (interdiction dès la loi des XII tables) : *The book of ser Marco Polo,* éd. Yule, I, 414 (Pékin). — De Groot. *The religious system of China*, III, 842 (c'est un honneur très rare fait à un cadavre que de l'admettre dans l'enceinte d'une ville) : Van Gennep. *Tabou et totémisme à Madagascar*, p. 65. Cf. plus particulière-

même se trouve par contre-coup mise à l'écart en même temps que le groupe d'où elle dépend (1).

V

On voit en fin de compte que, par l'analyse des causes, se trouve justifiée la distinction que nous avions établie, par l'analyse externe des formes, entre les deux types de déconcentration des industries urbaines. Ils ne dépendent point des mêmes causes, ce qui confirme qu'ils ont une nature différente. L'un n'est que la conséquence,

---

ment sur le caractère impur des bouchers en raison des meurtres qu'ils commettent : Westermarck. *Origin and development of the moral ideas*, II, 493, 498. — V. un texte cité par Salmon. *Introd. topogr. à l'histoire de Bagdad*, p. 99, où le Kalife dit : « Placez le marché aux bouchers tout à l'extrémité, car ils sont insensés et ils ont dans leurs mains le fer qui tranche. » L'auteur voit là le souvenir d'une rébellion ; mais on peut croire aussi qu'il y a là une allusion au caractère impur du fer, ou du meurtre qu'implique leur profession, ou encore quelque chose d'analogue à la règle romaine d'après laquelle tout ce qui ressemble à la guerre est relégué hors de l'enceinte. (V. Karlowa. *Intra pomœrium und extra pomœrium*, p. 24, et Wissowa. *Religion und Kultus der Rœmer* 1902, p. 133).

1. Classes méprisées du Transtévère à Rome (Baumeister. *Denkmæler*, v° *Rom*, III, p. 1515.— Richter. *Topogr. der Stadt. Rom*, p. 272 ; au Moyen Age encore les gens du Transtévère n'étaient pas considérés comme des citoyens. (Duchesne. *Les régions de Rome au M. A.* (*Mélanges Ecole Rome*), p. 136. Naturellement c'est surtout en Inde qu'on rencontre de pareils confinements et cela dès la plus haute antiquité. — V. Fick. *Die sociale Gliederung im nordœstlichen Indien zu Buddha's Zeit*, 1897, p. 180-181, 210, obligation d'exercer hors la ville les professions basses. Le *Code de Manou* (trad. Loiseleur, livre X, §§ 36, 51 — Cf. de la Mazelière. *Evolution de la civilisation indienne*, I, 46-47) relègue hors la ville les castes de Çandala qui brûlent les morts, enterrent les cadavres et exécutent les criminels. — Cf. Sylvain Lévi. *Le Népal, étude historique d'un royaume hindou*, 1905, I, p. 56 : basses castes exclues de la ville : « bouchers, corroyeurs, balayeurs, et tout le groupe des corporations méprisées entourent la ville d'une ceinture nauséabonde. »

par des voies diverses, de l'apparition de la localisation générale des industries, combinée avec un certain état de la technique : l'autre résulte essentiellement des caractères de la structure interne de la ville, combinés avec la forme de l'industrie. Autrement dit, l'un est l'effet d'un changement dans la *fonction* de la ville ; l'autre dépend plutôt de sa *morphologie*.

Sans doute, les mécanismes qui les commandent ont des points communs : dans l'un et l'autre cas, la décentration résulte d'une attraction exercée sur l'industrie par des conditions de production plus favorables, lesquelles, en raison de la fonction ou de la morphologie de la ville, sont à la périphérie. Mais les raisons mêmes de cette attraction sont différentes ; dans un cas c'est une main-d'œuvre moins coûteuse qui attire l'industrie : dans l'autre c'est un espace moins onéreux. Ainsi, dans le premier cas, ce sont les éléments humains du groupe industriel qui sont la cause de son mouvement ; dans le second ce sont les choses qu'il comprend qui nécessitent son déplacement.

Mais on voit aussi par là même qu'il était tout à fait légitime de rassembler dans la même classe le phénomène des industries périphériques sous sa forme la plus élevée avec ce type élémentaire d'industries périphériques qui s'est constitué à l'origine des villes et auquel elles doivent, pour ainsi dire, leur naissance en tant qu'organismes différenciés. Car il suffit de confronter le système causal de l'un avec celui de l'autre, pour constater qu'ils ont en commun des traits fondamentaux.

On voit dans les deux cas *l'étendue* plus grande de la fonction du groupe industriel travailler à le mettre à part de l'ensemble urbain ; et ainsi l'importance de ce caractère est mise en lumière. Dans l'un comme dans l'autre aussi, ce sont des caractères *de la ville*, et des caractères *morphologiques*, qui tiennent la première place. Par là même la nature commune qui est assignée à ces deux phénomènes par cette relative identité causale apparaît comme étroitement liée à celle de la ville elle-même. L'un et l'autre sont en quelque manière des propriétés *de la ville*, qu'elle présente à son origine comme à sa fin, qui se retrouvent à des degrés divers dans ses formes diverses ; au lieu que ces propriétés soient chez elle des contre-coups de circonstances externes — comme sont les changements de sa fonction — c'est sa nature propre qu'ils expriment et manifestent ; ils dépendent essentiellement de ses caractères spécifiques ; leurs causes sont en elle plus qu'en dehors d'elle. Le phénomène des industries périphériques, sous la forme où il vient d'être étudié, apparaît ainsi comme une partie réellement intégrante du phénomène urbain, et par suite son étude intéresse d'autres que l'économiste. Par là encore le présent travail était bien une recherche de morphologie sociale, une contribution à la connaissance des caractères du phénomène urbain et des rapports qu'ils soutiennent entre eux.

CONCLUSIONS

Des recherches qui précèdent pourraient être tirées des déductions multiples. On pourrait ainsi en dégager certaines propositions relatives à la nature et aux causes de tel ou tel phénomène économique, comme la localisation générale des industries, ou aux caractères et aux conséquences de telle ou telle forme d'industrie, aux répercussions plus ou moins inattendues de tel ou tel fait de technique. Il serait possible aussi d'en faire sortir des propositions d'ordre sociologique, relatives par exemple au rapport entre tel phénomène économique et tel phénomène moral, juridique ou religieux, et aussi des propositions plus générales, relatives par exemple aux caractères généraux des frontières sociales au point de vue économique.

Nous voulons seulement attirer l'attention sur deux de ces résultats, qui sont plus spécialement d'ordre économique. Ce sont d'abord certaines propositions générales sur la *nature de la ville considérée comme phénomène économique ;* ce sont ensuite certaines propositions se rattachant à la *théorie générale de la division du travail.*

I

La ville est, en elle-même, quelque chose de *différencié;* comme elle est une société complexe, elle a nécessairement une structure hétérogène et différenciée. Mais si son organisation est par nature et par essence un phénomène de différenciation sociale, il n'en est pas nécessairement de même de son fonctionnement.

Celui-ci présente deux aspects.

I. — Considérée globalement et comme un tout, la ville a une fonction économique, c'est-à-dire qu'elle est le siège d'un ensemble d'activités transformatrices de biens économiques. Cette fonction est ou n'est pas différenciée ; la ville peut être le siège d'un complexus de ces activités ou « industries », y compris l'industrie agricole : elle peut au contraire développer en elle plus ou moins exclusivement certaines fonctions industrielles. Le fait par la ville de perdre la fonction agricole et de devenir le siège propre de « l'industrie » est déjà une première différenciation de ce genre, par où se réalise, comme l'avait dit déjà Adam Smith et après lui Stuart Mill, une *division du travail entre la ville et la campagne.* A un degré plus élevé, la ville se spécialise en certaines seulement des fonctions industrielles : et ainsi se constitue une *division du travail entre les villes*, dont M. Sombart a classé les formes, et dont il a mesuré

l'influence sur l'arrangement interne des industries dans la ville elle-même.

II. — Par là nous sommes amené à considérer le fonctionnement de la ville sous son second aspect, l'aspect interne. Si nous venons de rappeler des propositions et des classifications bien connues, qui toutes traitent la ville du point de vue *externe*, c'est pour marquer que notre recherche aboutit à donner à l'autre point de vue, le point de vue *interne*, plus d'importance, à définir la ville comme phénomène économique et à en classer les formes moins par ses *caractères fonctionnels externes* que par ses *caractères fonctionnels internes*, et qu'ainsi elle nous place dans une position assez différente de celle où se placent coutumièrement les économistes, à la suite de ceux que nous venons de citer.

La ville, de par la définition que nous en avons donnée, est un ensemble complexe, fait de parties ; c'est un groupe social formé de groupes secondaires. Sa fonction totale est ou n'est pas divisée entre ces parties ; et ces parties ou groupes secondaires eux-mêmes sont ou ne sont pas localisés dans l'espace occupé par le groupe total. Lorsqu'ils sont localisés et non spécialisés, on est en présence de la ville que nous avons appelée *indifférenciée ;* lorsqu'ils sont localisés et spécialisés, on a alors la ville que nous avons appelée *différenciée*, donnant ainsi à ce mot un sens spécial et défini, qui se réfère exclusivement au fonctionnement *interne* de l'organisme urbain.

Cette seconde façon pour la fonction de la ville d'être différenciée n'est pas seulement distincte de la première ; elle ne lui est même pas corrélative. Une ville dont la fonction totale est indifférenciée ou complexe peut cependant présenter une riche différenciation interne de fonctions. Et l'inverse, dans une ville à fonction spécialisée, l'homogénéité fonctionnelle des parties s'établit facilement en raison même de la simplicité relative de la fonction totale ; c'est ainsi que nous avons noté le caractère vague de la différenciation fonctionnelle entre le centre et la périphérie de la ville dans les premières industries déconcentrées résultant d'une spécialisation de la ville. On voit ainsi qu'il faut aller plus loin encore et dire que la différenciation de la fonction totale et la différenciation des fonctions des parties sont, dans une certaine mesure, en raison inverse l'une de l'autre ; la division du travail entre les villes rend moins nette la division du travail dans la ville. Et pourtant on a pu constater que, dans une certaine mesure aussi, la première contribue à déterminer certaines formes particulières de la seconde. Ainsi le rapport est complexe entre ces deux modes de différenciation fonctionnelle de la ville ; ils s'opposent et se soutiennent à la fois.

II

Par là cette première déduction nous conduit à la seconde, relative à la théorie de la division du travail,

en apportant une confirmation à un processus général auquel nous avons déjà fait allusion dans nos recherches antérieures.

Nous avions remarqué que le phénomène de la division du travail ne se résout pas seulement en des types différents, mais que certaines des formes qu'il présente se combattent les unes les autres et sont en quelque manière incompatibles. Le développement de telle de ces formes implique le recul de l'autre ; les mêmes causes d'où dépend le progrès de l'une peuvent déterminer le regrès de l'autre ; en sorte qu'on n'a pas le droit de parler sans spécifier, comme faisait Spencer, d'un « progrès de la division du travail » ou de la différenciation à mesure qu'on remonte l'échelle des types sociaux, mais que certaines formes de la division du travail sont au contraire destinées à régresser de façon continue au cours du développement social. C'est ainsi que, dès notre premier travail (1) nous avions montré que la division du travail entre les sexes est, à divers points de vue, en antagonisme avec la division du travail par professions. La première ne cesse de perdre en *intensité* au cours de l'histoire, alors que la seconde ne cesse de se développer. Et nous faisions voir même que ce sont des causes identiques qui déterminent l'effacement des spécialisations sexuelles et qui font progresser les spécialisations professionnelles ; les mêmes changements du milieu social qui brouillent les frontières entre les

1. *Vie religieuse et vie économique*, p. 38-39.

sexes, créent les divisions de métiers et les classes économiques.

L'étude générale de la localisation des industries nous plaça à nouveau en face d'antagonismes du même genre entre d'autres formes de la division du travail. Nous avons pu alors noter comment le sectionnement de la production est un obstacle à sa localisation, en faisant que les nécessités de localisation propres à certaines sections de la production sont relativement sans effet quant aux autres. Nous nous trouvons à nouveau en présence d'une lutte analogue ; mais au lieu que les adversaires soient deux formes différentes de la division du travail, c'est entre deux modes d'un même mode, entre deux aspects de la division *géographique* du travail qu'a lieu maintenant le combat. La division du travail entre les villes fait obstacle à la division du travail dans la ville ; la spécialisation d'un organisme entrave la spécialisation de ses parties ; la différenciation externe d'une société gêne sa différenciation interne.

Par ce résultat général, la présente étude se rattache directement à celles qui l'ont précédé. Elle n'est pas seulement une analyse spéciale du phénomène urbain ; elle veut être aussi une contribution à la théorie générale de la différenciation sociale.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE II

Le centre de la ville

LIVRE III

La limite de la ville

Imp. de la librairie V. Giard et E. Brière, 16, rue Soufflot, Paris